3 000 HADITHS ET CITATIONS CORANIQUES

RECUEIL DES TRADITIONS DU SAHIH D'EL BOKHARI

Mohammed Yacine KASSAB

TOME 2

DEUXIEME PARTIE

LES PRATIQUES COMMERCIALES

De ces Paroles de Dieu : « Ceux qui pratiquent l'usure se lèveront au Jour de la Résurrection, comme des convulsionnaires possédés par le démon. Et cela parce qu'ils assimilent l'usure à une vente. Mais Dieu a permis la vente et a interdit l'usure. Celui qui, avertit par Dieu cessera cette pratique, n'aura pas à rendre compte du passé et son sort relèvera désormais de Dieu. Celui qui récidivera, sera voué au feu éternel. Dieu ruine l'usure et protège l'aumône. Dieu a de l'aversion pour les incrédules et les pécheurs. Ceux qui croient et pratiquent le bien, qui observent la prière et font l'aumône, seront récompensés par leur Seigneur. Toute crainte et tout chagrin leur seront épargnés. Croyants, craignez Dieu et annulez toutes vos conventions usuraires en cours, si vous êtes des Croyants sincères. » (Coran 2.275 à 278)

De ces Paroles de Dieu : « Lorsque la prière est terminée, dispersez-vous et recherchez la faveur de Dieu. Invoquez souvent le Nom de Dieu, peut-être serez-vous heureux. Qu'une vente ou un divertissement les sollicitent et les voilà qui s'y précipitent, en t'abandonnant debout. Dis-leur : - Les bienfaits de Dieu sont autrement préférables au négoce ou au plaisir. Dieu est le plus généreux des bienfaiteurs. » (Coran 62.10-11)

De ces Paroles de Dieu : « Ô Croyants, ne mangez pas inutilement vos biens entre vous. Dans vos échanges commerciaux, que les opérations soient librement consenties de part et d'autre. » (Coran 4.29)

Des marchés et des souks

Selon 'Amr Ben Dinar, Ibn 'Abbas a dit : « 'Oukad, Midjana et Dhou El Madjaz constituaient des souks (des marchés) durant la djahiliya (avant l'avènement de l'Islam). Quand la nouvelle religion fut fondée, les fidèles redoutèrent de commettre un péché en continuant à fréquenter ces marchés. C'est alors que fut révélé le verset suivant : « Il ne vous est point interdit de rechercher quelque profit licite… » (Coran 2.198). »

Le licite est évident et l'interdit évident, entre eux il y a le domaine ambigu

Selon Cha'abi, No'man Ben Bachir a dit : « Le Prophète a déclaré : - Le licite est évident et l'interdit évident. Entre eux existe le caractère ambigu. Celui qui renonce en raison du péché à ce qui est pour lui équivoque, sera plus enclin à renoncer à ce qui est interdit. Celui qui sera porté en raison du péché, à faire ce qui est douteux, sera bien disposé à l'égard de l'interdit. Les actes criminels constituent une sorte d'enclos défendu par Dieu. Celui qui est disposé à pâturer près de cet enclos est très tenté d'y pénétrer. »

L'explication des choses équivoques

Hassan Ben Abou Sinan a dit : « Il n'y a rien de plus simple que le fait d'être scrupuleux. Tu n'as qu'à délaisser ce qui te paraît équivoque pour accomplir ce qui ne présente aucune ambiguïté. »

Le fait de s'abstenir de choses ambiguës

Anas a dit : « Le Prophète passant près d'une datte tombée au sol dit : « Je mangerais bien cette datte si je n'avais peur qu'elle fasse partie de zakat. »

De celui qui ne considère pas qu'il y a matière à douter dans les suggestions et similaires

Selon 'Aïcha, un groupe de personnes vinrent dire au Prophète : « Ô Envoyé de Dieu, des gens nous amènent de la viande et nous ignorons s'ils y ont prononcé le Nom de Dieu ou non. - Invoquez vous-mêmes le Nom de Dieu sur cette viande et consommez-la, répondit l'Envoyé de Dieu. »

De celui qui ne se soucie pas de l'origine de ses gains

D'après Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Une époque arrivera où parmi les hommes, personne ne s'inquiétera de l'origine de ses gains, qu'ils émanent d'une source licite ou d'une source illicite. »

Le commerce

De ces Paroles de Dieu : « Il est des fidèles que ni la passion du négoce, ni le commerce ne les détournent de la joie d'exalter Dieu, d'accomplir la prière ou de faire l'aumône… » (Coran 24.37)

Qatada a dit : « Les gens traitaient des affaires et faisaient du commerce ; cependant, lorsqu'un des devoirs envers Dieu survenait, ni le commerce, ni les affaires ne pouvaient les détourner de l'exaltation de Dieu, jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés de leurs obligations vis-à-vis de Lui. »

L'excellence de la prière du vendredi

De ces Paroles de Dieu : « Quand ils voient quelque vente ou quelque divertissement, ils s'y précipitent et te laissent debout. » (Coran 62.11)

Djâbir a dit : « Nous allions accomplir la prière du vendredi avec le Prophète, quand une caravane de chameaux, fit son apparition. Tous les fidèles s'y précipitèrent hormis douze d'entre eux. C'est à la suite de cet événement que fut révélé le verset suivant : « Quand ils voient quelque vente ou quelque divertissement, ils s'y précipitent et te laissent debout. » (Coran 62.11).

De l'aumône faite par l'épouse

De ces Paroles de Dieu : « Ô vous qui croyez ! Faites l'aumône des meilleures choses que vous avez acquises. » (Coran 2.267)

Selon 'Aïcha, l'Envoyé de Dieu a dit : « Quand l'épouse donne en aumônes une partie des victuailles de sa maison en évitant de dilapider, elle recevra une part de récompense pour son action. Une autre part ira au mari qui aura acquis ces biens, de même qu'une part sera destinée au gardien de ces vivres. Et aucune de ces récompenses ne diminuera celle des autres. »

De celui qui veut augmenter sa richesse

Anas Ben Malik a dit : « J'ai entendu l'Envoyé de Dieu dire : - Que celui qui souhaite que sa richesse soit augmentée ou que le terme de sa vie soit différé, prodigue du bien à ses proches. »

De l'achat à terme effectué par le Prophète

Selon Qatada, Anas s'en alla vers le Prophète et lui remit du pain d'orge et de la graisse rance. Le Prophète avait alors gagé une de ses armures à mailles, auprès d'un Juif de Médine, qui lui avait livré en contrepartie de l'orge pour sa famille. « J'ai entendu dire, ajoute Anas, qu'un soir les femmes du Prophète ne possédaient chez elles aucune mesure d'orge ou d'autres grains et elles étaient au nombre de neuf. »

Des revenus de l'homme et du travail de ses mains

Selon 'Orwa Ben Zoubaïr, 'Aïcha a dit : « Lorsqu'il devint Khalife, Abou Bakr Es Seddiq dit : - Mes compatriotes n'ignorent pas que jusqu'à présent ma profession n'a pas manqué de me prodiguer de quoi entretenir ma famille. Aujourd'hui que j'ai en charge les affaires des Musulmans, la famille de Abou Bakr sera entretenue sur le trésor public et je ferai fructifier ce trésor pour le bien des Musulmans. »

Selon El Miqdam, l'Envoyé de Dieu a dit : « Jamais personne ne mange un mets aussi succulent que celui qu'il acquiert par le travail de ses mains. David (Daoud) le Prophète de Dieu, se nourrissaient du fruit de ses mains. »

Il faut être accommodant en matière de vente et d'achat

Selon Djâbir Ben 'Abdallah, l'Envoyé de Dieu a dit : « Dieu sera miséricordieux avec celui qui sera généreux lorsqu'il achète, lorsqu'il vend et lorsqu'il réclame une dette. »

Celui qui concède un répit à l'homme gêné

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Un commerçant accordait des facilités aux gens. Lorsqu'un de ses débiteurs était en difficulté, il disait à ses employés : - Annulez-lui (ou accordez-lui un répit pour) sa dette, peut-être Dieu annulera-t-Il mes dettes. C'est ainsi que Dieu lui fit remise. »

Ce qui a été dit concernant le marchand de viande

Abou Mess'aoud a dit : « Un homme des Ansar, surnommé Abou Cho'aïb, s'adressant à un de ses esclaves qui exerçait la profession de boucher, lui dit : - Apprête-moi un repas pour cinq convives, je souhaite convier à ma table le Prophète pour compléter le nombre de cinq invités, car je constate à sa physionomie qu'il endure la faim. Une fois l'invitation lancée, un homme se mêla aux autres hôtes. – Cet homme nous a emboîté le pas, déclara alors le Prophète, si tu acceptes qu'il se joigne à nous, fais-le, mais si tu souhaites qu'il s'en aille, alors il partira. – Non, répondit son hôte, qu'il reste, je l'y autorise. »

Des conséquences désastreuses qui résultent de la vente réalisée par le mensonge et la supercherie

Selon Hakem Ben Hizam, le Prophète a dit : « Les deux parties contractantes d'une vente sont liées par le droit d'option, pour autant qu'ils ne

se sont pas quittés – ou jusqu'à ce qu'ils se soient quittés. – Si la loyauté et la franchise ont présidé à leur transaction, leur contrat sera béni, s'il y a eu supercherie et mensonge (tromperie) la bénédiction attachée à leur contrat sera annihilée. »

L'usure

De ces Paroles de Dieu : « Ô Croyants ! Ne pratiquez pas l'usure, en multipliant abusivement vos profits. Craignez Dieu, vous n'en serez que plus heureux. » (Coran 3.130)

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Celui qui jure (faussement) pour accroître les ventes de sa marchandise fera annuler la bénédiction (liée aux transactions honnêtes). »

De ceux qui vivent de l'usure

De ces Paroles de Dieu : « Ceux qui se nourrissent de l'usure ne sortiront de la tombe, au jour du Jugement Dernier, que convulsionnés et possédés par le démon. Il en sera ainsi parce qu'ils ont dit : - La vente est semblable à l'usure. Mais Dieu a permis la vente et interdit l'usure. Celui qui, averti par Dieu cessera cette pratique sera absous de son passé et son sort relèvera de Dieu. Quant à ceux qui retournent à l'usure, ils seront voués au feu éternel. » (Coran 2.275)

Celui qui fait vivre de l'usure

De ces Paroles de Dieu : « Ô vous qui croyez ! Craignez Dieu et annulez toutes vos conventions usuraires en cours, si vous êtes des Croyants sincères. Si vous ne le faites pas, vous êtes en état de rébellion contre Dieu et son Prophète. Si vous vous soumettez, ne réclamez que votre capital. Ne lésez personne et vous ne serez pas lésés. Si votre débiteur est dans la gêne, attendez qu'il soit en mesure de vous payer. Mais si vous lui abandonniez vos droits en aumônes, c'est préférable pour vous. Redoutez le jour où vous serez ramenés vers Dieu et où chaque âme recevra le prix de ses actes et où personne ne sera lésé. » (Coran 2.278 à 281)

De ces Paroles de Dieu : « Dieu anéantira les profits de l'usure et Il fera fructifier l'aumône. Dieu n'aime pas l'infidèle, le pécheur endurci. » (Coran 2.276)

Abou Horaïra a dit : « J'ai entendu l'Envoyé de Dieu dire : - Celui qui jure en vue d'augmenter les ventes de sa marchandise, fera annuler la bénédiction (liée aux transactions honnêtes). »

Il est blâmable de jurer pour réaliser une vente

Selon 'Abderrahmane Ben Abou 'Aoufa, un homme qui avait exposé des marchandises au marché, jura par Dieu, qu'il avait acquis ces marchandises à un prix supérieur au prix réel, afin de duper un homme parmi les Musulmans. C'est à la suite de cela que fut révélé le verset suivant : « Ceux qui vendent à vil prix le pacte de Dieu et leurs serments… n'auront aucune part dans la vie future. Dieu ne leur adressera pas la parole, Il détournera Ses Yeux d'eux et leur refusera Son pardon. Un châtiment douloureux les attend). » *(Coran 3.77)*

Du couturier

Anas Ben Malik a dit : « Un couturier apprêta un repas et y invita l'Envoyé de Dieu. J'accompagnai l'Envoyé de Dieu et le couturier plaça devant lui du pain et un bouillon contenant des courges et de la viande séchée. J'aperçus alors que le Prophète recherchait les morceaux de courge tout autour de l'assiette. Depuis ce jour, j'aime passionnément les courges. »

Quand l'imam achète lui-même ce dont il a besoin

Ibn 'Omar a dit : « Le Prophète acheta à 'Omar un chameau. »

'Abderrahmane Ben Abou Bakr a dit : « Un idolâtre amena des moutons et le Prophète en acheta un. De même qu'il acheta un chameau à Djabir. »

'Aïcha a dit : « L'Envoyé de Dieu acheta d'un Juif des aliments à crédit et mit en gage sa cotte de mailles. »

Du marchand de parfum

Selon Abou Moussa, l'Envoyé de Dieu a dit : « La comparaison entre un ami vertueux et un ami malfaisant est identique à celle qui existe entre un marchand de parfum et un soufflet de forgeron. Du parfumeur tu ne pourras qu'acheter du parfum ou en respirer les senteurs, tandis qu'avec le soufflet du forgeron, soit il te brûlera le corps et les vêtements, soit tu ne sentiras qu'une odeur nauséabonde. »

Le poseur de ventouses

Selon Anas Ben Malik, Abou Tiba avait pratiqué une scarification à l'Envoyé de Dieu, ce dernier ordonna de lui remettre une mesure de dattes ; il prescrivit en outre aux maîtres d'Abou Tiba de réduire la redevance qu'ils lui imposaient.

Ibn 'Abbas a dit : « Le Prophète se fit pratiquer une scarification et il appointa le praticien. Or si cela avait été illicite, il n'aurait pas rétribué l'opérateur. »

Des supercheries dans les ventes

Selon 'Abdallah Ben 'Omar, un homme se plaignît auprès du Prophète qu'il avait été dupé dans des ventes : « Lorsque tu établis un contrat dans ce domaine, lui répondit le Prophète, dis : - Pas de supercherie. »

Le fait d'appeler quelqu'un par son surnom

Anas a dit : « A El Baqi, un homme cria, ô Abou El Qacem ! Le Prophète s'étant retourné pour voir, l'homme lui dit : - Ce n'est pas pour toi. – Appelez-moi par mon nom, répondit le Prophète, n'utilisez pas mon surnom. »

Le petit-fils du Prophète

Abou Horaïra El Doussi a dit : « Le Prophète sortit de chez lui, à un moment du jour et, sans qu'il me parle ou que je lui adresse la parole, il alla au marché des Qaïnoqa. Arrivé devant la maison de Fatima, il s'assit sur le seuil et s'écria : - Petit, es-tu ici ? Petit, es-tu ici ? Comme la mère avait gardé l'enfant durant un moment, je pensai qu'elle lui enfilait un collier de grains parfumés ou qu'elle lui faisait la toilette. Puis, l'enfant sortit en courant, le Prophète l'enserra dans ses bras, l'embrassa et dit : - Ô mon Dieu ! Aime-le et aime celui qui l'aimera. »

La bénédiction relative au sa' et au mod du Prophète

Selon 'Abdallah Ben Zeïd, le Prophète a dit : « Abraham (Ibrahim) a sacralisé la Mecque et a prononcé des vœux pour elle ; moi, j'ai sacralisé Médine ainsi qu'Abraham avait sacralisé la Mecque et j'ai prononcé des vœux pour son sa' et son mod de même que l'avait fait Abraham pour la Mecque. »

De ce qui a été dit au sujet de la vente des comestibles et du monopole

Selon Ibn ‘Abbas, le Prophète a interdit à tout individu de vendre des comestibles qui n’avaient pas été déjà réceptionnés.« Pourquoi ? demanda Taous à Ibn ‘Abbas. – Parce qu’on vend de l’argent contre de l’argent, répondit ce dernier et les comestibles seront livrés avec du retard. »

Selon Ibn ‘Omar, le Prophète a dit : « Celui qui a acheté des comestibles ne doit pas les vendre avant de les avoir réceptionnés. »

On ne doit pas évincer son frère dans une vente

On ne doit pas évincer son frère dans une vente, ni proposer un prix plus élevé que le sien et ce, jusqu’à ce qu’on ait reçu l’autorisation de le faire ou que la transaction ait été abandonnée.

Des pratiques recommandables

Abou Horaïra a dit : « L’Envoyé de Dieu a interdit au citadin de vendre pour le compte du nomade (1). Ne feignez pas de donner un prix plus élevé. Que personne ne fasse de transactions pour évincer son frère, qu’il ne demande pas la main de celle que son frère a déjà demandée, et que la femme ne réclame pas la répudiation de sa sœur, en vue de prendre ce qui était dans son récipient. »

La vente à la criée

‘Ata a dit : « J’ai connu des gens qui ne désapprouvaient pas de vendre le butin à celui qui offrait le meilleur prix. »

Quand quelqu’un feint de faire une offre à un prix plus élevé et celui qui affirme qu’une telle vente est entachée de nullité

Ibn Abou Aoufa a dit : « Celui qui feint de faire une offre à un prix plus élevé, est semblable à celui qui vit de l’usure. Il commet une escroquerie ; c’est une fourberie et une iniquité qui n’est pas autorisée. »

Le Prophète a dit : « La fourberie est punie par le feu de l’enfer. Celui qui commettra une action qui n’est pas en conformité avec nos prescriptions accomplira une œuvre inutile. »

Ibn ‘Omar a dit : « Le Prophète à interdit de feindre une offre plus élevée que le prix réel. »

La vente par le toucher

Anas a dit : « Le Prophète a interdit cette vente (par le toucher). »

Selon Abou Saïd, l'Envoyé de Dieu a interdit la vente connue sous le nom de «monabada», par laquelle le vendeur étale le tissu sans donner le temps à l'acheteur de le toucher ou de le contempler. De même, il a interdit la vente connue sous le nom de «molamassa», par laquelle le vendeur laisse l'acheteur toucher l'étoffe sans la lui montrer. »

(1): L'interdiction vise ici le fait que le citadin pratique une sorte de rétention sur la marchandise en la revendant plus tard à un prix fort.

De l'interdit fait au vendeur de laisser les chamelles, les vaches, les brebis et autres femelles, sans les traire

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Ne partez pas à la rencontre des caravanes (pour acheter). Qu'aucun d'entre vous n'effectue de transactions en vue de supplanter celui qui est déjà sur l'affaire. Ne feignez pas de proposer une offre plus élevée que le prix réel. Ne laissez pas s'accumuler le lait de vos brebis. Celui qui acquerra une de ces brebis aura la faculté après l'avoir trait, soit de garder la bête, soit si elle ne lui convient pas de la restituer (au vendeur) en y joignant un sa' de dattes. »

La vente de l'or contre l'or et de l'argent contre l'argent

Selon Abou Bekra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Ne vendez pas de l'or contre de l'or, sauf si c'est d'égal à égal, ni d'argent contre argent, sauf si c'est d'égal à égal. Mais vendez de l'or pour de l'argent ou de l'argent pour de l'or, ainsi qu'il vous plaira. »

Le commerce avec les polythéistes

'Abderrahmane Ben Abou Bakr a dit : « Alors que nous étions en compagnie du Prophète, un homme parmi les polythéistes nous rejoignit. Il était grand, ébouriffé et menait des moutons. – Es-tu venu pour les vendre ou pour en faire présent ? demanda le Prophète. – Ce n'est pas pour en faire présent, mais pour les vendre, répondit l'homme. Le Prophète acheta alors un mouton. »

La vente des fruits avant qu'ils ne puissent être utilisés

Selon Eleïth, Zeïd Ben Tabit a dit : « A l'époque du Prophète, quand les gens achetaient des fruits (sur pied), ils disaient parfois au moment de la cueillette : - Les fruits sont touchés par le doman, ils sont atteints par le morad

ou encore par le qocham (1) *et argumentaient sur ces catastrophes. Devant les nombreux litiges qui voyaient ainsi jour, l'Envoyé de Dieu a réagi en disant : - Si vous ne cessez pas, alors ne vendez pas les fruits avant leur maturité. »*

Selon 'Abdallah Ben 'Omar, l'Envoyé de Dieu a défendu de vendre des fruits avant qu'ils ne puissent être utilisés et ceci est valable tant pour le vendeur que pour l'acheteur.

(1) : Différentes sortes de détérioration du fruit avant son mûrissement.

Les fruits ne doivent pas être vendus avant leur maturité

Selon Anas Ben Malik, l'Envoyé de Dieu a proscrit la vente des fruits tant qu'ils n'atteignent pas leur maturité, en devenant rouge (ou jaune).

Selon Anas, l'Envoyé de Dieu a interdit d'acheter des dattes avant que ces dattes ne mûrissent et ne deviennent rouge.

Le péché de celui qui vend un homme libre

Abou Horaïra relate ces propos du Prophète : « Dieu a dit : - Au Jour de la Résurrection, Je serai l'ennemi de trois groupes d'hommes : l'homme qui promet de donner en mon Nom et qui n'honore pas sa parole ; celui qui vendra un homme libre et en dépensera le prix et l'homme qui ayant engagé un travailleur ne lui versera pas son salaire, une fois le travail accompli. »

De la vente et de l'évaluation qui en est faite

Ibn 'Abbas a dit : « Quand l'Envoyé de Dieu vint à Médine, on prêtait sur les dattes pour une période de deux ou trois ans. Le Prophète intervint alors et dit : - Que celui qui prête sur un bien mentionne la quantité estimée à la jauge ou au poids et à une date déterminée. »

La vente (des fruits) de palmiers

Ibn 'Abbas a dit : « Le Prophète a prohibé la vente des (fruits des) palmiers pour autant qu'ils n'étaient pas encore consommables et tant qu'ils n'avaient pas été pesés. »

Le fait d'employer un pieux personnage comme salarié

De ces Paroles de Dieu : « Il est le meilleur (salarié) de ceux que tu pourrais engager. Il est fort et digne de confiance. »(Coran 28.26)

Selon Abou Moussa El Ach’ari, le Prophète a dit : « Le Khazin (mot utilisé par le Coran) est l’homme digne de confiance, qui fait parvenir volontiers ce qu’il a ordre de donner, faisant ainsi œuvre de charité. »

La garde des moutons en échange d’un salaire

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Dieu n’a suscité aucun Prophète qui n’ait été un berger. – Et toi ? S’enquirent ses disciples. – Moi aussi, répondit-il, j’ai été le berger des Mecquois en échange des qirats. (Monnaie qui valait le vingtième ou le vingt-quatrième du dinar)

Le fait d’employer des polythéistes quand il y a urgence ou en l’absence de Musulmans

Le Prophète employa des Juifs à Khaïbar, moyennant salaire.

‘Aïcha la femme du Prophète a dit : « …L’Envoyé de Dieu et Abou Bakr utilisèrent les services d’un homme qui excellait dans le métier de guide ; il était de la tribu des Benou Ed Dil… et pratiquait le polythéisme des gens de Qoraïch… Ils lui donnèrent leurs montures et lui fixèrent une rencontre à la caverne de Taur trois jours plus tard. Il se présenta dans la matinée du troisième jour, accompagné des montures… »

La rémunération du courtage

Ibn Sirin, ‘Ata, Ibrahim et Hassan ne désapprouvaient pas de rémunérer le courtier.

Ibn ‘Abbas a dit : « Il n’y a pas d’inconvénient à dire à quelqu’un : - Vends cet habit, le surplus au prix convenu sera pour toi. »

Ibn Sirin a dit : « Il n’y a pas d’inconvénient à dire à quelqu’un : - Vends cet objet à tel ou tel prix, s’il y a un supplément, il te reviendra ou nous prendrons chacun notre part. »

Le Prophète a dit : « Les Musulmans sont tenus par les modalités qu’ils fixent. »

Ce que l’on offre dans les tribus arabes pour réciter la Fatiha dans l’exorcisme

Echa’bi a dit : « Le maître ne doit pas fixer un salaire, mais si on lui offre quelque chose, il doit l’accepter. »

El Hakem a dit : « Je n’ai jamais entendu quelqu’un désavouer qu’on rétribue un professeur (ou un maître). »

Ibn Sirin ne voyait pas d’inconvénient à rétribuer celui qui effectue un partage.

Abou Sa’id a dit : « Certains compagnons du Prophète étaient partis en expédition. Ils firent halte près d’une tribu de nomades arabes un soir et leur demandèrent l’hospitalité, mais ceux-ci refusèrent. Or il advint que le chef de cette tribu fut piqué (par un scorpion) et on n’avait trouvé aucun remède efficace. L’un des nomades dit : - Si vous demandez aux gens qui viennent de camper, peut-être que l’un d’eux possède un traitement. On se rendit auprès des compagnons du Prophète et on leur exposa la situation : - Notre chef a été piqué par un scorpion et nous ne trouvons rien pour le guérir, y a-t-il parmi vous quelqu’un qui dispose d’un médicament à nous donner ? – Oui, répondit l’un des compagnons du Prophète, par Dieu je suis exorciste, mais comme vous nous avez refusé l’hospitalité, je ne prononcerai aucune formule, tant que vous n’aurez pas stipulé une rétribution forfaitaire. Les nomades se concertèrent et acceptèrent de nous remettre un certain nombre de moutons.

L’exorciste se rendit au chevet du patient et après lui avoir lancé quelques gouttes de salive, il récita la formule suivante : « Louange à Dieu, le Seigneur de l’univers. »(Première sourate du Coran). Le malade qui semblait entravé par des liens se mit alors à marcher sans ressentir le moindre mal. Quand les nomades eurent payé leur dû, l’un des compagnons du Prophète dit : - Maintenant, partageons. – Non, lui répliqua l’exorciste, nous ne le ferons pas tant que nous ne retournerons pas auprès du Prophète. Nous lui raconterons notre histoire et alors, il décidera de ce qu’il y a lieu de faire. Une fois près de l’Envoyé de Dieu, nous lui relatâmes nos péripéties et celui-ci s’écria : - Qui vous a dit qu’il s’agit d’un exorcisme ? Puis il ajouta : - C’est une belle prise. Répartissez ces moutons entre vous et donnez-moi une part. En disant cela, le Prophète se mit à rire. »

Les revenus des prostituées et des femmes esclaves

De ces Paroles de Dieu : « Ne forcez pas vos femmes esclaves à se prostituer pour vous procurer les biens de la vie de ce monde, alors qu'elles voudraient rester chastes. » (Coran 24.33)

Selon Abou Mess'aoud El Ansari, l'Envoyé de Dieu a défendu d'exiger un prix pour (la donation d') un chien, une rémunération pour la prostitution et une rétribution pour la prédiction.

Le prix de la saillie de l'étalon

Ibn 'Omar a dit : « Le Prophète a défendu d'exiger un prix pour la saillie de l'étalon. »

Des délégations

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « L'homme qui a les moyens et qui ne s'acquitte pas de sa dette commet une injustice. Lorsque l'un d'entre vous reçoit une délégation de créance sur une personne solvable, qu'il accepte le mandat. »

Quand quelqu'un a cautionné la dette d'un mort, il ne peut renier son engagement

Selon Salama Ben El Akwa, le Prophète s'en alla aux funérailles de quelqu'un afin d'y accomplir la prière, il demanda : « Le défunt a-t-il laissé des dettes ? – Non, lui répondit-on. Il effectua alors la prière. Un autre cortège funèbre étant arrivé. Il demanda une nouvelle fois :- Le défunt a-t-il laissé des dettes ?– Oui, lui répondit-on. - Dans ce cas, dit-il, faites la prière vous-mêmes sur votre compagnon. Mais, lorsque Abou Qatada s'engagea en disant : - Je prends en charge ses dettes, ô Envoyé de Dieu ! Alors le Prophète accomplit lui-même la prière. »

Des engagements réalisés après la mort de quelqu'un

Selon Djâbir Ben 'Abdallah, le Prophète lui dit : « Si j'avais perçu l'impôt de Bahreïn, je t'aurais offert telle et telle somme. Mais l'impôt de Bahreïn ne parvint qu'après la mort du Prophète. Aussi, Abou Bakr ordonna de faire l'annonce suivante : - Que celui qui avait une créance sur le Prophète ou un engagement financier vis-à-vis de lui, vienne nous voir. Je m'en allai donc auprès du Khalife et lui dis : - Le Prophète m'avait dit ceci et cela. (Sur la base

de mes dires) il me donna une poignée d'argent. Je comptai la somme et trouvai cinq cents. – Prends encore deux fois plus, m'ordonna-t-il. »

La dette

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu appelé pour faire la prière sur un homme décédé et qui avait des dettes à sa charge, demandait alors si les biens du défunt permettaient d'éteindre la dette. Dans l'affirmative, il accomplissait la prière. Dans le cas contraire, il disait aux Musulmans : « Faites la prière pour votre compagnon. » Lorsque Dieu l'eut favorisé par des conquêtes, le Prophète dit : « Je suis plus préoccupé par la situation des Croyants qu'ils ne le sont eux-mêmes. Si l'un d'eux meurt et qu'il laisse des dettes, il m'appartient de les honorer, s'il laisse des biens, ils reviennent à ses successeurs. »

Le mandat

'Ali a dit : « L'Envoyé de Dieu me prescrivit de donner en aumônes les parties licites des victimes égorgées de même que leurs peaux. »

Du troc et des transactions commerciales

Selon Abou Saïd El Khodry et Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu avait désigné un homme à la tête de l'autorité de Khaïbar. Lorsque celui-ci revint à Médine, il ramena des dattes de qualité. En les voyant, le Prophète demanda : - Les dattes de Khaïbar sont-elles toutes de cette qualité ? – Nous échangeons une mesure de ces dattes contre deux mesures de moindre qualité ou deux mesures en contrepartie de trois, répondit l'homme. – Ne pratique plus cela (cette forme de troc) conseilla le Prophète, vends les dattes de qualité inférieure contre de l'argent et achète les dattes de meilleur choix avec de l'argent. Agis de la sorte pour tout ce que tu vends ou achètes au poids. »

Le mandat confié à l'homme de confiance

Selon Abou Moussa, le Prophète a dit : « Le gardien sûr, qui dépense – ou peut-être a-t-il dit : qui donne entièrement et de bon cœur, la somme qu'il a été chargé de remettre à une personne déterminée, participe à cette donation. »

Le mandat au sujet du ouaqf (biens de mainmorte)

Evoquant la générosité de 'Omar (Ben el Khattab) 'Amr a dit : « Il n'y a pas d'inconvénient à ce que le gérant d'un ouaqf (biens de mainmorte)

mange lui ou un de ses amis (de ce ouaqf) sans toutefois porter atteinte au capital. »

Du berger qui égorge un mouton sur le point de mourir

Selon Nafi'e, qui cite Ibn Ka'b Ben Malik, le père de celui-ci possédait un troupeau de moutons qui pâturaient à Sal : « Une bergère, dit-il, vit un mouton qui était sur le point de mourir. Immédiatement, elle s'en alla détacher un morceau de roche avec lequel elle égorgea l'animal. – Ne consommez pas la chair de ce mouton, leur lançai-je avant que je ne m'informe (ou que j'envoie quelqu'un s'informer) auprès de l'Envoyé de Dieu, sur ce qu'il y a lieu de faire.

Lorsque je demandai (ou fait demander) l'avis de l'Envoyé de Dieu, celui-ci autorisa la consommation de la viande en question. »

Le mandat confié à celui qui est présent et à celui qui est absent

'Abdallah Ben 'Amr adressa une missive à son lointain administrateur, pour lui prescrire de distribuer la zakat el fitr (aumône de la rupture du jeûne) pour le compte de toute sa famille adultes et enfants.

Du mandat pour honorer ses dettes

Selon Abou Horaïra, un homme vint réclamer une créance qu'il avait sur le Prophète. Comme il se montrait insolent, les compagnons du Prophète s'en prirent à lui. L'Envoyé de Dieu dit alors : « Laissez-le en paix, celui qui vient pour demander son dû a le droit de parler. Il ajouta encore : - Donnez-lui un chameau du même âge que le sien. – Il n'y en a pas dans le troupeau, ô Envoyé de Dieu, lui dit-on. – Alors qu'on lui remette une bête d'un âge supérieur (d'une valeur plus élevée). Le meilleur d'entre vous est celui qui honore le mieux ses dettes. »

Du labour et des semailles

Le mérite de celui qui a semé ou planté et que les produits soient consommés. De ces Paroles de Dieu : « Avez-vous considéré ce que vous cultivez ? Est-ce vous, qui faites pousser (les plantes) ou bien sommes-Nous les (vrais) semeurs ? Si Nous voulions, Nous les dessécherions et vous seriez dans une profonde déception. » (Coran 56.63 à 65)

Du mérite qu’il y a à planter ou à semer

Selon Anas Ben Malik, le Prophète a dit : « Lorsqu’un Musulman plante un arbre ou sème une graine et qu’un oiseau, un homme ou une bête mange de ce que produit (ce végétal), cela lui sera compté (par Dieu) comme une aumône à son actif. »

La possession d’un chien pour la protection des champs

Selon Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit : « Celui qui possède un chien, verra diminuer chaque jour ses bonnes actions d’un qirat, sauf si ce chien est destiné pour la garde des cultures ou des troupeaux. »Selon une autre source, Abou Horaïra aurait dit : « sauf s’il s’agit d’un chien de berger, de garde (des cultures) ou d’un chien de chasse. »

La donation d’un ouaqf par les compagnons du Prophète

Le Prophète dit à ‘Omar Ben El Khattab : « Fais la donation du fonds, qui deviendra un bien inaliénable, et on pourra dépenser les rapports. » Ainsi ‘Omar procéda à la donation.

Celui qui fait revivre une terre morte

‘Omar a dit : « Celui qui (par son travail) fait revivre une terre morte en sera considéré comme le propriétaire. »

Selon ‘Amr Ben ‘Aouf, le Prophète a dit : « …Sous réserve de ne pas attenter au droit d’un Musulman. Or, le fait de planter d’une manière illégitime constitue une atteinte au droit. »

Celui qui exploite une terre sans propriétaire

Selon ‘Aïcha, le Prophète a dit : « Celui qui travaille une terre, sans propriétaire, à plus le droit que quiconque sur cette terre. »

De l’eau

De ces Paroles de Dieu : « Et à partir de l’eau, Nous avons créé toute chose vivante ; ne croiront-ils pas ? » (Coran 21.30)

« Avez-vous considéré l'eau que vous buvez ? – Est-ce vous qui la faites descendre des nuages ou bien Sommes-Nous le Bienfaiteur ?

Si Nous le voulions, Nous la rendrions saumâtre. Ne serez-vous donc pas reconnaissants ? » (Coran 56.68 à 70)

On donne à boire d'abord à ceux qui sont placés à droite

Sahl Ben Sa'd a dit : « On offrit au Prophète une coupe et il y but. A sa droite il y avait un jeune homme, il était le plus jeune de tout le groupe ; les hommes âgés se tenaient à sa gauche. S'adressant au jeune homme le Prophète lui dit : - Ô jeune homme, acceptes-tu que je passe la coupe à ceux qui sont âgés ? – Ô Envoyé de Dieu, répondit celui-ci, je n'entends renoncer pour personne à la faveur que tu me fais. Alors le Prophète lui remit la coupe. »

Le surplus d'eau

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « N'interdisez pas le surplus d'eau, car vous interdiriez le superflu du pâturage (aux alentours du point d'eau). »

Les procédures concernant les puits

Selon 'Abdallah, le Prophète a dit : « Celui qui jure sous serment en vue d'accaparer en partie la richesse d'un homme (Musulman) et ce, sachant qu'il commet un mensonge, trouvera Dieu en colère contre lui, le jour où il Le rencontrera. C'est à cette occasion que fut révélé le verset suivant : « Ceux qui vendront à vil prix le pacte de Dieu et leurs serments, voilà ceux qui n'auront aucune part dans la vie future. » (Coran 3.77)

Le péché de l'homme qui refuse l'eau à un voyageur

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Il existe trois sortes de personnes auxquelles Dieu n'adressera pas un regard au Jour de la Résurrection, Il ne leur accordera pas non plus Sa Miséricorde et leur fera subir un châtiment ignominieux. Ces trois hommes sont : - Celui qui dispose d'assez d'eau durant un voyage, refuse d'en donner à un voyageur ; celui qui, fait allégeance à un prince, dans le but de retirer une satisfaction mondaine et qui accepte son autorité s'il a été satisfait et la désavoue s'il ne l'a pas été. Enfin celui qui, étalant sa marchandise l'après-midi, jure par Celui hormis duquel il n'y a aucune autre divinité, qu'on lui a offert ceci et cela, jusqu'à trouver un acheteur qui donne foi à ses propos (mensonges). »

Puis le Prophète récita ces Paroles de Dieu : « Ceux qui vendront à vil prix le Pacte de Dieu, voilà ceux qui n'auront aucune part dans la vie future. » (Coran 3.77).

Le surplus d'eau après satisfaction des besoins

D'après Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Un homme qui marchait éprouva une soif intense. Il descendit dans un puits et se désaltéra. Lorsqu'il sortit, il vit un chien qui haletait et qui léchait la terre humide pour étancher sa soif. – Ce chien, se dit l'homme, est assoiffé, autant que je l'étais tout à l'heure. Il retourna au fond du puits remplit sa bottine d'eau et la maintenant avec les dents, il remonta et abreuva le chien. Dieu agréa son comportement et lui pardonna (de ses péchés). – Ô Envoyé de Dieu, lui dit-on, on est récompensé même pour les animaux ? – Pour (le bien fait à) chaque cœur humide (chaque animal), il y a une récompense, répondit le Prophète. »

De celui qui prive un animal de nourriture

Selon Ibn ‘Omar, le Prophète a dit : « Une femme est entrée en enfer à cause d'une chatte qu'elle avait attachée, la privant de nourriture et l'empêchant de chercher sa subsistance parmi les petites bêtes de la terre. »

De la femme qui donne à boire à un chien assoiffé

D'après Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Les péchés d'une prostituée ont été pardonnés à cette femme qui, passant près d'un chien haletant et mort de soif à côté d'un puits, s'était déchaussée et avec la chaussure nouée à son voile, avait puisé de l'eau pour la bête. Pour cette action, elle fut absoute. » (1)

(1) : Il s'agit d'une prostituée des Benou Israël.

Celui qui pense que le propriétaire d'un bassin ou d'une outre dispose de plus de droits sur son eau que n'importe qui

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Par Celui qui tient ma vie entre Ses Mains, je n'éloignerai jamais personne de mon bassin, comme on repousse d'un point d'eau une chamelle qui ne fait pas partie du troupeau. »

Au Jour de la Résurrection Dieu ne parlera pas à trois catégories d'hommes

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Au Jour de la Résurrection, Dieu ne parlera pas à trois catégories d'hommes et Il ne leur adressera même

pas un regard, ce sont : l’homme qui jure qu’on lui a offert un meilleur prix pour sa marchandise et qui mentira de la sorte ; l’homme qui prête un faux serment après le ‘assar pour dépouiller une partie des biens d’un Musulman ; et l’homme qui refusera (de donner) l’excédent de son eau. A celui-là, Dieu dira : - Ce jour Je te refuse Ma Grâce de la même façon que tu as refusé l’excédent d’un bien que tes mains n’ont pas contribué à produire. »

Des concessions par écrit

Selon Anas, le Prophète convoqua les Ansar pour leur remettre des concessions à Bahreïn. « Ô Envoyé de Dieu, s’écrièrent-ils, rédige pour nos frères mouhadjirines les mêmes droits. – Après moi, répondit le Prophète, il y aura quelque chose d’affligeant, patientez jusqu’au jour où vous me rencontrerez. »

La traite des chamelles près d’un point d’eau

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Il faut traire les chamelles près d’un point d’eau. » (1)

Le paiement des dettes

De ces Paroles de Dieu : « Dieu vous ordonne de restituer les dépôts et de juger avec équité lorsque vous jugez entre les hommes. Quelle excellente exhortation vous fait Dieu à ce sujet ! Dieu est Celui qui entend et voit tout. » (Coran 4.58)

Abou Dar a dit : « J’étais en compagnie du Prophète, lorsqu’il la contempla (je veux parler de la montagne Ohod) et dit : Comme je désire qu’elle soit changée en or pour moi et que, trois jours après avoir gardé cette fortune, il ne me reste plus qu’un seul dinar que j’utiliserai pour régler une dette. Puis il ajouta : - Les plus riches (de ce monde) seront les plus pauvres (dans l’au-delà) sauf ceux qui auront dépensé leur fortune, ainsi et ainsi. Et Abou Chihab d’imiter le Prophète, qui faisait mine de répandre au devant, à droite et à gauche. - Mais peu d’entre eux le feront. »

(1) : Afin de distribuer une partie du lait aux pauvres qui se regroupent près des points d’eau.

Le fait d’invoquer pour se préserver des dettes

Selon ‘Orwa, ‘Aïcha lui aurait rapporté que l’Envoyé de Dieu faisant une invocation durant la prière, prononça les paroles suivantes : « Ô mon Dieu ! Préserve-moi du péché et des dettes. Quelqu’un lui dit alors : - Combien de fois implores-tu Dieu de te préserver des dettes ? - L’homme qui s’endette, répondit le Prophète, parle et ment, il promet et se dédit. »

Le retard d’un paiement par un homme fortuné constitue une injustice

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « L’homme fortuné qui refuse (sans raison) le paiement (d’une dette) commet une injustice. »

L’homme qui a des droits a le droit de parler

Le Prophète aurait dit : « L’homme aisé qui retarde (le paiement d’une dette) autorise (qu’on tienne des propos durs) pour son honneur et mérite un châtiment. »

Selon Abou Horaïra, un homme vint vers le Prophète pour lui demander le règlement d’une affaire et fit preuve de brutalité dans ses propos. – Les compagnons du Prophète voulurent le calmer mais celui-ci leur dit : - Laissez-le, l’homme qui a des droits a le droit de parler. »

L’homme qui découvre son bien chez quelqu’un qui est en faillite

El Hassan a dit : « Celui dont la faillite a été constatée, n’a le droit ni d’affranchir, ni de vendre, ni d’acheter. »

Selon Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit – ou encore - j’ai entendu l’Envoyé de Dieu dire : - Celui qui découvre un bien dont il est propriétaire chez quelqu’un qui est en faillite, dispose plus que tout autre d’une priorité sur ce bien. »

De ce qui a été interdit en matière de dilapidation

D’après Moghira Ben Cho’ba, le Prophète a dit : « Dieu vous a interdit : De manquer de respect à l’égard de vos mères, d’enterrer vivantes vos filles, de refuser (le paiement de dettes), de réclamer (ce qui ne vous appartient pas).Dieu déteste les commérages (qil oua qal), l’excès dans les demandes et la dilapidation des biens. »

L’esclave est le berger des biens de son maître, il ne lui est permis d’en prélever qu’avec son accord

‘Abdallah Ben ‘Omar a entendu l’Envoyé de Dieu dire : « Chacun de vous est un berger et il est responsable de son troupeau. L’imam (le gouvernant) est un berger et il est responsable de son troupeau. L’homme est le berger de sa famille et il est responsable de son troupeau. La femme chez son mari est une bergère, et elle est responsable de son troupeau. Le serviteur est un berger pour les biens de son maître et il est responsable de son troupeau. »
‘Abdallah a encore dit : « J’ai entendu tout cela de la part de l’Envoyé de Dieu et je crois que le Prophète a dit aussi :- L’homme est un berger pour les biens de son père et il est responsable de son troupeau. Chacun de vous est un berger et à chacun de vous, il sera demandé des comptes sur son troupeau. »

Des litiges

‘Abdallah a dit : « J’avais entendu un homme réciter un verset du Coran, alors que j’avais entendu l’Envoyé de Dieu le faire d’une autre manière. Je pris cet homme par la main et le menai auprès de l’Envoyé de Dieu qui nous dit : - Chacun de vous a bien agi. »

Cho’ba ajoute : « Je pense qu’il (le Prophète) a dit : - Ne créez pas de dissension. C’est parce qu’ils ont été en dissension que vos prédécesseurs ont été anéantis. »

Il ne faut pas traire la bête de quelqu’un sans son accord

Selon ‘Abdallah Ben ‘Omar, l’Envoyé de Dieu a dit : « Personne ne doit traire l’animal de quelqu’un sans son accord. L’un d’entre vous souhaite-t-il qu’on vienne dans son dépôt, qu’on fracasse les portes et qu’on prenne ses vivres ? Les mamelles de vos bêtes sont les réserves de vos aliments. Que personne ne vienne donc traire l’animal de quelqu’un sans son accord. »

Des actes iniques

De ces Paroles de Dieu : « Ne pense pas que Dieu soit inattentif aux actions des injustes. Il retarde seulement leur châtiment jusqu’au jour où leurs yeux seront horrifiés, où ils accourront, les traits défaits, les prunelles immobiles et les cœurs vides. Avertis les hommes du châtiment qui les attend. Quand ce jour arrivera, ceux qui ont été iniques s’écrieront : - Seigneur, Accorde-nous un délai, afin que nous obéissions à Ton appel et que nous suivions les Prophètes. – N’avez-vous pas juré autrefois que vous ne quitteriez jamais le monde ? leur répondra-t-on. Vous avez habité les lieux de ceux qui

avaient œuvré à leur perte et vous aviez vu comment Nous les avons traités. Nous vous avons cité ces peuples en exemple. Ils ont tramé des complots, mais Dieu les a déjoués et ce, quand bien même ces perfidies eussent été de taille à déplacer des montagnes. Ne croyez surtout pas que Dieu puisse faillir aux promesses qu'Il a faites à Ses Envoyés. Car Dieu est Tout-Puissant et terrible dans sa vengeance. » (Coran 14.42 à 49)

La rétribution des actes iniques

Selon Abou Saïd El Khodry, l'Envoyé de Dieu a dit : « Quand les Croyants auront échappé au feu, ils seront arrêtés sur un pont édifié entre le Paradis et l'Enfer et seront alors punis pour les actes iniques qu'ils auront accomplis les uns envers les autres sur terre, jusqu'à ce qu'ils aient été triés et purifiés. Puis on les laissera entrer dans le Paradis. Je Jure par celui qui tient l'âme de Mohammed dans Ses Mains, que chacun d'eux trouvera plus aisément son emplacement au Paradis qu'il ne le faisait sur terre. »

Le Musulman n'opprime pas le Musulman et ne l'abandonne pas

Selon 'Abdallah Ben 'Omar, le Prophète a dit : « Le Musulman est le frère du Musulman ; il ne doit pas l'asservir ou le délaisser. Celui qui assistera son frère, Dieu l'assistera. Celui qui délivrera son frère d'un tourment, Dieu le délivrera d'un des tourments du Jour de la Résurrection. Celui qui assure la protection d'un Musulman, sera protégé par Dieu, le Jour de la Résurrection. »

De la malédiction de Dieu

De ces Paroles de Dieu : « Qui est plus injuste que celui qui forge un mensonge sur Dieu ? Lorsque les injustes paraîtront devant leur Seigneur, leurs témoins diront : « Voilà ceux qui ont menti contre leur Seigneur. » La malédiction de Dieu ne tombera-t-elle pas sur ceux qui sont injustes ? » (Coran 11.18)

Safouane Ben Mouhriz El Mazini a dit : « Alors que je marchais en compagnie d'Ibn 'Omar et que je lui tenais la main, un homme vint vers lui et lui dit : - Décris-moi les propos de l'Envoyé de Dieu au sujet du tête à tête. L'Envoyé de Dieu a dit, répondit Ibn 'Omar : - Dieu fera venir à Lui le Croyant. Il le protégera l'aidera et lui dira : - Reconnais-tu avoir commis telle mauvaise action et telle mauvaise action ? - Oui Seigneur, reconnaîtra le coupable. Lorsqu'il admettra toutes ses fautes et pensera qu'il est perdu, Dieu lui dira : - Ces fautes pour lesquelles je t'ai ménagé sur terre, Je te les pardonne aujourd'hui. Alors on apportera à Dieu le Livre des bonnes œuvres du Croyant. Quant à l'incrédule et à l'hypocrite, ils (les anges) diront : - Ces gens ont

proféré des mensonges sur le Seigneur. La malédiction de Dieu ne tombera-t-elle pas sur ceux qui sont injustes ? » (1)

Viens en aide à ton frère (musulman) qu'il soit oppresseur ou opprimé

D'après Anas, l'Envoyé de Dieu a dit : « Secours ton frère (musulman), qu'il soit oppresseur ou opprimé. – Ô Envoyé de Dieu, lui répondit-on, nous assisterons l'opprimé mais comment secourir l'oppresseur ? – En prenant le dessus sur lui (en l'empêchant de commettre le mal), répliqua le Prophète. »

Du secours à apporter à l'opprimé

Bara Ben ʻAzib a dit : « Le Prophète nous a prescrit sept choses et nous a interdit sept autres. Puis il cita les prescriptions suivantes : rendre visite aux malades, suivre les enterrements, répondre à ceux qui éternuent par la formule : « Dieu vous bénisse ! » ; rendre le salut, secourir l'opprimé, honorer les invitations et satisfaire les supplications. »

D'après Abou Moussa, le Prophète a dit : « Le Croyant doit être pour le Croyant comme une construction dont les matériaux se renforcent mutuellement. » En disant cela, il entrecroisa ses doigts.

De l'assistance contre l'oppresseur

De ces Paroles de Dieu : « Dieu déteste les propos discourtois ; à moins qu'ils n'émanent de gens opprimés. Dieu entend et sait tout. » (Coran 4.148)

« Et ceux qui ne laissent pas impunies les offenses qui leurs sont faites. » (Coran 42.39)

Ibrahim a dit : « On craignait d'être traité avec mépris, cependant, quand cela était possible, on pardonnait. »

Le pardon de l'opprimé

De ces Paroles de Dieu : « Que vous divulguiez le bien, que vous le cachiez ou que vous pardonniez le mal qu'on vous fait, sachez que Dieu est indulgent et Tout-Puissant. » (Coran 4.129)

(1) : Le tête à tête correspond à l'entretien que Dieu aura avec chaque homme.

De ces Paroles de Dieu : « La punition d'un mal est un mal pareil. Mais celui qui pardonne et se réconcilie trouvera sa récompense auprès de Dieu. Dieu n'aime pas les injustes. Quant à ceux qui après avoir été victimes d'une injustice se font justice eux-mêmes, ceux-là n'encourent aucune peine. Sont punissables, par contre ceux qui oppriment leurs semblables et qui suivent en ce monde leurs mauvais penchants sans souci d'équité. Ceux-là subiront un supplice douloureux. Celui qui patiente et pardonne aurait ainsi accompli un acte méritoire. Celui que Dieu égare ne trouvera pas de protecteur. Tu verras les injustes s'écrier à la vue du supplice : - N'y a-t-il pas moyen de retourner sur terre ? » (Coran 42.40 à 44)

L'injustice engendrera l'obscurité le Jour de la Résurrection

D'après 'Abdallah Ben 'Omar, le Prophète a dit : « L'injustice engendrera l'obscurité (elle enveloppera l'homme injuste) le Jour de la Résurrection. »

On doit redouter la malédiction de l'opprimé

D'après Ibn 'Abbas, le Prophète avait député Mo'ad Ben Djabal au Yémen, en lui faisant cette recommandation : « Redoute la malédiction de l'opprimé car entre elle et Dieu, il n'y a aucun voile. »

La victime d'une oppression

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Celui qui a commis une iniquité à l'égard de son frère, que ce soit dans son honneur ou dans tout autre domaine, doit se faire pardonner aujourd'hui avant qu'il n'y ait ni dinar, ni dirham pour se racheter. S'il possède une bonne action, on retranchera l'équivalent de sa mauvaise action et s'il n'a pas capitalisé de bonnes actions, on lui affectera les mauvaises actions de sa victime.»

Le péché de celui qui s'approprie indûment une parcelle de terre

D'après Salim, le Prophète a dit : « Celui qui s'empare indûment d'une parcelle de terre, sera englouti avec elle au fond des sept terres, le Jour de la Résurrection. »

De celui qui plaide intentionnellement une mauvaise cause et du péché qu'il commet

Selon Oum Salama, une des épouses de l'Envoyé de Dieu, celui-ci entendit un jour des plaideurs discuter devant sa demeure. Il sortit vers eux et

leur dit : « Moi je ne suis qu'un être humain auprès de qui on vient plaider. Peut-être que l'un de vous se montre plus persuasif que son rival et alors je considère qu'il a raison et je penche en sa faveur. Celui qui bénéficiera ainsi illégalement d'un bien appartenant à un Musulman, n'aura en fait (hérité) qu'un fragment de l'enfer, qu'il dispose de ce bien ou qu'il l'abandonne. »

De celui qui prélève de quoi nourrir sa famille

Selon 'Aïcha, Hind Bint 'Otba Ben Rabi'e vint voir le Prophète et lui dit : « Ô Envoyé de Dieu ! Abou Sofiane est un homme avare ; si je prélevais sur son bien de quoi nourrir ma famille commettrais-je une faute ? – Non, répondit le Prophète, mais à condition que tu les nourrisses avec retenue (sans excès). »

On ne doit pas empêcher son voisin de sceller une poutre dans son mur

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Un homme ne doit pas empêcher son voisin de sceller une poutre dans son mur. »

Le fait de répandre du vin sur la voie publique

Anas a dit : « Je donnais à boire du fadikh aux gens dans la maison d'Abou Talha. Cette boisson fermentée était en usage à l'époque. L'Envoyé de Dieu prescrivit à un messager de crier : - Les boissons alcoolisées n'ont-elles pas été interdites ? Abou Talha me dit alors : - Sors et verse cette liqueur. Je fis ce qu'il me demandait et la boisson se mit à couler dans les rues de Médine. Un des assistants s'inquiéta et dit : - Des gens ont été tués avec ce breuvage dans le ventre. C'est à la suite de cet épisode que fut révélé ce verset : « Ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres n'auront pas à se justifier pour ce qu'ils auront consommé, à condition qu'ils craignent Dieu, que leurs convictions soient sincères et qu'ils s'adonnent aux bonnes œuvres. » (Coran 5.93)

Le fait de s'asseoir sur le seuil des maisons et sur la voie publique

'Aïcha a dit : « Abou Bakr avait édifié une mosquée au seuil de sa maison. Il y priait et récitait le Coran. Les femmes et les enfants des idolâtres se pressaient auprès de lui pour assister au spectacle. A l'époque le Prophète, Mohammed se trouvait à la Mecque. »

Selon Abou Saïd El Khodry, le Prophète a dit : « Prenez garde de ne pas vous asseoir sur les voies publiques. – Nous n'avons pas le choix, lui répondit-on, nous ne possédons pas d'autre lieu pour nous réunir et discuter. –

Si vous ne voulez pas vous réunir ailleurs, reprit le Prophète, alors respectez les exigences de la voie publique. – Et quelles sont-elles ? lui demanda-t-on. – Il faut baisser les yeux, ne pas nuire aux autres, répondre au salut, prescrire le bien et interdire le mal, précisa le Prophète. »

Le fait d'enlever les choses nuisibles

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « C'est faire preuve de charité, que de procéder à l'enlèvement des choses nuisibles sur la voie. »

De celui qui écarte une branche ou quelque objet gênant, de la voie publique

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Alors qu'il marchait sur la voie publique, un homme aperçut une ramure portant des épines, il retira l'obstacle du chemin et Dieu agréa (son comportement) et lui pardonna ses péchés. »

Quand il y a un litige au sujet de la voie publique

Abou Horaïra a dit : « En cas de litige au sujet de la voie publique, le Prophète a considéré qu'il devrait y avoir un passage de sept coudées de large. »

Le fait de s'approprier le butin d'autrui et l'interdiction de la mutilation

'Abdallah Ben Yazid El Ansari a dit : « Le Prophète nous a défendu la spoliation et la mutilation. »

La destruction de la croix et la mise à mort du porc

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « La Dernière Heure ne viendra pas avant que le fils de Marie ne descende parmi nous en qualité d'arbitre juste ; il détruira la croix, il mettra à mort le porc et éliminera la capitation (djizia). L'argent débordera alors au point où personne n'en voudra. »

Faut-il détruire les jarres et crever les outres ayant contenu du vin ?

Selon Salama Ben El Akwa', le Prophète vit des feux, le jour de Khaïbar et en demanda la raison. On lui répondit qu'ils servaient à faire cuire des ânes domestiques. – Détruisez ces marmites et jetez ce qu'elles contiennent, s'écria le Prophète. – Ne devrions-nous pas les vider et les nettoyer ? lui répondit-on. – Soit, faites-le, conclut le Prophète. »

‘Abdallah Ben Mess’aoud a dit : « Lorsque le Prophète pénétra à la Mecque, il y avait autour de la Maison Sacrée de la Ka’ba, trois cent soixante idoles. A l’aide d’un bâton qu’il tenait à la main, il toucha chaque idole en disant : - La vérité est venue, l’erreur a disparu. L’erreur doit disparaître. » (Coran 17.81)

Selon El Qassem, ‘Aïcha avait revêtu un meuble d’un tissu dont les motifs comportaient des êtres animés. Le Prophète déchira le tissu avec lequel on confectionna deux coussins qui étaient utilisés en guise de sièges.

De celui qui défend son bien

‘Abdallah Ben ‘Amr a dit : « J’ai entendu l’Envoyé de Dieu dire : - Celui qui est tué en défendant son bien meurt en martyr (chahid). »

De celui qui brise une assiette ou quelque chose appartenant à autrui

Selon Anas, alors que le Prophète se trouvait chez une de ses femmes, une des mères des Croyants, lui adressa par une servante une assiette contenant de la nourriture. La femme du Prophète heurta l’assiette qui se brisa. Le Prophète rassembla les débris, reposa la nourriture et dit : - Mangez ! Il garda la servante et l’assiette brisée jusqu’à la fin du repas. Puis, il donna une nouvelle assiette à la servante en gardant l’ancienne.

Le gage dans les agglomérations

De ces Paroles de Dieu : « Si vous êtes en voyage et que vous ne trouviez pas d’écrivain, vous laisserez des gages. Si l’un d’entre vous confie un dépôt à un autre, celui qui a reçu le dépôt devra le restituer. Qu’il craigne Dieu son Seigneur ! » (Coran 2.283)

Le gage concernant une monture ou un animal à traire

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « L’animal remis en gage peut-être utilisé comme monture, sous réserve de lui donner sa nourriture. On peut aussi boire le lait de l’animal donné en gage en lui fournissant ce dont il a besoin comme aliment. C’est l’homme qui monte ou trait l’animal qui est tenu de lui fournir sa subsistance. »

L’AFFRANCHISSEMENT
LES DONATIONS
LES TEMOIGNAGES

L’affranchissement

Saïd Ben Mardjana… rapporte que selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « N’importe quel homme qui affranchira un (esclave) Musulman et, pour chacun des membres de ce dernier, verra Dieu délivrer du feu de l’enfer les membres correspondants de cet homme. Comme je rapportais ce Hadith à ‘Ali Ben El Hossaïn, poursuivit Saïd Ben Mardjana, celui-ci s’en alla vers un esclave dont on avait offert dix mille dirhams ou mille dinars et il l’affranchit séance tenante. »

Quel esclave convient-il d’affranchir ?

Abou Dar a dit : « Je questionnai le Prophète sur l’acte le plus méritoire : - C’est la foi en Dieu et la guerre sainte dans Sa voie, me répondit-il. – Quel esclave convient-il d’affranchir ? Lui demandai-je encore. – Celui qui vaut le plus et auquel son maître est le plus attaché, me dit-il. – Et si je ne suis pas en mesure de le faire ? - Dans ce cas aide-le dans sa tâche et s’il ne peut rien faire, viens-lui en aide par ton travail. – Et si je m’abstiens de lui venir en aide ? – Alors évite de commettre le mal et ce sera une forme d’aumône à ton actif. »

L’erreur et l’oubli dans l’affranchissement, la répudiation…

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Par considération à mon égard, Dieu ne prendra pas en compte ce que suggère les cœurs des fidèles de ma communauté, pour autant que ces suggestions ne se seront pas concrétisées par des actes ou des propos. »

De celui qui dit à son esclave : « Il est à Dieu » avec l’intention de l’affranchir

Selon Qaïs, Abou Horaïra a dit : « Je m’en allais vers le Prophète, et récitai en cours de route ces vers : « Quelle nuit longue et difficile ! Mais c’est grâce à elle que je me suis libéré du joug de l’infidélité. »Or à cet instant mon esclave m’abandonna. Quand je parvins auprès du Prophète, je lui prêtai serment de fidélité et alors que je me tenais encore près de lui, l’esclave arriva. – Ô Abou Horaïra, voici ton esclave ! me lança l’Envoyé de Dieu.- Je l’affranchis, désormais, il est libre, pour la face de Dieu, répondis-je. »

La mère esclave engendrera son maître

Abou Horaïra a dit que selon le Prophète, un des signes (avant-coureurs) de la Dernière Heure verra la femme esclave engendrer son maître.

L'affranchissement effectué par l'idolâtre

Selon Hicham, avant de se convertir à l'Islam, Hakem Ben Hizam avait affranchi cent esclaves et offert des offrandes chargées sur cent chameaux. Quand il devint musulman, il apporta (à nouveau) des offrandes sur cent chameaux et affranchit cent esclaves. - Je demandai à l'Envoyé de Dieu, dit Hakem : - Ô Envoyé de Dieu ! Qu'adviendra-t-il des actions pieuses que je pratiquais avant de devenir musulman ? En te convertissant à l'Islam, répondit l'Envoyé de Dieu, tu as gardé le bénéfice rattaché à tes bonnes actions antérieures. »

Celui qui éduque et instruit sa servante

Selon Abou Moussa, l'Envoyé de Dieu a dit : « L'homme qui possédant une esclave, l'instruit, la soigne, l'affranchit et l'épouse aura droit à une double récompense. »

Les esclaves doivent être considérés comme des frères

De ces paroles du Prophète : « Les esclaves sont vos frères, donnez-leur à manger de ce que vous mangez vous-mêmes. »

Dieu n'aime pas le présomptueux et l'orgueilleux

De ces Paroles de Dieu : « Adorez Dieu ; ne L'associez à rien. Soyez bons envers vos parents, vos proches, les orphelins, les pauvres, vos voisins immédiats ou non, pour les compagnons de routes, les voyageurs et vos esclaves. Dieu n'aime pas l'homme qui est présomptueux et orgueilleux. » (Coran 4.36)

L'esclave pieux envers le Seigneur et qui conseille bien son maître

Selon Ibn 'Omar, l'Envoyé de Dieu a dit : « L'esclave qui conseille bien son maître et est pieux vis-à-vis du Seigneur, bénéficiera d'une double récompense. »

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « …Je jure par Celui qui tient mon âme entre Ses Mains, si ce n'était la guerre au service de Dieu, le pèlerinage et la piété à l'égard de ma mère, j'aurais aimé mourir en étant esclave. »

De ce qui est réprouvé à surexploiter son esclave ou à dire : « Mon esclave mâle, mon esclave femme »

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Personne d'entre vous ne doit utiliser ces expressions : donne à manger, présente l'ablution, donne à boire à ton Seigneur, mais dites : ton maître. Que personne de vous ne dise : mon esclave mâle, mon esclave femme, dites plutôt : mon serviteur, ma servante ou mon garçon. »

Le domestique qui apporte le repas à son maître

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Lorsque l'un d'entre vous accueille son domestique qui lui amène son repas et, faute de le faire asseoir avec lui, qu'il soit disposé à lui offrir une ou deux bouchées, car c'est le domestique qui a apprêté ce repas. »

Il faut éviter de frapper au visage

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Quand l'un de vous combat, qu'il s'abstienne de toucher le visage. »

De l'affranchissement contractuel

De ces Paroles de Dieu : « Rédigez un contrat d'affranchissement pour ceux de vos esclaves qui le désirent, si vous reconnaissez en eux des qualités et donnez-leur des biens que Dieu vous a accordés. » (Coran 24.33)

La donation et ses mérites

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Ô femmes musulmanes, qu'aucune de vous ne dédaigne d'offrir à sa voisine ne serait-ce qu'un bout de sabot de mouton. »

Selon 'Orwa, 'Aïcha lui dit un jour : « Ô mon neveu ! Nous avons aperçu le croissant, puis le croissant et le croissant, trois fois le croissant en deux mois, sans que l'on n'ait allumé du feu dans la demeure de l'Envoyé de Dieu. – Ô ma tante ! Dis-je, alors de quoi vous nourrissez-vous ? - De deux choses noires, répondit-elle, les dattes et l'eau. Cependant les Ansar qui étaient voisins de l'Envoyé de Dieu disposaient du droit de traire certaines bêtes. Aussi, ils offraient de ce lait à l'Envoyé de Dieu qui nous en donnait à boire. »

Le fait de donner une chose peu importante

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Si l'on me conviait à manger une épaule ou un pied de mouton, j'accepterais l'invitation. Si l'on m'offrait une épaule ou un pied de mouton, je le prendrais volontiers. »

Le fait d'accepter du gibier comme présent

Le Prophète accepta une épaule d'onagre (âne sauvage) que lui avait offert Abou Qatada.

Selon Hicham Ben Zeïd, Anas a dit : « Nous avions débusqué un lièvre à Mar Ez Dahran et les gens se lancèrent à sa poursuite. Cependant ils éprouvèrent de la fatigue et je réussis à l'atteindre. Je le pris et le remis à Abou Talha qui l'égorgea et envoya le râble du lièvre à l'Envoyé de Dieu, - je pense qu'il s'agissait des deux cuisses, dit une autre version. Le Prophète accepta le présent et mangea de ce lièvre – ou suivant une autre version – il mangea de ce lièvre et accepta le présent. »

Le fait d'accepter un présent

Ibn ‘Abbas a dit : « Oum Hofaïd la tante maternelle d'Ibn ‘Abbas offrit du fromage, du beurre et des lézards au Prophète. Ce dernier, mangea le fromage et le beurre et ne toucha pas au lézard qu'il n'aimait pas. Ibn ‘Abbas ajoute : - On consomma du lézard à la table de l'Envoyé de Dieu or, si sa consommation était illicite on n'en n'aurait pas mangé à sa table. »

Abou Horaïra a dit : « Lorsqu'on offrait de la nourriture à l'Envoyé de Dieu, celui-ci s'enquerrait pour savoir si c'était un présent ou si cela faisait partie de la zakat. S'il apprenait que cela faisait partie de la zakat, il invitait ses compagnons à en consommer sans y manger lui-même. S'il apprenait qu'il s'agissait d'un présent, il étendait la main et mangeait avec eux. »

Le présent qu'il ne convient pas de refuser

‘Azra Ben Tabit El Ansari a dit : « J'allai chez Tomama Ben ‘Abdallah Ben Anas et il me fit don de parfums, en me disant qu'Anas ne refusait jamais de parfums et que le Prophète en faisait de même. »

De l’échange des présents

‘Aïcha a dit : « L’Envoyé de Dieu acceptait les présents et en adressait d’autres en contrepartie. »

Du présent fait par un père à son enfant

Le présent fait par un père à son enfant n’est valable que si le donateur est équitable vis-à-vis des autres enfants et offre à chacun d’eux l’équivalent. La présence de témoins n’est pas requise.

Le Prophète a dit : « Soyez équitables envers vos enfants quand vous faites un présent. »

Le Prophète acheta un chameau à ‘Omar et l’offrit en cadeau au fils de ‘Omar en lui disant : « Fais-en ce qu’il te plaît. »

No’man Ben Bachir rapporte que son père l’amena vers l’Envoyé de Dieu en disant : « Voici mon fils, je lui ai donné un esclave. – As-tu donné la même chose à tes autres enfants ? interrogea le Prophète. – Non, répondit le père. – Alors reprends cet esclave, ordonna le Prophète. »

La donation du mari à son épouse et de la femme à son mari

Ibrahim a dit qu’une telle donation est permise.
‘Omar Ben ‘Abdallah, estime que ni le mari ni la femme ne peuvent revenir sur leur donation.

Durant sa (dernière) maladie, le Prophète sollicita la permission de ses femmes pour demeurer chez ‘Aïcha.

Zohri a dit : « L’homme qui sollicite de sa femme le don d’une partie ou de la totalité de la dot, puis qui peu de temps après la répudie, doit restituer ce qu’il a reçu si son épouse l’exige et s’il y a usage de la contrainte. Cependant, si la femme a donné de son plein gré et qu’il n’y a eut aucune traîtrise de l’époux, la donation reste autorisée. »

De ces Paroles de Dieu : « Remettez à vos femmes leur dot en toute propriété. Si elles vous cèdent gracieusement une part, vous pouvez en bénéficier en paix et tranquillité. » (Coran 4.4)

La donation faite par l'épouse à un autre que son mari

De ces Paroles de Dieu : « Ne donnez pas à ceux qui sont incapables légalement, les biens que Dieu vous donne pour subsister. » (Coran 4.4)

Selon Asma, l'Envoyé de Dieu lui aurait dit : « Dépense (en aumônes) sans compter. Dieu comptera pour toi. Ne mets rien de côté, Dieu mettra de côté (des récompenses) pour toi. »

A qui doit-on faire (en premier) un présent ?

Selon Talha Ben 'Abdallah, de la tribu des Béni Temim Ben Mora, 'Aïcha interrogea le Prophète : « Ô Envoyé de Dieu, lui dit-elle, j'ai deux voisins, à qui dois-je faire un présent ? – A celui qui a la porte la plus proche de toi, répondit le Prophète. » (1)

(1) : Les commentateurs estiment que ce choix est motivé par le fait que le voisin le plus proche est mieux placé pour apercevoir les présents qui passent devant lui.

De celui qui refuse un cadeau

'Omar Ben 'Abdelaziz a dit : « A l'époque de l'Envoyé de Dieu, les cadeaux étaient considérés comme tels ; aujourd'hui ils sont devenus des pots-de-vin. »

Du prélèvement de la dîme

Abou Homaïd Sa'idi a dit : « Le Prophète avait confié à un homme de la tribu des Azd, le prélèvement de la dîme. A son retour (de mission) l'homme dit : - Voici pour vous et ceci est un cadeau pour moi. – Est-ce que cet homme ne s'est jamais assis dans la demeure de son père ou de sa mère ? s'écria le Prophète, il saurait alors si on lui offrirait telle chose ou non. Par Celui qui tient mon âme entre Ses Mains, personne ne prendra quoi que ce soit (de la dîme) sans qu'au Jour de la Résurrection, il n'en soit tenu de le porter à son cou. Si c'est un chameau, il blatérera, si c'est une vache, elle beuglera, si c'est un mouton, il bêlera. Puis il leva la main si haut que nous vîmes le blanc de son aisselle, et s'écria par trois fois : - Ô mon Dieu ! Ai-je communiqué (Ta volonté) ? »

Celui qui a une dette

Le Prophète a dit : « Celui qui a une dette doit l'acquitter ou s'en faire prononcer la renonciation. »

Le fait d'acquitter le présent des polythéistes

Abou Homaïd a dit : « Le prince de Aïla offrit au Prophète une mule blanche et un manteau et le Prophète officialisa par écrit la souveraineté de son pays. »

Selon Anas Ben Malik, une Juive offrit un mouton empoisonné au Prophète, et celui-ci consomma (de sa chair). On conduisit cette Juive devant le Prophète et on lui demanda s'il fallait la mettre à mort. « Non, répondit le Prophète. Anas ajoute :- J'ai depuis toujours détecté cet empoisonnement sur la luette de l'Envoyé de Dieu. »

Le présent offert aux polythéistes

De ces Paroles de Dieu : « Dieu ne vous interdit pas d'être bons et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus à cause de votre foi et qui ne vous ont pas expulsés de vos maisons ; Dieu aime ceux qui sont équitables. » (Coran 60.8)

Il n'est pas permis à quelqu'un de reprendre une donation ou une aumône

Selon Ibn 'Abbas, l'Envoyé de Dieu a dit : « Il n'y a pas pour nous quelqu'un qui fasse une plus mauvaise action que celui qui reprend une donation (ou une aumône), il est comme le chien qui revient à sa vomissure. »

La donation viagère ('omra ou roqba)

Selon Abou Horaïra, le Prophète a déclaré que la donation viagère est permise. Selon 'Ata, Djabir a prêté des paroles similaires au Prophète.

Des témoignages

De ces Paroles de Dieu : « Ô vous qui croyez ! Rédigez la dette que vous contractez et qui est payable à une échéance déterminée. Qu'un écrivain choisi parmi vous l'écrive honnêtement, qu'il ne refuse pas de le faire, conformément aux enseignements de Dieu. Qu'il écrive ce que le débiteur dicte ; qu'il craigne Dieu son Seigneur et qu'il n'omette rien. Si le débiteur est un interdit ou un mineur, s'il ne peut dicter lui-même, que son représentant dicte honnêtement. Requerrez le témoignage de deux hommes pris parmi vous. Si vous ne trouvez pas deux hommes, choisissez un homme et deux femmes, parmi ceux que vous agréez comme témoins. Si l'une des deux femmes se trompe, l'autre lui rappellera ce qu'elle aura oublié. Que les témoins ne se

dérobent pas lorsqu'ils sont appelés à témoigner. N'hésitez pas de mettre vos contrats par écrit, qu'ils soient importants ou non, quand il y a un terme, cela est plus équitable devant Dieu, et donne plus de valeur au témoignage et le rend plus propre à écarter tout espèce de doute. A moins qu'il ne s'agisse d'un marché que vous traitez au comptant, il n'y a alors aucun mal à ne point rédiger un contrat. Appelez des témoins chaque fois que vous concluez une transaction. Ne portez préjudice ni à l'écrivain ni au témoin ; si vous le faites, vous commettriez une mauvaise action. Craignez Dieu ! Dieu vous instruira car Dieu est instruit de tout. » (Coran 2.282)

De ces Paroles de Dieu : « Ô vous qui croyez ! Pratiquez avec constance la justice quand vous témoignez devant Dieu, même s'il faut témoigner contre vous-mêmes, contre vos père et mère, contre vos proches, qu'il s'agisse d'un riche ou d'un pauvre, l'un et l'autre dépendent de Dieu plus que vous-mêmes. Ne vous fiez pas à vos impulsions de crainte de vous tromper. Si vous avez des réticences ou si vous refusez votre témoignage, Dieu est instruit de ce que vous faites. » (Coran 4.135)

Les témoins doivent être des hommes équitables

De ces Paroles de Dieu : « Appelez deux témoins équitables choisis parmi vous et rendez témoignage devant Dieu… » (Coran 65.2)

'Abdallah Ben 'Otba a dit : « J'ai entendu 'Omar Ben El Khattab dire : « A l'époque de la Révélation, on jugeait les gens selon la Révélation. Maintenant que la Révélation a pris fin, nous jugeons les hommes d'après leurs actions qui nous sont visibles. Celui qui nous semble comme faisant le bien, nous l'estimons et le défendons, sans rien connaître de ses convictions intimes et Dieu le jugera en fonction de ses intentions. Celui qui nous semble comme faisant le mal, nous ne le défendons pas, nous ne le croyons pas, bien qu'il prétende que ses intentions soient bonnes. »

Le témoignage relatif à la filiation, l'allaitement et le décès

Selon Ibn 'Abbas, en parlant de la fille de Hamza, le Prophète a dit : « Il ne m'est pas permis de l'épouser ; les liens de parenté créés par l'allaitement occasionnent les mêmes interdits que ceux de la parenté maternelle. Et elle est la fille de mon frère de lait. »

On ne doit pas témoigner pour valider une injustice même si l'on est requis

Selon 'Imran Ben Hossaïn, le Prophète a dit : « Vous êtes les meilleurs dans ce siècle, puis ceux qui viendront après vous et ensuite, ceux qui les

suivront. – Je ne sais pas, précise ‘Imran, si le Prophète n’a pas parlé de deux ou trois siècles. – Et, après vous poursuivit le Prophète, apparaîtront des gens fourbes, sans scrupules, qui témoigneront (faussement) sans qu’on leur fasse appel, qui feront des engagements qu’ils ne respecteront pas. Ces gens seront enveloppés de graisse. »

Ce qui a été dit sur le faux témoignage

De ces Paroles de Dieu : « Ne refusez pas de témoigner. Celui qui refuse de témoigner commettra un péché. Dieu connaît vos actions. » (Coran 2.283)

Selon Anas, on interrogea le Prophète sur les péchés capitaux, il répondit : « Ce sont : l’idolâtrie, le mauvais comportement vis-à-vis de son père et de sa mère, le meurtre et le faux témoignage. »

De celui qui récite le Coran dans la mosquée

Selon ‘Orwa, ‘Aïcha a dit : « Le Prophète entendit un fidèle qui récitait le Coran à la mosquée : - Que Dieu soit compatissant envers cet homme, s’écria le Prophète, il vient de me rappeler tel et tel verset que j’ai oublié de telle et telle sourate. »

Il est répréhensible d’exagérer dans l’éloge

Selon Abou Bekra, un homme vanta les mérites d’un autre, auprès du Prophète, celui-ci s’écria : « C’est déplorable, tu coupes le cou à ton ami ! Tu lui coupes le cou ! Et il répéta ainsi plusieurs fois, puis il ajouta : - Quand quelqu’un tient à vanter les mérites de son frère il doit dire : - Je pense qu’un tel est ceci ; Dieu lui en tiendra compte. Il n’est pas convenable de dire : - J’affirme qu’un tel est digne devant Dieu, mais je pense qu’il est ainsi et ainsi, si on lui trouve des mérites. »

Le témoignage des enfants à leur majorité

De ces Paroles de Dieu : « Quand vos enfants parviennent à la puberté, qu’ils demandent la permission avant d’entrer chez vous. » (Coran 24.59)

Selon Ibn ‘Omar, l’Envoyé de Dieu fit une inspection le jour de la bataille de Ohod, alors qu’il n’avait que quatorze ans, et il ne l’autorisa pas (à faire partie des effectifs) : « Au cours d’une autre inspection, le jour de la bataille du Fossé, j’avais quinze ans, précisa Ibn ‘Omar, et je fus autorisé (à être parmi les combattants). »

Nafi'e a dit : « J'ai rendu visite à 'Omar Ben 'Abdelaziz qui était khalife et lui racontai cette histoire : - C'est l'âge, me répondit-il où l'on n'est plus mineur et où l'on devient majeur. Il adressa une missive à ses gouverneurs pour leur ordonner d'inscrire sur les listes tous les garçons qui avaient atteint cet âge. »

Le lavage du vendredi est obligatoire

Selon une tradition de Abou Saïd El Khodry, qui remonterait au Prophète, celui-ci a dit : « Le lavage, le jour du vendredi est obligatoire pour celui qui a atteint l'âge de la puberté. »

Quand les gens se pressent pour prêter serment

Selon Abou Horaïra, le Prophète ayant requis le serment d'un groupe de gens, ceux-ci se pressèrent tous ensemble. Le Prophète ordonna alors de tirer au sort l'ordre dans lequel le tour de chacun devait intervenir.

Comment doit-on prêter serment ?

De ces Paroles de Dieu : « …Ils viendront à toi, ils jureront par Dieu : - Nous ne voulions que le bien et la concorde. »(Coran 4.62)

« Ils jureront par Dieu qu'ils sont des vôtres… »(Coran 9.56)

Selon 'Abdallah, le Prophète a dit : « Celui qui doit prêter serment doit jurer par Dieu, sinon qu'il se taise. »

On ne doit pas requérir le témoignage ou quelque chose de similaire d'un polythéiste

Abou Horaïra a dit selon le Prophète : « Ne croyez pas les gens du Livre, ne les démentez pas non plus, dites : - Nous croyons en Dieu et en Ses Révélations. »

Selon 'Obaïd Allah Ben 'Abdallah, 'Abdallah Ben 'Abbas a dit : « Ô Musulmans qui êtes présents ici, pourquoi interrogez-vous les gens du Livre, alors que le Livre qui a été révélé à votre Prophète avec des preuves plus évidentes de la part de Dieu et que vous récitez, n'a pas été altéré ? Dieu vous a informé que les gens du Livre avaient altéré ce qu'Il avait révélé et que de leurs mains, ils avaient modifié le contenu de ce Livre en disant qu'il émanait de Dieu, afin d'acheter par là un objet à vil prix. La science qui vous a été révélée, ne vous proscrit-elle pas d'interroger ces gens ? Par Dieu, avons-nous vu un seul parmi eux nous interroger sur la Révélation qui est descendue sur eux ? »

L'ARRANGEMENT
LES TESTAMENTS

N'est pas menteur celui qui établit la concorde entre les gens

Oum Keltoum Bint 'Oqba rapporte que l'Envoyé de Dieu a dit : « Celui qui établit la concorde entre les gens n'est pas un menteur, car il produit un bienfait – ou selon une autre source – il dit une chose convenable. »

Quand on réconcilie les gens

De ces Paroles de Dieu : « La plupart de leurs conciliabules ne comportent rien de bon, sauf la parole de celui qui ordonne une aumône ou un bien notoire ou une réconciliation entre les hommes. Nous donnerons bientôt une récompense sans limites à celui qui agit ainsi avec le désir d'être agréable à Dieu. » (Coran 4.114)

De ces mots de l'imam à l'adresse de ses compagnons : « Allons faire la paix »

Sahl Ben Sa'd rapporte que les gens de Qoba se disputèrent et se jetèrent des pierres. Lorsqu'il eut connaissance de cela, l'Envoyé de Dieu dit : « Allons établir la paix entre eux. »

La conciliation obtenue d'une façon illicite, est nulle

Selon 'Aïcha, le Prophète a dit : « Celui qui introduira dans notre religion des nouveautés qui n'existent pas, aura fait une action inutile. »

Comment on rédige un acte de conciliation

El Bara Ben 'Azib a dit : « Lorsque l'Envoyé de Dieu conclut un arrangement avec les gens d'El Hodaïbiya, 'Ali Ben Abou Talib en rédigea le texte. Il avait écrit : « Mohammed, l'Envoyé de Dieu », les polythéistes réagirent en disant : « N'écris pas Mohammed, l'Envoyé de Dieu » ; si tu étais vraiment l'Envoyé de Dieu, nous n'aurions pas combattu contre toi. Le Prophète dit alors à 'Ali : - Efface (l'inscription Envoyé de Dieu). - Je ne suis pas disposé à effacer cela, répondit celui-ci. Devant ce refus, l'Envoyé de Dieu, supprima lui-même la mention. Selon cet accord, le Prophète et ses compagnons ne devaient séjourner que trois jours dans la cité et n'y pénétrer que les armes à l'étui. »

De ce qui a trait au prix du sang (et à la loi du talion)

Selon Anas, Robayi', la fille de Nadr, ayant cassé une dent à une jeune fille, les parents de cette dernière refusèrent l'arrangement proposé par ceux de Robayi'. On prit le Prophète comme juge et il prescrivit la loi du talion. A cette sentence, Anas Ben Nadr dit : « Ô Envoyé de Dieu, désires-tu que l'on casse une dent à Robayi' ? Par Celui qui t'a envoyé, on ne lui cassera pas sa dent. – Ô Anas, répondit le Prophète, le Livre de Dieu prescrit la loi du talion. C'est alors que les parents de la victime renoncèrent à exercer la loi du talion et pardonnèrent le geste de Robayi'. Après cela, le Prophète dit : - Il y a parmi les adorateurs de Dieu, ceux que Dieu délie des serments prononcés en Son Nom. »

Du mérite à concilier les gens

Selon Ibn 'Omar, l'Envoyé de Dieu a dit : « Un Musulman détenteur d'un bien et désirant le tester ne doit pas attendre deux jours pour que son testament soit rédigé par écrit. »

Le Musulman qui veut disposer de ses biens par testament

Selon Ibn 'Omar, l'Envoyé de Dieu a dit : « Un Musulman détenteur d'un bien et désirant le tester ne doit pas attendre deux jours pour que son testament soit rédigé par écrit. »

Les Noms de Dieu
Du fait de dire, cent moins un

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Dieu possède quatre-vingt-dix-neuf Noms, cent moins un. Celui qui les énoncera héritera du paradis »

Des testaments

De ces paroles du Prophète : « Le testament de quelqu'un doit être rédigé chez lui. »

De ces Paroles de Dieu : « Il vous est prescrit, quand la mort se présente à l'un de vous et qu'il possède des biens, de faire un testament au profit de vos père et mère et de vos proches d'une façon équitable. C'est un devoir pour ceux qui craignent Dieu. Celui qui dénature les dispositions qu'il a entendues du testateur commet un péché. Dieu entend tout et sait tout. Si le

testament contient des irrégularités ou contrevient à la loi successorale, il est permis de faire accepter un compromis par les parties intéressées. Dieu est Indulgent et Clément. » (Coran 2.180 à 182)

Quand le vendeur se réserve une monture pour aller à un lieu

Selon ‘Amir, Djabir a dit : « Je voyageais sur mon chameau qui présentait des signes de fatigue. En passant près de moi, l’Envoyé de Dieu frappa la bête et prononça une invocation. Aussitôt, le chameau adopta une allure rapide telle qu’il n’en a jamais eue. Alors le Prophète me dit : - Vends-moi ton chameau, je t’offre tant. (Il indiqua le montant). Je lui marquai mon accord à la condition de ne livrer l’animal que lorsque je serais à destination, auprès de ma femme. Une fois arrivé, je livrai l’animal au Prophète qui me donna le prix convenu. Quand je fus parti, le Prophète envoya quelqu’un à ma recherche. Je revins donc et il me dit : - Je ne voulais pas prendre ton chameau, garde-le, il t’appartient désormais. »

Des stipulations contractuelles

Selon Abou Horaïra, les Ansar dirent au Prophète : « Procède au partage des palmiers entre nous et nos frères (Mouhadjiroune). – Non, répondit le Prophète. Alors s’adressant aux Mouhadjiroune, les Ansar stipulèrent : - Dans ce cas, vous prendrez soin des palmiers et vous serez nos associés pour la récolte. – Nous sommes d’accord, dirent les Mouhadjiroune. »

‘Abdallah a dit : « L’Envoyé de Dieu laissa Khaïbar aux Juifs sous réserve qu’ils travaillent la terre, la cultivent et que chaque partie ait droit à la moitié des récoltes. »

Des conditions relatives à la dot

Selon ‘Oqba Ben ‘Amr, l’Envoyé de Dieu a dit : « La condition primordiale en matière de contrat de mariage, c’est de se libérer du montant convenu pour légitimer les relations conjugales. »

Des conditions en matière de contrat de plantation

Rafi’e Ben Khadidj a dit : « Nous étions les plus gros propriétaires terriens des Ansar. Nous donnions en location nos terres et certaines parcelles produisaient des récoltes, tandis que d’autres n’en produisaient pas. Ce type de contrat de location nous fut interdit, mais on ne nous empêcha pas de toucher le montant de la location en espèces. »

L'héritage de l'Envoyé de Dieu

'Amr Ben Harit a dit : « …A sa mort, l'Envoyé de Dieu ne laissa ni dirham, ni dinar, ni esclave homme, ni esclave femme, il ne laissa rien, si ce n'est sa mule blanche, ses armes, et un champ qu'il avait donné en aumône. »

Le Prophète n'a pas fait de testament

Talha Ben Mossarif a dit : « J'interrogeai 'Abdallah Ben Abou Aoufa, pour savoir si le Prophète avait fait un testament ; il me répondit : - Non. – Comment, fis-je, a-t-il recommandé le testament ? – ou selon une autre variante. – Qu'on ait recommandé le testament ? Son testament à lui, c'est le Livre de Dieu, me précisa-t-il. »

Il est préférable de laisser des héritiers riches que réduits à quémander

Sa'd Ben Abou Ouaqas a dit : « Le Prophète vint chez moi alors que j'étais malade à la Mecque… : - Que Dieu fasse miséricorde ô Ben 'Arfa, dit-il. – Ô Envoyé de Dieu, lui expliquai-je, je vais faire un legs testamentaire de tous mes biens. – Non, me fit-il. – La moitié alors ? Repris-je. – Non, insista-t-il. – Le tiers ?– Oui, le tiers, et c'est encore trop. Il est préférable que tu laisses tes héritiers riches, plutôt que réduits à tendre la main aux passants. »

« Tout ce que tu dépenses pour entretenir (ta famille) constitue une aumône, même la bouchée que tu mets dans la bouche de ta femme. Peut-être que Dieu te rétablira dans ta santé, alors des gens tireront bénéfice de ton existence tandis que d'autres subiront un préjudice. A ce moment Sa'd n'avait qu'une fille. »

Le legs du tiers autorisé

El Hassan a dit : « Il n'est pas permis au testateur de léguer plus du tiers (de ses biens). »

De ces Paroles de Dieu : « Juge entre eux d'après ce que Dieu a révélé ; ne te conforme pas à leurs désirs ; prends garde qu'ils n'essaient de t'écarter d'une partie de ce que Dieu a révélé. S'ils se détournent, sache que Dieu veut les affliger pour certains de leurs péchés. Un grand nombre d'hommes sont pervers. » (Coran 5.49)

Pas de legs pour un héritier

Ibn ‘Abbas a dit : « Auparavant le bien revenait à l’enfant et on devait tester en faveur des père et mère. Puis Dieu abrogea ce qu’Il lui plut de ces pratiques. Il attribua au mâle une part équivalente à celle de deux femmes ; au père et à la mère, un sixième chacun ; à la veuve un huitième et le quart ; au veuf la moitié et le quart. »

La charité à l’article de la mort

Selon Abou Horaïra, un homme demanda au Prophète : « Ô Envoyé de Dieu, lui dit-il, quelle est la meilleure charité ? – C’est celle que tu fais alors que tu jouis d’une bonne santé, que tu espères être riche et crains d’être pauvre, répondit le Prophète. Ne te laisse pas aller jusqu’à rendre l’âme, pour dire : - Ceci est destiné à un tel, et ceci à tel autre. Car déjà (ces biens) sont la propriété d’un autre (que toi). »

Des legs, des dettes et des dépôts

De ces Paroles de Dieu : « Si vos épouses n’ont pas d’enfants, la moitié de ce qu’elles vous ont laissé vous revient. Si elles ont un enfant, le quart de ce qu’elles vous ont laissé vous revient après que leurs legs ou leurs dettes auront été acquittés. » (Coran 4.12)

Selon le Prophète les dettes doivent être prélevées avant les legs.

Des ces Paroles de Dieu : « Dieu vous ordonne de restituer les dépôts et de juger selon la justice, lorsque vous jugez entre les hommes. » (Coran 4.58)
La remise des dépôts doit précéder la délivrance des legs.

Est-ce que les femmes et les enfants font partie des proches ?

Abou Horaïra a dit : « Quand fut révélé le verset suivant : « Avertis tes partisans les plus proches » (Coran 26.214), l’Envoyé de Dieu, s’écria : « Ô assemblée des Qoraïch, » - ou des paroles similaires – rachetez vos âmes, car je suis impuissant pour vous devant Dieu ; ô Ben ‘Abd Menaf, je ne peux rien pour vous devant Dieu ; ô ‘Abbas Ben ‘Abd El Mouttalib, je suis impuissant pour vous auprès de Dieu ; ô Safia ! Tante (paternelle) de l’Envoyé de Dieu, je suis impuissant pour vous devant Dieu ; ô Fatima Bint Mohammed ; demande-moi ce que tu désires de mes biens, mais je suis impuissant pour toi devant Dieu. »

Le ouaqaf peut-il jouir de son ouaqf ?

Selon ‘Omar, il n’y a pas d’inconvénient à ce que l’administrateur d’un ouaqf se nourrisse de ce que rapporte ce bien.

Le fondateur ou toute autre personne peut administrer un ouaqf.

La personne qui a dédié à Dieu une victime ou autre bien peut en faire usage au même titre qu’une tierce personne, même si cela n’est pas stipulé expressément

Lorsqu’un homme dit : « Je fais don de ma maison à Dieu », sans nommer les nécessiteux ou autres bénéficiaires, cela est convenable et il peut en faire don à ses proches ou à d’autres

C’est ainsi que s’exprima le Prophète, quand Abou Talha lui dit : « Le bien qui me tient le plus à cœur est Baïroha, et je le donne en aumône à Dieu. »

De celui qui dit : « Je donne ma terre ou mon jardin en aumône à Dieu, au nom de ma mère »

Selon Ibn ‘Abbas, la mère de Sa’d Ben ‘Obada est morte alors qu’il n’était pas à ses côtés. Il s’adressa au Prophète et lui dit : « Ô Envoyé de Dieu, ma mère est décédée et je n’étais pas à son chevet, y a-t-il un avantage pour elle, si je donnais en son nom une aumône ? – Oui, acquiesça le Prophète. – Alors sois témoin, répondit Sa’d, que je donne en aumône et en son nom mon terrain de Mikhraf. »

Il est permis de donner en aumône ou de constituer en ouaqf, une partie de son bien, son esclave ou une de ses bêtes

Selon ‘Abdallah Ben Ka’b, Ka’b Ben Malik a dit : « Ô Envoyé de Dieu, pour témoigner de mon repentir, je renonce à une partie de mon bien afin d’en faire aumône à Dieu et à Son Envoyé. – Gardes-en une partie, cela est préférable pour toi. – Alors je conserverai ma part de butin de Khaïbar, répondit Ka’b. »

Celui qui meurt subitement et l’aumône faite en son nom

Selon ‘Aïcha un homme dit au Prophète : « Ma mère est morte brusquement, si elle avait eu la faculté de parler, je crois qu’elle aurait

distribué une aumône. Puis-je donner en son nom ?– Oui, répondit le Prophète, donne une aumône en son nom. »

De celui qui réalise les vœux d'un défunt

Selon Ibn ‘Abbas, Sa'd Ben ‘Obada demanda à l'Envoyé de Dieu : « Ma mère est décédée alors qu'elle avait fait un vœu, lui dit-il. – Réalise-le, répondit le Prophète. »

Des biens des orphelins et des héritages

De ces Paroles de Dieu : « Rendez leurs biens aux orphelins. Ne substituez pas ce qu'ils possèdent de bon à ce que vous possédez de mauvais. Ne substituez pas leurs biens en les confondant avec les vôtres. Ce serait là un méfait odieux. » (Coran 4.2)

De ces Paroles de Dieu : « Eprouvez les orphelins, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de se marier. S'ils donnent des signes de capacité, confiez-leur la gestion de leurs biens. Ne vous hâtez pas de les dilapider avant qu'ils ne deviennent majeurs. Si le tuteur est riche, il doit s'abstenir de prélever quoi que ce soit sur la fortune de ses pupilles ; s'il est pauvre, il ne peut en disposer que modérément. Lorsque vous leur rendez leurs biens, assurez-vous la présence de témoins, mais Dieu suffit pour tenir compte de tout. Il revient aux hommes une part sur ce que laissent leurs parents ou leurs proches. De même, il revient aux femmes une part sur ce que laissent leurs parents ou leurs proches. Que les biens laissés soient importants ou non, une part leur est assignée. Lorsque des proches, des orphelins ou des pauvres assistent au partage, donnez-leur quelque chose et tenez-leur un langage aimable. » (Coran 4.6 à 8)

Selon Ibn ‘Omar, du temps de l'Envoyé de Dieu, ‘Omar donna en aumône une palmeraie qu'il possédait et qu'on nommait Thamgh : « Ô Envoyé de Dieu, dit ‘Omar en s'adressant au Prophète, je possède un bien qui m'est très cher et je voudrais le donner en aumône. – Donne en aumône son fonds, répondit le Prophète afin qu'on ne puisse ni le vendre, ni le donner, ni en hériter, mais on distribuera le rapport.

‘Omar donna donc en aumône ce bien dont les rapports servirent à la guerre sainte, à payer la rançon des prisonniers, aux nécessiteux, aux hôtes, aux voyageurs et aux proches. L'administrateur pouvait user avec modération pour ce qui lui était nécessaire et il lui était permis de faire manger un de ses amis non prévu parmi les bénéficiaires. »

Ceux qui gaspillent injustement les biens des orphelins

De ces Paroles de Dieu : « Ceux qui gaspillent injustement les biens des orphelins, nourrissent leurs entrailles de feu. Ils sont voués à l'enfer. » (Coran 4.10)

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Préservez-vous de sept périls. – Et quels sont-ils, ô Envoyé de Dieu, lui demanda-t-on. Ce sont, le polythéisme, la magie, le meurtre sauf s'il est légitime, l'usure, la dilapidation des biens de l'orphelin, la dérobade au jour du combat et le fait de calomnier les Croyantes honnêtes qui ne pensent pas à mal, répondit-il. »

Des orphelins

De ces Paroles de Dieu : « Ils t'interrogeront au sujet des orphelins. Dis-leur : - Gérez au mieux leurs intérêts. S'il vous arrive de devenir leurs associés, traitez-les en frères. Dieu discerne le mauvais administrateur du bon. S'Il le voulait, Dieu pourrait vous imposer des obligations plus lourdes encore. Car Il est Tout-Puissant et Juste. » (Coran 2.220)

Le fait d'utiliser un orphelin en voyage ou à domicile lorsque cela présente un intérêt pour lui

Anas a dit : « Lorsque l'Envoyé de Dieu vint à Médine, il n'avait pas de serviteur. Abou Talha me prit par la main et m'amena auprès de l'Envoyé de Dieu en lui disant : - Ô Envoyé de Dieu, Anas est un garçon poli, qu'il soit ton serviteur. Il m'employa à son service dans ses déplacements et à domicile, précise Anas qui ajoute : - Le Prophète ne m'a jamais dit : « Pourquoi fais-tu cela ? » quand je faisais quelque chose, ni « Pourquoi ne fais-tu pas ainsi ? » quand je ne faisais pas une telle chose. »

Le ouaqf d'un terrain pour construire une mosquée

Selon Anas Ben Malik, quand l'Envoyé de Dieu fut arrivé à Médine, il ordonna de construire la mosquée et dit : « Ô Benou Nedjar, donnez votre prix pour cet enclos. – Non, par Dieu, répondirent-ils, nous ne réclamerons le prix qu'à Dieu. »

De ces Paroles de Dieu : « Ô vous qui croyez ! Vous êtes responsables de vous-mêmes. L'erreur d'autrui ne saurait vous nuire si vous êtes dans la bonne voie. Vous êtes tous destinés à retourner vers Dieu. Il vous expliquera le sens de vos actions. Ô vous qui croyez, lorsque vous sentirez venir la mort et que vous voudrez tester, choisissez deux hommes intègres parmi les vôtres ou deux témoins étrangers, si vous êtes en voyage et que la calamité de la mort

vous surprenne. Vous retiendrez ces deux témoins après la prière. Si vous n'êtes pas sûr d'eux, vous leur ferez prêter serment : - Par Dieu, nous ne trafiquerons jamais notre témoignage, même au profit d'un parent. Nous ne cacherons pas le témoignage de Dieu, car nous serions alors du nombre des pécheurs. »

« S'il se révèle que ces deux témoins ont forfait à l'honneur, deux autres témoins seront substitués aux deux premiers dont l'indignité aura été reconnue. Ils prêteront serment devant Dieu en ces termes : - Nous jurons que notre témoignage est plus sincère que celui des deux premiers témoins et que nous ne disons que la vérité, sous peine d'être du nombre des injustes. C'est le meilleur moyen pour obtenir des témoignages sincères, car il suscite chez les témoins la crainte qu'on recoure à d'autres serments après le leur. Craignez Dieu et écoutez-Le. Dieu ne guide point les pervers. » (Coran 5.105 à 108)

LA GUERRE SAINTE

Les vertus de la guerre sainte et des expéditions

De ces Paroles de Dieu : « Dieu a acheté aux Croyants leurs personnes et leurs biens pour leur donner le Paradis en échange. Ils combattront dans la voie de Dieu, tueront et seront tués. C'est là une promesse faite par la Tora, l'Evangile et le Coran ; et qui, plus que Dieu est fidèle à Ses engagements ? Réjouissez-vous donc de l'échange que vous avez conclu avec Lui. Voilà le bonheur sans limite. Les Croyants sont ceux qui se repentent à Dieu, qui l'adorent, le glorifient, qui se livrent à des exercices de piété, s'inclinent, se prosternent, ordonnent ce qui est convenable et interdisent ce qui est blâmable et qui observent les Commandements de Dieu. Annonce la bonne nouvelle aux Croyants. » (Coran 9.111 et 112)

'Abdallah Ben Mess'aoud a dit : « J'interrogeai l'Envoyé de Dieu, pour connaître l'acte le plus louable. – C'est la prière faite en son temps, me répondit-il. – Et encore ? Dis-je. - La bonté envers les parents, ajouta-t-il. – Et encore ? – La guerre dans la voie de Dieu. – Après cela je n'ai plus posé de questions, mais si je l'avais fait, l'Envoyé de Dieu n'aurait pas manqué de continuer à m'en dire plus. »

Il n'y a plus d'hégire mais il reste la guerre sainte

Selon Ibn 'Abbas, l'Envoyé de Dieu a dit : « Il n'y a plus d'hégire (émigration) après la prise de la Mecque. Mais la guerre sainte et les bonnes intentions demeurent. Si on fait appel à vous pour une expédition allez-y. »

La guerre sainte la plus louable

Selon 'Aïcha Bint Talha, 'Aïcha (la mère des Croyants) dit au Prophète : « Ô Envoyé de Dieu ! Nous voyons que la guerre sainte est l'acte le plus louable. Pourquoi n'y participons-nous pas ? – La guerre sainte la plus louable, répondit le Prophète, c'est un pèlerinage accompli dans la piété. »

Il n'y a pas d'action aussi importante que la guerre sainte

Abou Horaïra a dit : « Un homme s'adressa à l'Envoyé de Dieu lui dit : - Désigne-moi une action qui soit aussi importante que la guerre sainte. – Je n'en vois pas, répondit le Prophète, qui ajouta : - Es-tu en mesure, lorsque le combattant part pour la guerre sainte, d'entrer dans une mosquée et de rester tout le temps en prière en observant un jeûne continu ? – Et qui pourrait faire

cela ? répondit l'homme. »Abou Horaïra ajoute : « Quand le cheval du combattant tire sur sa longe pour s'élancer dans la guerre sainte, cela est compté comme bonnes œuvres à son auteur. »

Le meilleur des hommes est le Croyant qui fait la guerre sainte offrant sa personne et ses biens au service de Dieu

De ces Paroles de Dieu : « Ô Croyants ! Voulez-vous que Je vous fasse connaître un moyen d'échapper à un châtiment cruel ? Croyez en Dieu et en son Prophète. Mettez vos biens et vos personnes au service de Dieu. C'est là votre intérêt si vous le comprenez ! Dieu pardonnera vos péchés. Il vous fera entrer dans des jardins arrosés d'eau vive. Il vous assignera des demeures parfumées dans les jardins du Paradis. Voilà le suprême triomphe. » (Coran 61.10 à 12)

Selon Abou Saïd El Khodry, on demanda à l'Envoyé de Dieu, quel était le meilleur des hommes. Il répondit : « C'est le Croyant qui combat au service de Dieu en offrant sa personne et ses biens. – Et encore ? – C'est le Croyant, fit le Prophète, qui réfugié dans un chemin de montagne redoutera Dieu et ne fera aucun mal au gens. »

Ceux qui combattent au service de Dieu

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Ceux qui combattent au service de Dieu – Et Dieu mieux que quiconque connaît ceux qui combattent pour Sa cause – est semblable à l'homme qui jeûne et qui est en prière (la nuit). Dieu assure à celui qui combat à Son service, de le faire introduire au Paradis, s'il devait mourir ; ou de le ramener vivant avec une récompense céleste ou un butin. »

Le fait d'implorer pour les hommes et les femmes la guerre sainte et le martyr

'Omar a dit : « Ô mon Dieu, récompense-moi par le martyr, dans le pays de ton Prophète. »

Des degrés réservés aux moudjahidine qui combattent au service de Dieu

Selon Samora, le Prophète a dit : « J'ai vu cette nuit deux hommes venir à moi. Ils m'élevèrent vers l'arbre et me firent entrer dans une demeure si belle et si splendide, que jamais je n'avais rien vu d'aussi magnifique que cela. Puis ils me dirent : - Ceci, c'est la demeure des martyrs. »

Une seule marche dans la voie de Dieu au début ou à la fin du jour

Selon Anas Ben Malik, le Prophète a dit : « Une seule marche dans la voie de Dieu, au début ou à la fin du jour, est préférable au monde entier et à ce qu'il renferme. »

La longueur d'une branche d'arc au Paradis

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « La longueur de la branche d'un de vos arcs au Paradis est préférable à tout sur quoi le soleil se lève et se couche. »

Il existe cent degrés qui sont réservés par Dieu aux moudjahidine

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Celui qui croit en Dieu et en son Envoyé, qui s'adonne à la prière et jeûne durant le Ramadan, mérite que Dieu l'introduise au Paradis, qu'il ait combattu dans Sa voie ou qu'il soit resté dans le pays qui l'a vu naître. – Ô Envoyé de Dieu, lui dit-on, ne devrions-nous pas informer les gens de cette heureuse nouvelle ? – Au Paradis, reprit le Prophète, il existe cent degrés qui sont réservés par Dieu aux moudjahidine (qui ont combattu pour Sa cause). La distance entre deux degrés est égale à celle qui sépare le ciel de la terre. Lorsque vous invoquez Dieu, demandez-Lui le Firdaous, c'est le meilleur emplacement et le plus élevé du Paradis. Au-dessus du Firdaous se trouve le Trône du Miséricordieux et en ce lieu, les fleuves du Paradis prennent leur source. »

Les houris aux yeux de gazelle et leur étonnante beauté

Selon Anas Ben Malik, le Prophète a dit : « …Si une des femmes du Paradis se présentait aux yeux des hommes, elle illuminerait l'espace entre le ciel et la terre et l'emplirait de parfum. Le voile qu'elle porte sur la tête vaut mieux que le monde et ce qu'il renferme. »

Celui qui verse son sang dans la voie de Dieu

Selon Djondob Ben Sofiane, au cours d'une bataille l'Envoyé de Dieu fut touché à un doigt qui se mit à saigner. Il s'écria alors : « Es-tu autre chose qu'un doigt qui saigne au service de Dieu le Très-Grand ? »

Celui qui est blessé au service de Dieu

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Par Celui qui tient mon âme entre Ses Mains, personne ne sera blessé au service de Dieu – Et Dieu mieux que quiconque sait quels sont ceux qui seront blessés pour Sa Cause - sans qu'au Jour de la Résurrection, il ne paraisse épanchant ce qui aura l'apparence du sang et le parfum du musc. »

La guerre a des alternatives

De ces Paroles de Dieu : « Dis : Qu'attendez-vous donc pour nous, sinon l'une des deux très belles choses ? (la victoire ou le martyr). » (Coran 9.52)

Selon Abou Sofiane Ben Harb, Héraclius lui a dit : « Je t'ai interrogé sur les conflits entre vous et lui et tu m'as répondu que les combats se sont succédé en alternance, avec des hauts et des bas. Les Envoyés de Dieu subissent ainsi des épreuves, mais la victoire leur est assurée. »

Le fait d'accomplir une œuvre méritoire avant de combattre

De ces Paroles de Dieu : « Ô Croyants ! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas ? Dieu déteste qu'on ne fasse pas ce qu'on dit. Il aime ceux qui combattent dans sa voie, rangés en ordre, comme les matériaux d'un solide édifice. » (Coran 61.2 à 4)

El Bara a dit : « Un homme coiffé d'un casque en fer se présenta au Prophète et lui dit : - Ô Envoyé de Dieu, je vais combattre puis après, je me convertirai à l'Islam. – Convertis-toi à l'Islam, puis va combattre, répondit le Prophète. L'homme se convertit donc, il partit combattre et fut tué. Alors l'Envoyé de Dieu dit : - Contre une petite action, sa récompense sera immense. »

Celui qui meurt victime d'un projectile perdu

Anas Ben Malik a dit : « Oum Robaï', mère de Harita vint trouver le Prophète et lui dit : « Ô Prophète de Dieu ! Tu ne me dis rien sur Harita ? – Harita avait été tué par une flèche perdue le jour de Badr. – S'il est au Paradis, je me soumets, sinon je pleurerai sur lui de tout mon corps. – Ô mère de Harita, lui répondit le Prophète, au Paradis, il y a beaucoup de jardins et ton fils a une place dans le jardin le plus élevé, le Firdaous. »

Celui dont les pieds sont couverts de poussière au service de Dieu

De ces Paroles de Dieu : « Il n'appartient pas aux habitants de Médine, ni aux bédouins qui sont autour d'eux, de rester en arrière du Prophète de Dieu, ni de préférer leur propre vie à la sienne. Ils n'éprouveront ni soif, ni fatigue, ni faim dans le chemin de Dieu, de même ils ne fouleront pas un pouce de territoire ennemi et ils ne remporteront sur l'ennemi aucun succès, sans que cela leur soit compté comme une bonne œuvre. Dieu ne laisse pas perdre la récompense de ceux qui font le bien. » (Coran 9.120)

Selon 'Abderrahmane Ben Djabr, l'Envoyé de Dieu a dit : « Les pieds de l'homme qui se seraient couverts de poussière au service de Dieu, ne seront pas touchés par le feu de l'enfer. »

De ceux qui sont tués au service de Dieu

De ces Paroles de Dieu : « Ne croyez pas que ceux qui ont été tués au service de Dieu soient morts. Non, ils sont vivants. Ils sont auprès de Dieu qui pourvoit à tous leurs besoins. Ils sont heureux des bienfaits que Dieu leur a distribués, et se réjouissent du sort enviable réservé aux combattants qui ne les ont pas encore rejoints, et qui n'éprouveront aucune peine et ne seront point affligés. Ils se réjouissent des bienfaits et de la grâce de Dieu et Dieu ne laisse pas perdre la récompense des Croyants. » (Coran 3.169 à 171)

Anas Ben Malik a dit : « L'Envoyé de Dieu prononça des malédictions durant trente matins contre les meurtriers des gens de Bir Ma'ouna, contre Ri'l, contre Dakouan et contre 'Osaïya, qui s'étaient rebellés contre Dieu et son Envoyé. »

Le désir du moudjahid (au service de Dieu) de revenir sur terre

Selon Anas Ben Malik, le Prophète a dit : « Aucun homme de ceux qui entrent au Paradis n'aimerait revenir sur terre, même pour posséder les plus précieux des biens, sauf le martyr qui souhaiterait retourner sur terre et être tué à nouveau, et cela dix fois de suite, pour ce qu'il sait des faveurs qui lui sont réservées au Paradis. »

Le Paradis est sous les épées éclatantes

Selon Salim Abou Nadr, …l'Envoyé de Dieu a dit : « Apprenez que le Paradis est sous l'ombre des épées. »

Le courage et la lâcheté à la guerre

Anas a dit : « Le Prophète était le plus beau, le plus courageux et le plus généreux des hommes. Les médinois furent pris d'épouvante (à l'annonce de l'ennemi) ; alors, le Prophète les devança à cheval (pour affronter les agresseurs). »

Djobaïr Ben Mot'im rapporte qu'étant de retour de Honaïn en compagnie du Prophète et de nombreux Musulmans, ceux-ci firent des demandes insistantes au Prophète et le pressèrent tellement, que son manteau s'accrocha aux épines d'un acacia. Il s'arrêta alors et dit : « Rendez-moi mon manteau. Si je possédais des bestiaux aussi nombreux que ces arbres, je vous les aurais distribués. Vous ne me verrez jamais ni avare, ni menteur, ni lâche. »

Le refuge contre la lâcheté (et autres épreuves de la vie)

D'après Anas Ben Malik, le Prophète a dit : « Ô mon Dieu ! Je me réfugie en Toi contre la faiblesse, la paresse, la lâcheté, la sénilité, je me réfugie en Toi contre les tourments de la vie, de la mort et le châtiment de la tombe. »

L'obligation concernant la guerre sainte et les bonnes intentions

De ces Paroles de Dieu : « Légers ou lourds, courez au combat. Luttez avec vos biens et vos personnes dans le chemin de Dieu. C'est là votre intérêt si vous le comprenez. S'il s'était agi d'un profit facile et d'une expédition sans risque, ils t'auraient suivi. Mais l'itinéraire leur paraît trop long. Aussi ne manqueront-ils pas de jurer : - Si nous le pouvions, nous sortirions avec vous. Ils se déconsidèrent eux-mêmes. Dieu n'est pas dupe de leurs mensonges. » (Coran 9.41-42)

L'obligation de se mettre en campagne

De ces Paroles de Dieu : « Ô Croyants ! Lorsqu'on vous appelle à combattre pour la cause de Dieu, pourquoi restez-vous cloués au sol ? Préférez-vous la vie de ce monde à la vie future ? Les plaisirs d'ici-bas sont pourtant peu de chose en comparaison de la vie future. Si vous refusez de combattre, Dieu vous infligera un châtiment exemplaire et choisira pour le servir un autre peuple. Votre refus ne saurait lui nuire, car Il est Tout-Puissant. » (Coran 9.38-39)

L’infidèle qui tue le Musulman, puis embrasse l’Islam, suit la bonne voie avant d’être tué à son tour

Selon Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit : « Dieu accueillera avec le sourire, deux hommes, ou l’un aura tué l’autre et les introduira au Paradis. Ces deux hommes sont, le Musulman qui en combattant au service de Dieu aura été tué et son meurtrier à qui Dieu aura pardonné dans sa Grâce, et qui succombera en martyr (après s’être converti à l’Islam). »

De l’homme qui préfère les expéditions au jeûne

Anas Ben Malik a dit : « Au temps du Prophète, Abou Talha n’observait pas le jeûne en raison des expéditions auxquelles il participait. Cependant, après la mort du Prophète, je ne le vis jamais rompre le jeûne en dehors des jours de la rupture du jeûne (‘Aïd el Fitr) et de la fête des Sacrifices (‘Aïd el Adha). »

Il y a cinq catégories de martyrs

Selon Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit : « Il existe cinq (catégories) de martyrs : Celui qui succombe de la peste, du choléra, celui qui meurt noyé, ou écrasé et le martyr qui trouve la mort au service de Dieu. »

Dieu préfère les combattants aux non-combattants

De ses Paroles de Dieu : « Les Croyants qui s’abstiennent de combattre – à l’exception des infirmes – et ceux qui combattent dans le chemin de Dieu avec leurs biens et leurs personnes, ne sont pas égaux. Dieu préfère ceux qui combattent avec leurs biens et leurs personnes à ceux qui s’abstiennent de combattre. Dieu a promis à tous d’excellentes choses, mais Dieu préfère les combattants aux non-combattants et Il leur réserve une récompense sans limite. Il les élève auprès de Lui, de plusieurs degrés en leur accordant pardon et miséricorde. Dieu est Celui qui pardonne, Il est indulgent et miséricordieux. » (Coran 4.95-96)

L’endurance au combat

Selon Salim Abou Nadr, …l’Envoyé de Dieu a dit : « Si vous rencontrez (des infidèles) faites preuve d’endurance (dans les combats). »

Le fait d’encourager au combat

De ces Paroles de Dieu : « Encouragez les Croyants (au combat). » (Coran 4.84)

Anas a dit : « L’Envoyé de Dieu s’en alla au Fossé, vit les Mohadjirine et les Ansar en train de creuser le matin, par temps froid, car ils ne disposaient pas d’esclaves pour faire le travail. Quand il vit qu’ils souffraient de la faim et de la fatigue, il s’écria : - Ô mon Dieu, la seule vraie vie est celle de l’au-delà ! Absous les Ansar et les Mohadjirine. – C’est nous qui avons prêté serment à Mohammed en promettant de combattre toujours, tant que nous sommes en vie, répondaient ceux-ci. »

Le creusement du Fossé

El Bara a dit : « Le jour de la Bataille des Coalisés, je vis l’Envoyé de Dieu transporter de la terre au point que son ventre blanc en fut maculé. (En travaillant) Il disait : - Sans Toi, nous n’aurions pas été guidés dans la bonne direction, nous n’aurions pas fait l’aumône, ni la prière : - Fais descendre sur nous Ta Grâce et consolide nos pas face à l’ennemi. Nous avons repoussé le péril dont nous menaçaient les injustes. »

Le mérite du jeûne dans la voie de Dieu

D’après Abou Saïd El Khodry, l’Envoyé de Dieu a dit : « Celui qui jeûnera une seule journée dans la voie de Dieu, Dieu placera un intervalle de soixante-dix années (de marche) entre son visage et l’enfer. »

Du mérite de celui qui équipe un combattant dans la voie de Dieu

Selon Zeïd Ben Khalid, l’Envoyé de Dieu a dit : « Celui qui pourvoit à l’équipement d’un combattant dans la voie de Dieu, est considéré lui-même comme étant en expédition dans la voie de Dieu. Celui qui remplace (provisoirement le combattant) est aussi considéré comme étant en expédition. »

Selon Anas, le Prophète n’entrait dans aucune maison de Médine (hormis celles de ses épouses) en dehors de celle d’Oum Soulaïm. Comme on lui en fit part, il répondit : « J’éprouve de la compassion pour elle, car son frère a été tué dans un des combats (que j’ai eu à livrer contre les infidèles). »

Le mérite de faire une reconnaissance

Djâbir a dit : « Le jour de la Bataille des Coalisés, le Prophète dit : - Qui me ramènera des informations sur l’ennemi ? – Moi, répondit Zoubaïr. Puis le Prophète reprit une nouvelle fois : - Qui me ramènera des informations sur l’ennemi ? – Moi, répondit à nouveau Zoubaïr. – Chaque Prophète à un fidèle, dit alors le Prophète, et mon fidèle à moi c’est Zoubaïr. »

Le voyage à deux

Malik Ben El Howaïrit a dit : « Au moment où nous nous apprêtions à partir en voyage, mon compagnon et moi, le Prophète nous dit : « Faites le premier et le deuxième appel à la prière puis que le plus âgé fasse office d'imam. »

Le bien sera fixé aux toupets des chevaux jusqu'au jour de la Résurrection

Selon 'Abdallah Ben 'Omar, l'Envoyé de Dieu a dit : « Le bien sera fixé aux toupets des chevaux jusqu'au jour de la Résurrection. »

La donation définitive d'un cheval

De ces Paroles de Dieu : « Préparez pour lutter contre eux tout ce que vous trouverez de force et de cavalerie… »(Coran 8.60)

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Celui qui affecte d'une façon définitive un cheval au Service de Dieu et, cela pour manifester sa foi en Dieu et exprimer son entière confiance dans Ses promesses, sera rétribué au jour de la Résurrection, de tout ce que le cheval aura consommé comme nourriture, et bu comme boisson, et rejeté comme urine et crottin. Tout cela sera mis dans la balance à son profit. »

La part de butin revenant aux chevaux

Selon Ibn 'Omar, l'Envoyé de Dieu destina deux parts de butin au cheval et une part à son maître.

De celui qui durant une attaque conduit la monture d'un autre

Abou Ishaq a dit : « Un homme demanda à Bara Ben 'Azib : - Est-ce que le jour de Honaïn vous avez pris la fuite en abandonnant le Prophète ? – Le Prophète ne s'enfuit pas, répondit El Bara. Lorsque nous rencontrâmes les Hawazin, nous les attaquâmes et ils se sauvèrent, alors les Musulmans s'apprêtèrent à s'emparer du butin. Mais, les Hawazin qui maniaient l'arc à la perfection, revinrent sur leurs pas et nous criblèrent de flèches. Cependant, l'Envoyé de Dieu ne s'enfuit pas. Il était monté sur une mule blanche dont Abou Sofiane tenait la bride. Il disait : - Je suis le Prophète sans mensonge, je suis le fils de 'Abd El Mouttalib. »

De la telbiya sur une chamelle

Selon Ibn ‘Omar, le Prophète qui avait mis pied à l’étrier (en cuir) de sa chamelle, commença à prononcer la telbiya, dès que sa monture se fut relevée, et alors qu’il était en selle. Cela se passait près de la mosquée de Dou El Holaïfa.

Le fait de monter sur un cheval sans selle

Selon Anas, le Prophète vint au-devant d’eux, monté sur un cheval sans selle, le sabre pendant au cou.

L’expédition de la femme en mer

Anas a dit : « Après être entré chez Bint Milham, l’Envoyé de Dieu se reposa (et s’endormit légèrement) puis il se mit à rire. – Qu’est-ce qui te fait rire, ô Envoyé de Dieu ? lui demanda Bint Milham. – (Je vois) Les Musulmans de ma communauté qui naviguent sur la mer verte dans le chemin de Dieu, tels des rois siégeant sur leurs trônes. – Ô Envoyé de Dieu, fit-elle, implore Dieu pour que je sois de leur lot. – Ô mon Dieu, s’écria-t-il, fais qu’elle soit des leurs ! Puis de nouveau (il s’endormit légèrement) et se mit à sourire. Elle l’interrogea de la même façon que précédemment et le Prophète de donner la même réponse. – Implore Dieu, reprit-elle, pour que je sois de leur lot. – Tu es déjà parmi les premiers et non chez les derniers, lui dit-il. » Et Anas d’ajouter : « Cette femme se maria avec ‘Obada_Ben Samit, et s’embarqua en mer avec Bint Qarada. Elle mourut au retour, désarçonnée par sa monture. »

Les femmes participent aux expéditions et combattent aux côtés des hommes

Anas a dit : « Le jour de Ohod, les gens (musulmans) s’enfuirent en délaissant le Prophète. – Alors, j'ai vu ‘Aïcha, fille d’Abou Bakr et Oum Solaïm, … porter des outres sur leurs dos dont elles versaient le contenu dans la bouche des Musulmans, puis elles repartaient les remplir avant de revenir abreuver une nouvelle fois les Musulmans. »

Les femmes qui donnent les soins aux blessés durant les expéditions

Robai’ï Bint Mo’aouid a dit : « On était en expédition avec l’Envoyé de Dieu ; on donnait à boire aux moudjahidine, on soignait les blessés et on ramenait les morts à Médine. »

La garde durant une expédition au service de Dieu

‘Aïcha a dit : « Le Prophète ne dormait pas la nuit. Quand il arriva à Médine, un jour il demanda : - N’y a-t-il pas parmi mes compagnons, un homme de bien qui assure ma garde la nuit ? Or une nuit nous entendîmes un maniement d’armes. – Qui est là ? S’inquiéta le Prophète. – C’est moi, Sa’d Ben Abou Ouaqas, lui répondit-on, je suis venu pour assurer ta garde. Rassuré le Prophète put s’endormir. »

De l’esclave du dinar et du dirham

D’après Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Qu’il soit renversé (ou Dieu fera échec à) celui qui se fait l’esclave du dinar, du dirham, de la couverture frangée et de l’habit orné, qui est satisfait lorsqu’on lui donne et mécontent quand il n’a pas reçu. »

Le mérite de servir d’autres en expédition

Anas Ben Malik a dit : « Je partis en compagnie de l’Envoyé de Dieu pour Khaïbar et j’étais son servant. A notre retour, lorsqu’il vit la montagne Ohod, il dit : - Voilà une montagne qui nous aime et que nous aimons. Puis désignant Médine de la main, il s’exclama : - Ô mon Dieu, je déclare sacré, l’espace compris entre ces deux emplacements rocheux, de même qu’Abraham a déclaré sacré le territoire de la Mecque. Ô mon Dieu, répands Tes bénédictions sur notre sa’ et notre mod. »

Le mérite de celui qui porte le bagage de son compagnon de voyage

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Chaque articulation du corps est tenue de faire l’aumône d’une bonne action chaque jour. Aider quelqu’un à s’occuper de sa monture, que ce soit en offrant sa main comme appui pour enfourcher l’animal ou en chargeant ses bagages dessus, constitue une aumône. Chaque bonne parole, chaque pas accompli vers la prière, sont des aumônes. Désigner le chemin à quelqu’un est aussi une aumône. »

Le mérite qu’il y a à faire la guerre sainte au service de Dieu, ne serait-ce que l’espace d’un jour

De ces Paroles de Dieu : « Ô vous qui croyez ! Soyez patients ! Encouragez-vous réciproquement à la patience ! Soyez fermes et craignez Dieu. Peut-être serez-vous bienheureux ! » (Coran 3.200)

Selon Sahl Ben Sa'd, l'Envoyé de Dieu a dit : « Le mérite qu'il y a à faire durant un seul jour, la guerre sainte au service de Dieu, est préférable au monde entier et à ses richesses. L'emplacement du fouet de l'un d'entre vous au Paradis, vaut plus que le monde entier et ce qu'il recèle. Les pas accomplis par l'homme, le matin ou le soir, dans la voie de Dieu, sont préférables au monde entier et à ses richesses. »

Celui qui cherche à la guerre l'aide de gens humbles et honnêtes

Selon Abou Saïd El Khodry, le Prophète a dit : « Le moment arrivera où on demandera à la troupe en expédition : - Y a-t-il quelque compagnon du Prophète parmi vous ? – Oui, répondront-ils et alors ils remporteront la victoire en raison de la présence et de la grâce de celui-ci. Puis un autre temps arrivera où on demandera : - Y a-t-il parmi vous quelqu'un qui a connu les compagnons du Prophète ? – Oui, reconnaîtront-ils. Et la victoire leur sera assurée. Puis un temps (plus lointain) arrivera encore où l'on demandera : - Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui ait connu ceux qui ont connu les compagnons du Prophète ? – Oui, acquiesceront-ils. Et ils remporteront la victoire. »

On ne doit pas dire de quelqu'un : « Il est mort en martyr »

Abou Horaïra a dit : « Dieu est le plus au courant de ceux qui combattent à son service et de ceux qui sont blessés à son service. »

Selon Sahl Ben Sa'd Sa'di, l'Envoyé de Dieu fut en présence des polythéistes et on engagea les hostilités. Une fois qu'il revint vers son armée et que l'ennemi fit de même, il resta sur le terrain un des compagnons du Prophète qui continuait à manier du sabre, poursuivant et frappant partout, tout ce qu'il trouvait sur son chemin. – Aucun d'entre-nous n'a autant fait aujourd'hui qu'un tel, dit quelqu'un en parlant de cet homme. Et l'Envoyé de Dieu de répondre : - Cet homme sera de ceux qui sont voués à l'enfer. Un des Croyants dit alors : - Je vais faire route avec lui, et il s'en alla en compagnie de cet homme, faisant halte, quand l'homme s'arrêtait, pressant le pas, quand ce dernier forçait l'allure. Cependant, l'énergumène avait été gravement blessé et, précipitant l'échéance de sa mort, il appuya la lame de son sabre contre le sol plaça la pointe entre ses mamelles, puis se penchant sur son sabre, il se tua. L'homme qui était attaché à ses pas revint vers le Prophète et dit : - J'atteste que tu es l'Envoyé de Dieu. – Qu'y a-t-il ? demanda le Prophète. L'homme lui raconta l'histoire de ce combattant et son suicide. L'Envoyé de Dieu dit alors : - Il se peut qu'un homme ait un comportement qui visiblement, le destine à être parmi les élus du Paradis alors qu'il sera parmi les réprouvés, mais il

arrive aussi que l'homme ait une conduite qui visiblement le destine à être parmi les réprouvés, alors qu'il fera partie des élus. »

Le fait d'encourager les gens à décocher les flèches

De ces Paroles de Dieu : « Préparez pour lutter contre les incrédules tout ce que vous trouverez de forces et de cavaliers, afin de faire naître la frayeur dans le cœur des ennemis de Dieu et de vos ennemis. » (Coran 8.60)

Abou Osaïd a dit : « Le jour de la Bataille de Badr, lorsque les Qoraïchites et nous fûmes face à face, le Prophète nous dit :
- Quand ils seront à bonne distance, décochez-leur des flèches. »

Du bouclier

Sahl a dit : « Le casque du Prophète fut brisé sur sa tête, son visage était plein de sang et il eut une dent cassée. On apercevait 'Ali ramener plusieurs fois de l'eau au fond de son bouclier, alors que Fatima rinçait les blessures. Mais, quand elle s'aperçut que le sang coulait de plus en plus, en dépit de l'eau versée, elle prit une natte, la fit calciner et appliqua (la cendre) sur la plaie. Alors l'hémorragie cessa. »

Le butin concédé à l'Envoyé de Dieu

'Omar a dit : « Les richesses des Benou Nadir, furent de celles que Dieu concéda à son Envoyé sous forme de butin. Les Musulmans n'eurent à utiliser pour cela ni chevaux, ni chameaux, aussi ces biens furent-ils considérés comme étant la propriété personnelle de l'Envoyé de Dieu. Ainsi, et grâce aux revenus de ces biens, l'Envoyé de Dieu put faire face aux charges familiales durant l'année et équiper en armes et en montures, les Musulmans qui combattaient au service de Dieu. »

L'usage de la bandoulière et de celui qui suspend le sabre à son cou

Anas a dit : « Le Prophète était le plus beau et le plus intrépide des hommes. Une nuit, un mouvement d'affolement se produisit à Médine, les habitants se ruèrent à l'extérieur vers les bruits incriminés. Le Prophète après avoir examiné la situation les croisa en cours de route. Il chevauchait un cheval sans selle d'Abou Talha et son sabre était suspendu à son cou. il disait : - Ne craignez rien ! Ne craignez rien !… »

L’ornement des sabres

Abou ‘Omama a dit : « Les conquêtes n’ont pas été réalisées par des hommes qui ornaient leurs sabres avec de l’or ou de l’argent, mais avec des nerfs de chameaux, du plomb et du fer. »

De ce qui a été dit concernant les lances

Abou Qatada raconte qu’il était en compagnie du Prophète et d’autres fidèles… et bientôt, il aperçut un âne sauvage (un onagre), il se cala sur sa selle et demanda à ses compagnons de lui remettre un fouet, mais ceux-ci refusèrent. Il demanda aussi sa lance, mais ils refusèrent encore de la donner. Il s’en empara alors et piqua des deux jusqu’à rejoindre l’âne sauvage qu’il tua. Parmi les compagnons du Prophète, il y en eut quelques uns qui mangèrent de la chair et d’autres, qui refusèrent d’y toucher. Quand ils retournèrent auprès de l’Envoyé de Dieu, ils lui demandèrent son avis sur la question : « C’est une nourriture que Dieu vous a envoyée, leur répond-il. »

La cotte de mailles du Prophète

Ibn ‘Abbas a dit : « Le Prophète se tenait sous une tente, quand il dit : « Ô mon Dieu, je Te supplie, réalise Ton Pacte et accomplis Tes Promesses. Ô mon Dieu, il ne tient qu’à Toi de ne plus être adoré à partir de ce jour. » A ce moment, Abou Bakr lui saisit les mains et lui dit : - Ô Envoyé de Dieu, tu as fait assez de requêtes auprès de ton Seigneur. Le Prophète portait sa cotte de mailles, il sortit et récita ces Paroles de Dieu : « Cette troupe sera dispersée et ils tourneront le dos, mais l’Heure du Jugement, sera celle de leur rendez-vous, l’Heure très douloureuse et très amère. »*(Coran 54.45–46)*

Le fait d’invoquer Dieu contre les infidèles

‘Abdallah Ben ‘Aoufa a dit : « A la Bataille des coalisés, l’Envoyé de Dieu invoqua contre les infidèles de la façon suivante : Ô mon Dieu, Toi qui a révélé le Coran, ô prompt Justicier, jette la débâcle parmi les coalisés ; ô mon Dieu mets-les en déroute et envoie-leur le tremblement. »

L’invocation pour amener les polythéistes dans la bonne voie

Abou Horaïra a dit : « Tofaïl Ben ‘Amr Edaoussi et ses compagnons s’approchèrent du Prophète et lui dirent : - Ô Envoyé de Dieu, la tribu des Daous s’est montrée récalcitrante et a rejeté la vérité, implore Dieu pour qu’Il les punisse. Aussitôt les gens supputèrent : - Les Daous sont condamnés ! Mais l’Envoyé de Dieu s’écria : - Ô mon Dieu ! Guide les Daous dans le droit chemin et amène-les à l’Islam. »

Le Prophète engage les gens à se convertir à l'Islam, à admettre sa mission prophétique et à rejeter l'adoration des puissants au profit de celle de Dieu

De ces Paroles de Dieu : « Il n'est pas permis qu'un homme à qui Dieu a donné le Livre, la sagesse et le don de prophétie dise à ses semblables : « Adorez-moi à l'exclusion de Dieu. » Il devra leur dire au contraire : - Soyez les serviteurs de Dieu, vous qui connaissez le Livre et qui l'enseignez, Dieu ne vous ordonne pas de prendre pour seigneurs les anges et les Prophètes alors que vous Lui êtes soumis. »

Le fait de cacher le but d'une expédition

'Abdallah Ben Ka'b… a dit : « J'ai entendu Ka'b Ben Malik relater comment il avait fait défection à l'Envoyé de Dieu, et comment à chaque campagne, celui-ci cachait l'objet réel d'une expédition en faisant croire à une autre. »

La préférence du jeudi comme jour de départ

Selon Ka'b Ben Malik, l'Envoyé de Dieu prit le départ le jeudi pour l'expédition de Tabouk. Il avait une prédilection pour le jeudi à chaque fois qu'il devait organiser une expédition. »

Il faut écouter l'imam et faire preuve d'obéissance

Selon Ibn 'Omar, le Prophète a dit : « Entendre l'imam et lui obéir est un devoir, pour autant que ce qui est stipulé ne constitue pas un péché vis-à-vis de Dieu. Cependant, si ce qui est prescrit par l'imam constitue un péché, il ne faut plus ni l'entendre, ni lui obéir. »

On doit combattre à la suite de l'imam et résister par son intermédiaire

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Nous, les derniers venus, serons les premiers (dans l'au-delà). Celui qui m'obéit, obéit à Dieu, et celui qui me désobéit, désobéit à Dieu. Celui qui obéit au chef, m'obéit à moi et celui qui lui désobéit me désobéit à moi. L'imam n'est qu'un abri, il faut combattre derrière lui et se défendre par son intermédiaire. S'il prescrit la crainte de Dieu et se comporte d'une manière juste, il sera récompensé ; s'il se conduit d'une autre manière, il assumera une part de responsabilité. »

Quand le Prophète n’avait pas combattu au début du jour, il attendait jusqu’au déclin du soleil pour engager les hostilités

Salim Abou Nadr a dit…: « Dans une de ses expéditions, l’Envoyé de Dieu se trouvant face à l’ennemi attendit que le soleil décline. Puis, il se leva parmi les Musulmans et leur dit : - Ô Musulmans, n’aspirez pas rencontrer l’ennemi et demandez la paix à Dieu. Lorsque vous serez face à l’ennemi, soyez persévérants et n’oubliez pas que le Paradis est à l’ombre des sabres. Il ajouta encore : - Ô mon Dieu, Toi qui a fait descendre le Coran, qui provoque le déplacement des nuages et qui a dispersé les coalisés, inflige à l’ennemi la défaite et donne-nous la victoire sur eux ! »

Le Musulman doit solliciter l’autorisation de l’imam lorsqu’il veut se retirer

De ces Paroles de Dieu : « Seuls sont Croyants ceux qui croient en Dieu et en Son Prophète et qui, ayant débattu une question d’intérêt général avec le Prophète, ne le quittent qu’avec son autorisation. Voilà ceux qui croient vraiment en Dieu et en Son Prophète. S’ils te demandent une autorisation pour une affaire personnelle, accorde-la à qui tu voudras. Implore pour eux l’indulgence de Dieu, car Dieu est Clément et Miséricordieux. » (Coran 24.62)

Abou Horaïra rapporte un Hadith du Prophète dans lequel celui-ci estime, qu’il est préférable à un jeune marié, de ne partir en expédition qu’après consommation du mariage.

Des montures offertes aux combattants pour la cause de Dieu

Selon ‘Abdallah Ben ‘Omar, ‘Omar Ben El Khattab avait donné un cheval pour la guerre sainte. Quelque temps après il vit que ce cheval était à vendre. Il demanda au Prophète s’il pouvait le racheter, mais celui-ci lui dit : « Ne reviens pas sur tes bonnes actions. »

Le drapeau du Prophète

Salama Ben El Akoua’ a dit : « ‘Ali demeura à l’arrière du Prophète durant l’expédition de Khaïbar, car il avait les yeux malades. A un certain moment, il se ravisa et dit : « Il ne convient pas que je reste à l’arrière du Prophète. » Aussitôt, il accéléra l’allure de sa monture et arriva à hauteur de celui-ci. Or, il s’avéra que la veille… l’Envoyé de Dieu avait dit : « Demain je confierai le drapeau à un homme aimé de Dieu et de Son Envoyé – ou aimant

Dieu et Son Envoyé – et c'est à travers lui que la victoire sera acquise. » Quand 'Ali arriva près de nous, les Musulmans s'écrièrent : « C'est 'Ali ! » Aussitôt, l'Envoyé de Dieu lui remit le drapeau et Dieu assura à travers lui, la victoire aux Musulmans. »

Le fait d'emporter des vivres pour une expédition

De ces Paroles de Dieu : « Emportez des provisions de route, mais la crainte de Dieu est la meilleure des provisions. »(Coran 2.197)

Asma a dit : « Lorsque le Prophète décida de partir pour l'Hégire, je me chargeais de préparer les provisions de route dans la maison d'Abou Bakr, mais je ne trouvai pas de corde pour nouer son sac de vivres et sa gourde. - je ne dispose pour les nouer que le cordon de ma ceinture, dis-je à Abou Bakr.
– Sépare-le en deux, me dit-il et noues-en avec, la gourde et le sac. J'obtempérais à ce qu'il me dit et depuis, on m'appelle la femme aux deux ceintures, conclut Asma. »

Le fait de transporter des vivres sur ses épaules

Djâbir a dit : « Nous étions trois cents et nous partîmes, chacun chargé de provisions sur ses épaules. Mais les réserves s'amenuisaient rapidement, au point que nous ne mangions plus qu'une datte par jour. Un homme s'adressant à Djabir lui dit : - Ô Abou 'Abdallah, que représente pour un homme une datte par jour ? …: - Quand cette nourriture vint à s'épuiser, nous en souffrîmes pourtant cruellement. A la fin nous arrivâmes au bord de la mer, où nous vîmes un (gros) poisson échoué sur le rivage. Ainsi nous mangeâmes à notre faim durant dix-huit jours. »

Il est blâmable de hausser excessivement la voix dans le tekbir

Abou Moussa El Ach'ari a dit : « Nous étions avec le Prophète et lorsque nous nous élevions au-dessus d'une vallée, nous prononcions le tahlil (la ilaha ila Allah – Il n'y a d'autre dieu que Dieu) et le tekbir (Allahou Akbar – Dieu est le plus Grand) d'une voix forte. Le Prophète nous dit alors : - Abstenez-vous (d'élever le ton d'une manière excessive), Celui que vous invoquez n'est ni sourd, ni absent. Il est avec vous le proche Entendeur. Que le Nom de Dieu soit béni et exalté. »

Le fait de dire le tesbih en descendant une vallée

Djâbir Ben 'Abdallah a dit : « En gravissant (une élévation) on prononçait le tekbir (Allahou Akbar) et en descendant (une vallée) on prononçait le tesbih (Soubhane Allah). »

Le fait de dire le tekbir en gravissant une élévation

‘Abdallah Ben ‘Omar a dit : « En revenant du pèlerinage ou de la visite pieuse – ou encore d’expédition – et chaque fois qu’il franchissait un détroit où il traversait un relief tourmenté, le Prophète prononçait par trois fois le tekbir (Allahou Akbar), et ajoutait : - Il n’y a de dieu que Dieu, Il n’a pas d’associé, à Lui le Royaume, à Lui la Louange. Il a le suprême pouvoir sur toute chose. Nous retournerons à Lui repentants, nous L’adorerons, nous nous prosternerons devant notre Seigneur. Dieu a tenu Ses engagements, Il a secouru son serviteur et a dérouté les coalisés à Lui Seul. »

Le voyageur en déplacement bénéficie autant des bonnes œuvres que celles qu’il accomplissait chez lui

Abou Barda… a dit : « J’ai entendu plusieurs fois Abou Moussa déclarer que l’Envoyé de Dieu avait affirmé ceci :- Lorsqu’un Musulman tombe malade ou qu’il est en déplacement, on portera à son actif les bonnes actions identiques à celles qu’il avait l’habitude d’exécuter chez lui, ou quand il était en pleine possession de sa santé. »

Le fait de marcher seul la nuit

Selon Ibn ‘Omar, le Prophète a dit : « Si les gens savaient comme moi, ce qu’il en est de la solitude, on n’apercevrait plus personne chevaucher la nuit en étant seul. »

On doit demander l’autorisation des parents pour faire la guerre sainte

‘Abdallah Ben ‘Amr a dit : « Un homme vint solliciter du Prophète l’autorisation de participer à la guerre sainte : - Tes parents sont-ils en vie ? lui demanda le Prophète. – Oui, répondit l’homme – Alors, c’est pour eux que tu dois faire la guerre sainte (travailler pour leur assurer la subsistance –ou encore- leur demander d’abord l’autorisation). »

Le fait d’habiller des prisonniers

Djâbir Ben ‘Abdallah a dit : « Le jour de Badr, on ramena des captifs et parmi eux se trouvait ‘Abbas. Comme il n’avait pas d’habits, le Prophète se mit à lui chercher un qamis (chemise). On s’aperçut que le qamis de ‘Abdallah Ben ‘Obay était à la mesure de ‘Abbas et le Prophète en recouvrit son oncle. C’est pour cette raison que le Prophète ôta plus tard son propre qamis pour

envelopper le corps d'Ibn 'Obay. » Ibn 'Oyaïna ajoute : « Ibn 'Obay avait apporté une aide au Prophète et celui-ci a tenu à s'acquitter de sa dette. »

Les prisonniers enchaînés

D'après Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Dieu est satisfait des gens (musulmans) qui entrent au Paradis avec leurs chaînes (en étant prisonniers sur terre). »

Le meurtre des femmes et des enfants à la guerre

'Abdallah Ben 'Omar a dit : « Durant l'une des expéditions du Prophète, on découvrit une femme qui avait été tuée. Dès lors, l'Envoyé de Dieu interdit de tuer les femmes et les enfants. »

Il ne faut pas châtier avec la punition de Dieu

Selon 'Ikrima, 'Ali fit brûler des criminels. Quand il l'eut appris 'Abbas dit : « Moi je ne les aurais pas brûlés car le Prophète a dit :- Ne châtiez pas avec le châtiment de Dieu. Il ajouta : - Je les aurais tués selon ce principe du Prophète : - Celui qui troque la vraie religion pour une autre, qu'on le tue. »

La colonie des fourmis

D'après Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Une fourmi avait piqué un des Prophètes et comme punition, celui-ci décida de brûler la fourmilière. Dieu lui fit alors cette Révélation : - Parce qu'une seule fourmi t'a piqué, tu as brûlé tout un peuple d'entre les peuples qui adorait le Seigneur ! »

La guerre est une tromperie

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Cosroès disparaîtra et il n'y aura pas d'autre Cosroès après lui. César aussi disparaîtra et il n'y aura pas d'autre César après lui et leurs richesses seront consacrées au service de Dieu. Puis, il désigna la guerre comme une tromperie. »

Le chant Radjaz à la guerre et le fait d'élever la voix en creusant le Fossé

El Bara a dit : « J'ai vu l'Envoyé de Dieu, le Jour du Fossé alors qu'il transportait la terre en telle quantité, que sa poitrine velue fut recouverte de poussière. Il chantait à haute voix le Radjaz de 'Abdallah Ben Raouaha en disant :

« Ô mon Dieu ! Sans Toi nous ne serions pas dirigés ;
Et ne ferions aumône, ni prière ; Fais descendre sur nous la tranquillité ;
Et fortifie nos pas lors des périlleuses rencontres ;
Les ennemis nous ont persécutés ;
Et quand ils ont voulu nous éprouver, nous les avons chassés.» (1)

Du cavalier qui manque d'assurance sur sa monture

Djâbir a dit : « Depuis que j'ai embrassé l'Islam, le Prophète ne s'est jamais montré à moi que sous un jour souriant. Un jour, je lui dis que je manquais d'assurance sur mon cheval. – Ô mon Dieu, s'écria-t-il, donne lui l'assurance, et fais de lui un guide éclairé dans la bonne direction. »

De la répugnance pour les dissensions et les divergences en temps de guerre

De ces Paroles de Dieu : « …Obéissez à Dieu et à Son Prophète ; Ne vous querellez pas, autrement vous fléchiriez et le succès vous échapperait. Soyez patients, Dieu est avec ceux qui sont patients. » (Coran 8.46)

D'après Abou Moussa El Ach'ari, le Prophète députa Mo'ad et Abou Moussa au Yémen et leur fit les recommandations suivantes : « Facilitez les problèmes, ne les compliquez pas ; annoncez des nouvelles agréables et non celles qui font fuir ; usez de compromis, ne semez pas la discorde entre vous. »

La libération des prisonniers

D'après Abou Moussa, le Prophète a dit : « Libérez celui qui est dans le malheur – c'est-à-dire le prisonnier ; – nourrissez celui qui a faim et rendez visite au malade. »

Le recensement des Musulmans par l'imam

Selon Hodaïfa, le Prophète a dit : « Rédigez-moi les noms des Musulmans. - Nous nous exécutâmes, dit Hodaïfa et nous arrivâmes au chiffre de mille cinq cents hommes. Alors nous nous écriâmes : – Comment pouvons nous avoir peur, alors que nous sommes mille cinq cents ? Cependant, nous avons été confrontés depuis à de telles épreuves, que l'un de nous ne faisait plus la prière que tout seul, le cœur empli de peur. »

(1) : Le Fossé (khandaq) a été creusé autour de Médine pour contrer l'invasion des Mecquois polythéistes.

De celui qui parle le persan et la langue des barbares

De ces Paroles de Dieu : « C'est un des signes de Sa Puissance, que d'avoir créé les cieux et la terre ainsi que la diversité de vos langues et de vos couleurs. Il y a là vraiment des signes pour ceux qui savent. » (Coran 30.20)

De ces Paroles de Dieu : « Chaque Prophète que Nous avons envoyé ne s'exprimait que dans la langue de son peuple afin de l'éclairer… » (Coran 14.4)

De la chair des animaux propres à la consommation

Selon 'Abaya Ben Rifa'a… qui cite son grand-père, le Prophète a dit : « La chair de tout animal (qu'il est permis de manger selon les préceptes islamiques) qu'on aura tué à l'aide d'un instrument qui fait couler le sang, et sur lequel on aura prononcé le Nom de Dieu, est propre à la consommation. »

LE QUINT
LA CAPITATION
LE DEBUT DE LA CREATION

L’entretien des femmes du Prophète après sa mort

D’après Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit : « Mon héritage ne sera pas partagé, ne fût-ce que pour la valeur d’un dinar. De ce que je laisserai, on prélèvera de quoi entretenir mes femmes et celui qui s’occupera de mes affaires ; le reste sera considéré comme une aumône. »

‘Aïcha a dit : « L’Envoyé de Dieu était mort et il n’y avait plus chez moi, d’autre nourriture mangeable par un être humain, qu’une demi-mesure d’orge rangée sur un rayon. J’en mangeai pendant un certain temps puis, après avoir mesuré ce qu’il en restait, je vis la réserve s’épuiser rapidement. »

Le quint (cinquième)

De ces Paroles de Dieu : « …Le cinquième (du butin) appartient à Dieu et à son Envoyé… » (Coran 8.41) Cela signifie : Le cinquième doit être partagé par l’Envoyé de Dieu qui a dit : « Je ne suis qu’un partageur, un dépositaire, c’est Dieu qui pourvoit. »

D’après Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit : « Je ne vous donne rien, je ne vous refuse rien. Je ne suis qu’un partageur et je place (les biens) conformément aux ordres que j’ai reçus. »

Selon Khaoula El Ansaria, le Prophète a dit : « Les hommes qui géreront d’une manière arbitraire le bien de Dieu, auront l’enfer pour châtiment le Jour de la Résurrection. »

Le partage des biens des Qoraïda et des Nadir par le Prophète

Anas Ben Malik a dit : « Des Musulmans assignaient au Prophète le produit de leurs palmeraies. Lorsque la conquête des Qoraïda et des Nadir eut lieu, le Prophète restitua aux propriétaires la jouissance de leurs biens. »

De celui qui ne participe pas à l'expédition et qui a droit à une partie du butin

Ibn 'Omar a dit : « 'Othman n'assista pas à la bataille de Badr en raison de la maladie de son épouse, la fille de l'Envoyé de Dieu. Le Prophète lui dit : - Tu bénéficieras de la récompense céleste (rattachée à la présence) d'un combattant de Badr, en plus de sa part de butin. »

Ce qu'on trouve de nourriture en territoire hostile et le fait de consommer de la viande d'âne

Ibn Abou 'Aoufa a dit : « La faim s'abattit sur nous durant les nuits de l'expédition de Khaïbar. Le jour de la bataille, nous capturâmes des ânes domestiques que nous égorgeâmes. Les marmites bouillaient (en vue de faire cuire) quand le héraut de l'Envoyé de Dieu cria : - Renversez les récipients ! Ne mangez pas la viande d'âne ! – Nous nous dîmes, ajoute 'Abdallah, que le Prophète n'avait interdit la consommation, que parce que les animaux n'avaient pas été soumis au prélèvement du cinquième (le quint). D'autres dirent : - La prohibition est totale. Je demandai son avis à Saïd Ben Djobaïr, dit Chaïbani, il me répondit : - La prohibition imposée par le Prophète est totale. »

La capitation

De ces Paroles de Dieu : « Combattez ceux qui ne croient ni en Dieu, ni au Jour Dernier, ceux qui ne déclarent pas illicites les prohibitions décrétées par Dieu et Son Prophète et ceux qui, parmi les gens du Livre, ne pratiquent pas la vraie religion. Combattez-les jusqu'à ce qu'ils paient le tribut de leurs propres mains après s'être humiliés. » (Coran 9.29)

Le péché de celui qui tue un tributaire (mo'ahad) sans motif

Selon 'Abdallah Ben 'Amr, le Prophète a dit : « Celui qui aura tué un tributaire ne respirera pas le parfum du Paradis, et ce parfum est perceptible pourtant à quarante années de distance. »

Le bannissement des Juifs d'Arabie

Abou Horaïra a dit : « Nous trouvions à la mosquée, quand le Prophète sortit et nous dit : « Allez vers les Juifs. » Nous allâmes ensemble jusqu'à leur école et le Prophète leur dit : « Convertissez-vous à l'Islam, vous serez sauvés et apprenez que la terre appartient à Dieu et à Son Envoyé et que je tiens à vous expulser de ce pays. Que ceux qui pourront vendre leurs biens le fassent, car la terre appartient à Dieu et à Son Envoyé. »

Si des polythéistes trahissent des Musulmans, faut-il leur pardonner ?

Abou Horaïra a dit : « Lorsque Khaïbar fut pris, on offrit au Prophète comme présent une brebis, mais dont la chair contenait du poison : - Réunissez-moi tous les Juifs présents, ordonna le Prophète. Quand ceux-ci furent rassemblés, il leur dit : - Je vais vous interroger sur quelque chose, m'y répondrez-vous honnêtement ? – Oui, l'assurèrent-ils. – Qui est votre père ? – Un tel. – Vous avez menti, votre père est tel autre. – C'est exact, reconnurent les Juifs. Le Prophète reprit : - Je vais vous poser une autre question, seriez-vous sincères (cette fois) ? – Oui, ô Abou El Qacem, affirmèrent-ils, d'ailleurs si nous mentirions, tu t'en apercevrais comme tu l'as fait pour le nom de notre père. – Quels sont les gens destinés à l'enfer ? – Nous séjournerons un certain temps, dirent-ils, puis vous (les Musulmans) viendrez prendre notre place. – Suffit, par Dieu, nous ne prendrons jamais votre place ! s'exclama le Prophète, qui ajouta : - Si je vous pose une autre question, me répondrez-vous par la vérité ? – Oui, ô Abou El Qacem, le rassurèrent-ils. – Avez-vous introduit du poison dans (la chair de) cette brebis ? – Oui, avouèrent-ils. – Qu'est-ce qui vous a amenés (à agir de la sorte) ? – Nous avons pensé que si tu étais un charlatan, nous nous serions débarrassés de toi et si tu étais véritablement un Prophète, cela ne t'aurait occasionné aucun mal. »

L'imam invoque contre ceux qui trahissent les engagements

'Acim rapporte que selon Anas : « …Le Prophète fit le qonout, (1) après la génuflexion et cela durant un mois. Il proféra à cette occasion des malédictions à l'encontre des tribus des Béni Solaïm. - Le Prophète, précisa Anas, avait délégué quarante ou soixante-dix – le chiffre n'est pas sûr – lecteurs du Coran vers des gens qui pratiquaient le polythéisme. Malgré un traité conclu avec le Prophète, ces gens s'en prirent aux Lecteurs du Coran et les tuèrent. Je n'ai jamais vu, avait ajouté Anas, le Prophète dans un tel état d'affliction. »

(1) : Le qonout est une invocation dont la formule est la suivante : « Ô mon Dieu ! Nous Te demandons Ton aide et Ton pardon ; nous croyons en Toi, nous plaçons notre confiance en Toi ; nous Te sommes humblement soumis ; nous répudions (toute autre religion que l'Islam) ; nous nous écartons de ceux qui ne croient pas en Toi ; ô mon Dieu, c'est Toi que nous adorons, c'est Toi que nous prions et devant Lequel nous nous prosternons ; c'est vers Toi que nous dirigeons nos aspirations ardentes. Nous espérons Ta Miséricorde et craignons Ton implacable châtiment. Certes Ton châtiment atteindra les infidèles. »

Doit-on pardonner à un dhimi qui a pratiqué la sorcellerie ?(1)

Ibn Chihab que l'on interrogeait au sujet d'un tributaire qui avait commis des actes de sorcellerie, répondit : « Nous avons été informés que l'Envoyé de Dieu fut victime d'un acte de sorcellerie, et qu'il ne fit pas exécuter le coupable, qui faisait partie des gens du Livre. »

(1) : Le dhimi est un non-Musulman bénéficiant du statut de tributaire.

Il faut faire attention à la trahison

De ces Paroles de Dieu : « S'ils veulent te trahir, Dieu te suffit. C'est Lui qui t'assiste de son secours ainsi que celui des Croyants. » (Coran 8.62)

'Aouf Ben Malik a dit : « Je m'en allai trouver le Prophète durant l'expédition de Tabouk, pendant qu'il était sous une tente de peau. – Dénombre, me dit-il, les six (prédictions) qui se réaliseront avant l'Heure (du Jugement Dernier). D'abord, mon décès ; puis la prise de Jérusalem ; ensuite, une épidémie qui prendra sur vous comme la variole du mouton; après cela le débordement des biens, au point que l'homme à qui l'on donnera cent dinars sera indigné ; puis des désordres qui s'introduiront dans les demeures de tous les Arabes, enfin, après une accalmie entre vous et les Béni El Asfar, ces derniers dénonceront leurs engagements et marcheront sur vous, déployant quatre-vingt étendards, mobilisant chacun douze mille hommes. »

Comment rejeter une alliance avec les infidèles ?

De ces Paroles de Dieu : « Si tu crains une trahison de la part d'un peuple, dénonce par mesure de représailles, le pacte qui te lie à lui. Car Dieu n'aime pas les traîtres. » (Coran 8.58)

Le péché de celui qui pactise puis qui trahit ses engagements

De ces Paroles de Dieu : « Les plus viles créatures aux yeux de Dieu sont les incrédules ; ceux qui ne croient pas. Les incrédules avec qui tu pactises et qui ensuite violent leurs engagements, ceux qui ne craignent pas Dieu. Si tu les rencontres à la guerre, disperse par eux leurs partisans qui se trouvent derrière ! Peut-être réfléchiront-ils ? » (Coran 8.55 à 57)

Les obligations filiales, quand la mère est polythéiste

Asma Bint Abou Bakr a dit : « Ma mère qui était polythéiste vint me voir accompagnée de son père, durant la trêve conclue entre le Prophète et les

Qoraïchites. Je consultai alors le Prophète (sur la conduite à adopter) et lui dit : - Ô Envoyé de Dieu, ma mère souhaite me voir, dois-je remplir mes obligations (filiales) ?– Oui, répondit le Prophète, remplis tes obligations envers elle. »

Le péché de celui qui trahit l'engagement, tant vis-à-vis d'un innocent que d'un scélérat

Ibn 'Omar a dit : « J'ai entendu le Prophète dire : - Tout traître (au jour de la Résurrection) aura un drapeau dressé pour (dénoncer) sa traîtrise. »

Le début de la création

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Quand Dieu acheva son œuvre (de création), Il consigna sur son Livre qui est par-devant Lui, au-dessus du Trône la formule suivante : « Ma Miséricorde prime sur Ma Colère. »

Des mois sacrés

D'après Abou Bakr, le Prophète a dit : « Dieu a régi l'ordre du temps, au jour qu'il avait lors de la création des cieux et de la terre ; l'année comporte douze mois et quatre d'entre eux sont sacrés, dont trois se suivent, ce sont : Dhou El Qa'da, Dhou El Hidja et El Mouharem. Le mois de Radjeb, le quatrième, cher aux (gens de) Modar s'intercale entre Djoumada et Cha'bane. »

Ce qui se rapporte aux sept terres

De ces Paroles de Dieu : « C'est Dieu qui a créé sept cieux et autant de terres. Ses ordres descendent entre les cieux et les terres afin que vous sachiez que Dieu est Tout-Puissant et que Sa Science embrasse toute chose. » (Coran 65.12)

Des vents qui annoncent la pluie

De ces Paroles de Dieu : « C'est Dieu qui déchaîne les vents annonciateurs de l'orage. Quand ils ont assemblé les nuages chargés de pluie, Nous les poussons au-dessus des territoires stériles et Nous en déversons de l'eau… » (Coran 7.57)

Selon 'Aïcha, lorsque l'Envoyé de Dieu voyait un nuage annonciateur de pluie, il marchait, puis reculait, entrait, sortait, la physionomie bouleversée. Mais, une fois qu'il commençait à pleuvoir, son trouble disparaissait. Je lui parlai de ce comportement, ajoute 'Aïcha et il me répondit : - C'est parce que je ne sais pas s'il n'adviendra pas de nous ce qu'il est advenu des gens de la

vallée, qui lorsqu'ils aperçurent un nuage venant vers eux dirent : « Voici un nuage, il va pleuvoir. » - Non, c'est le châtiment que vous avez hâté, un vent qui vous apporte un épouvantable fléau. Un vent qui, sur l'Ordre du Seigneur, détruira tout. Le lendemain, seules leurs demeures restèrent debout. » *(Coran 46.24-25)*

Les éclipses du soleil et de la lune

D'après 'Abdallah Ben 'Omar, le Prophète a dit : « Les éclipses du soleil et de la lune n'interviennent pas pour annoncer la mort ou la naissance de quelqu'un. Ce ne sont que des signes parmi les manifestations de Dieu. Aussi, lorsque vous en apercevez, faites la prière. » (D'autres Hadiths précisent : « Lorsque vous en apercevez, mentionnez le Nom de Dieu. »)

En ce qui concerne les anges

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Quand le jour du vendredi arrive, les anges se tiennent auprès des portes des mosquées et enregistrent les fidèles un par un, dans l'ordre de leur arrivée. Puis lorsque l'imam prend place, les anges plient leurs livres et viennent écouter l'invocation de Dieu. »

Selon El Bara, le Prophète avait dit à Hassan (Ben Tabit) :
 - Tourne-les en dérision (à l'aide de vers satiriques) et Djibril (Gabriel) est avec toi. »

De la façon de réciter le Coran

D'après Ibn 'Abbas, l'Envoyé de Dieu a dit : « Djibril (Gabriel) me fit réciter le Coran sur un seul mode. Mais, comme je n'arrêtai pas de lui en demander plus, il m'apprit la récitation sur sept modes différents. »

Des anges qui se succèdent sur terre

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Les anges se succèdent les uns, la nuit, les autres, le jour et ils se réunissent à la prière de l'aube et à celle de l'après-midi ('assar). Puis ceux qui étaient parmi vous la nuit repartent vers le Seigneur qui les interrogera, bien qu'Il sache mieux que personne ce qui s'est passé et Il leur dira : - Dans quelle situation avez-vous laissé Mes serviteurs ? – Nous les avons quittés en prière, répondront-ils, et en allant vers eux, nous les avions trouvés en train de prier. »

Il n'y a de dieu que Dieu

Selon Abou Dar, le Prophète a dit : « Djibril (Gabriel) m'a déclaré : - Toute personne de ton peuple (tout Musulman) qui mourra sans avoir jamais attribué d'associé à Dieu, héritera du Paradis. – ou n'ira pas en enfer. – Même ceux qui ont commis l'adultère ou ceux qui ont volé ? demanda Abou Dar. – Oui, même ceux-là, répondit le Prophète. »

Des formules de louange

D'après Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Lorsque l'imam prononce la formule suivante : - Dieu entende ceux qui le louent ! Répondez par : - Ô Seigneur ! À Toi la louange. – Celui qui prononce cette formule en même temps que les anges, verra toutes ses fautes antérieures pardonnées. »

Dieu ne peut être vu

'Aïcha a dit : « Celui qui déclare que Mohammed a vu Son Seigneur, profère une monstruosité. Le Prophète a vu par contre Djibril, avec son apparence certaine et son aspect réel et il obstruait tout l'espace de l'horizon. »

Ce qui a été rapporté sur le Paradis (et l'enfer)

Selon 'Abdallah Ben 'Omar, l'Envoyé de Dieu a dit : « Lorsque l'un de vous meurt, la place qu'il occupera dans la vie future lui apparaîtra matin et soir. S'il est parmi les bienheureux (il verra) sa place au Paradis ; s'il est du nombre des réprouvés (il verra) son emplacement en enfer. »

Selon 'Imran Ben Hossaïn, le Prophète a dit : « J'ai vu le Paradis et j'ai remarqué que la majorité de ses élus étaient des pauvres. J'ai vu l'enfer et j'ai remarqué que la majorité de ses habitants étaient des femmes. »

Le belvédère du Paradis

D'après 'Abdallah Ben Qaïs, le Prophète a dit : « Le belvédère (du Paradis) est constitué d'une perle creuse dont la hauteur est de trente milles. Le Croyant dispose dans chaque recoin de son pavillon de femmes, que personne d'autre ne peut voir. »

Des splendeurs du Paradis

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Dieu a dit :- J'ai réservé à mes pieux serviteurs, ce qu'aucun œil n'a jamais vu, ce qu'aucune oreille n'a entendu, ni aucun esprit imaginé. » Récitez si vous le désirez, ajoute Abou

Horaïra : « Nul ne sait quelles splendeurs lui sont réservées (de la part de Dieu). » *(Coran 32.17)*

Les groupes qui entreront au Paradis

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Le premier groupe qui pénétrera au Paradis, aura l'éclat de la pleine lune et ceux qui viendront après, brilleront comme l'astre le plus lumineux. Leurs cœurs battront à l'unisson comme un seul cœur. Ils ne connaîtront ni désaccord, ni haine ; chacun des hommes aura deux femmes, si belles que dans la transparence de leurs jambes on distinguera la moelle de leurs os. Ils glorifieront Dieu matin et soir et ne seront jamais malades. Ils n'auront pas de sécrétions buccales ou nasales et leurs vases seront en or et en argent et on brûlera de l'aloès dans leurs encensoirs. »

Les heureux élus du Paradis

Selon Sahl Ben Sa'd, le Prophète a dit : « De ma communauté, soixante-dix mille (ou sept cent mille) élus entreront au Paradis. Le premier (des élus) n'entrera pas sans que le dernier y entre aussi. Leurs visages auront l'éclat de la pleine lune. »

L'arbre du Paradis

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Au Paradis se trouve un arbre qui couvre de son ombre un espace qu'un cavalier mettrait cent ans à franchir. Récitez si vous le voulez (de ces Paroles de Dieu) : « Les compagnons de la droite ! Quels sont donc les compagnons de la droite ? Ils se tiendront au milieu d'arbres soigneusement taillés, d'acacias bien alignés…Sous de spacieux ombrages. » (Coran 56.27 à 30)

Les habitants du Paradis

Selon Abou Saïd El Khodry, le Prophète a dit : « Les habitants du Paradis pourront voir au-dessus d'eux, ceux qui habitent les pavillons et qui seront pareils à l'astre brillant, qui jette son éclat aux limites de l'orient et de l'occident, tant la distance qui les sépare est importante. Ce sont les résidences des Prophètes. - Ô Envoyé de Dieu, lui demanda-t-on, est-ce que personne d'autre ne peut y accéder ? – Si ! Par Celui qui tient mon âme entre Ses Mains, des hommes qui ont cru en Dieu et en Ses Envoyés. »

Aspect de l'enfer

Selon Abou Dar, le Prophète qui était en voyage dit (au muezzin) : « Patiente que le temps fraîchisse ; puis encore une nouvelle fois, il dit : - Patiente que le temps fraîchisse. Il en alla ainsi jusqu'à ce que l'ombre

s’étende – en bordure des collines – Alors le Prophète, prit à nouveau la parole. – Attendez que le temps rafraîchisse pour accomplir la prière, leur conseilla-t-il, car la chaleur torride est une exhalaison de l’enfer. »

Il faut calmer la fièvre avec de l’eau

D’après ‘Aïcha, le Prophète a dit : « La fièvre est une exhalation de l’enfer, refroidissez-la avec de l’eau. »

Selon Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit : « Votre feu (le feu terrestre) n’est que la soixante-dixième fraction du feu de l’enfer. – Ô Envoyé de Dieu, lui répondit-on, cependant son ardeur suffit déjà. – Le feu de l’enfer, reprit le Prophète, a soixante-neuf fractions de plus que le feu terrestre et chacune d’elle brûle autant que le feu terrestre. »

De celui qui incite au bien, réprouve le mal et fait le contraire

Ossama a dit : « …J’ai entendu l’Envoyé de Dieu dire, qu’au jour du Jugement Dernier, on conduira un homme qu’on précipitera en enfer. Pendant que ses boyaux se déverseront dans le feu, il tournera comme l’âne qui fait tourner la meule. Les réprouvés de l’enfer réunis autour de lui, le questionneront : - Ô toi ; un tel, pourquoi es-tu ici ? Ne recommandais-tu pas le bien et ne réprouvais-tu pas le mal ? - Oui, répondra l’homme, je vous recommandais le bien mais sans le pratiquer et je réprouvais le mal en m’y adonnant moi-même. »

Des invocations au moment des relations

Selon Ibn ‘Abbas, le Prophète a dit : « Si l’un de vous, au moment d’avoir des relations avec sa femme ; dise : « Au Nom de Dieu ! Ô mon Dieu ! Écarte de nous le diable et écarte-le de ce que Tu nous destines, » et qu’un enfant naisse de cette union, le diable ne pourrait lui porter aucun préjudice. »

On ne doit pas faire la prière au lever et au coucher du soleil

D’après Ibn ‘Omar, l’Envoyé de Dieu a dit : « Quand le bord supérieur du disque solaire devient visible, ne faites pas la prière jusqu’à ce que le soleil se montre complètement ; et quand il se couche ne faites pas la prière jusqu’à ce que le soleil ait entièrement disparu. Ne prenez pas pour votre prière le moment précis où le soleil se lève, ni celui où le soleil se couche. »

Des œuvres de Satan

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Satan se rapproche de l'un d'entre vous et lui demande : - Qui a créé ceci ? Qui a créé cela ? Jusqu'à lui dire : - Qui a créé ton Dieu ? Quand il aborde ce sujet, le Croyant doit chercher refuge en Dieu, et refuser d'en entendre plus. »

Quand débute le Ramadan, les portes célestes s'ouvrent

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Lorsque débute le Ramadan, les portes célestes s'ouvrent, les portes de la géhenne se ferment et les génies sont enchaînés. »

Selon Djabir, le Prophète a dit : « Quand la nuit s'assombrit – ou quand la noirceur de la nuit descend – gardez près de vous vos jeunes enfants, car c'est le moment où les démons se propagent. Cependant, quand un certain temps de la nuit s'est écoulé, vous pouvez libérer vos enfants. « Ô Croyant, ferme ta porte et invoque le Nom de Dieu, éteins la lumière et invoque le Nom de Dieu. Enserre, l'orifice de ton outre et invoque le Nom de Dieu et recouvre ton vase ou pose dessus quelque chose en invoquant le Nom de Dieu. »

De celui qui se retourne durant la prière

'Aïcha a dit : « Je demandai au Prophète ce qu'il en était au sujet de quelqu'un qui se retourne alors qu'il est en prière. – C'est le diable qui commet un vol sur la prière du fidèle, me répondit-il. »

Les invocations les plus méritoires

D'après Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Celui qui prononcera la formule suivante : « Il n'y a de dieu que Dieu seul ; Il n'a pas d'associé. A Lui le royaume et à Lui la Louange. Il a le pouvoir sur toute chose. » (La Ilaha ila Allah, ouahdahou la charika lahou, lahou el moulkou oua lahou el hamdou oua houa 'ala kouli cheïine qadir) et cela cent fois par jour, sera crédité d'une récompense équivalente à l'affranchissement de dix esclaves. Il lui sera compté cent bonnes actions et déduit autant de mauvaises actions. Cette formule sera une protection contre le diable jusqu'à la fin du jour. Et personne d'autre n'aura accompli d'œuvre plus louable, exception faite de celui qui invoquera encore plus que cela. »

Du Musulman qui s’éloigne des troubles (fitna)

Selon Abou Saïd El Khodry, l’Envoyé de Dieu a dit : « Le temps est proche où la situation la plus enviable pour l’homme sera de posséder un troupeau de moutons, qu’il conduira vers les sommets des montagnes pour pâturer dans les zones arrosées par la pluie. Il s’éloignera ainsi des troubles de la fitna. »

La tête de l’impiété se situe en Orient

D’après Abou Horaïra, le Prophète a dit : « La tête de l’impiété se situe en Orient ; l’orgueil et l’arrogance se retrouvent chez les possesseurs de chevaux et de chameaux doués d’une voix rude et qui vivent dans les tentes de poil ; la quiétude se trouve chez les possesseurs de moutons. »

Des animaux nuisibles

Selon ‘Abdallah Ben ‘Omar, l’Envoyé de Dieu a dit : « Il y a cinq catégories d’animaux nuisibles, que l’homme en état d’ihram peut tuer sans conséquence pour lui : le scorpion, la souris, le chien furieux, le corbeau et l’épervier. »

LES PROPHETES

La femme a été créée à partir d'une côte

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Soyez bons vis-à-vis des femmes, car la femme a été créée à partir d'une côte. Et la partie supérieure de la côte est la plus incurvée. Si vous voulez la redresser vous n'arriverez qu'à la rompre ; si vous la laissez telle qu'elle, elle restera arquée. Soyez donc bons à l'égard de vos femmes. »

La responsabilité du premier meurtrier

Selon 'Abdallah, l'Envoyé de Dieu a dit : « Personne n'est tué arbitrairement sans que le premier fils d'Adam (Caïn – Qabil), ne supporte une part de responsabilité dans le sang versé, car c'est lui le premier qui a établi la pratique du meurtre. »

Les âmes ressemblent à des troupes embrigadées

Selon 'Amra, 'Aïcha a dit : « J'ai entendu le Prophète dire : - Les âmes ressemblent à des troupes embrigadées ; celles qui sont de même complexion s'assemblent entre elles, celles qui sont de complexion différente, vivent dans la dissension. »

Des Prophètes
Noé

De ces Paroles de Dieu : « Nous avons Envoyé Noé à son peuple : - Avertis ton peuple avant qu'un douloureux châtiment ne l'atteigne. Noé dit : - Ô mon peuple, je suis pour vous un avertisseur explicite. Adorez Dieu, craignez-le et obéissez-moi. » (Coran 77.1 à 3)

Ibn 'Omar a dit : « L'Envoyé de Dieu se leva parmi les gens, il loua Dieu comme il convient qu'Il soit loué, puis évoqua l'Antéchrist : - Je vous annonce le danger de sa venue, leur a-t-il dit, et aucun Prophète n'a manqué de le faire à l'égard de son peuple, Noé l'a également annoncé au sien. Cependant, moi je vais vous dévoiler ce qu'aucun Prophète n'a signalé à son peuple, c'est que l'Antéchrist est borgne et que Dieu ne l'est pas. »

Le Prophète et sa communauté témoigneront en faveur de Noé

Selon Abou Said, l'Envoyé de Dieu a dit : « Au Jour de la Résurrection, aura lieu la comparution de Noé et de son peuple. Dieu interrogera Noé : - As-tu accompli ta mission ? Lui dira-t-Il.- Oui, Seigneur, répondra Noé. Dieu dira au peuple de Noé :- Vous a-t-il communiqué Mon Message ? – Non, préciseront ceux-ci, aucun Prophète n'est venu vers nous. – Qui sera ton témoin ? ajoutera Dieu à l'adresse de Noé. – Mohammed et sa communauté seront mes témoins, repartira Noé. – C'est ainsi, a dit l'Envoyé de Dieu que nous témoignerons qu'il a accompli sa mission. Le verset suivant fait référence à cet événement : « Nous avons fait de vous une nation équitable, pour que vous soyez témoins contre les hommes et que le Prophète soit témoin contre vous. » (Coran 2.143)

Elyas (Elie)

De ces Paroles de Dieu : « Elyas fut un de Nos Prophètes. Il dit à son peuple : - Ne craignez-vous pas Dieu ? – Allez-vous adorer Ba'al plutôt que le meilleur des Créateurs ? Dieu le Seigneur et le Seigneur de vos ancêtres ? Ils le traitèrent d'imposteur ; ils seront réprouvés à l'exception des serviteurs sincères de Dieu. Nous avons perpétué son souvenir dans la postérité. Paix sur Elyas. C'est ainsi que Nous récompensons les gens de bien ; il était au nombre de nos Croyants fidèles. » (Coran 37.123 à 132)

Idriss (Enoch)

De ces Paroles de Dieu : « Mentionne Idriss dans le Livre ; ce fut un Prophète sincère. Nous L'avons élevé à un rang sublime. » (Coran 19.54)

Houd

De ces Paroles de Dieu : « Nous envoyâmes au peuple de 'Ad leur frère Houd. – Ô mon peuple, leur dit-il, adorez Dieu. Vous n'avez pas d'autre Dieu que Lui. Vous n'êtes que des fabulateurs. – Ô mon peuple, je ne vous demande pas un salaire pour cela. Je n'attends ma rétribution que de Celui qui m'a créé. Finirez-vous par comprendre ? Ô mon peuple, implorez le pardon de votre Seigneur, puis soumettez-vous à Lui. Il vous enverra du ciel des pluies abondantes. A vos forces, Il en ajoutera d'autres. Ne vous détournez pas de Lui en devenant rebelles. – Ils dirent : « Ô Houd tu ne nous apportes aucune preuve décisive. Nous n'abandonnerons pas nos divinités sur tes simples dires. Nous ne croyons pas en toi. A n'en pas en douter une de nos divinités, t'a troublé l'esprit. »

« Je prends Dieu à témoin, leur dit-il, et témoignez vous-mêmes que je ne crois pas aux divinités que vous associez à Dieu. Mettez tout en œuvre contre moi et ne m'accordez aucun répit. Je me confie à Dieu, mon Seigneur et le vôtre. Il n'existe pas une seule créature qu'Il ne tienne par son toupet. (qui ne soit en Son Pouvoir) – Mon Seigneur est sur le droit chemin. Qu'importe que vous vous détourniez de moi ! Je vous ai transmis le message que j'étais chargé de vous faire parvenir. Mon Seigneur appellera un autre peuple à vous succéder. Votre disparition ne diminuera en rien Sa Puissance. Mon Seigneur est le Gardien Vigilant de tout l'univers. Lorsque Notre Décret arriva à exécution, Nous sauvâmes Houd et ceux qui croyaient avec lui, par un effet de Notre Miséricorde et Nous les délivrâmes d'un terrible châtiment. Telle est l'histoire du peuple de 'Ad qui a nié les Signes du Seigneur, qui a désobéi à ses Prophète et suivi les rebelles et les oppresseurs. La malédiction les a suivis dans ce monde et dans l'autre. 'Ad n'a-t-il pas renié son Seigneur ? Loin d'ici 'Ad, le peuple de Houd. » (Coran 11.50 à 60)

L'histoire de Yadjoudj et Madjoudj (Gog et Magog)

De ces Paroles de Dieu : « …Ces gens lui dirent : - Ô Dou El Qarnaïn !(Alexandre le Grand) les Yadjoudj et Madjoudj (Gog et Magog) dévastent la terre. Veux-tu accepter une somme d'argent pour édifier une digue entre nous et eux ? – L'assistance de Dieu, leur répondit-il est un bien meilleur (que vos dons). Aidez-moi (seulement) avec ardeur et je dresserai entre vous un rempart. Apportez-moi des blocs de fer jusqu'à ce que la gorge soit comblée. Puis il dit : - Soufflez ! Une fois le minerai en fusion, il dit : - Apportez-moi de l'airain fondu que je verserai dessus. » Les Yadjoudj et Madjoudj furent incapables d'escalader le rempart ou d'y pratiquer une brèche. Ce mur, dit Dou El Qarnaïn, est un don de Dieu. Quand la promesse de Dieu se réalisera, il sera réduit en poussière. La promesse de Dieu est inévitable. » (Coran 18.94 à 98)

Dou El Qarnaïn (Alexandre le Grand)

De ces Paroles de Dieu : « Ils t'interrogeront au sujet de Dou El Qarnaïn. Réponds : - Voici son histoire : Nous avons affermi sa puissance sur terre et Nous l'avons comblé de toutes sortes de biens. Il mit sur pied une première expédition. Parvenu avec ses troupes au point occidental le plus extrême, il vit le soleil qui se couchait dans une lagune bourbeuse (ou encore : un étang d'eau boueuse – ou une source bouillante). Un peuple vivait sur ses bords. Nous lui dîmes : « Ô Dou El Qarnaïn, tu pourras à ton gré, sévir contre ces gens ou les traiter avec douceur. » « Nous allons châtier, décida-t-il, celui qui a commis l'injustice, puis il fera retour à Son Seigneur qui le châtiera encore plus durement. Pour celui qui croit et fait du bien, il sera dignement

récompensé et nous le traiterons avec ménagement. » *Il suivit ensuite un chemin inverse jusqu'au point extrême de l'Orient. Là, il vit le soleil se lever sur un peuple qui n'avait aucun abri (ou aucun habit) pour se protéger. Il en fut ainsi et Nous embrassons de Notre Science ce qu'il détenait. Il entreprit un dernier projet. Il arriva à une gorge formée de deux chaînes de montagnes. Il y trouvait un peuple qui comprenait à peine le langage humain. Ce peuple lui dit : - Ô Dou El Qarnaïn, les Yadjoudj et Madjoudj dévastent la terre » (Coran 18.83 à 94)*

Ibrahim (Abraham)

De ces Paroles de Dieu : « Abraham était un peuple soumis à Dieu, c'était un vrai Croyant, il ne fut pas au nombre des polythéistes. Il sut reconnaître les bienfaits de Dieu. Pour l'en récompenser, Dieu l'a choisi et le dirigea dans la bonne voie. Nous lui accordâmes une vie heureuse dans ce monde et il sera parmi les élus dans l'autre monde. Nous t'avons donné pour direction de suivre le culte d'Abraham, modèle de droiture et qui ne s'est jamais compromis avec les idolâtres. » (Coran 16.120 à 123)

De ces Paroles de Dieu : « Il n'appartient ni au Prophète, ni aux Croyants d'implorer le pardon de Dieu pour les polythéistes – fussent-ils leurs parents – alors qu'ils savent que ces gens sont voués à l'enfer. Si Abraham implora le pardon de Dieu en faveur de son père, ce n'est qu'en vertu d'une promesse qui lui avait été faite ; mais lorsqu'il se rendit compte que son père était l'ennemi de Dieu, il le désavoua. Abraham était humble et bon. » (Coran 9.113-114)

De la Résurrection

Selon Ibn 'Abbas, le Prophète a dit : « Vous reviendrez à la vie, les pieds nus, le corps nu et incirconcis. Puis il récita ces Paroles de Dieu : « De même que Nous vous avons créés, Nous vous ressusciterons. C'est une promesse qui Nous concerne ; Nous l'accomplirons. » (Coran 21.104)

« Au Jour de la Résurrection, le premier (des Prophètes) qui sera revêtu d'une tenue sera Abraham. Quelques-uns parmi mes compagnons seront dirigés vers la gauche. Je dirai : - Ce sont mes compagnons ! – Oui, me répondra-t-on, mais ils n'ont cessé de revenir en arrière depuis que tu les as laissés. Alors comme l'adorateur vertueux Jésus, je leur annoncerai ceci : « J'ai été un témoin contre eux, aussi longtemps que je suis resté avec eux, et quand Tu m'as rappelé auprès de Toi, c'est Toi qui les observais car Tu es témoin de toute chose. Si Tu les châties, ce sont Tes serviteurs, si Tu leur pardonnes, Tu es le Puissant, le Juste. » *(Coran 5.117-118)*

Le Paradis est interdit aux infidèles

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Le Jour de la Résurrection, Abraham retrouvera son père Azar, qui aura le visage plein de cendre et de poussière. Il lui dira : - Ne t'avais-je pas averti de ne pas me désobéir ? – Aujourd'hui je ne te désobéirai pas, répondra Azar. – Ô Seigneur, s'écriera Abraham, Tu m'as promis, de ne pas m'offenser au Jour de la Résurrection, quelle plus grande humiliation pour moi que de voir mon père le plus loin de Toi ? – J'ai interdit le Paradis aux infidèles, répondra Dieu. Puis, quelqu'un s'écriera : - Ô Abraham, qu'y a-t-il sous tes pieds ? Abraham portera son regard et verra une hyène sanglante. On soulèvera l'animal par les pattes et on le jettera en enfer. »

Le mérite de la prière accomplie en son temps

Abou Dar raconte : « Ô Envoyé de Dieu, dis-je, quelle fut la première mosquée érigée sur terre ? – C'est la Mosquée Sacrée (Ka'ba) me répondit-il. – Et après ? – La Mosquée la plus éloignée (El Aqsa de Jérusalem), me précisa-t-il. – Quel temps s'écoula-t-il entre les deux ? Fis-je. – Quarante ans, me précisa-t-il, puis il ajouta : - Là où te surprendra l'heure de la prière, exécute-la, car dans la prière (faite en son temps) il y a du mérite. »

Les hôtes d'Ibrahim

De ces Paroles de Dieu : « Rappelle-leur l'histoire des hôtes d'Abraham. Ils dirent en entrant chez lui «Salut !». - Votre visite nous fait peur, lui dit-il. – Ne crains rien, répliquèrent-ils, nous t'annonçons la naissance d'un garçon bien doué… » (Coran 15.51 à 53)

De ces Paroles de Dieu : « Quand Abraham dit : - Seigneur, montre-moi comment Tu ressuscites les morts ? Dieu répondit :- As-tu quelque doute sur ce sujet ? – Loin de là, reprit Abraham, mais mon cœur à besoin d'être rassuré. Dieu lui dit alors : - Prends quatre oiseaux, dépèce-les et éparpilles-en les membres sur chaque colline. Puis appelle-les ; ils s'empresseront de venir à toi. Sache que Dieu est Tout-Puissant et Sage. » (Coran 2.260)

Isma'ël

De ces Paroles de Dieu : « Mentionne Isma'ël dans le Livre, il était sincère dans sa promesse ; ce fut un Apôtre et un Prophète. il ordonnait à sa famille la prière et l'aumône. Il était l'élu de Son Seigneur. » (Coran 19.54-55)

Ya'qoub (Jacob)

De ces Paroles de Dieu : « Etiez-vous présents aux derniers moments de Jacob (Ya'qoub) lorsqu'il interpella ainsi ses enfants : - Qui adorerez-vous après moi ? Ils répondirent : - Nous adorerons Ton Seigneur, le Seigneur de tes pères : Abraham, Isma'ël et Isaâc le Dieu unique et nous nous soumettrons à Lui. » Cette génération a disparu emportant avec elle le mérite de ses actions et vous, vous ne recueillerez que le mérite de vos actions ; il ne vous sera pas demandé compte de ce qu'ont fait vos ancêtres. A ceux qui vous disent : « Devenez Juifs ou Chrétiens et vous serez dans la bonne voie, » répondez : « Nous suivons le culte d'Abraham, le modèle même de la droiture et qui ne s'est jamais compromis avec les idolâtres. »

Dites : « Nous croyons en Dieu en ce qu'Il nous a révélé, en Abraham, Isma'ël, Isaâc, Jacob et aux tribus ; à ce qui a été donné à Moïse et à Jésus ; à ce qui a été donné aux Prophètes de la part de leur Seigneur. Nous n'avons de préférence pour aucun d'entre eux, nous sommes soumis à Dieu. » S'ils croient à ce que vous croyez, ils sont bien dirigés ; mais s'ils s'en détournent, ils seront en état de rébellion. Dieu te mettra à l'abri de leurs complots, car Il entend et sait tout. » (Coran 2.133 à 137)

Loth

De ces Paroles de Dieu : « Loth dit à son peuple : - Comment pouvez-vous pratiquer une turpitude, alors que vous avez conscience ? Comment pouvez-vous préférer les hommes aux femmes pour assouvir vos passions ? Il faut que vous soyez un peuple ignorant. Le peuple de Loth ne trouva d'autre réponse que de dire : « Chassons Loth et les siens de notre cité. Ce sont des gens qui affectent la vertu. » Nous sauvâmes la famille de Loth à l'exception de sa femme dont Nous avions décidé la perte. Alors nous fîmes pleuvoir sur eux une pluie (maléfique). Quelle pluie meurtrière que celle réservée à ceux qui renient Nos Enseignements. » (Coran 27.54 à 58)

Salih

De ces Paroles de Dieu : « Aux gens de Thamoud, Nous envoyâmes leur frère, Salih. Il leur dit : « Ô mon peuple, adorez Dieu. Vous n'avez pas d'autre Dieu que Lui. Une preuve de Votre Seigneur vous est parvenue. Voici la chamelle de Dieu, c'est un signe pour vous. Laissez- la paître sur la terre de Dieu. Ne lui faites aucun mal, si vous voulez éviter un châtiment douloureux. Souvenez-vous que Dieu vous a appelés à succéder au peuple de 'Ad et qu'Il a facilité votre expansion sur terre. C'est par Sa Grâce que vous avez fait surgir des palais au milieu des plaines et des édifices sur les flancs des rochers.

Proclamez les bienfaits de Dieu et ne commettez pas de crimes sur la terre en la corrompant. » Les puissants parmi son peuple étaient emplis d'orgueil, ils dirent aux faibles qui s'étaient convertis : - Etes-vous bien sûr que Salih soit un Envoyé de Dieu ? Ils répondirent : - Oui, nous croyons à ce qui a été envoyé par lui. Les puissants répliquèrent : - Nous n'accordons aucun crédit à ce que vous croyez. Passant outre aux ordres de Dieu, ils sacrifièrent la chamelle puis ils dirent à Salih : - Exécute maintenant tes menaces si tu es vraiment un Envoyé de Dieu. Le cataclysme fondit sur eux et le matin suivant, leurs demeures furent jonchées de cadavres. Salih se détourna d'eux et dit : - Ô mon peuple, je vous ai fait parvenir le message de mon Seigneur, je vous ai conseillé de mon mieux, mais vous n'aimez pas ceux qui vous conseillent. » (Coran 7.73 à 79)

Youssef (Joseph)

De ces Paroles de Dieu : « En vérité, l'histoire de Joseph et de ses frères est pleine d'enseignements pour ceux qui cherchent à s'instruire. « Joseph et son frère sont plus chers à notre père que nous, dirent un jour leurs frères. Pourtant, nous sommes plus nombreux qu'eux, c'est là une préférence coupable de sa part. Tuons Joseph ou éloignons-le quelque part, dirent-ils. Ainsi pourrons-nous recouvrer l'affection de notre père et redevenir des gens heureux ». L'un d'eux proposa : « Ne tuez pas Joseph, mais jetez-le au fond d'un puits où il sera découvert par quelque voyageur, si votre résolution est bien arrêtée. » Ils dirent à Jacob : « Ô père, pourquoi ne veux-tu pas nous confier Joseph, alors que nous ne lui voulons que du bien ? Laisse-le partir demain avec nous pour se divertir et jouer avec nous. Nous veillerons sur lui. » Il dit : « Je suis triste que vous l'emmeniez. Je crains que le loup ne le dévore au moment où vous ne ferez pas attention à lui. » Ils dirent : « Si le loup le dévorait alors que nous sommes si nombreux, il faudrait que nous soyons bien lâches ».

Ils l'emmenèrent avec eux et s'entendirent pour le jeter au fond d'un puits. Nous révélâmes alors à Joseph ceci : - Tu leur diras plus tard ce qu'ils ont fait alors que maintenant, ils n'en ont pas conscience. A la nuit, ils s'en retournèrent auprès de leur père en pleurant : - Ô père, dirent-ils, nous étions partis pour jouer à la course et nous avons laissé Joseph pour garder nos effets. Un loup l'a dévoré. Mais tu ne nous croiras pas alors que nous sommes véridiques. Ils rapportèrent sa tunique tachée d'un sang trompeur. Leur père leur dit : - Non, c'est un coup monté par vous contre Joseph. La résignation est ma seule ressource. J'en appelle à Dieu de votre machination. » (Coran 12.7 à 18)

Les Prophètes généreux

D'après Ibn 'Omar, le Prophète a dit : « Le généreux, fils de généreux, fils de généreux, fils de généreux (c'est) Youssef (Joseph), fils de Ya'qoub (Jacob), fils de Is'haq (Isaâc), fils d'Ibrahim (Abraham), que le salut soit sur eux. »

Ayoub (Job)

De ces Paroles de Dieu : « Job adressa cette prière à son Seigneur : la maladie m'accable, ô le plus Miséricordieux des miséricordieux. »Nous fûmes touchés par son appel. Nous le délivrâmes de son mal et Nous lui rendîmes sa famille accrue du double par l'effet de Notre Miséricorde et comme un rappel pour nos serviteurs. » (Coran 21.83-84)

Moussa (Moïse)

De ces Paroles de Dieu : « Mentionne Moïse dans le Livre ; il était sincère et fut un Envoyé et un Prophète. Nous l'appelâmes du versant droit du (mont du) Sinaï et Nous l'avons fait approcher de Nous pour l'entretenir en particulier. Par un effet de Notre Grâce, Nous lui adjoignîmes son frère Haroun (Aron) comme Prophète. » (Coran 19.51 à 54)

De ces Paroles de Dieu : « Est-ce que l'histoire de Moïse est parvenue jusqu'à toi ? Ayant aperçu un feu, il dit aux siens : « Restez ici, j'aperçois un feu. Peut-être pourrai-je vous rapporter un peu de braise ou y trouver une direction ? » Lorsqu'il parvint, une voix l'interpella : « Ô Moïse, Je suis Ton Seigneur ! Ote tes chaussures, tu es dans la vallée sacrée de Thowa. » (Coran 20.9 à 12)

De ces Paroles de Dieu : « Un Croyant de la suite de Pharaon, qui dissimulait sa foi dit : - Tuerez-vous un homme parce qu'il dit : - Mon Seigneur est Dieu ! et qu'il apporte des preuves évidentes de la part de Votre Seigneur ? S'il ment, son mensonge retombera sur lui ; s'il est sincère ce dont il vous menace vous atteindra. Dieu ne dirige pas celui qui est pervers et menteur. » (Coran 40.28)

De ces Paroles de Dieu : « Nous t'avons (Il s'agit du Prophète Mohammed) envoyé des Révélations comme Nous en avons envoyé à Noé et aux Prophètes venus après lui, Nous en avons envoyé à Abraham, Isma'ël, Isaâc, Jacob aux apôtres des Douze Tribus, à Jésus, à Job, Jonas, Aron, Salomon et Nous avons donné les Psaumes à David. Il y a des Prophètes dont Nous t'avons conté l'histoire et d'autres sur lesquels Nous ne t'avons rien dit. Et, Dieu adressa la Parole à Moïse. » (Coran 4.163-164)

De ces Paroles de Dieu : « Nous donnâmes rendez-vous à Moïse pour trente nuits, auxquelles Nous ajoutâmes dix nuits ; en sorte que la durée avec son Seigneur fut de quarante nuits. Moïse dit à son frère Aron : - Prends ma place auprès de mon peuple. Sois juste et ne suis pas le chemin des pervers. Lorsque Moïse arriva au rendez-vous, Dieu lui parla : « Seigneur, lui dit Moïse, permets-moi de Te voir. – Non, tu ne me verras pas, répliqua le Seigneur, mais regarde cette montagne, si elle reste figée à sa place, tu pourras Me voir. » Mais lorsque Dieu se manifesta à la montagne, celle-ci fut soufflée et réduite en poussière et Moïse tomba foudroyé. Lorsqu'il reprit ses sens, il s'écria : - Gloire à Toi ! Je reviens à Toi ! Je suis le premier des Croyants. » (Coran 7.142-143)

De ces Paroles de Dieu : « Nous avons fait traverser la mer aux fils d'Israël. Ils rencontrèrent un peuple qui se prosternait devant les idoles. Ils dirent : - Ô Moïse, fais-nous un dieu semblable à leurs dieux. Il répondit : - Vous êtes un peuple d'ignorants. Les pratiques de ces gens sont promises au néant. Leurs œuvres sont illusoires. » (Coran 7.138-139)

De ces Paroles de Dieu : « Lorsque Moïse dit à son peuple : « Dieu vous ordonne d'immoler une vache. » Ils répondirent : « Nous tournes-tu en dérision ? - Que Dieu me garde d'être au nombre des ignorants, objecta-t-il. Ils dirent : - Demande à ton Dieu de nous indiquer de quelle vache il s'agit. Il répondit : - Dieu précise que c'est une vache ni vieille, ni jeune, mais d'un âge moyen. Faites ce qui vous est ordonné. Ils dirent : - Demande pour nous à Ton Seigneur de nous indiquer clairement quelle doit être sa couleur. Il répondit : - Dieu vous fait connaître qu'elle est d'un jaune foncé agréable à l'œil. Ils dirent : - Intercède auprès de ton Seigneur pour qu'Il nous permette de l'identifier, car à nos yeux les vaches se confondent. Et s'il plaît à Dieu, nous nous soumettrons. – Dieu vous fait savoir que ce n'est pas une vache assujettie aux labours ou à l'arrosage des champs, mais une vache indemne d'infirmité et dont la robe est unie. Ils dirent : - Maintenant tu nous as apporté la vérité. Ils égorgèrent la vache et peu s'en fallut qu'ils s'abstiennent. » (Coran 2.67 à 71)

De la femme de Pharaon et de Marie

De ces Paroles de Dieu : « Dieu propose en exemple aux fidèles la femme de Pharaon. Elle disait : « Seigneur, réserve-moi une place au Paradis. Protège-moi contre Pharaon et ses manœuvres ! Délivre-moi du peuple injuste. » Et Marie fille de 'Imran, qui vécut chaste. Nous lui insufflâmes de notre Esprit ; elle crut aux Paroles de son Seigneur et à son Livre. Elle fut du nombre des êtres pieux. » (Coran 66.11-12)

Qaroun

De ces Paroles de Dieu : « Qaroun appartenait au peuple de Moïse. Il fut empli d'insolence envers eux, car Nous lui avons donné tant de trésors, que leurs clés eussent été péniblement soulevés par une troupe de solides porteurs. Son peuple lui disait : - Ne sois pas si arrogant, Dieu n'aime pas les arrogants. Emploie les biens que Dieu t'a accordés à gagner la Demeure Dernière, sans négliger pour cela ta part en ce monde, et sois bon comme Dieu s'est montré bon envers toi. Ne favorise pas le vice sur terre. Dieu n'aime pas les pervers. » « Ce que je possède, je le dois à ma science, répondit Qaroun. » Ignore-t-il que Dieu a anéanti avant lui au cours des âges des hommes plus forts que lui et soutenus par une suite plus nombreuse que la sienne ? Mais les coupables ne seront pas interrogés sur leurs péchés. Un jour, Qaroun se montra à son peuple dans toute sa splendeur. Ceux que tentaient les plaisirs de la vie présente dirent : - Si seulement, nous possédions des richesses pareilles à celles qui ont été données à Qaroun ! Il détient une immense fortune. » Ceux auxquels la science a été donnée dirent : - Malheur à vous ! La récompense de Dieu est meilleure pour celui qui croit et fait le bien. Ceux qui sont patients sont les seuls à la recevoir. Nous l'engloutîmes sous terre lui et son palais. Sa suite fut impuissante à le protéger contre Dieu. Sa perte fut consommée. Ceux qui l'enviaient la veille disaient alors : « En vérité, Dieu dispense Ses dons largement où les mesure à qui Il veut. Mais n'eut été Sa bonté envers nous, nous aurions été engloutis comme Qaroun. Les incrédules ne prospèrent pas. » (Coran 28.76 à 82)

Cho'aïb

De ces Paroles de Dieu : « Aux gens de Madian, Nous avons envoyé leur frère Cho'aïb. Il dit : - Ô mon peuple, adorez Dieu, vous n'avez pas d'autre Dieu que Lui. Ne fraudez pas sur la mesure et le poids. Je vous vois dans la prospérité, mais je crains pour vous le châtiment d'un jour qui enveloppera tout. Ô mon peuple, donnez la mesure et le poids exact. Ne causez pas de torts aux hommes et ne faites pas de mal sur terre. Votre récompense auprès de Dieu sera meilleure si vous êtes Croyants. Je ne suis pas un gardien pour vous. Les gens du peuple dirent : - Ô Cho'aïb, ta religion t'ordonne-t-elle que nous abandonnions ce que nos pères adoraient, ou que nous ne disposions plus de nos richesses comme nous l'entendons ? En vérité tu es bon et droit. Il dit : - Ô mon peuple, qu'en pensez-vous, si je m'appuie sur une preuve évidente envoyée par mon Seigneur et qu'Il me gratifie d'une grâce insigne ? Loin de moi l'intention de faire ce que je vous défends. Je ne cherche qu'à vous rendre meilleurs dans la mesure où je le peux. Ma réussite dépend de Dieu. Je mets ma confiance en Lui et c'est à Lui que je ferai retour. Ô mon

peuple, que votre passion à me contredire ne vous entraîne pas à encourir les mêmes châtiments que les peuples de Noé, de Houd et de Salih. L'exemple du peuple de Loth n'est pas loin. Implorez le pardon de votre Seigneur et revenez à Lui. Mon Seigneur est plein d'indulgence et de mansuétude. » (Coran 11.84 à 90)

Younès (Jonas)

De ces Paroles de Dieu : « Jonas fut un de Nos Envoyés. Il s'enfuit sur le vaisseau bondé. On tira au sort et il fut parmi les perdants. Le poisson l'avala. Or il Nous avait offensé. Sans ses prières, il serait resté dans son ventre jusqu'au Jour de la Résurrection. Nous le rejetâmes malade sur une plage déserte et fîmes pousser à côté de lui une plante de yaqtin. Nous l'envoyâmes comme Prophète vers un peuple de cent mille âmes ou plus. Il se convertit et Nous le laissâmes jouir de la vie pendant un temps. »(Coran 37.139 à 148)

De la cité dont les habitants négligeaient le Sabbat

De ces Paroles de Dieu : « Interrogez-les sur la cité établie au bord de la mer. Ses habitants n'observaient pas le Sabbat. Ce jour-là les poissons se pressaient par bandes alors qu'ils disparaissaient les autres jours. Nous les éprouvions ainsi parce qu'ils étaient pervers. Une partie d'entre eux dirent aux autres : - Pourquoi exhortez-vous des gens dont Dieu cherche la perte ou qu'Il veut châtier sévèrement ? » Ils répondirent : « C'est pour dégager notre responsabilité vis-à-vis de Dieu et parce qu'il se peut qu'ils craignent Dieu. » Ils restèrent sourds à ces exhortations. Nous sauvâmes alors ceux qui interdisaient le mal et nous infligeâmes un châtiment douloureux à ceux qui étaient injustes pour les punir de leur perversité. Quand ils se rebellèrent contre Nos interdictions, Nous leur dîmes : - Soyez changés en singes méprisés. » (Coran 7.163 à 166)

Daoud (David)

De ces Paroles de Dieu : « Et Nous avons donné un Livre (les Psaumes – Zabour) à David. » (Coran 4.163)

De ces Paroles de Dieu : « Nous avons accordé une faveur à David : - Ô montagnes et vous également les oiseaux, proclamez la Louange de Dieu ! Nous avons rendu le fer ductile entre ses mains. Nous lui dîmes : - Fabrique des cuirasses et ajuste les mailles. Faites le bien, car J'observe parfaitement tout ce que vous faites. » (Coran 34.10-11)

De ces Paroles de Dieu : « …Mentionne notre serviteur David si ferme et plein de repentir. Nous lui avons soumis les montagnes pour qu'elles célèbrent avec lui nos Louanges, soir et matin, ainsi que les oiseaux qui l'entouraient. Tout lui obéissait. Nous avons affermi sa royauté, Nous lui avons donné la sagesse et l'art de trancher les différends. » (Coran 38.17 à 20)

De ces Paroles de Dieu : « Connais-tu l'histoire des plaideurs ? Ils montèrent au sanctuaire et pénétrèrent auprès de David qui en fut effrayé : - Ne crains rien, lui dirent-ils, nous sommes deux plaideurs, dont l'un a des torts envers l'autre. Applique-nous le droit sans passion et mets-nous dans la bonne voie. Celui-ci est mon frère, il possède quatre-vingt-dix-neuf brebis et moi je n'en possède qu'une. Il me dit : - Donne-la-moi pour compléter mon troupeau, puis il a eu le dessus dans la discussion. David lui dit : - En te demandant ta brebis pour l'ajouter à son troupeau, ton frère à commis une injustice. La plupart des associés se dupent les uns les autres, exceptés, ceux qui croient et font le bien et dont le nombre est bien faible. David comprit que cette histoire le visait. Il implora le pardon de son Seigneur, il tomba prosterné et se repentit. Nous lui avons pardonné. Il jouit d'une grande faveur auprès de Nous et Nous lui avons assuré une belle destinée. » (Coran 38.21 à 25)

Solaïman (Salomon)

De ces Paroles de Dieu : « A David Nous avons donné Salomon. Ce fut un serviteur fidèle. Il aimait à se recueillir en Dieu. On lui présenta un soir, des chevaux de race. Il dit : - j'ai admiré ces bêtes avec une telle force que le soleil s'est couché sans que j'aie prié mon Dieu. Ramenez-les-moi, dit-il. Il leur coupa aussitôt les jarrets et la tête. Nous éprouvâmes Salomon, Nous déposâmes un corps sur son trône. Il se repentit alors. Il dit : - Seigneur, pardonne-moi. Accorde-moi une puissance que je serai seul à posséder. Tu es le dispensateur Suprême. » (Coran 38.30 à 35)

De ces Paroles de Dieu : « Nous soumîmes le vent à Salomon. Il soufflait un mois dans un sens et un mois, dans l'autre. Nous fîmes jaillir pour lui une source d'airain. Avec Notre permission, les génies travaillaient sous ses ordres. Ceux d'entre eux qui enfreignaient Notre volonté subissaient le supplice du feu. Ils exécutaient tous les travaux qu'il désirait, des temples, des statues, des chaudrons larges comme une pièce d'eau et d'énormes marmites. - Ô gens de David, ayez de la reconnaissance. Les hommes reconnaissants sont si peu nombreux parmi mes serviteurs. Lorsque Nous décrétâmes la mort de David, sa mort serait passée inaperçue si un animal de la terre n'avait rongé le bâton sur lequel il s'appuyait. Quand il s'affaissa, les génies convinrent que s'ils avaient vraiment le don de percer les mystères, ils ne seraient pas restés si longtemps asservis à une tâche aussi accablante. » (Coran 34.12 à 14)

Loqman

De ces Paroles de Dieu : « Nous avons donné la sagesse à Loqman et Nous lui avons dit : - Sois reconnaissant envers Dieu, car la reconnaissance profite à celui qui la pratique. Quant à l'incrédule, qu'il sache que Dieu se suffit à Lui-même. Il est plein de richesse et de gloire. Loqman dit à son fils en l'exhortant : - Ô mon fils, n'associe rien à Dieu, le polythéisme est un crime abominable. Nous avons recommandé à l'homme de respecter ses père et mère. Sa mère le conçoit dans la douleur. Elle l'allaite pendant deux ans. Sois reconnaissant envers Moi et envers tes parents. Le retour se fera vers Moi. Si tous deux te contraignent à m'associer des divinités, ne leur obéit pas. Comporte-toi avec eux en ce monde d'une façon convenable. Suis le chemin de celui qui revient vers Moi. C'est à Moi que vous reviendrez et Je vous ferai connaître ce que vous faisiez. - Ô mon fils, même si c'était l'équivalent d'un grain de moutarde et que cela soit dissimulé dans un rocher dans les cieux ou sur terre, Dieu le retrouverait. Il est Subtil et Omniscient. Ô mon fils, acquitte-toi de la prière, ordonne ce qui est convenable ; supporte patiemment les épreuves ; tout cela fait partie des bonnes dispositions. Ne méprise pas tes semblables, ne marche pas sur la terre avec arrogance. Dieu n'aime pas les fanfarons et les vantards. Sois modeste dans ta démarche, ne hausse pas ta voix, la voix la plus désagréable est le braiment de l'âne. » (Coran 31.12 à 19)

Les habitants de la cité

De ces Paroles de Dieu : « Cite-leur en exemple les habitants de cette cité à qui furent envoyés des Prophètes. Nous leurs envoyâmes d'abord deux Prophètes. Ils les traitèrent de menteurs. Nous leur en adjoignîmes un troisième. Tous les trois dirent : - Nous sommes envoyés vers vous. – Vous n'êtes que des mortels comme nous, répondirent les gens de la cité. Le Miséricordieux ne vous a investi d'aucune mission et vous ne faites que mentir. – Notre Seigneur, répliquèrent les Prophètes, sait que nous sommes envoyés vers vous et nous n'avons d'autre mission que de vous avertir clairement. – Nous tirons mauvais augure de votre venue. Si vous insistez, nous vous lapiderons et vous subirez un douloureux châtiment. Les Prophètes dirent : - Votre sort est attaché à vous-mêmes. Si seulement on vous l'avait rappelé, mais vous êtes des gens pervers. Un homme vint en courant des extrémités de la ville, il dit : - Ô mon peuple ! Suivez les Envoyés qui ne vous demandent aucun salaire et suivent la bonne voie. Pourquoi n'adorerais-je pas Celui qui m'a créé et auprès Duquel vous retournerez ? Prendrais-je des divinités en dehors de Lui ? Si le Miséricordieux me voulait du mal, leur intercession ne servirait à rien et je serais dans un égarement manifeste. - Je crois en votre Seigneur, soyez témoins. On lui dit : - Entre au Paradis ! Il dit : - Hélas, si mon peuple savait comment mon Seigneur m'a pardonné et m'a admis au

nombre des élus. Après lui Nous n'avons fait descendre du ciel aucune armée sur son peuple, tel n'était pas Notre dessein. Il n'y eut qu'un seul cri et ils furent anéantis. Triste destin des hommes ! Chaque fois qu'un Prophète leur est envoyé, ils le tournent en dérision. Ne voient-ils pas combien de peuples, Nous avons fait périr avant eux et qui ne sont jamais revenus, alors que tous comparaîtront, un jour, devant Nous. » (Coran 36.13 à 32)

Zakarya (Zacharie) et Yahia (Jean-Baptiste)

De ces Paroles de Dieu : « …Récit de la Miséricorde de Ton Seigneur à l'égard de Son Serviteur Zacharie. Lorsqu'il invoqua Son Seigneur d'une invocation secrète. Il dit : - Seigneur, mes os faiblissent et ma tête flamboie avec la canitie. Jamais, je n'ai été déçu en T'implorant. Je crains le comportement de mes proches, après ma mort. Ma femme est stérile, Accorde-moi Seigneur un descendant. Qu'il hérite de moi et de la famille de Jacob et fais, Seigneur qu'il soit vertueux. – Ô Zacharie, lui fut-il répondu, Nous t'annonçons, un fils. Son nom sera Yahia (Jean). Avant lui personne n'a porté ce nom. Il dit : - Ô mon Dieu, est-ce possible que j'aie un fils, alors que ma femme est stérile et que j'ai atteint l'âge de la décrépitude ? – Ainsi en a décidé Ton Seigneur, répondit Dieu. Cela m'est facile, Je t'ai créé autrefois alors que tu n'étais rien. Zacharie dit : - Seigneur, accorde-moi un Signe. – Ton signe, dit-Il, sera que tu ne parleras pas aux gens durant trois jours entiers. Zacharie sortit alors du sanctuaire pour se rendre auprès de son peuple. Dieu leur révéla : Exaltez le Seigneur matin et soir. – Ô Jean (Yahia) tiens le Livre avec force ! Nous lui donnâmes la sagesse dès son plus jeune âge ainsi que la tendresse et la bonté. Il craignait Dieu, il était bon envers ses parents ; il n'était ni violent, ni désobéissant. Que la Paix soit sur lui, le jour où il naquit, le jour où il mourra et le jour où il sera ressuscité. » (Coran 19.2 à 15)

Du jeûne de la 'Achoura

Selon Ibn 'Abbas, lorsque le Prophète vint à Médine, il les trouva (les Juifs) jeûnant un jour – c'est-à-dire le jour – de 'Achoura. Ils lui dirent : - C'est un jour mémorable, c'est le jour ou Dieu sauva Moïse et noya les gens de Pharaon. Moïse jeûna ce jour pour témoigner sa reconnaissance envers Dieu. – Moi, dit le Prophète, je suis plus proche de Moïse qu'eux. Il jeûna alors et prescrivit aux fidèles de jeûner en ce jour. »

Quand les gens reprendront leurs esprits le Jour de la Résurrection

Selon Abou Saïd El Khodry, le Prophète a dit : « Le Jour de la Résurrection, les hommes perdront connaissance. Moi, je serai le premier à reprendre mes esprits et j'apercevrai Moïse qui sera agrippé à l'un des pieds du

Trône (de Dieu). J'ignore, s'il aura retrouvé ses esprits avant moi, ou s'il aura été épargné en raison de son évanouissement sur le (mont) Sinaï. »

Tous les Prophètes ont été des bergers

Djâbir Ben 'Abdallah a dit : « Nous cueillions en compagnie de l'Envoyé de Dieu, des kabath (fruits mûrs de l'arak) et l'Envoyé de Dieu nous disait : - Prenez les noirs, ce sont les plus mûrs. Et comme on lui demandait : - As-tu déjà gardé les moutons ? Il répondit : - Quel est le Prophète qui n'a pas été berger ? »

Des excès en religion

Selon Abou Salama, 'Abdallah Ben 'Amr a dit : « L'Envoyé de Dieu fut mis au courant des propos suivants que je tins (relativement à la pratique religieuse) : - Je jure par Dieu, dis-je, que je jeûnerai le jour et prierai (toute) la nuit, durant toute ma vie. – Est-ce toi qui jurais de jeûner le jour et de prier (toute) la nuit, durant le reste de ton existence ? me demanda l'Envoyé de Dieu.– Oui, j'ai parlé ainsi, lui répondis-je. – Tu ne pourras pas supporter (une telle pratique), m'assura-t-il, jeûne et mange, fais la prière et dors. Observe le jeûne trois jours par mois, tes bonnes actions auront leur mérite décuplé et cela équivaudra à un jeûne continuel. – Je suis en mesure de faire mieux que cela, ô Envoyé de Dieu, lui fis-je remarquer. – Jeûne un jour et mange pendant deux jours (alternativement), me proposa-t-il. – Je suis en mesure de faire mieux que cela, ô Envoyé de Dieu ! Me récriai-je. – Jeûne alors un jour sur deux, insista-t-il ; Daoud (David) jeûnait de cette façon et c'est le plus convenable des jeûnes. – Je maintins ma position et lui dis : - Je suis en mesure de faire mieux que cela, ô Envoyé de Dieu ! – Il n'y a pas de mieux que cela, me répliqua le Prophète. »

Meriem (Marie)

De ces Paroles de Dieu : « Mentionne Marie dans le Livre. Elle s'éloigna de sa famille et se fixa dans une retraite située à l'est. Elle plaça un voile entre elle et les siens. Nous lui avons envoyé Notre Esprit, il se présenta devant elle sous l'apparence d'un homme parfait. Elle lui dit : - J'en appelle à la protection de Dieu, si toutefois tu le crains. Il répondit : - Ton Seigneur m'a envoyé auprès de toi pour te donner un fils vertueux : - Comment aurais-je un enfant, dit-elle, moi qui n'ai approché aucun homme et que la débauche n'a jamais tentée ? » (Coran 19.16 à 20)

De ces Paroles de Dieu : « Lorsque les anges dirent : - Ô Marie, Dieu t'a choisie, Il t'a purifiée, Il t'a élue parmi toutes les femmes du monde. Ô Marie, adore le Seigneur, agenouille-toi et prosterne-toi avec ceux qui se prosternent. » Ce sont là des mystères du temps passé que Nous te divulguons.

Tu n'étais pas parmi eux lorsqu'ils tiraient au sort avec des flèches pour savoir qui se chargeait de Marie. Tu n'étais pas non plus parmi eux lorsqu'ils se disputaient. Les anges dirent : « Marie, Dieu t'annonce la bonne nouvelle d'un Verbe émanant de Lui, Il se nommera le Messie, Jésus fils de Marie ; illustre en ce monde et dans la vie future, il sera au nombre de ceux qui sont proches de Dieu. Il parlera aux hommes dès le berceau, puis adulte, il sera parmi les justes. Elle dit : - Seigneur, comment aurais-je un fils ? Nul homme ne m'a touchée. Il dit : - Dieu crée ce qu'Il veut ; Lorsqu'Il a décrété une chose, Il dit : - «Sois» et elle est. » (Coran 3.42 à 47)

De ces Paroles de Dieu : « Dieu a élu parmi tous les hommes Adam, Noé, la descendance d'Abraham et celle de 'Imran. Ces élus forment une seule et même lignée et Dieu entend et sait tout. La femme de 'Imran dit un jour : - Seigneur, je Te consacre ce qui dans mon sein, accepte-le, de ma part. Tu es en vérité Celui qui entend et qui sait. Après avoir mis au monde sa fille, elle dit :- Seigneur, J'ai mis au monde une fille. Dieu savait ce qu'elle avait enfanté : - un garçon n'est pas semblable à une fille. – Je l'appelle Marie, je la mets sous Ta protection, elle et sa descendance contre les maléfices de Satan le maudit. Son Seigneur accueillit la petite fille avec faveur et lui assura une belle croissance. Il en confia la garde à Zacharie. Chaque fois que Zacharie allait la voir dans le Temple, il trouvait de la nourriture auprès d'elle. Il lui dit un jour - Ô Marie d'où te vient cela ? – Elle répondit : - Cela vient de Dieu. Dieu donne sans compter Sa subsistance à qui Il veut. » (Coran 3.33 à 37)

De ces Paroles de Dieu : « Ô gens du Livre, ne dépassez pas la mesure dans votre religion. Ne dites que la vérité, à propos de Dieu. La vérité est que le Messie, Jésus, fils de Marie est le Prophète de Dieu, Son Verbe qui a été déposé dans Marie. C'est un Esprit émanant de Dieu. Croyez donc en Dieu et en ses Prophètes. Ne dites pas : - Ils sont trois (Trinité). Cessez de le faire ; ce sera mieux pour vous. Non, il n'y a qu'Un seul Dieu ! Gloire à Lui ! Comment aurait-Il un fils ? Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre lui appartient. Dieu est le Protecteur Suprême. » (Coran 4.171)

Les hommes de la caverne Er Raqim

De ces Paroles de Dieu : « Penses –tu que les hommes de la caverne et d'Er Raqim constituent une merveille parmi Nos Signes ? Tout jeunes, ils se retirèrent dans cette caverne. Ils implorèrent Dieu : - Seigneur, assiste-nous de Ta Grâce et dispose de notre sort conformément à la voie droite. Nous les endormîmes plusieurs années durant ; Nous les reveillâmes pour voir lesquels d'entre eux, avaient le mieux calculé la durée de leur séjour. Nous te racontons là, l'histoire authentique. Les jeunes gens croyaient en leur Seigneur et Nous les avions affermis dans la voie droite. Un jour, ils se

levèrent et dirent : - Notre Seigneur est le Seigneur des cieux et de la terre. Nous n'invoquerons que Lui, sans quoi nous commettrions un crime abominable. Hélas, notre peuple adore d'autres divinités que Dieu. Si seulement il pouvait justifier son culte par une preuve quelconque ! Qui est donc plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Dieu ? Maintenant que nous avons désapprouvé nos concitoyens et renié leurs divinités, retirons-nous dans une caverne. Dieu nous prendra sous sa protection et pourvoira à nos besoins. »

Le matin, le soleil se levait à droite de la caverne. Le soir, il se couchait à sa gauche. Eux, étaient installés dans la partie la plus spacieuse de la caverne. Voilà un Signe de Dieu ! Celui que Dieu dirige est bien dirigé, mais tu ne trouveras pas de maître pour guider celui qu'Il égare. Tu les aurais cru éveillés alors qu'ils dormaient. Nous les tournions tantôt sur un côté et tantôt sur l'autre, tandis que leur chien se tenait sur le seuil les pattes de devant étendues. Si tu les avais aperçus, tu aurais certainement pris la fuite, rempli de frayeur. Nous les avons ensuite réveillés pour leur permettre de s'interroger. L'un d'entre eux dit :- Combien de temps êtes-vous restés ici ? Certains répondirent : - Un jour peut-être ou moins. – Dieu Seul le sait, dirent les autres, envoyons l'un d'entre nous à la ville avec cet argent pour qu'il tache de trouver de bons aliments. Qu'il se montre circonspect et évite de faire découvrir notre retraite. Si les habitants la découvraient, ils nous lapideraient ou nous feraient embrasser par force leur culte. Nous serions à jamais perdus. C'est ainsi que Nous les avons fait connaître, afin qu'on sache, que la promesse de Dieu est vraie et qu'il ne subsiste aucun doute concernant l'Heure Dernière. L'incident fut commenté par les gens de la ville : - Elevons un édifice à l'endroit de la caverne dirent quelques uns. Dieu Seul connaît leur secret. L'avis qui prédomina fut qu'on éleva un sanctuaire. On discuta sur leur nombre « Ils étaient trois et leur chien était le quatrième » dirent les uns. « Ils étaient cinq et leur chien, le sixième » soutinrent d'autres. « Ils étaient sept et leur chien le huitième. » assurèrent les derniers. Réponds : Dieu sait mieux que personne combien ils étaient, mais il en est peu qui le sachent… » (Coran 18.9 à 22)

La meilleure des femmes

Selon 'Abdallah Ben Dja'ffar, 'Ali a dit : « J'ai entendu le Prophète dire : - La meilleure des femmes (du passé) a été Meriem (La vierge Marie) fille de 'Imran. La meilleure des femmes (contemporaines) est Khadidja (première femme du Prophète). »

D’après Abou Moussa El Ach’ari, le Prophète a dit : « La supériorité de ‘Aïcha (épouse du Prophète, postérieure à Khadidja) sur les autres femmes est comme le tharid par rapport aux autres plats. Parmi les hommes, nombre d’entre eux furent parfaits, mais dans le lot des femmes, seules Meriem (La vierge Marie) fille de ‘Imran et Assia, épouse de Pharaon, le furent. »

Le mérite de la profession de foi

D’après ‘Obada, le Prophète a dit : « Celui qui attestera qu’il n’y a pas de dieu en dehors de Dieu, qui reconnaîtra que Dieu est Unique et qu’Il n’a pas d’associé et que Mohammed est son adorateur et son Envoyé, que ‘Aïssa (Jésus) est l’adorateur de Dieu et son Envoyé, Son verbe déposé dans le sein de Meriem (Marie), un Esprit émanant de Lui (Coran 4.171), que le Paradis est une réalité, que l’enfer est une réalité, Dieu le fera entrer au Paradis, et cela, quelles que soient ses actions passées. »

Les Prophètes sont des frères

D’après Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit : « De tous les hommes, je suis le plus proche de Jésus, fils de Marie, aussi bien dans ce monde que dans l’autre. Les prophètes sont des frères aux mères différentes mais dont religion est unique. » (1) : (Dans une autre Hadith, le Prophète ajoute : « Il n’y a pas de Prophète entre Jésus et moi. »)

L’Envoyé de Dieu ne doit pas être vénéré à la façon dont les Chrétiens vénèrent le fils de Marie

Selon ‘Omar, dans des propos rapportés par Ibn ‘Abbas, le Prophète à dit : « Ne me vénérez pas, de la façon dont les Chrétiens (Nassara) vénéraient le fils de Marie. Moi, je ne suis que le serviteur de Dieu. Dites (en faisant référence à moi) «Le Serviteur de Dieu et son Envoyé.»

La venue de ‘Aïssa (Jésus), fils de Meriem (Marie)

Selon Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit : « Par Celui qui tient mon âme entre Ses Mains, il est hors de doute que le fils de Marie descendra parmi vous et qu’il jugera équitablement (entre vous). Il brisera les croix, tuera les porcs et abrogera la capitation. Il fera déborder les biens en telle abondance que personne n’en acceptera plus, au point qu’une seule prosternation vaudra mieux que le monde entier et ce qu’il contient. Puis Abou Horaïra ajoute : - Récitez si vous le voulez : « Il n’est pas un homme d’écriture, qui ne croira en Jésus avant de mourir. Et, au Jour de la Résurrection, Jésus se dressera en témoin contre eux. » (Coran 4.159)

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Comment agirez-vous quand le fils de Marie viendra à vous et que votre imam sera de votre communauté ? »

De la crainte de Dieu

Rabi'e Ben Hirech rapporte que selon Hodaïfa, …l'Envoyé de Dieu a dit : « …Un homme était sur le point de rendre l'âme et, quand il fut certain qu'aucun espoir ne subsistait, il fit des recommandations à sa famille : - Lorsque je mourrai, leur dit-il, dressez un grand bûcher et mettez-y le feu jusqu'à ce que ma chair soit consumée et mes os calcinés. Puis, réduisez en poudre ce qui reste et, par un jour de grand vent, dispersez mes cendres dans la mer. »Sa famille exécuta ses volontés mais Dieu assembla les cendres et lui dit : - Pourquoi as-tu fait cela ? – A cause de la peur que Tu m'inspirais, répondit l'homme. Et Dieu lui pardonna (ses péchés). »

Après le Prophète il n'y aura que des vicaires

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Les Israélites étaient dirigés par des Prophètes. Quand l'un d'eux mourait, un autre le remplaçait. Il n'y aura pas de Prophète après moi, mais seulement des vicaires, en grand nombre. – Et dans ce cas que nous commandes-tu (de faire) ? lui demanda-t-on. – Respectez le serment que vous prononcerez au premier, puis au premier. Donnez à chacun son dû et Dieu leur réclamera des comptes sur ce qui leur aura été concédé. »

De la transmission du Coran

Selon Abou Kabcha, le Prophète a dit : « Propagez ce que je vous ai fait parvenir, ne serait-ce qu'un seul verset (du Coran)… »

Le fait de se teindre les cheveux et la barbe

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Les Juifs et les Chrétiens ne se teignent pas (les cheveux et la barbe), ne soyez pas à leur image. »

De celui qui devance Dieu dans la décision

Selon Hassan, …l'Envoyé de Dieu a dit : « Parmi les générations anciennes, un homme avait été blessé. Comme la douleur était intense et qu'il ne pouvait la supporter, il prit un couteau et se coupa la main. Le sang se mit alors à couler jusqu'à ce qu'il mourût. – Mon serviteur m'a devancé sur (l'heure de) sa mort, dit Dieu (qu'Il soit exalté), aussi Je lui ai interdit le Paradis. »

De celui qui rapporte les traditions

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Dans les anciennes communautés, il y a eut des rapporteurs de traditions. S'il y aura un rapporteur dans la mienne, ce sera 'Omar Ben El Khattab. »

De la peste et des maladies épidémiques

Selon Ossama Ben Zeïd, l'Envoyé de Dieu a dit : « …Lorsque vous apprendrez que la peste (ou autre maladie contagieuse) exerce ses méfaits dans un pays (ou une contrée), n'y allez pas. Si au contraire elle se propage dans le pays où vous êtes, ne le quittez pas pour aller ailleurs. »

Selon Yahia Ben Ya'mar, 'Aïcha l'épouse du Prophète a dit : « J'interrogeai l'Envoyé de Dieu sur la peste et il me répondit que c'était une punition que Dieu adressait à qui Il voulait. Mais, Dieu avait aussi conçu ce fléau comme un effet de sa Clémence envers les Croyants. Le Croyant qui, tout en étant atteint par la peste, reste dans son pays, patient et confiant, convaincu que Dieu ne prédestine ce mal qu'a ceux qui seront effectivement touchés, sera crédité d'une récompense équivalente à celle d'un martyr (chahid). »

La justice doit être égale pour tous

Selon 'Orwa qui cite 'Aïcha, les Qoraïchites furent consternés par le cas de la femme de Makhzoun, qui s'était rendue coupable de vol, et ils s'interrogèrent qui pourrait intercéder en sa faveur auprès de l'Envoyé de Dieu : « Et qui d'autre, que Ossama Ben Zeïd est mieux placé, lui qui est aimé par l'Envoyé de Dieu ? dirent-ils. Ossama intervint donc auprès de l'Envoyé de Dieu et celui-ci de lui répliquer : - Toi (Ossama), tu intercèdes pour un cas de délit criminel qui relève des limites imposées par Dieu ? Puis, il se leva et déclara : - Si ceux qui ont vécu avant vous ont été anéantis, c'est parce que, quand un personnage puissant commettait un vol, il n'était pas inquiété, alors que si le délit était perpétré par un miséreux, on lui appliquait la peine prescrite par Dieu (dans toute sa rigueur). Je jure solennellement, que si Fatima, la fille de Mohammed, avait commis un vol, je lui trancherais la main. »

Les dissensions en religion

Selon Nazal Ben Sabra, Ibn Mess'aoud a dit : « J'ai entendu un homme réciter (des versets) du Coran et le Prophète réciter (le même texte) d'une manière différente. Je me rendis auprès du Prophète et lui fit part de mes observations, mais je vis de l'agacement sur son visage. – Chacun de vous, me

dit-il, récite conformément (à la règle). Ne divergez pas dans votre comportement. C'est à cause de leurs dissensions que vos prédécesseurs ont été anéantis. »

Le peuple qui ne sait pas

Selon Chaqiq, 'Abdallah Ben Mess'aoud a dit : « C'est comme si je vois encore le Prophète de Dieu, rapporter qu'un Prophète, parmi les Elus de Dieu, fut frappé par (les gens de) sa communauté. Le sang coulait de son visage et il s'essuyait en disant : - Ô mon Dieu, pardonne à mon peuple, c'est un peuple qui ne sait pas. »

Celui qui n'a pas de pudeur

Selon Abou Mess'aoud 'Oqba, le Prophète a dit : « De ce que connaissent les gens des paroles des Prophètes, il y a cet axiome : - Si tu n'éprouves pas de pudeur, fais ce que tu désires. » (Car l'homme licencieux ne respecte aucune limite).

Des différentes religions

D'après Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Nous les derniers venus (sur terre) serons les premiers le Jour de la Résurrection. Alors que les autres peuples ont reçu un Livre avant nous, nous avons eu le Coran par la suite. Ce jour (Vendredi) est le jour au sujet duquel ils étaient en désaccord (Juifs et Chrétiens). Les Juifs ont opté pour le lendemain (Samedi) et les Chrétiens pour le surlendemain (Dimanche)… »

De l'hygiène corporelle

D'après Abou Horaïra, le Prophète a dit : « …Chaque Musulman est tenu, un jour sur sept, de laver la tête et le corps. » (Ce lavage vient en plus du ghosl). »

LES MERITES DES COMPAGNONS DU PROPHETE

De ces Paroles de Dieu : « Ô hommes, Nous vous avons créés d'un homme et d'une femme. Nous vous avons divisés en peuples et en tribus pour que vous vous connaissiez entre vous. Le plus méritant aux Yeux de Dieu est celui qui Le craint le plus. Dieu est savant et bien informé. » (Coran 49.13)

De ces Paroles de Dieu : « Ô hommes, craignez Dieu qui vous a créés d'un seul être, puis de cet être tira sa compagne et de ce couple conçut l'humanité entière. Craignez Dieu, au Nom de qui vous vous implorez mutuellement assistance. Respectez les liens sacrés du sang. Dieu observe vos actions. » (Coran 4.1)

Le plus digne des hommes

D'après Abou Horaïra, on demanda au Prophète : « Ô Envoyé de Dieu, lui dit-on, quel est l'homme le plus digne ?– C'est celui qui craint Dieu le plus, répondit le Prophète. »

Les meilleurs et les plus méprisables des hommes

D'après Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Vous verrez les hommes semblables à des (gisements de) mines. Les plus méritants parmi eux aux temps antéislamiques (djahiliya), sont les meilleurs à l'époque de l'Islam, quand ils sont versés (en religion). Vous verrez les meilleurs des hommes, dignes d'occuper un haut rang, manifester du dégoût (pour le pouvoir). Vous verrez les hommes les plus méprisables avec une double face, s'en allant vers les uns en présentant une face, et vers les autres, en présentant l'autre face. »

De ce qui a trait au comportement des hommes

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « L'orgueil et l'arrogance sont présents chez les nomades criards qui habitent les tentes en poil de chameau ; la noblesse se trouve chez les possesseurs de moutons ; la foi est yéménite, la sagesse est yéménite. »

D'après El Bokhari, le Yémen a été ainsi appelé du fait qu'il est situé à la droite de la Ka'ba (yémin) et la Syrie (Echem) à la gauche (chèmel).

Les Yéménites sont des descendants d'Isma'ël

Salama a dit : « L'Envoyé de Dieu rejoignit un groupe (de la tribu) des Aslam dont les membres participaient à une compétition de tir à l'arc sur la place du marché, et leur dit : - Décochez (vos flèches) descendants d'Isma'ël, votre ancêtre était un excellent archer et moi je suis avec les Benou Foulane (fils d'untel). Mais le groupe opposé s'arrêta de tirer et le Prophète leur demanda : - Qu'avez-vous ? – Et comment, répondirent-ils, ferions-nous pour concourir alors que tu as pris le parti des Benou Foulane ? – Tirez, reprit le Prophète, j'ai pris le parti de tout le monde ! »

Des tromperies et des impostures

D'après Ouatila Ben El Aqsa, l'Envoyé de Dieu a dit : « Parmi les énormes tromperies se trouvent : le fait de revendiquer une fausse ascendance, de prétendre avoir observé un événement imaginaire, d'imputer à l'Envoyé de Dieu des propos qu'il n'a pas tenus. »

L'homme des Qahtan

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « La Dernière Heure n'arrivera pas, avant qu'un homme des Qahtan ne surgisse et ne dirige les gens avec son bâton. »

Des pratiques infectes de la djahiliya

Selon 'Amr Ben Dinar, Djabir a dit : « Nous étions en expédition avec le Prophète, en compagnie d'un nombre important de Mouhadjirines (émigrés de la Mecque). Parmi eux, se trouvait un bouffon qui frappa un (homme des) Ansar (habitant de Médine) lequel se mit dans une grande colère et appela à son aide ses concitoyens, en criant : - A moi les Ansar ! Le Mohadjer lui aussi cria : - A moi Les Mouhadjirines ! Le Prophète vint alors et dit :- Qu'est-ce donc que ces méthodes des gens de la Djahiliya (période antéislamique) ? Qu'est-il donc arrivé ? On lui rapporta l'agression du Mohadjer sur le Ansar et il s'écria : - Débarrassez-vous de ces coutumes, ce sont des pratiques infectes. »

(A la suite de l'incident décrit dans le Hadith ci-avant, et toujours selon le commentateur), 'Abdallah Ben 'Obay Ben Selloul avait dit : « Vous appelez à l'aide contre nous ? Lorsque nous arriverons à Médine, le plus noble d'entre nous chassera le plus méprisable. » 'Omar intervint et demanda : - Ô Envoyé de Dieu, dois-je tuer ce fourbe de 'Abdallah ? – Non, répondit le Prophète, il n'est pas convenable que les gens puissent dire que le Prophète faisait exécuter ses compagnons. »

Des coutumes réprouvées

Selon ‘Abdallah Ben Mess’aoud, le Prophète a dit : « Il ne fait pas partie de nous celui qui se frappe le visage, qui lacère les encolures et qui crie à l’aide à la manière des polythéistes. »

L’histoire des Khoz’a

Selon Zohri, Saïd Ben El Mossayab a dit : « «El Bahira» est la chamelle dont le lait était consacré aux idoles et que personne ne pouvait traire. «Essaïba» est le nom donné aux chamelles dédiées aux divinités (païennes) et elles ne devaient porter (aucune charge). »

L’ignorance des Arabes

Selon Saïd Ben Djobaïr, Ibn ‘Abbas a dit : « Si vous voulez découvrir l’ignorance des Arabes (avant l’Islam), lisez le verset de la sourate « El An’am» : « Ils sont perdus ceux qui ont tué leurs enfants par sottise et par ignorance et qui déclarent illicites les choses que Dieu leur a dispensées. Ils sont égarés et ne suivent point la bonne direction. » (Coran 6.140)

De celui qui se réfère à des ascendants musulmans ou à ceux du temps du paganisme

Selon El Bara, le Prophète a dit : « Je suis un descendant de Abd El Mouttalib. » (1)

Récit des Abyssins et ces mots du Prophète : « Ô Béni Arfida !»

Selon ‘Orwa, ‘Aïcha rapporte qu’un jour, Abou Bakr vint chez elle, tandis que deux esclaves étaient occupées à chanter et à jouer du tambour de basque, durant les fêtes de Mina et alors que le Prophète se trouvait là, la tête recouverte d’un manteau. Abou Bakr s’apprêta à réprimander les deux femmes, lorsque le Prophète découvrant sa face l’arrêta : « Laisse-les, ô Abou Bakr, lui dit-il, ce sont les jours de fêtes de Mina. »‘Aïcha poursuivit : « J’ai vu le Prophète me dissimuler (à l’aide de son vêtement) alors que je regardais les Abyssins qui exerçaient leur adresse dans la mosquée. Quand ‘Omar voulut les expulser, le Prophète le retint : - Laisse-les en paix ces Béni Arfida, lui dit-il. »

(1) : ‘Abd El Mouttalib était le grand-père du Prophète, et est mort avant la révélation coranique.

Celui qui désire qu'on n'insulte pas ses ancêtres

Selon 'Orwa, 'Aïcha a dit : « Comme Hassan sollicita du Prophète la permission de composer des pamphlets contre les polythéistes, celui-ci lui demanda : - Et pour nos ancêtres, que feras-tu ? – Je les laisserai de côté, répondit Hassan, à la façon dont on enlève un cheveu de la pâte. »

Des noms de l'Envoyé de Dieu

De ces Paroles de Dieu : « Mohammed n'est le père d'aucun homme parmi vous, mais il est le Prophète de Dieu ; le sceau des Prophètes. Dieu connaît toute chose. » (Coran 33.40)

De ces Paroles de Dieu : « Mohammed est le Prophète de Dieu ; ceux qui sont avec lui sont implacables envers les infidèles, bons et compatissants entre eux. » (Coran 48.29)

De ces Paroles de Dieu : « Jésus, fils de Marie dit : - Ô fils d'Israël ! Je suis le Prophète de Dieu, envoyé vers vous pour confirmer ce qui existait avant moi de la Tora, et pour vous annoncer la bonne nouvelle d'un Prophète qui viendra après moi, et dont le nom sera «Ahmed». (Coran 61.6)

Selon Djobaïr, l'Envoyé de Dieu a dit : « Je possède cinq noms. Je suis Mohammed et Ahmed et je suis El Mahi avec lequel Dieu efface l'infidélité ; je suis El Hachir, aux pieds duquel seront réunis les hommes (au jour de la Résurrection) ; je suis El 'Aqib (celui qui succède aux autres Prophètes). »

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « N'est-il pas étonnant de constater, comment Dieu éloigne de moi les insultes et les malédictions des Qoraïchites ? Ils injurient et ils maudissent celui qui est digne de mépris (modamam) alors que moi je suis digne d'éloges (Mohammed). »

Le sceau des Prophètes

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Par rapport aux Prophètes précédents, ma situation est identique à celle d'un homme qui aurait construit une maison et qui, après l'avoir embellie et ornée, aurait laissé une cavité dans un coin à la place d'une brique. Les visiteurs se sont émerveillés de cette construction et ont dit : - Pourquoi cette brique n'a pas été disposée ? – Je suis cette brique, conclut l'Envoyé de Dieu, et je suis le sceau des Prophètes. »

La mort du Prophète

Selon ‘Aïcha, le Prophète est mort à l’âge de soixante-trois ans.

L’invocation en faveur d’un malade

El Djou’aïd Ben ‘Abderrahmane a dit : « J’ai vu Saïb Ben Yazid, alors qu’il était âgé de quatre-vingt-quatorze ans, toujours robuste et droit. – Je n’ignore pas dit-il, que si je jouis encore de mon ouïe et de ma vue, je le dois à l’invocation de l’Envoyé de Dieu. Ma tante maternelle est partie chez lui et lui a dit : - Ô Envoyé de Dieu, mon neveu est malade, invoque Dieu en sa faveur (afin qu’Il le guérisse) et le Prophète adressa une invocation au Seigneur. »

La description du Prophète

La ressemblance avec Hassan

Abou Djohaïfa a dit : « J’ai vu le Prophète ; Hassan (Ibn ‘Ali, son petit-fils) avait beaucoup de ressemblance avec lui. »

Le portrait physique du Prophète

Selon Rebi’a Ben Abou ‘Abderrahmane, Malik Ben Anas, en décrivant le Prophète a dit : « C’était un homme de taille moyenne parmi les gens, ni trop grand, ni trop petit. Son teint était d’un blanc rosé, sans être mat, ni brun. Ses cheveux étaient frisés, ni crépus, ni lisses et longs. Il eut la Révélation alors qu’il était âgé de quarante ans. Durant dix ans, la Révélation eut lieu à la Mecque et pendant dix ans à Médine. Il n’avait pas sur la tête et la barbe vingt poils blancs. » Et Rebi’a d’ajouter : « J’ai vu un de ses poils qui était roux, comme je demandais (la cause), on me répondit qu’il avait roussi par l’usage du parfum. »

Le Prophète était beau

Selon Abou Is’haq, El Bara a dit : « L’Envoyé de Dieu était le plus bel homme, aussi bien de visage que par ses proportions. Il n’était ni trop grand, ni trop petit. »

El Bara a dit : « Le Prophète était de taille moyenne, avec des épaules larges ; il avait des cheveux qui descendaient au niveau du lobe des oreilles. Je l’ai admiré alors qu’il était vêtu d’une tenue rouge et je n’ai jamais rien vu d’aussi ravissant. » (1)

(1) : D’autres sources disent que les cheveux du Prophète tombaient au niveau des épaules (selon Youssef Ben Abou Is’haq)

Le visage du Prophète

Selon Abou Is'haq, on interrogea El Bara pour savoir si le Prophète avait un visage allongé. « Non pas du tout, répondit-il, il était comme la lune. »

Les mains du Prophète

Selon El Hakem, Abou Djohaïfa a dit : « L'Envoyé de Dieu s'en alla à la mi-journée et procéda à ses ablutions dans le lit d'un cours d'eau, puis il accomplit deux reka'as pour la prière du dohr et deux reka'as par la prière de 'assar. Devant lui, il y avait un bâton (fiché par terre) (derrière lequel les gens passaient, dit un autre commentateur). Les gens se saisirent des mains du Prophète et les portèrent sur leur visage. J'en fis de même et je m'aperçus que sa main était plus froide que la neige et plus odorante que le musc. »

La mine du Prophète

Selon 'Orwa, 'Aïcha rapporte que l'Envoyé de Dieu vint un jour chez elle, la mine épanouie et les traits du visage brillants : « N'as-tu pas entendu, lui dit-il, ce que le Moudlidj (1) a dit à Zeïd et à Ossama en apercevant leurs pieds ? – Ces pieds descendent les uns des autres (ils sont de la même lignée). »

La physionomie du Prophète

'Abdallah Ben Ka'b a dit : « J'ai entendu Ka'b Ben Malik raconter ceci, alors qu'il n'avait pas participé à l'expédition de Tabouk : - Lorsque je saluais l'Envoyé de Dieu, je vis que son visage resplendissait de joie. Quand il était de bonne humeur, son visage s'illuminait jusqu'à devenir pareil à un morceau de lune et nous connaissions tous cette physionomie. »

(1) : De la tribu des Benou Moudlidj (près de Yanbou' – Badr). Leur chef Souraqa est resté célèbre dans l'histoire de l'Islam. En effet, lors de sa migration (Hidjra) vers Médine, le Prophète accompagné d'Abou Bakr et d'un guide durent traverser le territoire de cette tribu. Souraqa les poursuivit à cheval car la tête des Musulmans avait été mise à prix par les Mecquois. Par deux fois Souraqa s'approcha d'eux pour les capturer, et par deux fois son cheval s'emballa et le précipita par terre. Effrayé par ces présages, le chef Moudlidj leur demanda pardon et leur offrit tout ce dont ils avaient besoin. Plus tard, le Prophète reçut Souraqa avec beaucoup d'égard et lui dit : « Tu t'étonnes de cela, ô Souraqa ! Que penses-tu du moment où l'on placera sur ta tête, la couronne de Chosroes, l'empereur de Perse ? » 'Omar Ben El Khattab se souviendra de ces paroles et réalisa le vœu du Prophète, en l'installant à la tête de ce pays.

La mission séculaire du Prophète

D'après Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « J'ai été envoyé (avec ma mission prophétique) depuis le meilleur des siècles, celui d'Adam, siècle après siècle, jusqu'au siècle dans lequel je suis. »

La coiffure du Prophète

Selon Ibn 'Abbas, l'Envoyé de Dieu laissait flotter ses cheveux (sur le front) et les polythéistes les disposaient de chaque côté de la tête. Les gens du Livre (Chrétiens et Juifs) laissaient aussi leurs cheveux tomber sur le front et l'Envoyé de Dieu aimait s'accorder avec les pratiques de ces gens, tant qu'aucune révélation n'était venue s'opposer à ces usages. Plus tard, l'Envoyé de Dieu rejeta les cheveux sur les côtés.

De la nature des gens

Selon Masrouq, 'Abdallah Ben 'Amr a dit : « Le Prophète n'était pas grossier et n'utilisait jamais de termes vulgaires. Il disait : - Les meilleurs parmi vous sont ceux dont la nature est la plus parfaite. »

Le fait de venger une offense à la Majesté de Dieu

Selon 'Orwa Ben Zoubaïr, 'Aïcha a dit : « L'Envoyé de Dieu choisissait toujours entre deux choses, celle qui était la plus facile, à condition que cela n'entraîne pas quelque interdiction religieuse. Si tel était le cas et, en présence d'un péché, il s'en éloignait plus qu'aucune autre personne. Jamais il ne tirait vengeance d'une injure personnelle. Cependant, lorsque la Majesté de Dieu était offensée, il exerçait la vengeance en son Nom. »

Des autres caractéristiques du Prophète

Selon Tabit, Anas a dit : « Je n'ai pas touché de soie ou de brocart plus soyeux que la paume de la main du Prophète. Je n'ai jamais senti de parfum – ou de senteur – aussi exquis que le parfum – ou l'odeur – du Prophète. »

Le Prophète était le plus pudique des hommes

Abou Saïd El Khodry a dit : « Le Prophète était plus pudique qu'une vierge dans son gynécée. »

Quand quelque chose ne convenait pas au Prophète, on le voyait sur son visage

Cho’ba a dit : « Quand quelque chose ne convenait pas au Prophète, on le voyait sur son visage. »

De celui qui s’abstient de manger lorsque la nourriture n’est pas convenable

Selon Abou Horaïra, le Prophète ne désapprouvait jamais une nourriture. Si elle lui plaisait, il en mangeait, sinon il s’en abstenait. »

De celui qui se prosterne en écartant les bras

‘Abdallah Ben Malik El Assadi a dit : « Lorsque le Prophète se prosternait, il écartait les bras si largement qu’on apercevait ses aisselles – ou selon une version d’Ibn Boukaïr – on apercevait la blancheur de ses aisselles. »

Le fait de lever les bras durant la prière des rogations (istisqâ)

Selon Anas, l’Envoyé de Dieu n’élevait pas les bras (d’une manière excessive) lors de ses invocations, sauf quand il effectuait la prière des rogations (istisqâ) et alors il levait les bras tellement, qu’on apercevait le blanc de ses aisselles. »

Le Prophète parlait lentement

D’après ‘Aïcha, lorsque le Prophète narrait un récit, on aurait pu dénombrer ses paroles (tellement il parlait lentement). »

Quand l’œil du Prophète dort son cœur reste éveillé

Selon Saïd El Maqbouri, Abou Salama interrogea ‘Aïcha pour savoir comment l’Envoyé de Dieu faisait sa prière durant le Ramadan : « Jamais pendant le Ramadan, ni en dehors du Ramadan, répondit-elle, le Prophète ne dépassait onze reka’as (1). Il accomplissait d’abord quatre reka’as et ne m’interroge pas pour savoir si elles étaient excellentes et longues. Puis, il effectuait quatre autres reka’as et ne m’interroge pas pour savoir si elles étaient excellentes et longues. Enfin, il terminait par trois reka’as. Comme je lui demandai : - Ô Envoyé de Dieu, est-ce que tu t’endors avant d’accomplir le ouitr (reka’a impaire) ? Il me répliqua : - Seul mon œil dort tandis que mon cœur lui reste éveillé. »

Les signes de la prophétie en Islam

Selon Anas Ben Malik, Abou Talha s'adressant à Oum Solaïm lui dit : « Je viens d'entendre la voix de l'Envoyé de Dieu, elle était inaudible, je crois qu'il a faim ! Disposes-tu de quelque chose (à manger) ? – Oui, répondit-elle. Elle tira quelques pains ronds à base d'orge et enlevant sa ceinture, elle s'en servit pour les maintenir ensemble. Puis, ajouta Anas, elle les dissimula sous mon bras en les fixant avec ce qui restait de la ceinture et me pria d'aller les porter au Prophète. Je m'en allai, raconte Anas, vers l'Envoyé de Dieu et le trouvai au milieu d'un groupe de fidèles dans la mosquée. Je me tins alors debout et il m'interrogea pour savoir si c'était bien Abou Talha qui me chargeait de cette affaire. Je répondis par l'affirmative. – Avec de la nourriture ? demanda-t-il. – Oui, lui dis-je. L'Envoyé de Dieu s'adressa alors à ses compagnons et leur dit : - Partons ! Il se mit en route et je le devançai pour arriver avant lui. Une fois chez Abou Talha, je l'informai de ce qui se passait : - Ô Oum Solaïm ! S'exclama-t-il, l'Envoyé de Dieu est en chemin avec les fidèles et nous n'avons rien à leur offrir (comme nourriture). - Dieu et son Envoyé, répondit-elle, savent mieux que quiconque (ce qui doit se passer).

Abou Talha s'en alla au-devant de l'Envoyé de Dieu, puis tous deux arrivèrent chez Oum Solaïm : - Ô Oum Solaïm, dit le Prophète, donne-nous ce que tu as. Elle offrit les pains d'orge et l'Envoyé de Dieu prescrivit de les couper en morceaux. Oum Solaïm apporta une outre de beurre (ou de graisse) qu'elle exprima et enduisit les morceaux de pain. Le Prophète prononça les paroles que Dieu voulut qu'il prononce et dit : - Fais entrer dix personnes (d'entre ses compagnons). On les introduisit, ils mangèrent (de ce mets) jusqu'à se rassasier et s'en allèrent. Le Prophète renouvela son invitation : – Fais entrer dix autres personnes, commanda-t-il. Ces derniers vinrent, mangèrent à se rassasier et s'en allèrent. – Fais entrer à nouveau dix personnes, reprit le Prophète. Ils vinrent, se restaurèrent jusqu'à satiété et sortirent. – Fais entrer dix autres, lança encore l'Envoyé de Dieu. Tout le monde mangea ainsi à sa faim et ils étaient soixante-dix ou quatre-vingt, conclut Anas. »

Que celui qui a à manger pour deux, invite un troisième

D'après Abou 'Othman qui cite 'Abderrahmane Ben Abou Bakr, les gens de la Soffa étaient dans une pauvreté extrême et le Prophète dit un jour : « Que celui qui possède chez lui de la nourriture pour deux, emmène quelqu'un comme troisième et celui qui possède chez lui de la nourriture pour quatre, emmène quelqu'un comme cinquième ou sixième (ou quelque parole similaire). Abou Bakr prit avec lui trois (personnes) alors que le Prophète en invita dix autres… »

De la passion à recueillir des Hadiths

Qaïs a dit : « Nous partîmes vers Abou Horaïra qui nous a rapporté ceci : - Pendant trois ans, j'ai été le compagnon de l'Envoyé de Dieu et durant toute mon existence, je n'ai pas eu de passion plus profonde que celle de recueillir des Hadiths. J'ai entendu le Prophète annoncer, en faisant comme ça de la main : - Avant que vienne la Dernière Heure, vous combattrez une nation dont les sujets porteront des chaussures de poils et ce sont eux qui viendront vous agresser. »

Les Juifs combattront les Musulmans

'Abdallah Ben 'Omar a dit : « J'ai entendu l'Envoyé de Dieu dire : - Les Juifs vous combattront mais vous serez vainqueurs. »

De l'accomplissement des prédictions prophétiques

Selon Mohil Ben Khalifa, 'Adi Ben Hatem a dit : « Alors que j'étais en compagnie du Prophète, un homme vint se plaindre de la disette. Après quelque temps un autre homme vint se lamenter au sujet de l'insécurité qui régnait sur les routes. C'est alors que le Prophète me dit : - Ô 'Adi, connais-tu la ville de Hira ? - Non, lui répondis-je, je ne connais pas cette ville, mais j'ai entendu parler d'elle. – Si la vie se prolonge pour toi, reprit-il, tu verras sûrement une femme (isolée) voyager en litière, de Hira et effectuer la tournée processionnelle autour de la Ka'ba, sans avoir peur de personne d'autre que de Dieu. - Je me dis en mon for intérieur : - Mais que deviendront donc les bandits de grand chemin de Tay qui ravagent le pays ? – Si la vie se prolonge pour toi, continua le Prophète, tu prendras possession des trésors de Chosroes (roi de Perse). Je l'interrogeai : - Chosroes, fils de Hormouz ? – Oui, fit-il, Chosroes fils de Hormouz. – Si la vie se prolonge pour toi, poursuivit le Prophète, tu verras l'homme puiser de pleines poignées d'or et d'argent en sollicitant les gens pour les accepter, sans trouver personne qui voudra les prendre. Et, le Jour de la Résurrection, chacun de vous sera seul face à Dieu qui lui dira :- Ne t'avais-je pas envoyé un Prophète pour te communiquer (Mon message) ? – Oui, reconnaîtra l'homme. – Ne t'ai-Je pas comblé de biens et n'ai-Je pas manifesté ma générosité envers toi ? – Oui, admettra-t-il. Puis l'homme regardera à droite, il n'y aura que l'enfer, il portera sa vue à gauche et il n'y aura encore, que l'enfer. » Et 'Adi Ben Hatem de poursuivre : « J'ai entendu le Prophète dire : - Préservez-vous de l'enfer, ne serait-ce qu'en faisant l'aumône d'une moitié de datte. Celui qui n'en trouve pas qu'il dise une bonne parole. »

‘Adi ajouta (ultérieurement) : « J’ai vu la femme (isolée) voyager en litière de Hira (à la Mecque) et effectuer la tournée processionnelle autour de la Ka’ba, sans avoir peur de personne d’autre que de Dieu. J'ai été parmi ceux qui s’approprièrent les trésors de Chosroes, fils de Hormouz et si la vie prolonge vos jours, vous assisterez certainement à la réalisation des prédictions du Prophète Abou El Qacem, concernant l’homme qui puisera de pleines poignées (d’or et d’argent) de sa bourse. »

Des appréhensions du Prophète sur l’avenir des Musulmans

Selon ‘Oqba Ben Amir, le Prophète partit un jour de chez lui pour accomplir la prière des morts, sur les combattants qui furent tués à Ohod. Puis, il se dirigea vers le minbar et dit : « Moi, je vous précéderai et serai votre témoin (le Jour du Jugement Dernier). Par Dieu, j’aperçois mon bassin (au Paradis) dès à présent. Moi, j’ai obtenu les clés des richesses du monde. Par Dieu, je ne crains pas, que vous vous tourniez, vers le polythéisme (après ma mort), ce que j’appréhende c’est que vous vous disputiez les biens terrestres. »

Des troubles dans les maisons

D’après ‘Orwa, Ossama a dit : « Le Prophète se hissa sur un des fortins (de Médine) et lança : - Est-ce que vous voyez ce que je vois ? Je vois les troubles (la fitna) s’introduire dans vos maisons comme la pluie qui s’y infiltre. »

La présence de gens pieux n’empêche pas le malheur si l’ignominie se développe dans la société

D’après Zeïneb Bint Djahch, le Prophète pénétra chez elle, en proie à une vive frayeur en disant : « Il n’y a d’autre dieu que Dieu. Malheur aux Arabes, car un péril est proche. Ce jour on a pratiqué une ouverture dans la digue de Gog et Magog (Yadjoudj oua Madjoudj) comme ça. En disant cela, il fit un rond avec le pouce et l’index. – Ô Envoyé de Dieu, s’inquiéta Zeïneb, devrions-nous succomber alors que parmi nous se trouvent des gens pieux ? – Oui, affirma le Prophète, si l’ignominie se développe (dans la société). »

Des trésors et des troubles

D’après Hind Bint Harit, Oum Salama a dit : « Le Prophète se réveilla et s’écria : - Gloire à Dieu ! Que de richesses vont descendre ! Que de troubles (fitna) vont descendre ! »

Que celui qui trouve un abri s'y réfugie pour fuir les troubles

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Les troubles (fitna) apparaîtront. Celui qui demeurera assis est préférable à celui qui sera debout. Celui qui sera debout est préférable à celui qui marchera. Celui qui marchera est préférable à celui qui courra. Celui qui se lèvera pour voir sera emporté (par les troubles). Que celui qui trouve un asile ou un refuge, s'y abrite. »

Du népotisme et autres comportements condamnables

Selon Ibn Mess'aoud, le Prophète a dit : « Vous verrez (après moi) le népotisme et la manifestation d'autres comportements que vous désavouerez. – Et dans ce cas, que nous commandes-tu de faire, ô Envoyé de Dieu ? l'interrogea-t-on. – Vous devez vous libérer de ce qui vous est imposé et demander à Dieu ce qui vous est dû, répondit le Prophète. »

Quand ni l'assemblée des Musulmans ni l'imamat n'existeront

Selon Abou Idriss El Khaoulani, Hodaïfa Ben El Yeman a dit :

« Les gens interrogeaient l'Envoyé de Dieu sur le bien alors que moi, je le questionnais sur le mal, de peur d'en être affecté :

– Ô Envoyé de Dieu ! lui dis-je, nous vivions dans l'ignorance et l'iniquité et Dieu nous a envoyé ce bien (l'Islam), est-ce que après ce bien le mal réapparaîtra-t-il ? – Oui, répondit-il. – Et après ce mal, aurions-nous à nouveau le bien ? Lui demandai-je encore. – Oui, fit le Prophète, mais il ne sera pas parfait (littéralement : il sera enfumé). – Et qui le corrompra ? – Des gens qui dirigeront sans discernement, répliqua-t-il, méconnaissant les bons des mauvais. – Et après ce bien, le mal sera-t-il de retour ? M'inquiétai-je. – Oui, assura le Prophète, des annonciateurs héleront les gens vers les portes de l'enfer. Ceux qui suivront leur appel seront précipités dans le feu. – Ô Envoyé de Dieu, le priai-je, fais-nous la description de ces annonciateurs ! – Ils feront partie de notre race et parleront notre langue, précisa le Prophète. – Et que me commandes-tu de faire, si je suis présent (à cet événement) ? Lui dis-je. – Reste loyal envers l'assemblée des Musulmans et leur chef (imam) suprême. – Et si, interrogeai-je encore, il n'existe plus ni assemblée de Musulmans, ni imam ? – Eloigne-toi de toutes les factions, m'enjoignit-il, même si tu dois pour cela mordre avec tes dents la racine d'un arbre et y rester accroché ainsi, jusqu'à ce que la mort t'emporte. »

Avant la Dernière Heure des Antéchrist apparaîtront

D'après Abou Horaïra, le Prophète a dit : « La Dernière Heure ne viendra pas avant que deux groupes (ou deux individus) dont les revendications sont identiques, ne se livrent un terrible combat. La Dernière Heure n'arrivera pas avant que des Antéchrist, menteurs, ne fassent leur apparition. Ils seront au nombre d'une trentaine ou quelque chose d'équivalent et tous soutiendront qu'ils sont des Envoyés de Dieu. »

Ceux qui sortiront promptement de la religion

Abou Saïd El Khodry a dit : « Alors que nous étions avec l'Envoyé de Dieu qui procédait à un partage, nous vîmes arriver un homme nommé Dhou El Khouaïssira, de la tribu des Benou Temim. – Ô Envoyé de Dieu ! lança-t-il, soit juste (dans le partage). – Malheureux ! répondit le Prophète, et qui serait impartial si moi je ne le suis pas ? Je serais bien méprisable et perdu si je n'avais pas été impartial. 'Omar (qui était présent) s'écria alors : - Ô Envoyé de Dieu ! Autorise-moi à lui trancher le cou ! – Laisse-le, répliqua le Prophète, il a des amis avec lesquels vous dédaigneriez de pratiquer le jeûne à la façon dont ils jeûnent et vous dédaigneriez d'effectuer la prière à la façon dont ils prient. Ils récitent le Coran du bout des lèvres et ils sortiront promptement de la religion, à la manière d'une flèche qui traverse (un corps) de part en part. On regardera la pointe (de la flèche) on n'y trouvera rien, on regardera le joint et on n'y trouvera rien, on regardera la hampe, on n'y trouvera rien, on observera l'empenne et on ne trouvera rien. Ainsi la flèche aura devancée les humeurs et le sang (1)… » (1) : La vitesse de la flèche aura été si grande, que rien n'a pu s'y fixer.

Ceux dont la foi ne dépasse pas la gorge

Selon Souaïd Ben Ghafala, 'Ali (Ben Abou Talib) a dit : « Quand je vous rapporte un Hadith de l'Envoyé de Dieu, je préférerais tomber du ciel plutôt que de dire un mensonge sur lui, mais si je vous entretiens d'autre chose qui nous concerne, vous et moi, alors la guerre est une ruse. J'ai entendu l'Envoyé de Dieu dire : - A la fin des temps surgira un groupe d'hommes, d'un jeune âge et dotés d'un esprit faible. Ils réciteront, une partie des plus nobles Paroles de la création (Le Coran) et ils sortiront promptement de l'Islam à la façon d'une flèche qui traverse de part en part. Leur foi ne dépassera pas leur gorge. Tuez-les partout où vous les rencontrez. Leur exécution sera récompensée au Jour de la Résurrection. »

La propagation de l'Islam sera menée à son terme

Khabab Ben El Arat a dit : « Nous partîmes nous plaindre auprès de l'Envoyé de Dieu, alors qu'il était à l'ombre de la Ka'ba la tête sur son manteau, en guise de coussin, et lui dîmes – Ô Envoyé de Dieu, ne vas-tu pas invoquer le secours de Dieu pour nous ? Ne vas-tu pas prier Dieu en notre faveur ? – Parmi les hommes qui étaient avant vous, répondit-il, il y avait ceux qu'on plaçait dans un trou et qu'on sciait en deux, en commençant par la tête, et cela ne les faisait pas dévier de leur religion. On les peignait avec des instruments en fer qu'on incrustait dans la chair jusqu'aux os et aux tendons, et cela ne les faisait pas dévier de leur religion. Par Dieu, cette mission (la propagation de l'Islam) sera menée à son terme jusqu'au jour où un cavalier effectuera le voyage de Sanaâ au Hadramout, sans avoir peur de quelqu'un d'autre que de Dieu ou du loup pour ses moutons. Cependant que vous êtes impatients ! »

De celui qui s'inquiète de perdre le bénéfice de ses bonnes œuvres

Selon Anas Ben Malik, le Prophète était anxieux au sujet de l'absence de Tabit Ben Qaïs. Un homme lui dit : « Ô Envoyé de Dieu, je vais m'informer à son sujet pour toi. Il partit et le trouva chez lui, assis, la tête pendante. – Que t'arrive-t-il ? interrogea l'homme. – Un malheur (m'est arrivé), répondit Tabit. Un homme a haussé la voix au-dessus de celle du Prophète, ses bonnes œuvres ont été perdues et il est destiné à l'enfer. L'homme revint auprès du Prophète et l'informa que Tabit avait dit ceci et cela. Et Moussa Ben Anas d'ajouter : - L'homme répartit de nouveau chez Tabit, avec une bonne nouvelle considérable puisque le Prophète lui avait dit : - Va chez lui et dis-lui : - Tu n'es pas destiné à l'enfer, tu es de ceux qui ont leur place au Paradis. »

Le Prophète prononce des paroles apaisantes lorsqu'il visite un malade

Selon Ibn 'Abbas, le Prophète rendit visite un jour à un Arabe et comme à son habitude lorsqu'il rendait visite à un malade ; il disait : « Il n'y a pas de mal (labès). C'est une purification, si Dieu le veut. » Aussi, il dit en entrant (chez l'Arabe) : - Il n'y a pas de mal (labès). C'est une purification si Dieu le veut. – Tu dis que c'est une purification, le reprit l'Arabe, alors que c'est une fièvre dévorante qui ronge un vieillard âgé et qui le destine au cimetière ! – Dans ce cas… répliqua le Prophète. »

Les imposteurs sont destinés à échouer dans leur entreprise

Ibn ‘Abbas a dit : « L’imposteur Mossaïlima arriva (à Médine) à l’époque de l’Envoyé de Dieu, puis il se mit à faire des propositions : - Si Mohammed m’accepte comme successeur après lui, je suivrai ses préceptes, dit-il. Il se présenta escorté d’un grand nombre de partisans et l’Envoyé de Dieu partit à sa rencontre en compagnie de Tabit Ben Qaïs Ben Chamas, en tenant un fragment d’une branche de palmier à la main. Il s’arrêta devant Mossaïlima entouré de ses gens et lui dit : - Si tu me demandais ce bout de branche, je ne te le céderais pas. Tu ne saurais échapper au Pouvoir de Dieu. Si tu te détournes de moi, Dieu t’anéantira. Et moi, je ne vois en toi que ce que j’ai vu en songe. »

Abou Horaïra rapporte le rêve que fit un jour l’Envoyé de Dieu : « Pendant que j’étais endormi, avait-il dit, j’aperçus deux bracelets d’or devant moi. Cette histoire occupa ma pensée, quand on me conseilla dans mon rêve de souffler sur les parures. Dès que je l’eus fait, les bijoux disparurent. Je conçus dans mon esprit que ces bracelets symbolisaient les deux imposteurs qui surgiraient après moi. L’un d’eux a été El ‘Ansiyi et l’autre Mossaïlima, l’imposteur de Yémama. »

Des prédictions du Prophète sur sa mort

Selon Masrouq, ‘Aïcha a dit : « Fatima la fille de l’Envoyé de Dieu s’approcha en marchant comme le faisait le Prophète : - Bienvenue ma fille, dit celui-ci, en l’installant à sa droite (ou à sa gauche, selon une autre version). Puis, il lui dit quelque chose confidentiellement et elle se mit à pleurer. – Pourquoi pleures-tu ? Lui demandai-je. Le Prophète lui annonça encore quelque secret et elle se mit à rire. – Je n’ai jamais vu comme ce jour, passer aussi facilement du rire au chagrin, dit ‘Aïcha, aussi, je l’interrogeai sur ce que lui avait confié le Prophète. – Je ne suis pas, me répondit-elle, de celle qui dévoile un secret de l’Envoyé de Dieu. »

« Après la mort du Prophète, je questionnai à nouveau Fatima (sur les raisons de son comportement) et elle m’expliqua : - L’Envoyé de Dieu me confia en premier que (l’ange) Gabriel (Djibril) lui enseignait le Coran une fois l’an et que pour cette année, il le fit à deux reprises. – S’il a agi ainsi, précisa le Prophète, c’est que ma mort doit être proche et toi (Fatima) tu seras le premier membre de ma famille à me suivre (dans la mort) et alors, j’ai pleuré. – N’es-tu pas contente, poursuivit le Prophète, de devenir la reine des femmes du Paradis ? (ou suivant une autre version) la reine des femmes des Croyants ? Et alors j’ai ri. » (1)

La dernière réunion du Prophète

Ibn ‘Abbas a dit : « Durant la maladie qui devait l’emporter, l’Envoyé de Dieu sortit, drapé dans une pièce de tissu maintenue sur la tête par un bandeau gris-noir. Il s’assit sur le minbar (chaire), loua Dieu lui rendit grâce, puis il dit : « Les gens se multiplieront et les Ansar diminueront tant, qu’ils ne seront plus par rapport à l’ensemble, que comme le sel dans la nourriture. Celui qui parmi vous sera investi du pouvoir, en viendra à léser les uns et à favoriser les autres. Qu’il se comporte favorablement vis-à-vis des bonnes actions et supporte les mauvaises. » Ce fut la dernière réunion à laquelle assista le Prophète. »

(1) : Le Prophète Mohammed est effectivement mort l’année de son rêve et Fatima sa fille fut le premier membre de sa famille à le suivre et décéda quelques mois plus tard.

Du petit-fils du Prophète

Abou Bakr a dit : « Le Prophète sortit un jour menant avec lui El Hassan (1). Il le hissa sur le minbar (la chaire) et dit : - Mon (petit) fils ici présent est un seigneur. Peut-être que Dieu, par son intermédiaire rétablira la concorde entre deux groupes de Musulmans. »

(1) : El Hassan fils de ‘Ali et de Fatima, petit-fils du Prophète

L’annonce de la mort de Dja’ffar et de Zeïd

Selon Anas Ben Malik, le Prophète annonça la mort de Dja’ffar et aussi de Zeïd, avant que l’information n’arrive, et ses yeux se remplirent de larmes. »

Des sombres pressentiments concernant les polythéistes

‘Abdallah Ben Mess’aoud a dit : « Sa’d Ben Mo’ad se mit en route pour effectuer la visite pieuse (‘omra) et se rendit (à la Mecque) chez Oumaya Ben Khallaf Abou Safouane, car ce dernier lorsqu’il partait pour la Syrie, descendait chez lui à Médine. Oumaya dit à Sa’d : - Patiente jusqu’à mi-journée, quand les gens seront moins vigilants, tu pourras alors effectuer tes tournées processionnelles autour de la Ka’ba. Sa’d (patienta, puis au moment indiqué il) sortit et alors qu’il effectuait la procession, il rencontra Abou Djahl qui l’interpella : - Qui est cet homme qui effectue ses tournées autour de la Ka’ba ? demanda-t-il. – C’est moi Sa’d, répondit celui-ci. – Comment, reprit Abou Djahl, tu accomplis tes tournées autour de la Ka’ba tranquillement, alors

que toi et les tiens vous abritez Mohammed et ses compagnons ? – Oui, sans doute, reconnut Sa’d. Pendant qu’ils se disputaient ainsi, Oumaya s’adressa à Sa’d : - Ne hausse pas ta voix sur Abou Djahl El Hakam, il est le seigneur des gens de la vallée. – Par Dieu, s’écria Sa’d, si tu m’interdis la tournée processionnelle autour de la Ka’ba, j’interromprai tes activités commerciales avec la Syrie ! (Pendant ce temps) Oumaya persistait à dire : - Ne hausse pas ta voix ! Et il cherchait à retenir Sa’d. Celui-ci s’emporta et s’écria à l’adresse de Oumaya : - Laisse-nous en paix ! – J'ai entendu Mohammed (l’Envoyé de Dieu)–Que le Salut et la Paix de Dieu soient sur lui – prédire qu’il (Abou Djahl) te tuerait. – Me tuer à moi ? interrogea Oumaya. – Oui, en personne, répondit Sa’d. – Par Dieu, reconnut Oumaya, Mohammed ne ment pas lorsqu’il annonce un événement. Il retourna vers sa femme et lui dit : - Sais-tu ce que vient de m’annoncer mon frère le Yathribi (le médinois) ? – Et que t’a-t-il annoncé ? interrogea la femme. – Il m’a déclaré qu’il avait entendu Mohammed prédire qu’Abou Djahl allait me tuer ! – Par Dieu, s’écria-t-elle, Mohammed ne saurait proférer de mensonges. »

‘Abdallah Ben Mess’aoud poursuivit : - Quand les gens (de la Mecque) sortirent pour la bataille de Badr, afin de répondre aux appels à l’aide de leurs alliés, la femme de Oumaya prit son mari à part : - Te rappelles-tu, lui dit-elle, ce que t’avais annoncé ton frère de Yathrib (Médine) ? Oumaya refusa de participer à l’expédition, mais Abou Djahl réussit à le convaincre : - Tu es parmi les nobles de la vallée, l’encouragea-t-il, viens avec nous un jour ou deux (aux yeux des gens). Oumaya partit avec eux, il voyagea durant deux jours, puis Dieu le fit mourir. »

Abou Bakr et ‘Omar Ben El Khattab dans les rêves du Prophète

Selon ‘Abdallah Ben ‘Omar, l’Envoyé de Dieu a dit : « J’ai vu (en rêve) les gens réunis sur un monticule, puis Abou Bakr se leva et tira un seau d’eau d’un puits – ou selon une autre version : deux seaux d’eau – en peinant ; que Dieu lui pardonne. Après lui, ‘Omar (Ben El Khattab) prit la corde et le seau devint une grande outre dans ses mains. Je n’ai jamais vu un chef à son image se comporter de la sorte à l’égard de sa communauté, et ainsi les gens purent boire une deuxième fois. »

De ceux qui luttent sans discontinuer pour la victoire de Dieu

Selon Moghira Ben Cho’ba, le Prophète a dit : « Il y aura des gens de ma communauté qui n’auront de cesse de proclamer la vérité, jusqu’au jour où viendra l’Ordre de Dieu, et alors, ils seront vainqueurs. »

Les chevaux ont aussi leur part de bien (céleste)

Selon Ibn ‘Omar, l’Envoyé de Dieu a dit : « Les chevaux ont le bien (ou la fortune) attaché à leurs crinières jusqu’au Jour de la Résurrection. »

Les chevaux peuvent être un bien ou un fardeau

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Les chevaux sont (un bien ou une charge) pour trois (sortes de) personnes. Pour la première, ils constituent une récompense ; pour la deuxième, une défense (la sécurité), pour la dernière, une charge. L’homme dont l’animal constitue une récompense (un bien), est celui qui a consacré sa monture au service de Dieu (pour la guerre sainte). Lorsqu’il attache son cheval et déploie la longe dans une prairie ou dans un jardin, tout ce que l’animal pourra atteindre et manger sera considéré, pour son propriétaire comme de bonnes œuvres. Si le cheval casse sa longe et fait une ou deux cabrioles, le crottin même, sera considéré comme de bonnes œuvres à l’actif du maître. Quand la bête est près d’un cours d’eau et qu’elle s’abreuve sans que son propriétaire n’ait l’intention de le faire, cette action aussi sera comptée comme une œuvre méritoire. »

« Pour l’homme qui utilise son cheval afin de se dispenser des autres, et aussi comme moyen de défense et dans le but de s’affranchir d’autrui, et qui n’oublie pas pour autant les obligations que Dieu a édictées aux cous et aux dos des montures, son cheval sera une défense pour lui. Pour l’homme enfin, qui possède un cheval et l’utilise par orgueil, vanité ou pour nuire aux Musulmans, son animal sera pour lui une charge. »

« On demanda au Prophète ce qu’il en était des ânes : - Rien ne m’a été révélé à leur sujet, répondit-il, hormis ce verset dont le sens général, est indéfini : « Celui qui aura fait le bien du poids d’un atome le verra, celui qui aura fait le mal du poids d’un atome le verra. » (Coran 99.7-8)

La prise de Khaïbar

Selon Mohammed (Ben Sirin), Anas Ben Malik a dit : « L’Envoyé de Dieu arriva tôt le matin devant Khaïbar. Lorsque les habitants sortirent de la ville avec leurs pelles, ils virent les troupes et s’écrièrent : - C’est Mohammed et l’armée ! Et ils retournèrent précipitamment dans leur retranchement. Le Prophète éleva les deux mains et dit alors : - Allahou Akbar ! (Dieu est le plus grand !), Khaïbar sera renversé. Lorsque nous arrivons sur les terres d’un peuple (hostile) que la malédiction soit sur ceux qui ont été avertis (en vain). »

Du titre de compagnon du Prophète

Tout Musulman qui aurait été en compagnie du Prophète, ou qui l'aurait vu, peut-être considéré comme compagnon du Prophète.

De la protection divine

Selon Anas Ben Malik, Abou Bakr a dit : « Alors que j'étais (réfugié) avec le Prophète dans la caverne (1), je lui dis : - S'il prenait l'envie à l'un d'entre eux (les poursuivants) de regarder en dessous de lui, il nous découvrirait.

– Ô Abou Bakr, répondit le Prophète, crois-tu qu'il puisse arriver quelque chose à deux (Croyants) qui ont Dieu avec eux comme troisième ? »

(1) : Il s'agit de la caverne dans laquelle s'était abrité le Prophète, alors qu'il était poursuivit par les Mecquois, durant l'Hégire de la Mecque à Médine.

De celui dont l'amitié a été la plus généreuse à l'égard du Prophète

Abou Saïd El Khodry a dit : « Durant un prêche qu'il prononça devant les fidèles, l'Envoyé de Dieu avait dit : - Dieu a donné à choisir à un homme entre les biens terrestres et ce qu'Il dispose auprès de Lui, et cet homme a opté pour ce qui est auprès de Dieu. A cet instant, Abou Bakr se mit à pleurer et nous fûmes étonnés de sa réaction à l'annonce que faisait l'Envoyé de Dieu d'un choix, qui était laissé à la discrétion d'un homme. »

« Or, l'Envoyé de Dieu était l'homme en question, et Abou Bakr nous en avait informé. Puis, le Prophète ajouta : - De tous les hommes, celui qui a été le plus généreux par son amitié et ses biens avec moi, c'est Abou Bakr. Si je devais choisir un ami en dehors de Dieu, ce sera Abou Bakr que je prendrais, mais il possède des sentiments de fraternité et d'amitié de l'Islam. Ne laissez aucune porte communiquer avec la mosquée, ajouta le Prophète ; obstruez-les toutes, sauf celle d'Abou Bakr. »

La supériorité d'Abou Bakr après celle du Prophète

Ibn 'Omar a dit : « Durant l'apostolat du Prophète, nous avions rangé selon nos préférences les (principaux) personnages comme suit : D'abord Abou Bakr, puis 'Omar Ben El Khattab et ensuite 'Othman Ben 'Affan. »

Le frère en religion est préférable à l'ami

De ces paroles du Prophète, rapportées par Abou Saïd : « S'il m'était donné de choisir un ami… »

Selon Ayoub, le Prophète a dit : « S'il m'était donné de choisir un ami, c'est Abou Bakr que je prendrais pour ami, mais les liens de fraternité de l'Islam l'emportent sur l'amitié. »

De celui qui désigne le plus méritant pour s'occuper des affaires des Musulmans

Djobaïr a dit : « Une femme est venue rendre visite au Prophète et celui-ci lui enjoignit de revenir plus tard. Elle lui demanda : - Mais, vois, et si je devais revenir et que je ne te trouve pas ? Elle pensait à la mort du Prophète. – Si tu ne me trouves pas, répondit l'Envoyé de Dieu, demande après Abou Bakr. »

De l'Envoyé de Dieu au début de sa mission

Selon Hemam, 'Amar a dit : « J'ai vu l'Envoyé de Dieu, lorsqu'il n'avait encore (converti à l'Islam) que cinq fidèles, en plus de deux femmes et d'Abou Bakr. »

Des personnes aimées par le Prophète

Quand 'Amr Ben El 'As, a été désigné par le Prophète à la tête de l'armée, lors de l'expédition de Dat Selassil, il alla voir celui-ci et lui demanda : « Quel est l'être que tu aimes le plus ? – 'Aïcha, répondit le Prophète. – Et parmi les hommes ? reprit 'Amr : - Son père (Abou Bakr). – Et après lui ? Continua 'Amr :- 'Omar Ben El Khattab, répliqua l'Envoyé de Dieu, et il désigna aussi d'autres personnes (à la suite). »

De celui qui laisse traîner par ostentation un pan de son vêtement

Selon 'Abdallah Ben 'Omar, l'Envoyé de Dieu a dit : « Celui qui laisse traîner un des pans de son vêtement par vanité Dieu ne jettera pas un regard sur lui, le Jour de la Résurrection. » Abou Bakr intervint alors et dit : « Un des

côtés de mon vêtement traîne toujours si je ne le remets pas en place. – Toi, le reprit le Prophète, tu ne te comportes pas ainsi par orgueil. »

On demanda à Salim si ‘Abdallah Ben ‘Omar (son père) n’avait pas parlé aussi de la traîne du voile, il répondit : « Je n’ai entendu que des propos relatifs au port du manteau. »

Des bonnes œuvres et des portes du Paradis

Abou Horaïra a dit : « J’ai entendu l’Envoyé de Dieu, s’exprimer ainsi : - Celui qui aura fait don d’une paire (ou d’un couple) de quelque chose (ou d’un bien) dans la voie de Dieu, sera appelé par toutes les portes du Paradis. On s’écriera : - Ô adorateur de Dieu, voici une bonne œuvre. Celui qui aura été du nombre de ceux qui ont accompli la prière sera appelé par la porte de la prière ; celui qui aura été du nombre de ceux qui ont participé à la guerre sainte (djihad) au service de Dieu, sera appelé par la porte du djihad ; celui qui aura été du nombre de ceux qui ont pratiqué l’aumône, sera appelé par la porte de l’aumône et celui qui aura été du nombre de ceux qui ont jeûné sera appelé par la porte des jeûneurs, la porte Erayane, de la Désaltération. »

Comme Abou Bakr demanda : « Ô Envoyé de Dieu, y a-t-il un mal a ne pas être appelé par toutes les portes et y aura-t-il quelqu’un qui sera appelé ainsi de partout ? – Oui, ô Abou Bakr, lui répondit le Prophète et j’espère que tu seras du nombre de ces bienheureux. »

La grande modestie de ‘Ali Ben Abou Talib

Mohammed Ben El Hanafiya a dit : « Je questionnai mon père (1) pour savoir quel était le plus méritant des hommes après l’Envoyé de Dieu, il me répondit : - C’est Abou Bakr. – Et après ? Continuai-je. – Après, me répliqua-t-il, c’est ‘Omar (Ben El Khattab). J'ai eu peur qu’il me réponde : ‘Othman. – Et ensuite ? Insistai-je, c’est toi ? – Non, me dit-il, moi je ne suis qu’un fidèle parmi les Musulmans. »

(1) : ‘Ali Ben Abou Talib a été un des quatre compagnons du Prophète et l’un des hommes les plus prestigieux de l’Islam.

Les compagnons du Prophète ne doivent pas être injuriés

Selon Abou Saïd El Khodry, le Prophète a dit : « N’insultez pas mes compagnons, car si l’un de vous donne en aumône une masse d’or équivalente à la montagne de Ohod, il n’atteindrait pas en mérite, celui parmi eux qui aurait donné un mod ou encore la moitié (de cette mesure). »

Celui qui souhaite la Miséricorde divine pour un compagnon

Selon Ibn Abou Molaïka, Ibn Abbas a dit : « Je me tenais debout parmi les gens qui priaient Dieu pour ‘Omar Ben El Khattab, qu’on avait allongé sur son lit, lorsqu’un homme derrière moi posa son bras sur le mien et dit à l’adresse de ‘Omar Ben El Khattab : - Que Dieu soit miséricordieux avec toi, je souhaite qu’Il te réserve une place auprès de tes compagnons (le Prophète et Abou Bakr). Combien de fois j’ai entendu le Prophète dire : - J’ai fait ceci avec Abou Bakr et ‘Omar. Je suis allé à tel endroit, avec Abou Bakr et ‘Omar. Pour cette raison j’espère que Dieu te réserve une place auprès d’eux. - Je me suis retourné, ajouta Ibn ‘Abbas, et j’ai aperçu ‘Ali Ben Abou Talib. »

De l’acte le plus grave commis par les polythéistes à l’égard du Prophète

‘Orwa Ben Zoubaïr a dit : « Je questionnai ‘Abdallah Ben ‘Amr pour connaître la faute la plus grave dont s’étaient rendus coupables les polythéistes, à l’égard de l’Envoyé de Dieu, il me répondit : - Pendant que le

Prophète accomplissait la prière, ‘Oqba Ben Abou Mo’aït est venu vers lui, il lui prit son manteau, et le lui enroula autour du cou en l’étranglant de toutes ses forces. Alors Abou Bakr accourut, il bouscula ‘Oqba et s’écria : « Voulez-vous donc tuer un homme pour avoir dit : « Mon Dieu est Allah » et qui est venu vers vous avec les Signes évidents de la part du Seigneur ? »

De la jalousie de ‘Omar Ben El Khattab

Abou Horaïra a dit : « Nous étions en compagnie du Prophète, et il nous conta le songe suivant : « Je dormais alors et je rêvai que j’étais au Paradis. Une femme se trouvait là et faisait ses ablutions non loin d’un palais. Je demandai : - A qui appartient ce palais ? – A ‘Omar (Ben El Khattab), me répondit-on. Mais quand je me rappelai de la jalousie de ‘Omar, je revins sur mes pas et m’éloignai (du lieu). ‘Omar qui écoutait le récit se mit à pleurer. – Ô Envoyé de Dieu ! S’écria-t-il, est-ce que je serais jaloux de toi ? »

La conversion de ‘Omar et le renforcement de l’Islam

Selon Qaïs, ‘Abdallah Ben Mess’aoud a dit : « Nous voyons que l’Islam ne cesse de se renforcer depuis la conversion de ‘Omar (Ben El Khattab). »

A quelle occasion fut révélé le tayamoum (ablution sans eau) ?

‘Aïcha a dit : « Nous partîmes en expédition avec l’Envoyé de Dieu et quand nous arrivâmes à El Baïda ou Dat El Djeïch, j’égarais l’un de mes colliers. L’Envoyé de Dieu arrêta (le convoi) pour entreprendre les recherches or, il n’y avait pas d’eau (dans la région), et nous n’avions pas en réserve. Les fidèles partirent chez Abou Bakr et lui dirent : - As-tu vu ce que vient de faire ‘Aïcha ? Elle a imposé une halte à l’Envoyé de Dieu et aux gens qui sont avec lui, alors qu’il n’y a pas d’eau et que nous n’avons pas de réserve. Abou Bakr s’amena aussitôt, continue ‘Aïcha, alors que l’Envoyé de Dieu était endormi, sa tête reposant sur ma cuisse : - Tu as provoqué une halte pour l’Envoyé de Dieu et les fidèles, et il n’y a ni point d’eau, ni provision (d’eau) chez les gens, s’écria-t-il. Il me réprimanda et me dit ce que Dieu lui avait permis de dire puis, avec la main il me donna un coup à la taille. Je n’ai pas bronché car l’Envoyé de Dieu reposait sur ma cuisse. Il est resté endormi jusqu’au matin et nous étions toujours sans eau. C’est là, que Dieu révéla le verset concernant le tayamoum (l’ablution sans eau) et les gens firent leurs ablutions selon la Révélation. – Ce n’est pas la première bénédiction que vous nous attirez, ô gens d’Abou Bakr ! lança alors Ossaïd Ben Hodaïr. Après cela, poursuivit ‘Aïcha, nous fîmes redresser le chameau qui me portait et nous découvrîmes le collier sous la bête. »

De la forte personnalité de ‘Omar Ben El Khattab

Sa’d Ben Abou Ouaqas a dit : « ‘Omar Ben El Khattab demanda à être reçu par l’Envoyé de Dieu, alors que celui-ci était en compagnie de femmes qoraïchites qui discutaient avec lui d’une manière vive, haussant la voix au-dessus de la sienne, pour demander un supplément de nourriture. Lorsque ‘Omar Ben El Khattab sollicita la permission d’entrer, les femmes se couvrirent aussitôt le visage et, quand l’Envoyé de Dieu lui accorda l’autorisation, il entra et vit que celui-ci riait. – Que Dieu te garde dans la gaieté, ô Envoyé de Dieu ! dit ‘Omar. – Je suis étonné, repartit en riant le Prophète, du comportement des femmes qui étaient chez moi, dès qu’elles ont entendu ta voix elles se sont dépêchées de se voiler la face. – Il aurait été plus juste pourtant, qu’elles éprouvent plutôt de la crainte pour toi, ô Envoyé de Dieu ! fit ‘Omar. Et s’adressant aux femmes, il leur dit : - Ô ennemies de vos propres personnes ! Vous me redoutez et ne craignez pas l’Envoyé de Dieu ? – Oui, répondirent-elles, toi tu es plus dur et plus brutal que l’Envoyé de Dieu. – En vérité, ô Ibn El Khattab ! s’exclama le Prophète, par Celui qui tient mon âme entre Ses Mains (je suis sûr que) si le diable te croisait sur son chemin, il changerait de direction et prendrait une autre route que la tienne. »

De celui qui souhaite (pour autrui) de bonnes actions

Selon Ibn Molaïka, Ibn ‘Abbas a dit : « ‘Ali (Ben Abou Talib) demanda la miséricorde de Dieu pour ‘Omar Ben El Khattab (qui était sur son lit de mort) et dit : …Je ne voudrais rien d’autre pour la personne que j’aime le plus, que de rencontrer Dieu avec de bonnes actions identiques aux tiennes… »

Du Prophète et de ses compagnons lors du tremblement d’Ohod

Selon Anas Ben Malik, le Prophète alors qu’il était sur le mont Ohod en compagnie d’Abou Bakr, de ‘Omar et de ‘Othman, sentit le sol trembler : « Reste stable, ô Ohod, s’écria l’Envoyé de Dieu, il n’y a sur toi qu’un Prophète, un (homme) véridique et deux martyrs ! » (1)

‘Omar Ben El Khattab était vigoureux et généreux

Aslam a dit : « Ibn ‘Omar me questionna sur certains de ses actes (de ‘Omar Ben El Khattab) et je les lui rapportai. Il me dit alors : - Je n’ai vu personne, depuis la mort de l’Envoyé de Dieu, être jusqu’à la fin de sa vie aussi vigoureux et aussi généreux que ‘Omar Ben El Khattab. »

(1) : Le Prophète était Mohammed, l’homme véridique Abou Bakr (Es Seddiq), les deux chouhadas, ‘Omar Ben El Khattab et ‘Othman Ben ‘Affan qui ont été tués plusieurs années après la mort de l’Envoyé de Dieu, confirmant une nouvelle fois la véracité des prédictions du Prophète.

L’espoir d’être avec Dieu et le Prophète lorsque viendra la Dernière Heure

Selon Anas, un homme questionna le Prophète sur la Dernière Heure et lui dit : « Quand viendra l’Heure ? – Et qu’as-tu préparé pour y faire face ? demanda le Prophète. – Rien, répondit l’homme, en dehors du fait que j’aime Dieu et l’Envoyé de Dieu. – Toi, reprit le Prophète, tu seras avec ceux que tu aimes. » Nous n’avons jamais été aussi heureux, continua Anas, qu’en entendant ces paroles de l’Envoyé de Dieu : « Tu seras avec ceux que tu aimes. » Moi, poursuit Anas, j’aime le Prophète ainsi qu’Abou Bakr et ‘Omar (Ben El Khattab) et j’espère être avec eux pour l’affection que je leur porte, même si je n’ai pas réalisé ce qu’ils ont accompli (de bonnes œuvres). »

Des hommes qui parlent sans être des Prophètes

D’après Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Parmi tous les peuples qui vivaient avant vous, il y a eut des traditionalistes (mouhaditoune). Si quelqu’un devait être de mon peuple, ce serait ‘Omar Ben El Khattab. »

Selon un autre récit d'Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Il y avait parmi les peuples qui ont vécus avant vous, des hommes des Béni Israël qui parlaient sans être des Prophètes. Si quelqu'un devait être de ceux-là dans mon peuple, ce serait ‘Omar (Ben El Khattab). »

Le Prophète tenait par la main ‘Omar Ben El Khattab

Selon Abou ‘Aqil Zohra Ben Ma'bed, ‘Abdallah Ben Hicham (son grand-père) a dit : « Nous étions avec le Prophète et celui-ci tenait par la main ‘Omar Ben El Khattab. »

Les largesses de ‘Othman Ben ‘Affan

Le Prophète a dit : « Celui qui creusera le puits de Rouma héritera du Paradis et ‘Othman creusa le puits. »

Le Prophète a dit : « Celui qui pourvoira aux besoins de l'armée de l'Epreuve (El ‘Osr) héritera du Paradis, et ‘Othman équipa l'armée. »

Des compagnons du Prophète promis au Paradis

Selon Abou Moussa, l'Envoyé de Dieu pénétra dans un verger clos et lui ordonna de surveiller à la porte du jardin. Bientôt un homme se présenta et demanda à y être introduit : « Fais-le entrer, dit le Prophète, et informe-le de la bonne nouvelle qu'il ira au Paradis. » L'arrivant était Abou Bakr. Puis, un autre homme est venu se présenter demandant à y être introduit : « Fais-le entrer, dit le Prophète et informe-le de la bonne nouvelle qu'il ira au Paradis. » L'arrivant était ‘Omar. Puis, un autre homme vint encore et demanda à être introduit. Le Prophète observa un instant de silence, après quoi il dit : - Fais-le entrer et informe-le de la bonne nouvelle qu'il ira au Paradis, après le malheur qui le touchera. » Cet homme était ‘Othman Ben ‘Affan (qui mourut assassiné).

Selon ‘Acim El Ahouel, le Prophète était assis près d'un point d'eau et avait les genoux – ou selon une autre version, le genou – dénudés. Lorsque ‘Othman vint, le Prophète couvrit ses genoux.

De ‘Ali Ben Abou Talib

Le Prophète dit à ‘Ali : « Tu es des miens et je suis des tiens. »

‘Omar a dit : « Lorsque l'Envoyé de Dieu mourut, il n'avait eu qu'à se réjouir de ‘Ali. »

Selon Sahl Ben Sa’d, l’Envoyé de Dieu a dit : « Je remettrai demain l’étendard à un homme par qui Dieu nous assurera la victoire. » Les fidèles furent tourmentés toute la nuit à l’idée de savoir qui allait bénéficier de ce privilège. Le matin, ils se présentèrent devant l’Envoyé de Dieu, avec dans le cœur de chacun l’espoir d’être choisi. Mais le Prophète demanda : « Où est ‘Ali ? » - Il est malade des yeux, ô Envoyé de Dieu, lui expliqua-t-on. - Ramenez-le, ordonna-t-il. On fit venir l’intéressé, puis le Prophète lui cracha dans les yeux et invoqua en sa faveur. ‘Ali guérit sur le coup et on n’aurait pu penser qu’il avait été souffrant. »

« Le Prophète lui remit alors l’étendard et ‘Ali s’écria : - Ô Envoyé de Dieu, je lutterai jusqu’à ce qu’ils deviennent comme nous (Musulmans) - Fais preuve de prudence, répondit le Prophète, quand tu t’établiras sur leurs terres, invite-les d’abord à embrasser l’Islam et informe-les des obligations de cette religion vis-à-vis de Dieu. Par Dieu, si grâce à toi, Dieu dirige un seul homme dans la voie (de l’Islam), cela te vaudras une récompense supérieure à la possession de vigoureux chameaux roux. »

Selon Sa’d Ben Abou Ouaqas, le Prophète dit à ‘Ali : « N’es-tu pas content d’être à mon égard dans la même situation que ‘Aaron par rapport à Moïse ? »

Des parents de l’Envoyé de Dieu

Le Prophète a dit : « Fatima (sa fille) est la reine des femmes du Paradis. »

Selon Ibn ‘Omar, Abou Bakr a dit : « Vénérez Mohammed, à travers les membres de sa famille. »

Selon El Missouar Ben Makhrama, l’Envoyé de Dieu a dit : « Fatima fait partie de moi-même. Celui qui la contrarie, me contrarie personnellement. »

De Talha Ben ‘Obaïd Allah

‘Omar a dit : « Quand le Prophète mourut, il était content de Talha. »

De Sa’d Ben Abou Ouaqas

Selon Saïd Ben El Mossayab, Sa’d Ben Abou Ouaqas a dit : « Personne ne se convertit à l’Islam avant que je ne le fisse moi-même. Durant sept jours je constituai le tiers des effectifs des Musulmans. »

De Zeïd Ben Harita (esclave) affranchi du Prophète

Selon El Bara, le Prophète dit à Zeïd Ben Harita (qui était son esclave et qu'il avait affranchi) : « Toi tu es notre frère et notre affranchi. »

'Abdallah Ben 'Omar a dit : « Le Prophète avait organisé une expédition sous le commandement de Ossama Ben Zeïd (fils de l'esclave affranchi Zeïd Ben Harita). Des personnalités ayant dénigré cette nomination, le Prophète leur dit : « Vous désapprouvez sa désignation, comme vous l'avez fait pour son père avant lui. Sachez donc, que j'affirme le plus solennellement, que son père a été à la hauteur de sa fonction et s'il a été pour moi l'être le plus cher, Ossama son fils est celui pour lequel j'ai le plus d'affection après lui. »

De Abou 'Obaïda Ben Djarrah

Selon Anas Ben Malik, l'Envoyé de Dieu a dit : « Chaque communauté à eu son homme de confiance, sachez ô fidèles, que notre homme de confiance est Abou 'Obaïda Ben Djarrah. »

Selon Hodaïfa, en s'adressant aux habitants de Nadjran, le Prophète leur dit : « Je veux vous déléguer un homme digne de confiance. » Tous les compagnons souhaitaient ce titre, mais le Prophète dépêcha Abou 'Obaïda Ben Djarrah.

De Hassan et Hossaïn

Selon 'Abdallah Ben 'Omar, le Prophète à dit : « …Hassan et Hossaïn sont mes deux joies dans cette vie. »

De Billal (esclave) affranchi de Abou Bakr

Le Prophète a dit : « J'ai entendu tes chaussures marteler le sol devant moi au Paradis. »

Selon Djâbir Ben 'Abdallah, 'Omar a dit : « Abou Bakr est notre seigneur et il a affranchi notre seigneur. Il voulait parler de Billal. »

De Ibn 'Abbas

Ibn 'Abbas a dit : « Le Prophète m'enserra contre sa poitrine et dit : - Ô mon Dieu, enseigne-lui la sagesse. » Selon une autre version le Prophète aurait dit : « Ô mon Dieu, enseigne-lui le Coran. »

De Khalid Ben Oualid

Selon Anas, le Prophète informa les fidèles de la mort de Zeïd, de Dja'ffar et celle de Ibn Raouaha, avant que quiconque n'en ait eu connaissance. Les yeux en larmes, il dit : « Zeïd à pris l'étendard et il est mort ; Dja'ffar l'a pris à la suite et il a succombé ; Ibn Raouaha s'en est emparé et il a été tué. A la fin, une des épées de Dieu (Khalid Ben Oualid) a empoigné l'étendard et Dieu Lui à donné la victoire. »

De Salim (esclave) affranchi de l'épouse de Abou Hodaïfa

Selon Masrouq, 'Abdallah Ben 'Amr a dit : « L'Envoyé de Dieu n'a jamais proféré de propos inconvenants ; il a dit : - Celui que j'affectionne le plus parmi vous est celui qui possède les meilleures qualités. Puis il ajouta : - Pour ce qui est de la récitation du Coran, adressez-vous aux quatre fidèles suivants : 'Abdallah Ben Mess'aoud, Salim affranchi de Abou Hodaïfa, 'Obay Ben Ka'b et Mo'ad Ben Djabal. »

Aimer les Ansar est une marque de foi

Selon Anas Ben Malik, le Prophète a dit : « Aimer les Ansar est une manifestation de foi, les détester est un signe d'hypocrisie. »

De ces paroles du Prophète aux Ansar : « Pour moi, vous êtes les hommes pour qui j'ai le plus d'affection. »

De ces mots du Prophète aux Ansar, selon 'Abdallah Ben Zeïd : « Patientez jusqu'au jour où vous me rencontrerez près du Bassin (Au Paradis). »

Selon Hicham, Anas Ben Malik a dit : « En adressant la parole aux Ansar, le Prophète leur dit : - Après moi, il y aura des gens qui dénigreront, aussi faites preuve de patience jusqu'à ce que vous me rencontriez près du Bassin (au Paradis). »

De l'invocation faite par le Prophète au profit des Ansar et des Mohadjirine

Selon Hamid El Touil, Anas a dit : « Le Jour (de l'expédition) du Fossé, les Ansar disaient : - Nous avons pour toujours et tant que nous sommes en vie, fait serment de fidélité à Mohammed pour le Djihad (la guerre sainte). Et le Prophète de répondre : - Ô mon Dieu, il n'y a de vraie vie que la vie de l'au-delà, Sois généreux vis-à-vis des Ansar et des Mohadjirine. »

Des ces paroles du Prophète : « Accueillez favorablement celui d'entre eux qui fait le bien et ménagez celui qui fait le mal. »

L'affection du Prophète pour les Ansar

Selon Anas Ben Malik, le Prophète a dit : « Les Ansar sont mes entrailles et ma richesse. Les Musulmans augmenteront en nombre alors que les Ansar diminueront. Accueillez favorablement celui d'entre eux qui fait le bien et ménagez celui qui fait le mal. »

La construction de la Ka'ba

Selon 'Amr Ben Dinar et 'Obaïd Allah Ben Abou Zeïd, au temps du Prophète, le sanctuaire de la Ka'ba était dépourvu d'enceinte et on priait alors tout autour de la construction. La situation resta ainsi jusqu'à l'époque de 'Omar, qui fit ériger une enceinte. Le mur était peu élevé, selon 'Obaïd Allah et c'est Ibn Zoubaïr qui le suréleva par la suite. »

De l'époque antéislamique

Selon Ibn 'Omar, le Prophète a dit : « Celui qui veut jurer ne doit le faire que par Dieu. » Les Qoraïchites avaient pour habitude de jurer par leurs ancêtres, le Prophète le leur proscrivit.

L'expression la plus véridique

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « L'expression la plus véridique, jamais dite par un poète est celle de Lebid qui proclamait : - Tout n'est-il pas illusoire, excepté Dieu ? »

La mission du Prophète

Ibn 'Abbas a dit : « L'Envoyé de Dieu reçut la révélation quand il eut quarante ans. Après treize ans, Dieu lui ordonna d'émigrer et il le fit à Médine où il mourut après y avoir habité durant dix ans. »

La conversion à l'Islam de Abou Bakr

'Amar Ben Yassir a dit : « J'ai vu le Prophète alors qu'il n'avait pour tous disciples que cinq esclaves, deux femmes ainsi que Abou Bakr. »

La défense de ‘Omar Ben El Khattab

‘Abdallah Ben ‘Omar a dit : « Quand ‘Omar (Ben El Khattab) se convertit à l’Islam, les gens s’assemblèrent autour de sa demeure en disant : « ‘Omar abjure ». J’étais encore enfant en ce temps-là et du haut de la maison, j’aperçus un homme portant une veste en brocart qui s’approchait en disant : - ‘Omar a abjuré et après, pourquoi cet attroupement, puisque moi je suis là pour le défendre ? Alors, reprit Ibn ‘Omar, je vis la foule s’éparpiller.– Qui est cet homme ? Demandai-je à mon père. – C’est El ‘As Ben Waïl, me répondit-il. »

La conspiration des polythéistes contre le Prophète

Selon El Mossayab, quand Abou Talib fut prêt de rendre l’âme, le Prophète pénétra chez son oncle, alors qu’il y avait Abou Djahl : « Ô mon oncle, s’écria le Prophète, dis : - Il n’y pas d’autre divinité que Dieu ! je pourrais alors plaider ta cause auprès de Dieu. Mais Abou Djahl et ‘Abdallah Ben Abou Oumaya intervinrent : - Ô Abou Talib, lui dirent-ils, vas-tu donc renier la foi de ‘Abd El Mouttalib (qui était polythéiste) ? – Ils s’obstinèrent tellement qu’en fin de compte, Abou Talib déclara qu’il restait fidèle à la foi de ‘Abd El Mouttalib. Alors le Prophète s’adressant à son oncle, lui dit : - J’implorerai pour toi le pardon pour autant qu’il ne me sera pas interdit de le faire. C’est à cause de cette affaire que fut révélé le verset suivant : « Il n’appartient pas au Prophète, ni aux Croyants d’implorer le pardon de Dieu pour les polythéistes – fussent-ils leurs proches – alors qu’ils savent qu’ils sont destinés au feu de l’enfer. » (Coran 9.113). C’est aussi à l’intention de Abou Talib que furent révélées les Paroles suivantes : « Tu ne dirigeras pas celui que tu aimes, mais Dieu dirige qui Il veut. Il connaît parfaitement ceux qui sont dirigés. » (Coran 28.56)

Récit du voyage nocturne

De ces Paroles de Dieu : « Gloire à celui qui a fait voyager de nuit son serviteur de la Mosquée Sacrée à la Mosquée très éloignée (El Aqsa), dont Nous avons béni l’enceinte… » (Coran 17.1)

Selon Abou Salama, Djabir Ben ‘Abdallah a entendu les propos suivants de l’Envoyé de Dieu : « Quand les Qoraïchites me reprochèrent de mentir, je me plaçai dans l’enceinte du Temple (de la Ka’ba) et Dieu me fit voir la Mosquée de Jérusalem. - C’est alors que je commençai à la leur décrire, tout en apercevant l’édifice. »

De l’Hégire (émigration)

Abou Sa’id a dit : « Un bédouin vint vers le Prophète et l’interrogea sur l’émigration. – L’émigration est une chose difficile, lui lança le Prophète, possèdes-tu des chameaux ? – Oui, répondit l’homme. – T’acquittes-tu de leur impôt ? – Oui, ajouta l’homme. – Tu en fais bénéficier les autres ? – Oui. – Tu trais les chamelles le jour où tu les fais boire ? – Oui, poursuivit l’homme. – Alors, reprit le Prophète, continue sur cette voie par delà les mers et Dieu ne t’enlèvera rien de la rétribution de tes actions. »

De la fixation du calendrier hégirien

Sahl Ben Sa’d a dit : « On n’a pas pris comme base (du calendrier hégirien) la mission du Prophète, ni sa mort mais (la date de) sa venue à Médine. »

TROISIEME PARTIE

DES EXPEDITIONS

Récit de l'expédition de Badr

De ces Paroles de Dieu : « Dieu vous a accordé la victoire à Badr, malgré votre infériorité. Craignez Dieu ! Peut-être serez-vous reconnaissants. Tu disais aux fidèles pendant le combat : « N'est pas assez que Dieu vous envoie trois mille anges descendus du ciel ? » Certes, si vous êtes fermes dans votre foi et si vous craignez Dieu, et que vos ennemis fondent sur vous, le Seigneur, vous enverra en renfort cinq mille anges d'élite. Dieu n'a agi ainsi que pour vous donner confiance et affermir vos cœurs. La victoire ne vient que de Dieu, le Tout-Puissant, le Sage. Il fait cela afin de mettre en déroute les infidèles et qu'ils retournent chez eux, défaits. » (Coran 3.123 à 127)

De ces Paroles de Dieu : « Lorsque vous demandiez le secours de Dieu, Il vous exauça : « Je vous envoie un renfort de mille anges qui se succéderont les uns aux autres. » Dieu n'a fait cela que pour vous annoncer une bonne nouvelle et affermir vos cœurs. La victoire n'appartient qu'à Dieu et Dieu est Tout-Puissant et Sage. Lorsque Dieu vous prenant sous Sa garde, vous endormit d'un sommeil profond et fit descendre sur vous de l'eau pour vous purifier et écarter de vous la souillure de Satan, fortifier vos cœurs et assurer vos pas. Souviens –toi lorsque Dieu dit aux anges : « Je suis avec vous. Rassurez les Croyants. Je jetterai l'éprouvante dans le cœur des infidèles. Frappez vos ennemis à la nuque et aux doigts. » Agissez ainsi parce qu'ils ont été rebelles à Dieu et à Son Envoyé, car quiconque entre en lutte contre Dieu et Son Prophète, Dieu lui inflige un châtiment terrible. » (Coran 8.9 à 13)

De la fidélité manifestée à l'égard du Prophète

Ibn Mess'aoud a dit : « j'ai entendu un discours d'El Miqdad Ben Assouad, que j'aurais aimé prononcer moi-même plutôt que de recevoir la meilleure des récompenses. El Miqdad vint vers le Prophète qui formulait des invocations contre les infidèles et lui dit : « Nous ne dirons pas, comme l'a fait le peuple de Moïse :- Pars toi et ton Dieu afin de les combattre ; nous, nous te disons : « Nous nous battrons à ta droite, à ta gauche, devant toi et derrière toi. » A ces paroles, j'aperçus le visage du Prophète qui rayonnait de joie. »

Quand le Prophète fait des invocations

Selon Ibn ‘Abbas, le Prophète prononça les invocations suivantes le jour de Badr : « Ô mon Dieu, je sollicite Ton alliance et Ta promesse, ô mon Dieu, il Te revient d’être plus adoré. » C’est alors que Abou Bakr, prenant le Prophète par la main lui dit : « C’en est assez. » Le Prophète sortit en disant : « La troupe sera défaite et s’enfuira. »

Ceux qui se sont abstenus de participer à la journée de Badr

Ibn ‘Abbas a dit : « Les Croyants qui n’ont pas assisté à la journée de Badr, ne seront pas récompensés de la même façon que ceux qui y ont participé. »

Les effectifs des compagnons (du Prophète) qui ont participé à la journée de Badr

El Bara a dit : « Lors de la journée de Badr, Ibn ‘Omar et moi n’étions encore que des enfants. Le nombre des Mohadjirines qui y assistèrent était de soixante et quelque, quant aux Ansar, ils étaient deux cent quarante et quelques. »

El Bara a dit : « On rapportait que les combattants qui assistèrent à la journée de Badr étaient au nombre de trois cent dix et quelques ; ce nombre était aussi celui des compagnons de Talout (Saül) qui traversèrent le fleuve avec lui. Et ceux qui traversèrent le fleuve n’étaient que des Croyants. »

De la mort d’Abou Djahl

Selon Anas, le Prophète a dit : « Qui ira voir ce qu’il est advenu d’Abou Djahl ? Ibn Mess’aoud, partit à sa recherche et le découvrit blessé mortellement par les deux fils de ‘Afra. « C’est toi Abou Djahl ? l’interrogea-t-il. – Alors le saisissant par la barbe, ce dernier lui répondit : - Avez-vous déjà tué un personnage plus noble que moi ? – ou selon une autre version – Un personnage plus noble que moi a-t-il déjà été tué par sa communauté ? »

De ceux qui le jour de Badr s’opposèrent en combat singulier

Selon Qaïs, Abou Dar a prétendu sous serment que le verset suivant : « Voici deux groupes adverses qui se querellent au sujet de leur Seigneur… » (Coran 22.19) fut révélé à l’occasion de ceux qui combattirent en combat singulier le jour de Badr et qui sont : Hamza, ‘Ali, ‘Obaïda Ben Harit, ‘Otba et Chaïba fils de Rabi’e ainsi que Oualid Ben ‘Otba. »

De celui qui sera supplicié dans sa tombe

Selon Orwa, Ibn ‘Omar imputait au Prophète les propos suivants : « Le mort sera supplicié dans sa tombe en raison des lamentations des siens. » - ‘Aïcha intervint pour dire : « Voici ce que l’Envoyé de Dieu a dit (à ce sujet) : le défunt sera supplicié en raison de ses fautes et de ses péchés et alors ses proches pleureront pour lui. »Ces paroles sont identiques à celle que prononça l’Envoyé de Dieu, quand se tenant debout auprès du puits où gisaient les corps des infidèles, il disait : « Ils entendent ce que je dis », ce qui signifie : « Maintenant, ils sont conscients que mes propos étaient véridiques. » Puis ‘Aïcha récita ces versets du Coran : « Quant à toi, tu ne saurais te faire entendre des morts… » (Coran 30.52) et aussi : « Dieu fait entendre qui Il veut, alors que toi, tu ne peux te faire entendre de ceux qui sont dans les tombeaux. » (Coran 35.22)

Du mérite rattaché à ceux qui participèrent à la journée de Badr

‘Ali a dit : « L’Envoyé de Dieu nous dépêcha, moi, Abou Martad et Zoubaïr en nous disant : « Prenez le départ et quand vous arriverez à Raoudat Khakh, vous rencontrerez une femme des idolâtres détenant une lettre de Hatib Ben Balta’a à l’adresse des idolâtres. » Nous étions à cheval et nous rattrapâmes la femme en question qui était juchée sur un chameau à l’emplacement prévu par l’Envoyé de Dieu. « Remets-nous la lettre, lui dîmes-nous. – Je ne possède pas de lettre, » répondit-elle. Nous allongeâmes son chameau contre le sol et nous nous mîmes à chercher la missive, mais sans la trouver. - Il est inconcevable que l’Envoyé de Dieu, soit dans l’erreur, lui dirent-nous en haussant la voix, remets-nous la lettre, autrement nous allons te dévêtir. Constatant notre détermination, elle mit la main sur un nœud du voile qui l’enveloppait et nous donna la missive que nous prîmes pour la porter à l’Envoyé de Dieu. (Une fois le contenu de la lettre dévoilé) ‘Omar s’écria : « Ô Envoyé de Dieu, il (l’auteur de la lettre, Hatib) à trahi Dieu, Son Envoyé et les Croyants, permets-moi de lui trancher la tête. »

Le Prophète s’adressant au fautif lui dit : « Pourquoi as-tu agi ainsi ? » Par Dieu, répondit Hatib, ce n’est pas parce que je ne crois pas en Dieu et en Son Envoyé, mais je désirais avoir un appui qui grâce à Dieu, devait me garantir la protection de ma famille et de mes biens. Il n’existe pas un seul parmi tes compagnons qui ne dispose là-bas d’un membre de sa famille, qui grâce à Dieu, pourra protéger sa famille et ses biens. – C’est exact, répondit le Prophète qui ajouta : - Vous ne devez plus l’évoquer qu’en bien. » Mais ‘Omar insistait en prétendant que Hatib avait trahi Dieu, Son Envoyé et les Croyants et voulait toujours lui trancher la tête. – Le Prophète intervint alors et dit : -

N’a-t-il donc pas assisté avec ceux qui ont participé à la journée de Badr ? Il se pourrait qu’en voyant les gens de Badr, Dieu dise : « Faites ce que vous désirez, le Paradis vous est dès lors assuré. »- ou selon une autre version : « Il vous absoudra » - En entendant ces propos les yeux de ‘Omar se mirent à larmoyer et il dit : « Dieu et Son Envoyé sont instruits mieux que personne. »

Des instructions le jour de Badr

Abou Osaïd rapporte le fait suivant : « Le jour de Badr, l’Envoyé de Dieu nous donna ces instructions : - Quand l’ennemi approchera de vous, décochez-lui vos flèches sinon gardez-les en réserve. »

Le jour de Ohod et le jour de Badr

El Bara Ben ‘Azib a dit : « Le jour de Ohod, le Prophète plaça les archers sous le commandement de ‘Abdallah Ben Djobaïr. Soixante-dix de nos compagnons furent tués. Le jour de Badr, le Prophète et ses compagnons capturèrent cent-soixante-dix infidèles et tuèrent soixante-dix personnes. » Abou Sofiane a dit : « …La guerre a des revers. »

De la période légale de deuil

Sobaï’a Bint Harit raconta à ‘Omar Ben ‘Abdallah qu’elle avait été mariée à Sa’d Ben Khaula de la tribu des Benou ‘Amir, un des combattants qui avait participé à la journée de Badr. Or Sa’d mourut durant le pèlerinage d’Adieu, alors qu’elle était enceinte. Peu de temps après la mort de son mari, Sobaï’a mit au monde son enfant et quand elle se releva de ses couches elle s’apprêta pour recevoir d’éventuels prétendants au mariage. Abou’s Senabil de la tribu des Benou ‘Abd Dar, vint alors vers elle et lui dit : « Pourquoi t’es tu parée ainsi, veux-tu attirer des prétendants ? Penses-tu te marier, avant (la période légale de deuil de) quatre mois et dix jours ? » A la suite de ses propos Sobaï’a dit : « Je me revêtis de mes habits de sortie et m’en allai auprès de l’Envoyé de Dieu pour lui demander son avis sur cette question. Il se prononça en disant que j’étais mariable à partir du jour où j’avais enfanté et me laissa le soin de le faire si telle était mon intention. »

Le serment de fidélité pour Badr

‘Obada Ben Samit qui participa à la journée de Badr rapporte que l’Envoyé de Dieu avait dit : « Engagez-vous (vis-à-vis de moi) par un serment de fidélité. »

Du fils adoptif

‘Orwa Ben Zoubaïr rapporte que selon ‘Aïcha la femme du Prophète, Abou Hodaïfa qui avait participé à la journée de Badr avec l’Envoyé de Dieu, avait pris pour fils adoptif un certain Salim qu’il avait marié à Hind Bint El Oualid, la fille de son frère dont le père était un affranchi d’une femme des Ansar. L’Envoyé de Dieu avait aussi adopté Zeïd comme fils. Durant la période antéislamique lorsque quelqu’un adoptait un fils, la coutume le faisait rattacher au père adoptif duquel il héritait. La situation dura ainsi jusqu’au moment où Dieu communiqua cette Révélation : « Dieu n’a pas assimilé vos enfants adoptifs à vos enfants légitimes. Une telle assimilation n’est osée que dans vos propos. Dieu seul dit la Vérité et dirige dans le droit chemin. Conservez à vos enfants adoptifs le nom de leurs pères. Ce sera plus équitable aux yeux de Dieu. S’ils sont de père inconnu, qu’ils soient vos frères en religion et vos protégés. Vous n’encourez pas de responsabilité quand vous vous trompez. Mais votre responsabilité est engagée quand votre erreur est consciente. Dieu est plein de mansuétude et de bonté. » (Coran 33.4-5)

Du mariage de Robi’i Bint Mo’awid

Robi’i Bint Mo’awid a dit : « Le Prophète entra chez moi dans la matinée le jour de mon mariage et s’assit sur mon lit, comme tu l’es à l’instant. De jeunes femmes battaient du tambour de basque en chantant et en évoquant ceux de leurs ancêtres qui avaient été tués le jour de Badr. Puis l’une d’elles en chantant dit : - Il y a avec nous un Prophète, qui sait ce qui passera demain. Le Prophète s’adressa à elle : - Ne dis pas ainsi, lui ordonna-t-il, parle comme tu le faisais avant. »

Les anges ne pénètrent pas dans une demeure où il y a un chien

Selon Ibn ‘Abbas, Abou Talha le compagnon de l’Envoyé de Dieu qui participa avec lui à la journée de Badr, lui rapporta que, celui-ci a dit : « Les anges ne pénètrent pas dans une demeure où il y a un chien ou des figures. » Il faisait allusion à des reproductions de créatures possédant une âme.

‘Ali a dit : « Je possédais une vielle chamelle qui représentait ma part de butin à la journée de Badr. Le Prophète m’en avait fait don sur ma part du quint que Dieu lui avait attribué. Lorsque je souhaitai célébrer mon mariage avec Fatima, la fille du Prophète, je conclus un accord avec un bijoutier des Benou Qaïnoqa selon lequel, il devait m’aider à chercher de l’idkhir pour le vendre aux bijoutiers et couvrir ainsi les dépenses de mon repas de noces. Mes deux vieilles chamelles étaient agenouillées près d’une cabane dont le

propriétaire était un Ansar, tandis que je m'employais à réunir les bâts, les sacs et les cordes pour mon usage. Dès que j'eus terminé, je découvris qu'on avait coupé la bosse de mes chamelles et qu'on en avait prélevé le foie après les avoir éventrées. Je ne pus retenir mes larmes à la vue d'un tel désastre cherchant à connaître l'auteur du délit. « C'est Hamza Ben 'Abdelmoutalib qui en est responsable, me répondit-on, il était dans cette cabane à une partie de beuverie avec les Ansar, une chanteuse et ses amis. La chanteuse disait : « Ô Hamza, va vers les grasses chamelles. » A ces propos, Hamza s'est lancé vers son sabre, a coupé les bosses des deux chamelles avant de les éventrer et d'en retirer les foies. »

« Je partis aussitôt chez le Prophète, continua 'Ali, et le trouvai en compagnie de Zeïd Ben Harita. Le Prophète connaissait le but de ma visite. « Qu'as-tu ? me dit-il. – Ô Envoyé de Dieu, lui répondis-je, jamais je n'ai vu une chose aussi étrange que celle qui vient de se produire aujourd'hui. Hamza s'est emparé de mes deux chamelles, il leur a tranché la bosse avant de les éventrer et à l'instant, il se trouve dans une cabane en compagnie d'autres buveurs. » Le Prophète réclama aussitôt son manteau qu'il enfila et sortit, pendant que je le suivais ainsi que Zeïd Ben Harita. Arrivé auprès de la maison où se trouvait Hamza, il sollicita l'autorisation d'entrer ; on le fit entrer à l'intérieur et il commença à réprimander Hamza pour son comportement. Celui-ci était tout à fait saoul et ses yeux rougis par l'alcool. Il regarda le Prophète avec un air de défi baissant son regard jusqu'aux genoux de celui-ci, puis le relevant jusqu'à la face, il s'écria : « Pour qui vous prenez-vous, vous n'êtes que des esclaves de mon père ! » En constatant son ivresse manifeste, l'Envoyé de Dieu, recula avant de sortir (de la maison). Et nous fîmes de même. »

De ceux qui sont emplis d'orgueil et qui ont péri

Selon El Missouar, Ben Makhrama : « …L'Envoyé de Dieu avait délégué Abou 'Obaïda à Bahreïn pour rapporter l'argent de la capitation. Les Ansar qui avaient eu vent du retour de 'Obaïda, accomplirent la prière de l'aurore en compagnie du Prophète, puis une fois l'office terminé, ils s'interposèrent sur son chemin l'empêchant de sortir. Quand il les vit ainsi devant, le Prophète sourit et dit : « Je suppose que vous êtes au courant que 'Obaïda a rapporté quelque chose. – Oui, ô Envoyé de Dieu, acquiescèrent-ils. Alors soyez satisfaits et souhaitez recevoir ce qui vous ferait plaisir. Par Dieu, ajouta le Prophète, je ne crains pas pour vous la pauvreté, ce que j'appréhende c'est que la richesse vous avantage, comme elle a avantagé vos prédécesseurs et alors vous vous emplirez d'orgueil, comme ils se sont enorgueillis et vous périrez comme ils ont péri. »

On ne doit pas tuer les couleuvres

Selon Nafi'e, Ibn 'Omar exterminait tous les serpents et il se comporta ainsi jusqu'au jour où Abou Lobaba El Badri l'informa que le Prophète avait défendu de tuer les couleuvres des maisons. Depuis, il renonça à le faire.

Du combat contre le polythéiste qui embrasse l'Islam

'Obaïd Allah rapporte que El Miqdad… lui fit le récit suivant : « Je dis : - Ô Envoyé de Dieu, si je devais livrer un combat contre un homme d'entre les polythéistes et qu'au cours de l'affrontement il me sectionne une main avec un sabre puis se réfugie sous un arbre et me déclare : - J'atteste devant Dieu que j'embrasse l'Islam, devrais-je le tuer après ces paroles ? – Tu ne devrais pas le faire, répliqua l'Envoyé de Dieu. – Mais, fis-je, du moment qu'il m'aurait amputé d'une main d'abord avant de se convertir. – Ne le tue pas, me rétorqua l'Envoyé de Dieu, car autrement il serait dans la même situation qui était la tienne avant de le tuer et toi dans la situation qui était la sienne avant qu'il ne prononce les paroles de conversion. »

La récitation de la sourate « At Thour » à la prière du Maghreb

Djobaïr a dit : « J'ai entendu le Prophète réciter à la prière du Maghreb, la sourate : « At Thour (Par le Mont) Sinaï. » (Coran 52), à l'époque où la foi avait pénétré mon cœur. »

De l'intercession de Mot'im Ben 'Addy

Selon Djobaïr, le Prophète en faisant allusion aux prisonniers capturés à Badr a dit : « Si El Mot'im Ben 'Addy était encore vivant et qu'il intercéderait auprès de moi au profit de ces crapules, je les lui remettrais. »

De la sédition (fitna)

Selon Saïd Ben El Mossayab, la première sédition (fitna) qui correspond à l'assassinat de 'Othman, entraîna la disparition jusqu'au dernier des gens qui ont assisté à la journée de Badr ; la seconde sédition, celle de Harra, entraîna la disparition jusqu'au dernier des gens d'El Hodaïbiya ; quant à la troisième sédition, quand elle prit fin, elle laissa les Croyants exténués. »

Des Qoraïchites qui assistèrent à la journée de Badr

Selon Ibn Chihab, les effectifs des Qoraïchites qui participèrent à la journée de Badr et qui reçurent une part de butin étaient de quatre-vingt-un hommes. Cependant, 'Orwa Ben Zoubaïr prétend que son père aurait dit : « On distribua cent parts et Dieu est mieux informé que tout autre, si cela est exact. »

L’affaire des Benou Nadir.
Quand l’Envoyé de Dieu partit pour leur réclamer le prix du sang de deux hommes, ils usèrent de traîtrise à son égard

Selon Zohri, ‘Orwa Ben Zoubaïr, précise que cette expédition se déroula au début du sixième mois après Badr et avant Ohod.

De ces Paroles de Dieu : « C’est Lui (Dieu) qui a chassé de leurs demeures les gens d’Ecriture infidèles. Ce fut un premier exode. Vous n’auriez pas cru possible un tel événement, de même qu’eux se croyaient inexpugnables dans leurs forteresses. Mais Dieu les a saisis là où ils ne s’attendaient pas. Il jeta l’effroi dans leurs cœurs, au point qu’ils démolissaient leurs demeures de leurs propres mains et avec l’aide des Croyants. Méditez cette leçon, ô vous qui êtes doués d’intelligence ! » (Coran 59.2)

Des palmiers affectés au Prophète

Selon Solaïman Ben Tarkhan, Anas Ben Malik a dit : « Chaque homme (des Ansar) affectait au Prophète la récolte de quelques palmiers. Lorsque les Qoraïda furent éliminés et les Nodaïr bannis, le Prophète leur restitua leurs biens. »

La palmeraie des Benou Nadir

Ibn ‘Omar a dit : « L’Envoyé de Dieu ordonna de brûler les palmiers des Benou Nadir et de couper les arbres – la palmeraie était connue sous le nom d’El Bowaïra – C’est en liaison avec cet événement que fut révélé ce verset : « Tout palmier, que vous avez coupé ou que vous avez épargné le fut avec la permission de Dieu et pour confondre les pervers. » (Coran 59.5)

On n’hérite pas du Prophète

Selon ‘Aïcha, Fatima et El ‘Abbas s’en allèrent vers Abou Bakr pour lui réclamer leur part d’héritage sur les terres de Fadak et le lot de Khaïbar ayant appartenu au Prophète. Mais Abou Bakr s’y opposa en disant : « J’ai entendu le Prophète dire : - On n’héritera pas de nous, ce que nous laisserons devra servir d’aumônes. Les parents de Mohammed ne devront prélever sur cet héritage que ce qui est nécessaire à leur nourriture. Par Dieu, ajoute Abou Bakr, la famille de l’Envoyé de Dieu, est pour moi plus chère que ma propre famille. »

L'expédition d'Ohod

De ces Paroles de Dieu : « Souviens-toi du matin quand tu as quitté ta famille pour placer les Croyants à leur postes de combat. Dieu entend tout et sait tout. » (Coran 3.121)

De ces Paroles de Dieu : « Ne vous laissez pas abattre ne vous affligez pas, puisque vous êtes supérieurs si vous êtes Croyants. Si une blessure vous atteint de pareilles blessures n'ont-elles pas atteint vos ennemis ? Il en est ainsi, Nous alternons le sort entre les hommes afin que Dieu reconnaisse ceux qui croient et qu'Il prenne des témoins parmi vous. Dieu n'aime pas les injustes. C'est un moyen pour Dieu d'éprouver les Croyants et d'anéantir les incrédules. Pensez-vous que vous entrerez dans le Paradis sans que Dieu, distingue ceux d'entre vous qui ont lutté et persévéré dans la lutte ? Vous souhaitiez la mort avant de la rencontrer maintenant vous la voyez puisque vous l'attendiez. » (Coran 3.139 à 143)

De ces Paroles de Dieu : « Dieu a tenu Sa Promesse quand avec Sa Permission, vous anéantissiez vos ennemis, jusqu'au moment où vous avez soulevé des contestations dans la conduite de la bataille, et où vous avez désobéi après qu'Il vous eut fait entrevoir ce que vous désiriez. Parmi vous, certains recherchaient les biens de ce monde, d'autres les biens futurs. Puis, Dieu à brisé votre élan pour vous éprouver. Maintenant, Dieu vous a pardonné, car Il est plein de sollicitude pour les Croyants. » (Coran 3.152)

De ces Paroles de Dieu : « Ne croyez surtout pas que ceux qui ont été tués au service de Dieu soient morts. Non, ils sont vivants. Ils sont auprès de Dieu qui pourvoit à tous leurs besoins. Ils se réjouissent des bienfaits que Dieu leur a accordés, sachant déjà le sort enviable réservé aux combattants qui ne les ont pas encore rejoints et qui n'éprouveront plus aucune crainte et ne seront pas affligés. Ils se réjouissent des bienfaits et de la grâce de Dieu. Et Dieu ne laisse rien perdre aux fidèles de leurs récompenses. Les fidèles qui ont répondu à l'appel de Dieu et du Prophète, bien que l'adversité les ait frappés. A ceux qui faisaient le bien et qui craignent Dieu, une récompense magnifique leur est réservée. » (Coran 3.169 à 172)

La journée d'Ohod

El Bara a dit : « Nous trouvâmes les idolâtres ce jour-là. Le Prophète positionna dans un emplacement un corps d'archers dont le commandement fut confié à 'Abdallah. Il donna ses instructions : « Ne bougez d'ici sous aucun prétexte, leur dit-il. Si vous nous voyez vainqueurs, restez sur place, si nous avons le dessous ne venez pas nous secourir. » Quand l'engagement eut lieu,

l’ennemi s’enfuit et leurs femmes s’élancèrent vers la montagne en relevant leurs robes, découvrant leurs anneaux de pied. A cet instant, les Musulmans se mirent à crier : « Au butin ! Au butin ! » ‘Abdallah dit à ses archers : « Le Prophète m’a fait prendre l’engagement de garder vos positions. » Ils refusèrent de lui obéir et s’en allèrent errer à la recherche du butin. »

« C’est dans ces conditions que soixante-dix d’entre eux furent tués. A ce moment Abou Sofiane vint et dit : « Mohammed est-il parmi vous ? – Ne répondez pas, ordonna le Prophète. Abou Sofiane continua : - Abou Qohafa est-il parmi vous ? – Ne répondez pas, dit le Prophète. Abou Sofiane reprit : - Ibn El Khattab, est-il parmi vous ? Tous ces hommes ont été tués, conclut Abou Sofiane, sans quoi, ils auraient répondu. – Ne pouvant se retenir ‘Omar s’écria : « Tu as menti, ô ennemi de Dieu ! Dieu a gardé contre toi de quoi t’infliger encore beaucoup de peine. » Puis Abou Sofiane, s’exclama : « Gloire à Hobal ! » Répondez-lui, intervint alors le Prophète. – Et qu’allons-nous lui dire ? lui demanda-t-on. – Dites : Dieu est le plus Haut et le plus Glorieux ! – Nous possédons El ‘Ozza, renchérit Abou Sofiane, alors que vous n’avez pas cette divinité. – Répondez-lui, dit encore le Prophète. – Et qu’allons-nous lui dire, lui demanda-t-on une nouvelle fois. – Dites : - Dieu est notre Seigneur et vous, vous n’avez pas de Seigneur. » - Ce jour, conclut Abou Sofiane, c’est la revanche de Badr. La guerre a ses revers. Vous verrez des mutilations que je n’ai pas prescrites, mais cela ne me gêne en aucune façon. »

La promesse du Paradis

Selon Djâbir Ben ‘Abdallah, le jour de (l’expédition de) Ohod, un homme vint s’adresser au Prophète : « Si je suis tué où irais-je, lui dit-il. – Au Paradis, répondit Mohammed. L’homme jeta immédiatement quelques dattes qu’il avait dans la main et alla combattre jusqu’à ce qu’il fut tué. »

Du valeureux combattant de Ohod

Selon Anas, son oncle paternel qui n’avait pas participé à la journée de Badr dit : « Je n’ai pas assisté au premier combat mené par le Prophète, mais si Dieu me permet d’assister à un (autre) combat en compagnie du Prophète, il verrait combien je serai fougueux dans la bataille. »

« Or il advint qu’il participa au combat de Ohod et vit les fidèles s’enfuir, alors il s’écria : « Ô mon Dieu, je te demande de pardonner ces gens-là – les Musulmans – et ne me rends pas responsable des pratiques des idolâtres. Sur ce fait, il s’avança le sabre à la main et croisant Sa’d Ben Mo’ad (qui fuyait) il lui dit : - où cours-tu ? - Moi, je sens à Ohod le parfum du Paradis ! Puis, il s’en alla combattre et fut tué. Sa sœur ne reconnut son corps,

que grâce à un grain de beauté – ou selon une autre version – à la forme de l’extrémité de ses doigts. Il avait été transpercé de quatre-vingt et quelques coups de lance, reçu un coup de sabre et fut traversé par une flèche. »

De ce qui est dit au sujet des hypocrites

Zeïd Ben Tabit a dit : « Quand le Prophète et ses troupes s’ébranlèrent pour Ohod, certains des hommes qui l’accompagnaient firent défection. Les compagnons du Prophète furent partagés en deux camps. Les uns étaient d’avis de combattre ces hypocrites, les autres, qu’il ne fallait pas s’en prendre à eux. C’est ainsi que fut révélé le verset suivant : « Pourquoi êtes vous divisés au sujet des hypocrites ? Dieu les a refoulés à cause de leurs agissements. Voudriez-vous diriger celui que Dieu égare ? » (Coran 4.88). Alors le Prophète d’ajouter : « En vérité Médine éloigne les méchants comme feu fait disparaître les scories de l’argent. »

De ces Paroles de Dieu : « Souviens-toi quand tu as quitté ta famille au matin pour placer les Croyants à des postes de combat…et lorsque deux de vos troupes songèrent à fléchir, alors que Dieu était leur Protecteur. C’est en Dieu que les Croyants doivent mettre leur confiance. » (Coran 3.121-122)

Des troupes qui songeaient à fléchir à Ohod

Djâbir a dit : « Le verset suivant : Souviens-toi…lorsque deux de vos troupes songeaient à fléchir alors que Dieu était leur Protecteur. » (Coran 3.121-122) a été révélé pour nous, les Benou Salama et les Benou Harita. Comme j’aurais aimé qu’il ne fut point révélé, car Dieu a dit : « Alors que Dieu était leur Protecteur. »

Des hommes qui combattent pour le Prophète

Sa’d Ben Abou Ouaqas a dit : « Le jour de Ohod, j’ai aperçu l’Envoyé de Dieu en compagnie de deux hommes qui combattaient pour lui avec la plus grande énergie. Ils étaient tout habillés de blanc. Je ne les avais jamais vus avant ce jour et plus jamais après. »

Quand le Prophète remet son carquois à un de ses compagnons

Selon Sa’id Ben El Mossayab, Sa’d Ben Abou Ouaqas a dit : « Le jour de Ohod, le Prophète me remit son carquois en me disant : « Décoche (les flèches), toi pour qui je donnerais mon père et ma mère en rançon. »

Des combattants qui se tiennent auprès du Prophète à Ohod

Selon Solaïman Ben Tarakhan, Abou ‘Othman affirme qu’à certains instants, il n’y avait auprès du Prophète pour combattre en ce jour (d’Ohod) que Talha et Sa’d. Ces précisions ont été données par ce dernier.

Des combattants blessés pour protéger le Prophète

Qaïs a dit : « J’ai vu la main de Talha amputée pour avoir assuré la protection du Prophète, le jour de Ohod. »

De la force d’Abou Talha à Ohod

Anas a dit : « Quand tous les combattants eurent délaissé le Prophète le jour de Ohod, Abou Talha se plaça devant lui, le protégeant à l’aide d’un bouclier de peau. La force que déployait Abou Talha pour tendre son arc était telle, qu’il en cassa deux ou trois ce jour-là. Dès qu’un combattant passait à proximité avec un carquois rempli de flèches, le Prophète lui disait : « Donne ton carquois à Abou Talha. »

« Quand le Prophète se soulevait pour voir les combattants, Abou Talha le retenait : « Je t’en supplie, lui disait-il, toi pour qui je donnerais mon père et ma mère en rançon, ne te redresse pas, tu pourrais être touché par un des traits des combattants ; ma poitrine te protégera. » J’ai aussi vu ‘Aïcha Ben Abou Bakr et Oum Solaïm…portant leurs outres sur leurs épaules et sautant pour aller rejoindre les combattants, afin de leur verser de l’eau dans la bouche, puis repartir remplir leurs outres, pour venir les vider de nouveau dans la bouche des combattants. Ce jour-là, le sabre s’échappa à deux ou trois reprises des mains d’Abou Talha. »

Le jour où les troupes se sont rencontrées à Ohod

De ces Paroles de Dieu : « Ceux d’entre vous qui se sont détournés le jour où les deux troupes se sont rencontrées, n’ont été appelés à commettre cette manœuvre que par Satan à cause de ce qu’ils ont accompli. Mais Dieu leur a pardonné. Dieu est Celui qui pardonne. Il est plein de mansuétude. » (Coran 3.155)

Des combattants qui prirent la fuite le jour de Ohod

De ces Paroles de Dieu : « Souviens-toi lorsque vous grimpiez pour fuir sans vous retourner sur personne, tandis que l’Envoyé de Dieu vous appelait

au milieu des derniers fuyards. Dieu vous a alors punis, en vous infligeant affliction sur affliction afin que vous ne vous attristiez plus sur ce qui vous échappait ni sur ce qui vous atteignait. Dieu est instruit de ce que vous faites. » (Coran 3.153)

El Bara, Ben ‘Azib a dit : « Le jour de Ohod, le Prophète plaça ‘Abdallah Ben Djobaïr à la tête des fantassins, mais ils prirent la fuite. C’est à cet événement que fait allusion ce passage du Coran : « …Tandis que l’Envoyé de Dieu vous appelait au milieu des derniers fuyards. » (Coran 3.153)

Dieu fit descendre la sécurité sur les combattants d’Ohod

De ces Paroles de Dieu : « Et ensuite, Dieu fit descendre sur vous la sécurité et le repos. Le sommeil enveloppa une partie d’entre vous alors que les autres, uniquement occupés, d’eux-mêmes, se faisant de Dieu une idée fausse, l’idée que s’en font les polythéistes. Ils disaient : « Avons-nous quelque chose à gagner dans cette affaire ? » Dis-leur : « Toute cette affaire est aux Mains de Dieu. » Ils cachaient au fond de leur cœur, des choses qu’ils n’osaient te divulguer. Ils pensaient : « Si on nous avait laissé exprimer notre avis dans cette affaire, nous ne serions pas venus nous faire tuer ici. » Dis-leur : « Même, si vous étiez restés dans vos demeures, ceux d’entre vous dont la mort a été décrétée, seraient sortis pour aller tomber là où la mort les attendait. » Dieu agit ainsi afin d’éprouver ce qui est dans votre for intérieur et de dégager ce qui est dans votre cœur. Car Dieu pénètre le fond de vos pensées. » (Coran 3.154)

Ceux qui ont été vaincus par le sommeil le jour de Ohod

Abou Talha a dit : « Je fus parmi ceux que le sommeil gagna le jour de Ohod. Mon sabre s’échappa de ma main plusieurs fois. Il tombait, je le ramassais, puis retombait et je le reprenais encore. »

De ces Paroles de Dieu : « Cette affaire ne te concerne pas : sois que Dieu revienne vers eux, soit qu’Il les châtie ; ils sont injustes. » (Coran 3.128)

Les malédictions prononcées par l’Envoyé de Dieu

Selon Handala Ben Abou Sofiane, Salim Ben ‘Abdallah a dit : « L’Envoyé de Dieu se mit à maudire Safouan Ben Omaya, Souhaïl Ben ‘Amr et Harit Ben Hicham. C’est à cette occasion que fut révélé ce verset : « Cette affaire ne te concerne pas…Jusqu’à…ils sont injustes. » (Coran 3.128)

Le meurtre de Hamza

Dja'ffar Ben 'Amr a dit : « Nous partîmes 'Obaïdallah Ben 'Addy et moi pour Emèse. Quand nous fûmes parvenus à destination, 'Obaïdallah me dit : « Veux-tu que je questionne Ouahchi sur le meurtre de Hamza ? - Oui, » lui répondis-je. Ouahchi demeurait à Emèse. Nous nous renseignâmes à son sujet et l'on nous dit : « C'est l'homme qui est à l'ombre de son palais et qui ressemble à une outre de graisse. » Nous allâmes à proximité, nous lui adressâmes le salut et il nous le lui rendit… 'Obaïdallah lui dit alors : « Veux-tu nous relater le meurtre de Hamza ? » - Oui, répondit-il. Mon maître, Djobaïr Ben Mot'im m'avait dit : « Si tu tues Hamza pour venger mon oncle paternel, je t'affranchis. » Quand les Qoraïchites se mirent en expédition l'année de 'Aïnaïn (montagne près de Ohod), je les accompagnais pour participer au combat. »

« Lorsque les troupes furent disposées en ordre de bataille, Siba' s'avança et lança : « Qui est prêt à accepter mon défi ? – Hamza Ben 'Abdelmottalib se présenta alors et dit : « Ô Siba', ô fils de Oum 'Anmar, la femme coupeuse de clitoris, es-tu donc rebelle à Dieu et à Son Envoyé ? » Puis portant son attaque sur Siba', il le tua. « Quant à moi, poursuivit Ouahchi, je me plaçai en embuscade derrière un rocher et lorsque Hamza s'approcha je projetai contre lui mon javelot qui pénétra dans l'aine en ressortant par l'arrière. Ce fut sa fin. Lorsque les Qoraïchites retournèrent à la Mecque je les accompagnai et demeurai avec eux jusqu'au moment de la venue de l'Islam. Dès lors, je m'en allai vers Taïf. »

« Les habitants de Taïf ayant délégué des messagers auprès de l'Envoyé de Dieu, je fis partie de la députation car on m'avait assuré que le Prophète ne faisait aucun mal à ceux qui étaient mandatés. Je me rendis avec les autres membres auprès de l'Envoyé de Dieu. « C'est bien toi Ouahchi ? me demanda-t-il. – Oui, répondis-je. – C'est toi qui a tué Hamza ? – Les événements se sont déroulés ainsi que tu le sais, lui dis-je. – Pourrais-tu disparaître de ma vue ? » M'enjoigna-t-il. Je me défilai sur le champ. Une fois que l'Envoyé de Dieu eut rendu son âme à Dieu, Mossaïlima l'imposteur engagea les opérations. « Je partirais en expédition contre Mossaïlima, pensai-je et peut-être pourrais-je le tuer et m'acquitter ainsi du meurtre de Hamza. » Je m'en allai avec les fidèles et après quelques péripéties, je découvris soudainement un homme debout dans un creux de rempart. Il ressemblait à un chameau gris, les cheveux flottant au vent. Je projetai ma lance contre lui, elle lui traversa la poitrine ressortant entre les deux omoplates. Tout d'un coup un homme des Ansar se jeta sur lui et le frappa à la tête avec son sabre… (Ainsi périt Mossaïlima) »

Les blessures dont fut atteint le Prophète le jour de Ohod

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « La colère de Dieu sera terrible contre les gens qui ont traité ainsi son Prophète. Ce faisant, il montrait ses canines (une des dents du Prophète fut brisée lors de la bataille). La colère de Dieu sera terrible, ajouta-t-il, contre un homme qui aura été tué par l'Envoyé de Dieu, dans la guerre sainte. »

Des hommes qui ont répondu à Dieu et à Son Prophète

De ces Paroles de Dieu : « Une récompense magnifique est réservée à ceux qui ont répondu à Dieu et au Prophète malgré leurs blessures ; à ceux qui faisaient le bien et craignaient Dieu. Ceux auxquels on disait : « Les gens ont réuni leurs forces contre vous, craignez-les. », leur foi n'a fait qu'augmenter et ils répondaient : « Dieu nous suffit ! Quel excellent Protecteur ! Ils sont revenus avec un bienfait et une grâce de Dieu. Aucun mal ne les a touchés. » (Coran 3.172 à 174)

Au sujet des versets qui précèdent, 'Aïcha a dit à 'Orwa : « Ô mon neveu, ton père Zoubaïr fut l'un d'eux (de ceux qui ont répondu à Dieu et au Prophète) de même que mon père Abou Bakr, quand Dieu a éprouvé l'Envoyé de Dieu durant la journée de Ohod. Lorsque les polythéistes s'en allèrent, mais qu'on craignait leur retour, le Prophète demanda : Qui ira à leur rencontre ? Aussitôt soixante-dix hommes répondirent à son appel, dont Abou Bakr et Zoubaïr. »

Des Musulmans tués le jour d'Ohod

Qatada a dit : « Je n'ai connaissance d'aucune autre tribu arabe qui ait offert autant de martyrs que les Ansar et que l'honneur retombe sur elle le Jour du Jugement Dernier. - Anas Ben Malik a rapporté que soixante-dix Ansar tombèrent en martyrs le jour de Ohod, soixante-dix autres, le jour de Bir Ma'ouna et soixante-dix encore, le jour de El Yemama. La bataille de Bir Ma'ouna s'est déroulée du temps de l'Envoyé de Dieu, alors que celle de Yemama, contre Mossaïlima l'imposteur, a été menée durant l'époque de Abou Bakr. »

L'enterrement des martyrs de Ohod

Selon Djâbir Ben 'Abdallah, l'Envoyé de Dieu fit ensevelir deux par deux dans un même linceul, les fidèles tués à Ohod. Puis il s'enquit pour savoir qui parmi eux connaissait le mieux le Coran. Alors il faisait placer le plus érudit en avant dans la fosse et disait : « Je témoignerai pour eux le jour

de la Résurrection. » Il prescrivit d’enterrer les corps couverts de leur sang, sans faire de prière pour eux et sans les laver.

L’exécution de Khobaïb

(Khobaïb, un des combattants musulmans, avait tué El Harit, un des idolâtres, le jour de Badr. Capturé par une tribu idolâtre, il fut vendu aux Benou Harit, qui décidèrent de le mettre à mort afin de venger leur parent).

Abou Horaïra a dit : « …Alors qu’on l’emmenait pour l’exécuter hors du territoire sacré (de la Mecque) Khobaïb dit : « Laissez-moi accomplir une prière de deux reka’as. » Quand il eut terminé, il dit à ses bourreaux : « J’aurais prié encore plus longtemps, si je n’avais craint que vous eussiez considéré cela comme une appréhension devant la mort. » C’est Khobaïb qui introduisit l’usage de la prière de deux reka’as avant la mise à mort. Il dit encore : « Ô mon Dieu, dénombre-les tous, » puis il récita ces vers : « Qu’importe de quel côté je serais mis à mort, car je suis Musulman et je meurs pour Dieu. C’est le Seigneur qui l’a voulu et s’Il désire, Sa bénédiction rassemblera mes membres éparpillés. » C’est alors que ‘Oqba Ben Harit, exécuta Khobaïb. »

Le massacre des récitants du Coran

Selon Anas Ben Malik : « Les troupes des Ri’l, des Dakouan, des ‘Ossaya et des Benou Lihyan avaient réclamé des renforts à l’Envoyé de Dieu. Celui-ci leur dépêcha soixante-dix hommes des Ansar, que nous nommions en ce temps-là, « El Qora » (Les récitants du Coran). Durant le jour, ils s’exerçaient comme bûcherons et ils passaient la nuit en prières. Quand ils arrivèrent à Bir Ma’ouna, les Ansar furent massacrés traîtreusement. Lorsqu’il eut connaissance de ce désastre, le Prophète effectua le qonout durant tout un mois. Au cours de la prière du matin, il prononçait des invocations contre certains tribus arabes des Ri’l, des Dakouan, des ‘Ossaya et des Benou Lihyan. »

Du début du qonout

Anas a dit : (Après le massacre des récitants du Coran)… « C’est ainsi que fut institué le qonout que nous n’avions jamais effectué auparavant. »

Quand doit s’effectuer le qonout ?

‘Abdelaziz a dit : « Un homme demanda à Anas si le qonout doit s’effectuer après la prosternation ou après la récitation du Coran, il répondit : « Après la récitation du Coran. »

Du martyr de Haram Ben Milham

Anas Ben Malik a dit : « Quand Haram Ben Milhan (commandant le détachement des soixante-dix cavaliers) qui était mon oncle maternel, fut transpercé par le javelot le jour de Bir Ma'ouna, il puisa de sa main le sang qui s'écoulait de la plaie et le répandit sur le visage et la tête en disant : - J'ai bénéficié du martyr, j'en jure par le Seigneur de la Ka'ba ! »

De l'expédition du Fossé

Selon Moussa Ben 'Oqba, l'expédition s'est déroulée le mois de Chaoual de l'an 4 de l'Hégire. »

Ibn 'Omar rapporte que le jour de Ohod, il était âgé de quatorze ans et le Prophète ne lui permit pas de participer au combat ; le jour du Fossé, il avait quinze ans et le Prophète lui accorda l'autorisation.

Aïman El Habachi a dit : « Je partis voir Djabir qui m'a dit : - Le jour du Fossé alors que nous creusions le sol, nous découvrîmes un rocher très dur. Nous partîmes pour en parler au Prophète et il nous répondit : - Je descendrai moi-même. Il arriva, le ventre compressé par une pierre, parce que nous avions passé trois jours sans rien mettre sous la dent. Le Prophète s'empara d'une pioche et s'attaqua à la roche qui fut réduite en sable. Djabir dit alors : « Ô Envoyé de Dieu, m'autorises-tu à aller chez moi ? » J'eus son accord et dès mon arrivée je dis à ma femme : « Je viens de voir que le Prophète est dans un tel état qu'il ne pourra pas continuer. As-tu de quoi manger ? – Je possède, me répondit-elle, de l'orge et une jeune chèvre. » J'égorgeai la chèvre alors que ma femme se mit à moudre l'orge. »

« Une fois que nous eûmes disposé la viande dans la marmite, je retournai auprès du Prophète. La pâte gonfla entre-temps et la viande dans la marmite finissait de cuire. « J'ai préparé un repas, ô Envoyé de Dieu, lui dis-je, viens manger et prends quelqu'un ou deux personnes avec toi. - En quelle quantité est le repas ? me demanda-t-il. – Je lui donnai les détails. - C'est beaucoup et c'est bon, me dit-il. – Dis à ton épouse, continua-t-il de laisser la marmite sur le feu et le pain au four jusqu'à mon arrivée. Puis se tournant vers ses compagnons, il leur lança : - Debout ! » Les Mohadjirine et les Ansar s'ébranlèrent. Une fois chez lui, Djabir dit à sa femme : « Pauvre de toi ! Le Prophète est venu et avec lui, les Mohadjirine, les Ansar et tous les autres (ouvriers). – T'a-t-il questionné sur la quantité de repas que nous avons ? lui demanda-t-elle. – Oui, répondit-il. Une fois arrivé, le Prophète dit à ses compagnons : « Entrez avec calme. » Puis il commença à rompre le pain et à

poser dessus de la viande, recouvrant à chaque prélèvement la marmite et le four. Dès que des portions étaient prêtes il en faisait la distribution à ses compagnons et revenait en préparer d'autres. Il poursuivit ainsi son travail, à rompre du pain et à retirer des morceaux de viande de la marmite, jusqu'à ce que tout le monde fut rassasié. Mais malgré cela il y avait encore de la nourriture ; il dit à l'épouse de Djabir : « Restaure-toi et distribue le reste aux fidèles, car la faim les fait souffrir. »

Le schisme et ses dangers

Ibn 'Omar a dit : « J'entrai chez Hafsa et la trouvai alors que l'eau dégoulinait de ses cheveux. Je lui dis : - Vois-tu comment s'est effectuée la répartition du pouvoir ? On n'a nullement pensé à moi. – Va vers les fidèles, me répondit-elle, ils t'attendent. Ne reste pas à l'écart car j'ai peur que cela soit la cause d'une dissidence. Elle le pressa tellement, qu'Ibn 'Omar s'en alla à la rencontre des fidèles, puis quand ils se dispersèrent, Mo'awiya prononça les paroles suivantes : - Que celui qui veut s'exprimer sur ce sujet dévoile son visage car nous méritons plus que lui et son père d'exercer le pouvoir. »

Habib Ben Maslama demanda alors à Ibn 'Omar s'il n'avait pas quelque chose à dire sur ce sujet. « Je détachai mon vêtement, répondit 'Omar, et m'apprêtai à dire : « Je mérite plus que toi d'occuper ce pouvoir, moi qui ai lutté contre toi et ton père pour le triomphe de l'Islam. Mais j'ai eu peur en tenant de tels propos, de créer un schisme dans la nation, de répandre le sang (des Musulmans) et de provoquer d'autres malheurs. Et je me rappelais, aussi des bienfaits que Dieu a promis aux bienheureux du Paradis.
- Tu as bien agi, répondit Habib, tu as fui le danger. »

La stratégie guerrière du Prophète

Selon Solaïman Ben Sorad, lorsque les tribus confédérées levèrent le camp, le jour du Fossé, le Prophète a dit : « Dorénavant c'est nous qui les attaquerons, ils ne nous assiégerons plus. C'est nous qui partirons à leur rencontre. »

Selon 'Ali, le jour du Fossé, le Prophète a dit : « Dieu a rempli les maisons des idolâtres de même que leurs tombeaux, d'hommes destinés au feu de l'enfer, parce qu'ils nous ont fait repousser la prière du milieu du jour jusqu'au coucher du soleil. »

L’expédition de Dat Riqa’

L’expédition de Dat Riqa’ a été menée contre les Moharib de Khassafa qui faisaient partie de Ta’laba des Benou Ghatafan. Cette expédition s’est déroulée après celle de Khaïbar et le Prophète installa son campement à Nakhl.

Selon Djâbir Ben ‘Abdallah, le Prophète effectua la prière du danger avec ses compagnons durant la septième expédition, celle de Dat Riqa’

Ibn ‘Abbas a dit : « Le Prophète effectua la prière – celle du danger – à Dou Qarad. »

Selon Djabir, le Prophète effectua avec eux la prière du danger le jour de Moharib et de Ta’laba.

Djâbir a dit : « Pour l’expédition de Dat Riqa’, le Prophète prit le départ de Nakhl. Il croisa une troupe de Ghataffan, mais sans qu’il y eu de combat, les deux groupes se craignant mutuellement. Le Prophète accomplit deux reka’as dans la prière du danger. »

Abou Moussa a dit : « Nous nous mîmes en route pour une expédition en compagnie du Prophète. Nous étions au nombre de six et n’avions à notre disposition qu’un chameau que nous montions tour à tour. Nos pieds étaient déchiquetés et en ce qui me concerne, ils étaient en si piteux état que mes ongles furent arrachés. Nous enveloppions nos pieds à l’aide de vieux chiffons et l’expédition reçut le nom de Dat Riqa’ à cause des chiffons que nous enroulions autour de nos pieds. »

La prière du danger

Selon Salih Ben Khawat et d’après les gens qui accompagnèrent l’Envoyé de Dieu à la journée de Dat Riqa’, le Prophète effectua la prière du danger. (Voici comment il s’y prit) : « Une partie des fidèles formèrent les rangs, alors que les autres se tenaient face à l’ennemi. Le Prophète accomplit une reka’a avec le premier contingent, puis il s’immobilisa debout et les fidèles terminèrent seuls, la seconde reka’a. Une fois leur prière achevée, les fidèles allèrent se mettre en position face à l’ennemi. Le deuxième contingent vint à son tour. Le Prophète accomplit avec eux la seconde reka’a qui restait à faire puis s’assit pendant que le contingent achevait la seconde reka’as de sa prière. Une fois cela terminé, il prononça les salutations finales pour les deux groupes de fidèles. »

Du bédouin qui menace le Prophète

Djâbir Ben ‘Abdallah a dit : « Nous partîmes avec l’Envoyé de Dieu pour l’expédition du Nedjd. Quand la forte chaleur de midi s’installa, nous étions dans une vallée fournie en acacias. Le Prophète s’étendit sous un arbre pour se protéger de l’ardeur du soleil et accrocha son sabre à une branche. Les autres fidèles se dispersèrent également sous les arbres pour s’abriter du soleil. Alors que nous nous reposions, l’Envoyé de Dieu nous appela brusquement. Nous accourûmes et aperçûmes un bédouin assis près de lui. « Ce bédouin, nous dit le Prophète, s’est approché de moi alors que je dormais. Il s’est emparé de mon sabre et quand je me suis réveillé je l’ai aperçu debout à mon chevet, le sabre nu entre les mains. – Qui te protègera contre moi ? me dit-il. – Dieu, lui répondis-je. – Alors, continua le Prophète, il remit le sabre dans son fourreau et s’assit. Le voici maintenant. » L’Envoyé de Dieu n’infligea aucune peine à cet homme. »

L’expédition de Anmar

Djâbir Ben ‘Abdallah El Ansari a dit : « Au cours de l’expédition de Anmar, j’ai vu le Prophète accomplir sa prière sur sa monture. Son visage était tourné vers l’est, la prière était surérogatoire. »

L’expédition de El Hodaïbiya

De ces Paroles de Dieu : « Dieu a été satisfait des Croyants quand ils te prêtaient serment d’allégeance, sous l’arbre (de Hodaïbiya). Il connaissait ce que contenaient leurs cœurs. Il a fait descendre sur eux la Présence divine (sakina). Il les a récompensés par une prompte victoire et par l’abondant butin dont ils se sont emparés. Dieu est Tout-Puissant et Sage. » (Coran 48 18–19)

Le pèlerinage et les visites pieuses effectués par le Prophète

Selon Qatada, Anas a dit : « L’Envoyé de Dieu effectua par quatre fois la visite pieuse (‘omra) et chaque fois pendant le mois (hégirien) de Doul Qa’ada, hormis celle qui eut lieu durant son pèlerinage (hadj). »

« La visite pieuse de El Hodaïbiya s’est déroulée durant le mois de Doul Qa’ada ; celle de l’année d’après eut lieu le même mois, ainsi que celle de Dja’rama à l’époque où il effectua le partage du butin de Honaïn. Il y eut enfin la visite pieuse qu’il accomplit en même temps que son pèlerinage. »

Les meilleurs des hommes de Hodaïbiya

Selon ‘Amr, Djabir Ben ‘Abdallah a dit : « Le jour de Hodaïbiya, l’Envoyé de Dieu nous dit : « Vous êtes les meilleurs des hommes. » Nous étions alors mille quatre cents et si je n’étais devenu aveugle, je vous désignerais aujourd’hui l’emplacement de l’arbre. » (Sous lequel eut lieu le serment de fidélité.)

Des combattants morts à la journée de Hodaïbiya

Aslam a dit : « Je suis parti au marché avec ‘Omar Ben El Khattab. Une jeune femme l’accosta et lui dit : « Ô Prince des Croyants, mon époux est décédé laissant à ma charge des enfants en bas âge. Par Dieu, ces gamins n’ont même pas un os à ronger ; ils n’ont ni verger ni troupeau et j’ai peur qu’ils meurent de faim. Je suis la fille de Kholaf Ben Ima El Ghifari et mon père se trouvait à El Hodaïbiya en compagnie de l’Envoyé de Dieu. » ‘Omar s’arrêta, puis avant de continuer sa route, il dit : « Bienvenue à cette proche parente ! »Il y avait un robuste chameau attaché à la maison, ‘Omar fit placer sur son dos deux sacs de pains, ainsi que de la nourriture et des vêtements, puis confiant le licou à la femme, il lui dit : - Prends-le ; ces provisions ne s’achèveront pas avant que Dieu ne vous pourvoit de Ses bienfaits. - Tu es généreux à l’égard de cette femme, dit un homme qui se trouvait là. ‘Omar s’emporta alors et fini par lui dire. – Par Dieu, j’ai vu que son père et son frère ont assiégé une forteresse et l’ont enlevée et le lendemain, nous avons revendiqué la part du butin qui nous revenait dans cette conquête. »

Du serment de fidélité de Redouane

Tariq Ben ‘Abderrahmane a dit : « Comme je m’en allai faire le pèlerinage, je passai près d’un groupe de fidèles qui accomplissaient la prière. Je leur demandai : Quel est cet oratoire ? C’est l’arbre sous lequel l’Envoyé de Dieu reçut le serment de fidélité de Redouane, me répondit-on. »

« Je me rendis auprès de Saïd Ben El Mossayab et lui rapportai l’histoire : - Redouane était un des fidèles, qui s’engagèrent vis-à-vis du Prophète par le serment de fidélité, sous cet arbre, me précisa-t-il. L’année d’après, ajouta-t-il, comme nous fûmes de passage en ce lieu, nous avions oublié l’emplacement, aussi nous ne pûmes le découvrir. Les compagnons de Mohammed ne le retrouvèrent plus, tandis que vous, vous arrivez à le reconnaître. Vous êtes donc mieux informés qu’eux. »

Les invocations du Prophète

Selon ‘Amr Ben Morra, ‘Abdallah Ben Abou Aoufa, un des fidèles (qui ont prêté serment sous l’arbre) a dit : « Toutes les fois que les gens remettaient la dîme au Prophète, il leur disait : - Ô Seigneur, répands sur eux Ta bénédiction. Quand ce fut le tour de mon père, le Prophète s’écria : - Ô Seigneur, répands Ta bénédiction sur la famille de Abou Aoufa ! »

Le serment de fidélité à l’égard de ‘Abdallah Ben Handala

‘Abbad Ben Temim a dit : « Durant la journée de Harra et alors que les gens prêtaient le serment de fidélité à ‘Abdallah Ben Handala, Ibn Zeïd demanda : « De quel genre de serment mes gens s’engagent-ils à l’égard de ‘Abdallah Ben Handala ? - Ils s’engagent à donner leur vie pour lui, répondit-on. – Jamais je ne ferai une chose pareille, depuis que j’ai prêté serment pour l’Envoyé de Dieu, fit-il. Ibn Zeïd avait assisté à la journée d’El Hodaïbiya. »

De celui qui accomplit la prière du vendredi avec le Prophète

Salama, qui fut l’un des hommes qui assistèrent au serment de l’arbre a dit : « Nous avions effectué la prière du vendredi avec le Prophète, puis comme l’ombre des murs était inexistante et que nous ne pouvions nous abriter de l’ardeur du soleil, nous nous dispersâmes. »

Le serment de fidélité à l’égard du Prophète

Yazid Ben Abou ‘Obaïd a dit : « J’interrogeai Salama Ben Akoua’ sur le genre de serment que les gens avaient prêté à l’Envoyé de Dieu. Il me répondit : - Le serment de lui être fidèle jusqu’à la mort. »

Le serment de fidélité sous l’arbre

Quand El Mossayab rencontra El Bara Ben ‘Azib, il lui dit : « Quel homme bienheureux ! Tu as été le compagnon du Prophète et tu as prêté serment de fidélité sous l’arbre. – Ah, si tu savais, tout ce qui nous est arrivé depuis, répondit El Bara. »

La victoire éclatante de Hodaïbiya

Selon Qatada, Cha’ba rapporte que Anas Ben Malik avait dit que ce verset du Coran : « Nous t’avons accordé une victoire éclatante. » (Coran 48.1) concernait El Hodaïbiya. Comme les compagnons du Prophète lui avaient dit : « Tu auras une vie parfaite et heureuse, mais nous que nous est-il réservé ? »

Dieu aurait alors révélé le verset suivant : « …Pour faire entrer les Croyants et les Croyantes dans les jardins où coulent les ruisseaux, ils y demeureront immortels… » (Coran 48.5)

L'Envoyé de Dieu mastiquait du saouiq

Souaid Ben No'man, un des participants au serment de l'arbre a dit : « L'Envoyé de Dieu et ses compagnons avaient ramené du saouiq et ils le mastiquaient. »

La révélation de la Sourate « Al Fath »

Selon Aslam, l'Envoyé de Dieu voyageait de nuit durant l'une de ses expéditions et avait à ses côtés 'Omar Ben El Khattab. Celui-ci posa une question à l'Envoyé de Dieu mais n'obtint pas de réponse. Il tenta la même chose une deuxième puis une troisième fois sans résultat. A la fin il s'énerva : « Ô Omar ! s'écria-t-il, voilà trois fois que tu t'adresses à l'Envoyé de Dieu sans qu'il te réponde. - Alors, ajoute 'Omar, j'accélérai le pas de mon chameau et me portai en tête des Musulmans. Je craignais en effet qu'une révélation coranique ne me soit destinée. Peu de temps après, j'entendis quelqu'un qui me réclamait. Comme je craignais toujours la révélation coranique, je me rapprochai de l'Envoyé de Dieu et lui présentai mon salut. - J'ai reçu cette nuit, me dit-il la révélation d'une sourate qui m'a fait plus de plaisir que toute chose sur laquelle le soleil se lève. Puis, il récita : « Nous t'avons accordé, une victoire éclatante… » (Coran « Al Fath » (La Victoire Sourate 48)

Le serment de fidélité de 'Omar et de 'Abdallah Ben 'Omar

Nafi'a dit : « Les gens disent que Ibn 'Omar se convertit à l'Islam avant 'Omar (son père). Cela est faux. Le jour de Hodaïbiya, 'Omar avait demandé à 'Abdallah de ramener un cheval qui était en possession d'un Ansar afin de l'utiliser dans les combats. 'Omar ignorait à ce moment que les fidèles étaient en train de prêter serment à l'Envoyé de Dieu sous l'arbre. 'Abdallah (le fils) qui était sur les lieux prêta serment donc lui aussi, avant de partir chercher le cheval qu'il conduisit auprès de 'Omar. Alors que 'Omar revêtait sa cuirasse pour aller combattre, son fils lui apprit que les fidèles avaient prêté serment à l'Envoyé de Dieu sous l'arbre. Il s'en alla aussitôt avec 'Abdallah pour prêter serment à son tour. Voilà pourquoi, les gens ont dit qu'Ibn 'Omar se convertit à l'Islam avant 'Omar. »

La visite pieuse du Prophète

'Abdallah Ben Abou 'Aoufa a dit : « Nous étions en compagnie du Prophète lorsqu'il effectua la visite pieuse. Il fit la tournée processionnelle

(tawaf) et nous l’accomplîmes avec lui. Il accomplit la prière et nous en fîmes de même. Il réalisa la course entre Safa et Marwa et nous le défendîmes contre les Mecquois afin qu’il ne subisse aucun mal. »

L’expédition de Dat Qorad

Selon Yazid Ben Abou ‘Obaïd, Salama Ben Akoua’ a dit : « J’avais quitté Médine avant l’appel de la première prière et les chamelles laitières de l’Envoyé de Dieu paissaient à Dou Qorad. Un esclave de ‘Abderrahmane Ben ‘Aouf vint alors à ma rencontre et me dit : « On a emporté les chamelles laitières de l’Envoyé de Dieu. – Qui a fait cela ? Demandai-je. - Les Ghataffan, me précisa-t-il…Puis je m’élançai droit devant moi jusqu’à rejoindre les voleurs, qui se mirent à puiser de l’eau pour étancher leur soif. Je leur lançai des flèches car j’étais habile à l’arc et leur dis : - Je suis Ibn Akoua’, aujourd’hui c’est le jour des voleurs…Quand je réussis à récupérer les chamelles et à leur prendre trente manteaux, le Prophète arriva avec ses hommes : « Ô Prophète de Dieu, lui dis-je, je n’ai pas laissé ces gens boire, ils sont assoiffés, lance (les troupes) à leur trousses maintenant. – Ô Ibn Akoua’, me répondit-il, tu es vainqueur, sois indulgent. » - Nous retournâmes alors à Médine et l’Envoyé de Dieu me prit en croupe sur sa chamelle. »

La blessure de Salama

Yazid Ben Abou ‘Obaïd a dit : « J’ai vu la jambe de Salama et elle portait une cicatrice occasionnée par une blessure qu’il avait reçue. – Ô Abou Moslim, lui dis-je, quelle est cette blessure ? – C’est celle que j’ai eue à Khaïbar, me répondit-il, les fidèles dirent : « Salama à été blessé. » Je suis alors parti voir le Prophète, qui souffla dessus par trois fois et depuis, je n’ai plus senti aucune douleur. »

Le siège de Khaïbar

‘Abdallah Ben Moghfal (Moghafal) a dit : « Alors que nous étions en train d’assiéger Khaïbar, un homme lança une outre de graisse. Je voulus m’élancer pour la prendre, quand jetant un regard en arrière, j’aperçus le Prophète. J’étais tout confus aussi je renonçai à mon idée. »

L’interdiction du mariage temporaire

Selon ‘Ali Ben Abou Talib, lors de l’expédition de Khaïbar, l’Envoyé de Dieu à défendu le mariage temporaire ainsi que la consommation de la viande d’ânes domestiques.

L’affectation du butin pour l’homme et le cheval

Ibn ‘Omar a dit : « L’Envoyé de Dieu procéda au partage du butin de Khaïbar. Il affecta deux parts au cheval et une part à l’homme. » Ibn Nafi’e précise : « Quand l’homme possédait un cheval, il se voyait attribuer trois parts, s’il n’avait pas de monture, il avait droit seulement à une part. »

Le fait de prélever quelque chose du butin

Abou Horaïra a dit : « Nous avions pris Khaïbar, mais le butin ne comportait ni or, ni argent, mais uniquement des bœufs, des chameaux, du mobilier et des vergers. Ensuite, nous partîmes avec l’Envoyé de Dieu vers Ouadi l’Qora. Le Prophète possédait un esclave noir, que les Benou Dibab lui avaient donné. »

« Alors qu’il retirait la selle de l’Envoyé de Dieu, une flèche perdue l’atteignit. Les gens s’écrièrent : « Quel homme heureux, il est mort en martyr ! – Nullement, répondit le Prophète, j’en jure par Celui qui tient mon âme entre Ses Mains, que le manteau (ou le voile) qui faisait partie du butin et dont il s’est emparé et que les distributeurs n’ont point trouvé, sera utilisé pour allumer le feu de l’enfer (qui le brûlera) ». A ces mots, un homme accosta le Prophète avec un ou deux lacets de chaussures à la main et dit : - Tiens, voilà quelque chose que j’avais ramassé – ce cordon – ou ces deux cordons – répondit le Prophète, sont des cordons de feu. »

Le partage du butin de Khaïbar

‘Omar Ben El Khattab a dit : « J’en jure par Celui qui tient mon âme entre Ses Mais, si je n’avais pas le désir de ne pas laisser les derniers venus dans une situation déplorable démunis de tout, j’aurais partagé les villages que j’ai pris, de la même façon que le Prophète procéda au partage du butin à Khaïbar ; mais je souhaite laisser à leur disposition une source de revenus dont ils disposeront. »

La conquête de Khaïbar

‘Aïcha a dit : « Quand Khaïbar fut conquise, nous dîmes :- Maintenant nous pourrons manger des dattes à volonté. »

Ibn ‘Omar a dit : « Jamais nous n’avions mangé à notre faim avant la conquête de Khaïbar. »

La désignation du gouverneur de Khaïbar par le Prophète

Selon Abou Saïd El Khodry et Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu délégua un gouverneur à Khaïbar. Comme il avait rapporté des dattes «djanib» (les meilleures des dattes), l'Envoyé de Dieu, l'interrogea pour savoir si toutes les dattes de Khaïbar étaient excellentes. « Non, par Dieu, répondit le gouverneur. Pour avoir un sa' de dattes «djanib», il faut l'échanger contre une quantité deux ou trois fois plus grande, d'autres dattes. – N'agis plus ainsi, lui dit le Prophète, désormais vends les (autres) dattes et achète les «djanib» avec l'argent ainsi gagné. »

Le contrat du Prophète avec les habitants de Khaïbar

'Abdallah Ben 'Omar a dit : « Le Prophète laissa leurs terres aux Juifs de Khaïbar, sous réserve qu'ils les exploitent, les ensemencent et qu'ils bénéficient de la moitié des produits du sol. »

Du mouton empoisonné qu'on offrit au Prophète à Khaïbar

Abou Horaïra a dit : « Quand Khaïbar fut prise, on offrit au Prophète un mouton empoisonné. »

L'expédition de Zeïd Ben Harita

Ibn 'Omar a dit : « L'Envoyé de Dieu avait désigné Ossama à la tête d'un groupe de fidèles, et ceux-ci manifestèrent leur mécontentement. Le Prophète s'adressant à eux, leur dit alors : « Vous vous plaignez de cette nomination comme vous l'avez fait pour celle de son père auparavant, j'en jure par Dieu, qu'il est digne des fonctions qui lui ont été déléguées et, si son père fut pour moi le plus cher des hommes, Ossama est pour moi le plus cher des hommes après son père. » (Zeïd était un esclave affranchi, que le Prophète avait pris comme fils adoptif, Ossama est le fils de Zeïd.)

De la visite pieuse effectuée par le Prophète avant la victoire de l'Islam

Selon Ibn 'Omar, l'Envoyé de Dieu partit pour accomplir la visite pieuse mais les infidèles de Qoraïch, l'empêchèrent d'arriver au Temple (de la Ka'ba). Le Prophète offrit en sacrifice sa victime et se rasa la tête à El Hodaïbiya, puis il s'accorda avec les Qoraïch pour accomplir la visite pieuse, l'année suivante. Il s'engagea à venir sans armes, en dehors des sabres et à ne rester à la Mecque que le temps qu'ils consentiraient. L'année d'après il

effectua donc la visite pieuse et entra dans la Mecque, selon les dispositions arrêtées d'un commun accord. Après un séjour de trois jours, les Qoraïch l'engagèrent à partir et il quitta la ville. »

La protection de l'Envoyé de Dieu lors de la visite pieuse

Ibn Abou 'Aoufa a dit : « Lorsque l'Envoyé de Dieu effectua cette visite pieuse, nous le protégeâmes contre les attaques des esclaves des infidèles et contre les infidèles eux-mêmes. »

La compassion du Prophète pour ses compagnons

Ibn 'Abbas a dit : « L'Envoyé de Dieu arriva avec ses compagnons à la Mecque. Les polythéistes dirent alors : « Ces gens qui viennent chez vous sont minés par les fièvres de Yatrib. Aussi, le Prophète donna l'ordre de forcer la marche pendant les trois premières tournées et de ralentir entre les deux colonnes. Il ne voulut pas effectuer toutes les tournées à marche forcée, par compassion pour ses compagnons. »

La vigueur des Musulmans durant la visite pieuse

Ibn 'Abbas a dit : « Quand le Prophète vint à la Mecque, l'année où il avait reçu l'autorisation d'y entrer, il dit à ses compagnons : « Pressez le pas pour que les polythéistes constatent votre vigueur. » Les polythéistes étaient à côté de la montagne de Qo'aiqi'an. »

L'expédition de Mouta (Syrie)

Ibn 'Omar a rapporté qu'il avait vu (le corps de) Dja'ffar qui venait d'être tué : « J'ai remarqué, a-t-il dit, qu'il avait été atteint par cinquante blessures, coups de lance ou de sabre, mais qu'aucun de ces coups ne l'avait touché dans le dos. »

Khalid Ben El Oualid, l'épée de Dieu

Selon Anas, le Prophète informa les fidèles de la mort de Zeïd, Dja'ffar et Ibn Rouaha avant d'avoir reçu les informations des combats. Il dit : « Zeïd a pris le drapeau et il a succombé, Dja'ffar l'a pris à son tour et a succombé ; Ibn Rouaha qui pris leur suite a eu le même destin – en racontant cela, le Prophète avait les larmes aux yeux. – Alors une des épées de Dieu a saisi le drapeau et Dieu nous a fait triompher. » (Il s'agit de Khalid Ben El Oualid.)

La bravoure de Khalid Ben El Oualid

Khalid Ben El Oualid a dit : « Le jour de Mouta, neuf sabres se brisèrent dans ma main, seul un large sabre yéménite resta intact. »

Quand le Prophète dépêcha Ossama Ben Zeïd contre El Horoqat de la tribu des Djohaïna

Ossama Ben Zeïd a dit : « L'Envoyé de Dieu nous avait dépêchés contre les gens de la tribu de Horoqat. Au matin, nous prîmes la tribu au dépourvu et ils se débandèrent. Un homme des Ansar et moi avions alors rejoint un ennemi qui, une fois terrassé, s'écria : « Il n'y a pas d'autre divinité que Dieu ! » L'Ansar ne voulut pas porter la main sur lui, mais moi je lui enfonçai ma lance et le tuai. Quand nous revînmes (à Médine) le Prophète qui avait eut connaissance de l'événement me dit : « Ô Ossama ! Comment as-tu pu le tuer après qu'il eut dit : - Il n'y a pas d'autre divinité que Dieu ? - Il a dit cela seulement pour échapper à la mort, lui répondis-je. Mais le Prophète s'exclama une deuxième fois et dit : « Ô Ossama ! Comment as-tu pu le tuer après qu'il eut dit : - Il n'y a d'autre divinité que Dieu ? - Après cette nouvelle observation, j'en suis venu presque à regretter de m'être converti à l'Islam avant ce jour. (Afin de ne pas avoir sur la conscience un tel crime.) »

Le jour de la prise de la Mecque, l'Envoyé de Dieu récitait la sourate «El Fath»

'Abdallah Ben Moghfal a dit : « Le jour de la prise de la Mecque, j'ai vu l'Envoyé de Dieu qui chevauchait sa chamelle et il récitait la sourate « El Fath» (Coran 48) tout en psalmodiant. »

Le Croyant n'hérite pas de l'infidèle

Selon 'Amr Ben 'Othman, au moment de la prise de la Mecque, Ossama Ben Zeïd dit au Prophète : « Ô Envoyé de Dieu, où établiras-tu ton camp demain ? - 'Aqil nous a-t-il laissé un lieu pour dresser notre campement ? répondit le Prophète. Puis d'ajouter : - Le Croyant n'hérite pas de l'infidèle, de même que l'infidèle n'hérite pas du Croyant… »

Du pacte d'infidélité

Selon Abou Horaïra, quand l'Envoyé de Dieu décida d'entreprendre l'expédition de Honaïn, il dit : « Demain, si Dieu le veut, nous dresserons notre

camp au Khaïf des Benou Kinana, l'endroit où ils (les Mecquois) ont juré le pacte d'infidélité. » (Pour tuer le Prophète.)

La destruction des idoles de la Mecque

'Abdallah Ben Mess'aoud a dit : « Le Prophète pénétra dans la Mecque, le jour de sa prise. Il y avait trois cent soixante idoles, alignées tout autour du Sanctuaire. Le Prophète les toucha une à une à l'aide d'une baguette qu'il tenait à la main en disant : - La vérité est venue, le mensonge s'est dissipé. La vérité est venue et le mensonge à présent ne pourra plus commencer ni recommencer. »

L'entrée du Prophète dans le Temple de la Ka'ba

Selon Ibn 'Abbas, quand il arriva à la Mecque, l'Envoyé de Dieu ne voulut pas pénétrer dans le sanctuaire (de la Ka'ba) qui contenait des idoles. Il ordonna de les enlever et cela fut exécuté. On emporta les statues d'Abraham et d'Ismaïl qui tenaient des flèches divinatoires. « Que Dieu anéantisse les infidèles, s'écria le Prophète, ils savaient que ces deux idoles n'ont jamais rien prédit. » Puis, il pénétra dans le sanctuaire, effectua le tekbir partout dans le Temple et sortit sans accomplir de prière.

L'entrée de la Mecque par Kada

Selon 'Orwa, lors da la prise de la Mecque, le Prophète pénétra dans la ville par le point le plus élevé qui s'appelle Kada.

Des formules prononcées par le Prophète

'Aïcha a dit : « Au cours de ses inclinaisons et ses prosternations, le Prophète disait la formule : « Gloire à Toi, ô mon Dieu, notre Seigneur, je te témoigne ma reconnaissance ; ô mon Dieu, accorde-moi Ton Pardon. »

L'interdiction de la vente des boissons fermentées

Djâbir Ben 'Abdallah raconte que l'année de la prise de la Mecque, il se trouvait dans cette ville et a entendu l'Envoyé de Dieu dire : « Dieu et son Envoyé ont proscrit la vente des boissons fermentées. »

Le séjour du Prophète à la Mecque

Ibn 'Abbas a dit : « Le Prophète demeura dix-neuf jours à la Mecque et il écourtait les prières (deux reka'as). »

Le raccourcissement de la prière et son rétablissement

Ibn ‘Abbas a dit : « Nous restâmes en expédition en compagnie du Prophète durant dix-neuf jours et nous écourtions la prière. Nous écourtâmes la prière durant tout le temps des dix-neuf jours. Passé ce terme, nous accomplîmes la prière dans toute son intégralité. »

Il reste l’Islam, la foi et la guerre sainte

Modjachi’ a dit : « Une fois la Mecque conquise je conduisis mon frère auprès du Prophète et lui dit : - Ô Envoyé de Dieu, voici mon frère pour recevoir son serment en qualité de mohadjir (émigré). – Le temps des émigrés et des avantages qui y sont rattachés est révolu à présent, me répondit le Prophète. – Pour quoi, accepteras-tu son serment ? Demandai-je. – Je recevrai son serment pour l’Islam, la foi et la guerre sainte, me dit-il. »

La victoire de Honaïn

De ces Paroles de Dieu : « Dieu vous a donné la victoire en maintes circonstances, notamment le jour de Honaïn. Ce jour-là vous vous étiez fiés à votre grand nombre. Mais cela ne vous servit à rien. La terre toute vaste qu’elle est, vous semblait étroite et vous aviez pris la fuite en désordre. Dieu fit descendre alors Sa Protection sur son Prophète et sur les Croyants et envoya à leur secours des troupes invisibles et mit en déroute les infidèles. Ensuite, Dieu reviendra vers qui Il voudra. Il est Celui qui pardonne, le Miséricordieux. » (Coran 9.25 à 27)

Le jour de Honaïn

Selon Abou Ishaq, El Bara s’adressant à un homme qui était venu le trouver, lui dit : « Ô Abou ‘Omara, t’es-tu enfui le jour de Honaïn ? – Moi, répondit cet homme, je témoigne que le Prophète ne s’est pas dérobé. Quelques fidèles se pressèrent d’avancer (parmi les combattants), alors une pluie de flèches lancées par les Haouazin s’abattit sur eux. Abou Sofiane Ben Harit prit alors la bride de la mule blanche du Prophète, pendant que celui-ci disait : - Moi, je suis le Prophète, je ne suis pas un imposteur, je suis le fils de Abdelmottalib. »

Quand on prononce un vœu, il y a lieu de le réaliser

Ibn ‘Omar a dit : « Quand nous retournâmes de Honaïn, ‘Omar interrogea le Prophète sur la validité d’un vœu qu’il avait prononcé, lors d’une retraite avant l’arrivée de l’Islam et le Prophète lui prescrivit de réaliser ce vœu. »

Au sujet des captifs de Honaïn

Merouan et El Missouar rapportent qu'une délégation des Haouazin, convertis à l'Islam, vint trouver l'Envoyé de Dieu et celui-ci se leva pour la recevoir. Les Haouazin demandaient qu'on leur restitue leurs troupeaux et leurs captifs, alors l'Envoyé de Dieu leur dit : « J'ai avec moi les gens que vous voyez, et je n'aime parler qu'en toute vérité. Faites donc votre choix : soit vous récupérez vos captifs, soit vos troupeaux. Je vous ai attendus (jusqu'à ce jour). » Le Prophète avait temporisé durant dix jours et quelques, après son retour de Taïf (avant de disposer du butin). Quand les Haouazin prirent conscience que l'Envoyé de Dieu ne leur restituerait que l'une ou l'autre des prises, ils annoncèrent qu'ils choisissaient les captifs.

L'Envoyé de Dieu, se mit debout alors au milieu des Musulmans et loua Dieu comme il convient qu'Il doit l'être puis il prononça ces paroles : « Nos frères sont venus vers nous avec le repentir, et je considère que je dois leur restituer leurs prisonniers. S'il y a parmi vous ceux qui sont d'accord pour leur rendre les captifs sans indemnité qu'ils le fassent. Si d'autres, veulent bénéficier de leur prise, mais acceptent que je les dédommage sur le prochain butin que Dieu nous enverra qu'ils se manifestent. »

« Tous les fidèles répondirent : « Ô Envoyé de Dieu, nous acceptons de restituer les captifs sans compensation. » - Je ne peux savoir de la sorte, continua le Prophète, ceux qui sont d'accord de ceux qui ne le sont pas, retournez chez vous et vos chefs m'informeront de votre position. Quand ils rentrèrent chez eux, leurs chefs allèrent pour connaître leurs avis, puis s'en retournèrent vers l'Envoyé de Dieu pour l'informer que tous les fidèles acceptaient le remise de leurs captifs sans aucune contrepartie. C'est ce que j'ai appris, concernant les captifs de Haouazin, conclut Ibn Chihab. »

La distribution du butin de Honaïn

Anas a dit : « Le jour de Honaïn, il y eut la rencontre avec les Haouazin. Le Prophète avait avec lui dix mille (fidèles mohadjir) et ceux qui avaient eu la vie sauve lors de la prise de la Mecque. Tous les combattants s'enfuirent, alors le Prophète s'écria : - A moi les Ansar ! Ceux-ci répondirent : - Nous voici, ô Envoyé de Dieu, prêts à te venir en aide, nous voici devant toi ! Le Prophète descendit de sa mule, dit : « Je suis l'adorateur de Dieu et son Envoyé. » Les infidèles Haouazin furent bousculés et s'enfuirent. Le Prophète distribua le butin entre les Mohadjir et ceux qui ont eu la vie sauve lors de la prise de la Mecque, sans donner quoi que ce soit aux Ansar. – Aussi, il y eut des paroles (de mécontentement) ; le Prophète vit venir les Ansar sous une tente et leur dit : « Vous n'êtes pas contents que ces gens emportent avec eux

des moutons et des chameaux alors que vous, vous ramenez avec vous l'Envoyé de Dieu ? Quand les gens devraient aller dans une vallée et que les Ansar s'engagent dans une gorge, je suivrais les Ansar dans le défilé ! ajouta-t-il. »

De l'affection du Prophète pour les Ansar

Anas Ben Malik a dit : « Le Prophète rassembla un groupe de Ansar et leur dit : « Les hommes des Qoraïch étaient encore, il n'y a pas si longtemps, dans l'ignorance et la détresse. Je voudrais les réconforter et leur faire aimer l'Islam. Accepteriez-vous qu'ils retournent chez eux avec les biens terrestres alors que vous vous ramenez dans vos maisons l'Envoyé de Dieu ? – Oui, répondirent les Ansar, nous souscrivons à cela… »

La mission de Khalid Ben El Oualid chez les Benou Djodaïma

'Abdallah Ben 'Omar a dit : « Le Prophète dépêcha Khalid Ben El Oualid chez les Benou Djodaïma pour les convertir à l'Islam. Mais ceux-ci au lieu de prononcer la formule en usage aslamna, la dévoyèrent et dirent – cebanâ –. Voyant cela, Khalid les combattit tua un certain nombre et fit prisonniers un certain nombre, distribuant à chacun de nous un prisonnier. Un jour, il ordonna que chaque fidèle tue son prisonnier. – Je ne le ferai pas, dis-je alors, et personne de mes compagnons ne tuera le sien. Lorsque nous arrivâmes auprès du Prophète, nous lui rapportâmes l'histoire. – Aussitôt, il leva la main et s'écria : - Ô mon Dieu, je suis innocent auprès de Toi, de l'action commise par Khalid. »

La résignation de Moïse

'Abdallah Ben Mess'aoud a dit : « Quand le Prophète procéda au partage du butin de Honaïn, un homme des Ansar dit : « Il n'a pas fait ce partage en ayant en vue la Face de Dieu. » Je m'en allai chez le Prophète et lui rapportai ces propos. Le trouble envahit son visage et il dit : - Que la Miséricorde de Dieu soit sur Moïse. Il a subit des affronts pires que celui-ci et il resté résigné. »

L'expédition dite des Ansar

'Ali a dit : « Le Prophète dépêcha une petite expédition et plaça à sa tête un homme des Ansar, en ordonnant aux troupes de lui prêter obéissance. Dans un moment de colère ce chef dit à ses hommes : - Le Prophète ne vous a-t-il pas ordonné de m'obéir ? - Oui, acquiescèrent-ils. - Alors, ajouta-t-il, allez ramasser du bois sec. Ce qu'ils firent. Leur chef leur ordonna alors d'y mettre le feu et ils s'exécutèrent. Puis il leur dit : - Entrez dans les flammes. Au moment de s'exécuter, ils hésitèrent et se dirent les uns aux autres : - Nous sommes partis vers le Prophète pour éviter le feu. Ils patientèrent donc que les

flammes s’éteignirent, entre temps le courroux du chef se calma. Quand on rapporta l’histoire au Prophète, il s’écria : - S’ils avaient pénétré (dans le feu), ils n’en seraient sortis qu’au Jour de la Résurrection. On ne doit obéissance que pour (l’accomplissement d’) un bien. »

La mission de Abou Moussa et de Mo’ad Ben Djabal au Yémen avant le pèlerinage d’adieu

Abou Borda a dit : « l’Envoyé de Dieu dépêcha Abou Moussa et Mo’ad Ben Djabal au Yémen et chacun devait opérer dans une zone distincte, car le Yémen était divisé en deux régions. Le Prophète leur donna des recommandations et leur dit :- Employez la douceur plutôt que la violence, et les promesses à la place des menaces… »

Les biens laissés par le Prophète à sa mort

‘Amr Ben Harit a dit : « A sa mort, l’Envoyé de Dieu ne laissa ni dinar, ni dirham et pas plus d’esclave mâle que d’esclave femelle. Il ne laissa que sa mule blanche qu’il utilisait comme monture, ses armes, ainsi qu’un terrain qu’il avait donné en aumône aux voyageurs. »

Des boissons enivrantes fabriquées au Yémen

D’après Abou Borda, le Prophète après avoir envoyé, Abou Moussa au Yémen, l’interrogea au sujet des boissons fabriquées dans ce pays. « On fabrique le bit’ et le mizr, répondit Abou Moussa. (Comme on demandait des précisions à Abou Borda, il répondit : - Le bit’ c’est du vin de miel, tandis que le mizr, c’est le vin d’orge.) – Toute boisson enivrante est interdite, dit le Prophète. »

Dieu a pris Abraham pour ami

Selon ‘Amr, le Prophète avait dépêché Mo’ad au Yémen et celui-ci récita la sourate : «En Nissa» (Les femmes – Coran 4) durant la prière du matin. Quand il arriva à ce verset : « …Dieu a prit Abraham pour ami… » (Coran 4.125), un homme situé à l’arrière, s’écria : - Que la mère d’Abraham a du être contente. »

L’expédition de Dat Es Selassil

Selon Abou ‘Othman, l’Envoyé de Dieu dépêcha a Dat Es Selassil, des troupes sous le commandement de ‘Amr Ben El ‘As. « A mon retour dit ‘Amr, j’allai voir le Prophète et lui dit : - Lequel de tous les humains aimes-tu le plus ? - ‘Aïcha, répondit-il. Et parmi les hommes ? Continuai-je. – Son père,

me précisa-t-il. - Et encore ? – ‘Omar. - Il donna encore le nom de quelques hommes, alors je gardai le silence, de peur que je ne sois le dernier sur la liste. »

La dernière sourate révélée en entier en une seule fois

El Bara a dit : « La dernière sourate qui fut révélée en une seule fois est la sourate «Bara’a» (L’immunité – Coran 9). La dernière sourate dont la fin a été révélée est la sourate «En Nissa» (Les femmes – Coran 4) qui se termine ainsi : « Ils te demandent une décision concernant les successions. Dis-leur : - Voici la règle sur les collatéraux. Si un homme décède sans postérité, ne laissant qu’une sœur, celle-ci à droit à la moitié de ce qu’il laisse. Si c’est elle qui décède sans postérité, il hérite de la totalité. S’il laisse deux sœurs, elles ont droit aux deux tiers de sa succession. S’il laisse des frères et sœurs, les frères auront une part double de celle des sœurs. Dieu vous l’explique pour ne pas vous exposer à des erreurs. Dieu connaît toute chose. » (Coran 4.176)

L’affection du Prophète pour les Benou Temim

Abou Horaïra a dit : « J’aimerai toujours les Benou Temim depuis que j’ai entendu l’Envoyé de Dieu dire : - Premièrement : qu’ils seraient les plus fougueux parmi son peuple contre l’Antéchrist. Deuxièmement : ‘Aïcha qui possédait une captive des Benou Temim, l’affranchit quand le Prophète lui dit : affranchis-la, elle est de la descendance d’Ismaël. Troisièmement : Quand on lui ramena, le produit de la dîme versée par cette tribu, il dit : Voici la dîme d’un peuple ou de mon peuple. »

La première prière du vendredi à Bahreïn

Ibn ‘Abbas a dit : « La première prière du vendredi qui se déroula en dehors de la mosquée de l’Envoyé de Dieu, fut celle qui eut lieu à la mosquée des ‘Abd El Qaïs à Djouata, dans une localité de Bahreïn. »

De ceux qui retournent à l’infidélité

Selon Djarir, lors du pèlerinage d’Adieu, le Prophète après lui avoir ordonné de faire taire les gens, s’écria : « Lorsque je ne serai plus parmi vous, ne retournez pas à l’infidélité en vous égorgeant les uns les autres. »

Lors du pèlerinage, le Prophète se rasa la tête

Selon Ibn ‘Omar, lors du pèlerinage d’Adieu, le Prophète et certains de ses compagnons se rasèrent la tête d’autres coupèrent un peu de leurs cheveux.

L'allure adoptée par le Prophète durant le pèlerinage

'Orwa Ben Zoubaïr a dit : « J'ai assisté quand on questionna Ossama sur l'allure que le Prophète avait adoptée lors du pèlerinage. Il marchait d'un pas normal, répondit-il, mais quand la voie était libre, il accélérait l'allure. »

Le fait de regrouper deux prières

Abou Ayoub a dit qu'il avait effectué avec l'Envoyé de Dieu, les deux reka'as du maghreb et de 'ïcha, en même temps durant le pèlerinage d'Adieu.

Après le Prophète Mohammed, il n'y aura plus de Prophète

Selon Sa'd Ben Abou Ouaqas, quand il partit pour Tabouk, l'Envoyé de Dieu confia le commandement à 'Ali. « Comment, s'exclama 'Ali, tu me laisses ici en compagnie des femmes et des enfants ! - Pourquoi, répondit le Prophète, n'es-tu pas content d'être vis-à-vis de moi ce qu'était Aaron par rapport à Moïse ? Seulement, après moi, il n'y aura plus de Prophètes. »

Le Message adressé par le Prophète à Chosroes et à César

Selon Ibn 'Abbas, l'Envoyé de Dieu adressa par l'intermédiaire de 'Abdallah Ben Hodaïfa, un message au roi de Perse Chosroes, par l'intermédiaire de son gouverneur à Bahreïn. Celui-ci transmit la lettre au roi, qui après l'avoir lue, la déchira en menus morceaux. Ibn El Mossayab a dit : « L'Envoyé de Dieu fit des invocations pour que Dieu réduise le royaume en mille pièces. » (1)

(1) Peu de temps après, l'immense royaume perse fut envahi et détruit

Le peuple qui investira une femme de pouvoirs absolus

Abou Bakra a dit : « …Quand l'Envoyé de Dieu eut appris que les Persans avaient mis à la tête du royaume la fille de Chosroes, il s'écria : « Le peuple qui investira une femme de pouvoirs absolus ne sera jamais heureux. »

Le fait de se rendre à la rencontre du Prophète

Es Saïb a dit : « Je me rappelle que je me suis rendu en compagnie d'autres enfants, au Col des Adieux à la rencontre de l'Envoyé de Dieu, quand il revint de l'expédition de Tabouk. »

La maladie et la mort du Prophète

De ces Paroles de Dieu : « Tu mourras et eux aussi mourront. Ensuite vous vous expliquerez devant votre Seigneur au jour de la Résurrection. » (Coran 39.30 – 31)

Selon ‘Orwa, ‘Aïcha a dit : « Durant la maladie qui devait l’emporter, le Prophète disait : - Ô ‘Aïcha, je n’arrête pas de ressentir le mal du mets que je mangé à Khaïbar. Je sens venir le moment où mon aorte va se rompre à cause se ce poison. » (1) : Le Prophète aurait été empoisonné par un mets préparé par une femme juive à Khaïbar.

La récitation de la sourate «EL Moursalate» durant la prière

Oum Fadl Bint Harit a dit : « A la prière du maghreb, j’ai entendu le Prophète réciter la sourate «El Moursalate» (Coran 77) Depuis ce jour, il n’accomplit plus de prière avec nous, jusqu’à sa mort. »

Avec le compagnon le plus haut

‘Aïcha a dit : « Quand le Prophète eut à subir la maladie qui devait l’emporter, il se mit à dire : - Avec le compagnon le plus haut. »

La compassion d’Abou Bakr pour le Prophète

Selon ‘Aïcha et Ibn ‘Abbas, Abou Bakr a embrassé le Prophète après la mort de celui-ci.

De la cotte de mailles du Prophète

‘Aïcha a dit : « A la mort du Prophète, sa cotte de mailles était gagée chez un Juif en contre partie de trente (mesures d’orge). »

A combien d’expéditions, le Prophète a-t-il participé ?

Abou Ishaq a dit : « J’interrogeai Zeïd Ben Arqam sur le nombre d’expéditions auxquelles il a participé, en compagnie de l’Envoyé de Dieu : - Dix-sept, me répondit-il. – Et le Prophète, à combien d’expéditions a-t-il participé ? Lui demandai-je encore. – Dix-neuf, me précisa-t-il. »

L’INTERPRETATION DU CORAN

La première sourate du Coran «El Fatiha»

On la nomme «La mère du Livre» parce qu’elle débute le Coran et c’est avec cette sourate que commence la récitation du Coran dans la prière.

La plus importante des sourates du Coran

Abou Saïd Ben El Mo’alla a dit : « Alors que j’étais en train d’accomplir ma prière à la mosquée, l’Envoyé de Dieu m’appela, mais je ne répondis pas à son appel. (Une fois la prière terminée) je lui dis : « Ô Envoyé de Dieu, je faisais ma prière. » - Dieu, me répondit-il, n’a-t-il pas dit : « Répondez à Dieu et à Son Prophète lorsqu’ils vous appellent ?… » (Coran 8.24) Puis il ajouta : « Avant de partir d’ici, je veux te faire connaître la plus importante des sourates du Coran. » Puis lorsqu’il décida de sortir de la mosquée, il me prit par la main et je lui dis :- Ne voulais-tu pas me faire connaître la plus importante des sourates du Coran ? « Louange à Dieu, le Seigneur de l’Univers », récita-t-il, ce sont les sept versets redoublés et la sublime récitation que j’ai reçue. »

« Au Nom de Dieu Clément et Miséricordieux »

« Louange à Dieu, le Seigneur de l’univers,
« Le Clément le Miséricordieux.
« Souverain au Jour du Jugement Dernier.
« C’est Toi que nous adorons et dont nous implorons le secours.
« Conduis-nous dans le droit chemin.
« Le chemin de ceux envers qui Tu t’es montré généreux.
« Non le chemin de ceux qui ont encouru Ta colère, ni celui des égarés

Dieu est Unique

De ces Paroles de Dieu : « Ne donnez pas d’associés à Dieu, alors que vous savez. » (Coran 2.22)

‘Abdallah a dit : « Je demandai au Prophète, quel est le péché le plus grave aux yeux de Dieu, il me répondit : « C’est quand tu lui donnes un associé alors que c’est Lui qui t’a créé. – C’est une énormité, approuvai-je, et ensuite quel péché est le plus grave ? – Le fait de tuer ton enfant de peur qu’il ne diminue ta part de nourriture, me précisa-t-il. - Et encore ? Ajoutai-je, – D’avoir des relations coupables avec la femme de ton voisin, conclut-il. »

La manne et les cailles

De ces Paroles de Dieu : « Nous avons fait planer sur vous les nuages ; Nous vous envoyâmes la manne et les cailles en vous disant : « Mangez des bonnes choses que Nous vous avons accordées. » Ils ne Nous ont pas lésé, mais ils se sont fait tort à eux-mêmes » (Coran 2.57)

Modjahid a dit : « La manne est une espèce de gomme et les cailles sont des oiseaux. »

La transgression des Israélites

De ces Paroles de Dieu : « Lorsque Nous leur dîmes (aux Israélites) : Entrez dans cette cité, mangez de ses produits à volonté, là où vous voudrez. En y pénétrant prosternez-vous et dites : «Pardon !» Nous vous pardonnerons vos péchés et augmenterons davantage la récompense de ceux qui font le bien. » (Coran 2.58)

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « On avait dit aux Israélites : « Entrez (dans la cité) par la porte en vous prosternant et dites : Pardon. Ils pénètrent en se traînant sur leur postérieur. De la même façon qu'ils avaient changé la posture qui leur avait été prescrite, ils modifièrent les paroles et au lieu de dire : Pardon ; ils dirent : grain d'orge. »

Dieu n'a pas de fils, ni de compagne

De ces Paroles de Dieu : « Ils ont dit : «Dieu a un fils !» Gloire à Lui ! Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre Lui appartient et tout Lui obéit. Créateur des cieux et de la terre, dès qu'Il décrète une chose, Il dit «Sois» et elle est. » (Coran 2.116-117)

Selon Ibn 'Abbas, le Prophète a tenu les propos suivants : « Dieu a dit :
- Le fils d'Adam m'a dénigré en M'accusant de mensonge, alors qu'il n'avait pas le droit ; il M'a injurié sans aucun droit. Il M'a accusé de mensonge, en déclarant que Je ne pouvais le ressusciter ; il M'a injurié en prétendant que J'avais un fils. Il est indigne pour Ma Gloire, d'avoir une compagne ou un fils. »

Des révélations faites aux Prophètes

De ces Paroles de Dieu : « Dites : «Nous croyons en Dieu, en ce qui nous a été révélé, à ce qui a été révélé à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob et aux autres tribus, à ce qui a été donné à Moïse et à Jésus ; à ce qui a été donné aux Prophètes de la part de leur Seigneur. Nous n'avons de préférence pour aucun d'entre eux ; nous sommes soumis à Dieu. » (Coran 2.136)

Abou Horaïra a dit : « Les gens du Livre lisaient la Thora en hébreu et en faisaient l'interprétation en arabe aux Musulmans. L'Envoyé de Dieu dit à ces derniers : - N'accordez pas de crédit à ce que disent les gens du Livre et ne les traitez pas de menteurs. Dites : - Nous croyons en Dieu et aux Révélations qui nous ont été faites. »

Du changement de la Qibla

De ces Paroles de Dieu : « Les insensés d'entre les hommes diront : « Qui donc les a détournés de la Qibla vers laquelle ils s'orientaient ? Dis : L'Orient et l'Occident appartiennent à Dieu. Il dirige qui Il veut dans la bonne direction. Nous avons fait de vous une communauté du juste milieu, pour que vous soyez témoins contre les hommes et que le Prophète soit témoin contre vous. Nous n'avons maintenu la Qibla initiale que pour distinguer ceux qui obéiraient au Prophète de ceux qui l'abandonneraient. Ce fut là une dure épreuve sauf pour ceux que Dieu dirige. Ce n'est pas Dieu qui vous fera perdre le bénéfice de votre foi, car Dieu est plein de mansuétude et de clémence pour les hommes. »

« Nous te voyons tourner ton visage vers le ciel, Nous t'orienterons vers une Qibla qui te plaira. Tourne donc ta face dans la direction de la Mosquée Sacrée (la Ka'ba). Où que vous soyez tournez votre visage dans sa direction. Ceux qui ont reçu le Coran savent que cette vérité vient du Seigneur. Et Dieu n'est pas inattentif à ce qu'ils font. Quelque convaincante que soit la preuve que tu apportes aux gens du Livre, ils n'adopteront pas ta Qibla. Toi non plus tu n'adopteras pas la leur. Et les uns n'adopteront pas la Qibla des autres. Si après avoir reçu la vérité, tu te laissais entraîner par eux, tu te rangerais au nombre des coupables. Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent comme ils connaissent leurs propres enfants. Mais une partie d'entre eux cachent la Vérité alors qu'ils savent. »

« La vérité vient de ton Seigneur. Ne sois donc pas parmi les incrédules. Chacun a sa direction préférée. Cherchez à vous surpasser les uns les autres dans les bonnes actions. Où que vous soyez, Dieu vous ramènera vers Lui, car Il est Tout-Puissant. De quelque lieu que tu ailles, tourne ton visage du côté de l'oratoire sacré. C'est là une prescription de ton Seigneur. Et Dieu n'est pas inattentif à ce que vous faites. De quelque lieu que tu sortes, tourne ton visage du côté de l'oratoire sacré. Où que vous vous trouviez, tournez vos visages dans cette direction afin que les gens n'aient pas d'arguments à vous opposer. Quant à ceux qui sont dans l'erreur, ne les craignez pas, mais craignez-Moi afin que Je parachève Ma grâce envers vous. Peut-être serez-vous bien dirigés. » (Coran 2.142 à 150)

Ibn ‘Omar a dit : « Alors que les fidèles accomplissaient la prière du matin à Qoba, un homme vint leur dire : « Le Prophète a reçu une révélation coranique lui ordonnant de se tourner (pour prier) vers la Ka’ba. Tournez-vous donc dans cette direction. » Les fidèles qui étaient orientés vers la Syrie, se tournèrent alors pour faire face à la Ka’ba. »

El Bara a dit : « Nous accomplîmes la prière en compagnie du Prophète durant seize ou dix-sept mois en nous orientant dans la direction de Jérusalem, puis Dieu fit prendre la direction de la Qibla (Ka’ba). »

Le rite de Safa et Maroua

De ces Paroles de Dieu : « Safa et Maroua sont des rites imposés par Dieu. Celui qui fait le pèlerinage ou la visite pieuse peut sans inconvénient accomplir le circuit rituel entre les deux points. Celui qui fera une œuvre pie, Dieu lui en saura gré car Il sait tout. » (Coran 2.158)

‘Asim Ben Souleïman a dit : « Je questionnai Anas Ben Malik sur Safa et Maroua et il me dit : - Nous considérions que c’était là une pratique du temps de l’idolâtrie, si bien que lorsque l’Islam est arrivé, nous négligeâmes le rite. C’est alors que Dieu révéla le verset suivant : « Safa et Maroua sont des rites imposés par Dieu… » (Coran 2.158)

De ceux qui associent (des divinités) à Dieu

De ces Paroles de Dieu : « Certains hommes prennent des associés en dehors de Dieu. Ils les aiment autant que Dieu. Mais pour les Croyants, l’amour de Dieu est au-dessus de tout. Lorsque les injustes apercevront le châtiment, ils verront que la Puissance entière appartient à Dieu. Et que Dieu est redoutable dans son châtiment. Ce jour-là à la vue du supplice, les chefs désavoueront ceux qui les ont suivis et perdront tous leurs moyens. Les suivants s’écrieront : - Ah, si nous pouvions revenir à notre vie d’antan, nous renierons nos chefs comme ils nous renient maintenant. Dieu leur montre ainsi leurs œuvres. Malheur à eux ! Ils ne pourront plus sortir du feu. » (Coran 2.165 à 167)

Selon ‘Abdallah Ben Mess’aoud, le Prophète a dit : « Toute personne qui mourra en invoquant des associés en dehors de Dieu est destinée à l’enfer. »

La piété

De ces Paroles de Dieu : « La piété ne consiste pas à pénétrer dans vos maisons par l’arrière. La piété consiste à craindre Dieu. Entrez dans vos

maisons par les portes (prévues à cet effet) et craignez Dieu, peut-être serez-vous bienheureux. » (Coran 2.189)

El Bara a dit : « Avant l'avènement de l'Islam, quand on était en état de sacralisation, on pénétrait dans les maisons par (des ouvertures pratiquées à) l'arrière. Depuis, Dieu révéla ce passage du Coran : « La piété ne consiste pas à pénétrer dans vos maisons par l'arrière. La piété consiste à craindre Dieu. Entrez dans vos maisons par les portes (prévues à cet effet) et craignez Dieu, peut-être serez-vous bienheureux. » (Coran 2.189)

Les méfaits de la sédition

De ces Paroles de Dieu : « Combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de sédition et que le culte de Dieu soit rétabli. S'ils s'arrêtent cessez de combattre sauf contre les criminels. »

Ibn 'Omar raconte que deux hommes vinrent le voir durant la sédition de Ibn Zoubaïr : « Les gens ont lutté, lui ont-ils dit, tandis que toi Ibn 'Omar, le compagnon du Prophète, tu restes là, qu'est-ce qui te retient de sortir ? – Ce qui me retient répliqua-t-il, c'est que Dieu a défendu de verser le sang de son frère (en religion). – Dieu n'a-t-Il pas dit : - Combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de sédition ? lui répondirent-ils. – Nous avons combattu, précise Ibn 'Omar, jusqu'à faire disparaître la discorde et qu'il ne reste plus que la religion de Dieu, alors que vous, vous désirez nous voir combattre pour faire naître la discorde et que la religion soit réalisée au profit d'autres que Dieu. »

Ce n'est pas un péché que de rechercher un profit durant le pèlerinage

De ces Paroles de Dieu : « Ce n'est pas un péché pour vous si vous recherchez un profit de la part de votre Seigneur. » (Coran 2.198)

Ibn 'Abbas a dit : « Au temps de l'idolâtrie des marchés se tenaient à 'Okad, Medjena et Dou El Medjaz et nous craignions de commettre un péché en y allant faire du commerce. C'est alors que fut révélé le verset suivant : « Ce n'est pas un péché pour vous si vous recherchez un profit de la part de votre Seigneur. » (durant le pèlerinage) (Coran 2.198)

Des invocations pour la vie d'ici-bas et la vie future

De ces Paroles de Dieu : « Certains hommes disent Seigneur, accorde-nous une belle part dans ce monde, une belle part dans l'autre et préserve-nous du supplice du feu. » (Coran 2.201)

Selon Anas, le Prophète disait : « Ô mon Dieu, Seigneur, accorde-nous une belle part dans ce monde, une belle part dans l'autre et préserve-nous du supplice du feu. » (Coran 2.201)

L'homme que Dieu déteste le plus

De ces Paroles de Dieu : « Ô vous qui croyez, entrez dans la paix, ne marchez par sur les traces de Satan, car il est votre ennemi déclaré. » (Coran 2.208)

Selon Ibn Abou Molaïka, 'Aïcha avait entendu le Prophète dire : « L'homme que Dieu déteste le plus est celui qui est l'ennemi le plus irréductible des Musulmans. »

Ceux qui ne demandent pas l'aumône avec insistance

De ces Paroles de Dieu : « Ils ne demandent pas l'aumône avec insistance… » (Coran 2.273)

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « L'indigent véritable n'est pas celui que l'on renvoie avec une ou deux dattes, une ou deux bouchées de nourriture ! Est véritablement pauvre l'homme qui n'ose pas quémander. – Récitez donc si vous le désirez, ces Paroles du Coran : « Ils ne demandent pas l'aumône avec insistance… » (Coran 2.273)

L'interdiction de l'usure

De ces Paroles de Dieu : « Dieu a permis la vente et Il a interdit l'usure. » (Coran 2.275)

Dieu anéantira les profits de l'usure et Il fera fructifier l'aumône. il n'aime pas l'incrédule, le pécheur. »

« Ô vous qui croyez ! Craignez Dieu ! Renoncez à ce qui vous reste des profits de l'usure, si vous êtes Croyants. » (Coran 2.278)

« Si votre débiteur se trouve dans la gêne, attendez qu'il soit dans une situation aisée. Si vous lui faites remise de sa dette, cela vaudrait mieux pour vous, si vous le saviez ! » (Coran 2.280)

« Redoutez le jour où vous reviendrez à Dieu, le jour où chaque homme sera rétribué en fonction de ses actes et où personne ne sera lésé. » (Coran 2.281)

‘Aïcha a dit : « Quand les derniers versets de la sourate «La Vache» traitant de l’usure furent révélés, l’Envoyé de Dieu en fit la récitation aux fidèles, puis il interdit le commerce des boissons fermentées. »

De l’interprétation du Coran

‘Aïcha a dit : « L’Envoyé de Dieu fit la récitation du verset suivant : « C’est Lui qui t’a révélé le Livre. Il se compose de versets fondamentaux qui sont la base du Livre et d’autres qui constituent des développements. Ceux qui ont le doute dans leur cœur ne s’en tiennent qu’à ces derniers versets qui semblent incertains, dans le but d’apporter le trouble en voulant les interpréter. Or il n’y a que Dieu qui connaisse leur interprétation. Aussi les savants disent : - Nous croyons en ce Livre, car tout cela vient de notre Seigneur. Mais, seuls les hommes intelligents tirent parti de ces enseignements. » (Coran 3.7).

Puis, ajoute ‘Aïcha, l’Envoyé de Dieu dit encore : « Lorsque tu constateras ceux qui ne suivent que les versets du Coran qui semblent incertains, ce sont ceux dont Dieu a mis en garde par ces mots : « Méfiez-vous de ces gens-là. »

Ceux qui vendent à vil prix le Pacte de Dieu

De ces Paroles de Dieu : « Ceux qui vendent à vil prix le Pacte de Dieu et leurs serments n’auront aucune part dans la vie future. Dieu ne leur adressera pas la Parole, détournera Ses Yeux d’eux et leur refusera Son Pardon. Un châtiment douloureux les attend. » (Coran 3.77)

Selon ‘Abdallah Ben Abou Aoufa, un homme exposant des marchandises à la vente au marché, jura qu’on lui avait proposé telle somme (imaginaire) afin de leurrer un homme parmi les Musulmans. C’est alors que fut révélé ce verset : « Ceux qui vendent à vil prix le Pacte de Dieu et leurs serments… » *(Coran 3.77)*

La meilleure nation parmi les hommes

De ces Paroles de Dieu : « Vous formez la meilleure nation parmi les hommes… » (Coran 3.110)

Abou Horaïra a dit : « Dans ce verset : « Vous formez la meilleure nation parmi les hommes… » Ceux qu’on aura amené la chaîne au cou pour leur faire adopter l’Islam, constituent les meilleurs des hommes. »

Dieu est le Meilleur des protecteurs

De ces Paroles de Dieu : « Les fidèles qui ont répondu à l'appel de Dieu et du Prophète, bien que l'adversité les ait frappés ; à ceux d'entre-eux dont la conduite et la foi auront été exemplaires, une récompense magnifique leur est réservée. Les fidèles qui, lorsqu'on est venu leur dire : « Vos adversaires se regroupent contre vous, craignez-les, » ont vu leur foi se décupler et ont dit : « Dieu nous suffit, c'est le Meilleur des protecteurs ! » (Coran 3.172 – 173)

Selon Ibn ‘Abbas, ces mots : « Dieu nous suffit, c'est le Meilleur de protecteurs ! » ont été prononcés par Abraham lorsqu'on le jeta dans les flammes. Le Prophète Mohammed les prononça lui aussi quand on le mit en garde ainsi : « Vos adversaires se regroupent contre vous, craignez-les. » Ces propos ne firent que grandir leur foi et ils dirent : « Dieu nous suffit, c'est le Meilleur des protecteurs. »

De ceux qui font preuve d'avarice

De ces Paroles de Dieu : « Que ceux qui thésaurisent les biens qu'ils tiennent de la générosité de Dieu, ne croient pas qu'ils fassent ainsi une action avantageuse. C'est au contraire un malheur pour eux. Au jour du Jugement Dernier, ils porteront autour du cou, les biens qu'ils auront amassés. L'héritage des cieux et de la terre appartient à Dieu et Dieu est informé de toutes vos actions. » (Coran 3.180)

La patience fait partie des bonnes dispositions

De ces Paroles de Dieu : « Vous serez éprouvés dans vos biens et vos personnes. Vous entendrez les gens d'Ecriture et les idolâtres tenir des propos désagréables sur votre compte. Mais prenez patience et pliez-vous à la loi de Dieu. Cela fait partie des bonnes dispositions. » (Coran 3.180)

De l'encouragement aux Croyants et des invocations de ceux-ci au Seigneur de l'Univers

De ces Paroles de Dieu : « Ne crois pas que ceux qui se réjouissent de ce qu'ils ont fait et qui aiment à être loués pour ce qu'ils n'ont pas fait, soient à l'abri du tourment. Un châtiment douloureux les attend. La Royauté des cieux et de la terre appartient à Dieu. Dieu est Puissant sur toute chose. Dans la création des cieux et de la terre, dans la succession des nuits et des jours, il

y a des signes pour les gens doués d'intelligence. Les gens qui invoquent Dieu, debout, assis ou couchés et qui méditent sur la création des cieux et de la terre : « Seigneur ! Tu n'as pas créé tout cela en vain ! Gloire à Toi ! Préserve-nous du châtiment du feu ! Seigneur ! Tu couvres d'opprobres celui que Tu introduis en enfer. Il n'y a pas de défenseur pour les injustes.»

« Seigneur ! Nous avons entendu une voix qui nous conviait à Toi. Nous avons cru. Pardonne-nous nos péchés ! Efface nos mauvaises actions. Fais-nous mourir avec les purs ! Seigneur ! Accorde-nous ce que Tu nous a promis par l'entremise de Tes apôtres. Fais que nous ne soyons pas humiliés le jour de la Résurrection, Toi qui ne manques jamais à Tes promesses. »Dieu a exaucé leurs prières et leur a dit : « Je ne ferai perdre à aucun d'entre vous, hommes ou femmes, le bénéfice de ses actions. Vous êtes issus les uns des autres. Ceux qui auront émigré, qui auront été chassés de leurs maisons, qui auront souffert pour Ma cause, qui auront combattu ou qui auront été tués à Mon service, ceux-là, J'absoudrai toutes leurs fautes, je les recevrai dans des jardins où coulent des eaux vives. Ce sera une récompense de la part de leur Seigneur. Et la plus belle des récompenses se trouve auprès de Lui. » (Coran 3.188 à 195)

La gestion des biens de l'orphelin

De ces Paroles de Dieu : « Celui qui est riche s'abstiendra d'en profiter ; celui qui est pauvre en usera avec modération. Quand vous leur remettez leurs biens assurez-vous la présence de témoins ; mais Dieu suffit pour tenir compte de tout. » (Coran 4.6)

Selon 'Aïcha, la partie du verset suivante : « Celui qui est riche s'abstiendra d'en profiter ; celui qui est pauvre en usera avec modération, » a été révélée à l'occasion de la gestion des biens de l'orphelin. « Quand le tuteur est pauvre, il pourra prélever (de ces biens) avec modération pour se nourrir à cause de la charge qu'il supporte. »

Au sujet des boissons fermentées

De ces Paroles de Dieu : « Ô Croyants, les liqueurs fermentées, les jeux de hasard, les pierres dressées et les flèches divinatoires sont une abomination et une œuvre du démon. Evitez-les, peut-être serez-vous bienheureux. » (Coran 5.90)

Ibn 'Omar a dit : « Pendant qu'il était sur la chaire du Prophète, j'ai entendu 'Omar dire : - Ô Croyants, l'interdiction s'applique aux liqueurs fermentées dont le nombre est de cinq et qui sont fabriquées avec le raisin, les dattes, le miel, le froment et l'orge. On appelle «khamr», tout ce qui égare l'esprit. »

Des turpitudes apparentes et cachées

De ces Paroles de Dieu : « …N'approchez pas des turpitudes, qu'elles soient apparentes ou cachées. » (Coran 6.151)

'Abdallah Ben Mess'aoud a dit : « Aucun être n'est plus jaloux que Dieu ; pour cette raison Il a prohibé les turpitudes, tant apparentes que cachées. Rien ne fait plus plaisir à Dieu que la louange et c'est pour cette raison qu'Il s'est glorifié Lui-même. »

La détermination au combat dans la voie de Dieu

De ces Paroles de Dieu : « Ô Envoyé, encourage les Croyants au combat ! Vingt d'entre vous, s'ils sont déterminés l'emporteront sur deux cents (de vos ennemis) et cent d'entre vous l'emporteront sur mille infidèles, car ce sont des gens qui ne comprennent point. » (Coran 8.65)

De ces Paroles de Dieu : « Dieu a maintenant allégé votre tâche, car parmi vous il y a des gens faibles. Cent d'entre vous, s'ils sont déterminés l'emporteront sur deux cents (de vos ennemis) et mille d'entre vous l'emporteront sur deux mille avec l'aide de Dieu. » (Coran 8.66)

Ibn 'Abbas a dit : « Lorsque le verset suivant : « Vingt d'entre vous, s'ils sont déterminés l'emporteront sur deux cents (de vos ennemis) » fut révélé, les Musulmans furent attristés de constater qu'on les obligeait à ne pas tourner le dos à un contre dix. C'est alors que fut révélé l'allégement par ce verset : « Dieu a maintenant allégé votre tâche, car parmi vous il y a des gens faibles. Cent d'entre vous, s'ils sont déterminés l'emporteront sur deux cents (de vos ennemis). » Puisque Dieu diminuait le nombre (d'adversaires face auxquels ils ne devaient pas tourner le dos). Il réduisait également dans le même temps leur degré de détermination, ajouta Ibn 'Abbas. »

De ceux qui ne dépensent rien dans le chemin de Dieu

De ces Paroles de Dieu : « Annonce un châtiment douloureux à ceux qui thésaurisent l'or et l'argent sans rien dépenser dans le chemin de Dieu. » (Coran 9.34)

Zeïd Ben Ouahb a dit : « Comme je venais à Rabada, j'interrogeai Abou Dar sur les raisons de sa présence en ce lieu :- J'étais en Syrie, me répondit-il, et alors que je récitais ce verset :« Annonce un châtiment douloureux à ceux qui thésaurisent l'or et l'argent sans rien dépenser dans le chemin de Dieu. », Mo'aouiya me dit : « Ce verset ne nous concerne pas, il ne

s’applique qu’aux gens du Livre. – Il concerne aussi bien les gens du Livre que nous-mêmes (les Musulmans) lui dis-je. »

De ceux qui thésaurisent

De ces Paroles de Dieu : « Le jour où ces trésors seront portés à incandescence dans le feu de la géhenne et qu’ils serviront à marquer leurs fronts, leurs flancs et leurs dos : « Voici ce que vous thésaurisiez, leur dira-t-on, goûtez ce que vous thésaurisiez. »(Coran, 9.35)

Khalid Ben Aslam a dit : « Nous partîmes en compagnie de ‘Abdallah Ben ‘Omar, qui nous dit : « Ce (verset) était applicable avant la révélation de la zakat. En révélant la zakat, Dieu a purifié la richesse. »

De ceux qui meurent en état d’infidélité

De ces Paroles de Dieu : « Demande pour eux le pardon de Dieu ou ne le demande pas. Si tu le demandais soixante-dix fois, Dieu ne leur pardonnerait pas. » (Coran 9.80)

Ibn ‘Omar a dit : « Quand ‘Abdallah Ben ‘Obay mourut, son fils ‘Abdallah Ben ‘Abdallah vint vers l’Envoyé de Dieu et sollicita son qamis pour l’utiliser comme linceul. Le Prophète accéda à sa requête et ‘Abdallah lui demanda de prier pour son père. A cet instant ‘Omar se leva et, empoignant l’Envoyé de Dieu par son manteau, lui lança : - Ô Envoyé de Dieu, le Seigneur t’a défendu cela. - Le Seigneur, rétorqua l’Envoyé de Dieu, m’a laissé le choix en disant : « Demande pour eux le Pardon de Dieu ou ne le demande pas, si tu le demandais, soixante-dix fois… » Alors, je l’implorerai plus de soixante-dix fois. - Mais c’est un hypocrite ! poursuivit ‘Omar. Malgré cela, l’Envoyé de Dieu fit la prière et c’est ainsi que fut révélé le verset suivant : « Ne prie jamais pour l’un d’entre eux quand il est mort et ne t’arrête pas devant sa tombe (car ils ont été incrédules envers Dieu et Son Prophète et sont morts infidèles). » (Coran 9.85)

Le Trône de Dieu était sur l’eau

De ces Paroles de Dieu : « Son Trône était sur l’eau… » (Coran 11.7)

Selon Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit : « Dieu a ainsi parlé : « Dépense et Je dépenserai pour toi. » La Main de Dieu est toujours pleine, ajoute l’Envoyé de Dieu, et aucune dépense dut-elle durer nuit et jour ne saurait la tarir. Avez-vous vu ce que Dieu a dépensé depuis la création du ciel et de la terre ? Et pourtant, ce qu’Il possède dans Sa Main ne s’est pas tari. Son

Trône était sur l'eau et Sa Main tenait une balance qui parfois s'élevait et parfois s'abaissait. »

De la malédiction de Dieu

De ces Paroles de Dieu : « (Lorsque les injustes paraîtront devant leur Seigneur), leurs témoins diront : - Voici ceux qui ont menti contre leur Seigneur. La malédiction de Dieu ne tombera-t-elle pas sur les injustes ? » (Coran 11.18)

Ibn 'Omar a dit : « J'ai entendu le Prophète dire : - On rapprochera le Croyant du Seigneur – ou le Croyant s'approchera – jusqu'à ce que le Seigneur le prenne sous son aile et lui fera confesser ses péchés. – Reconnais-tu avoir commis tel péché ? Questionnera le Seigneur. – Je l'admets Seigneur, répondra le Croyant. Après deux fois, le Seigneur dira : - Je t'avais voilé ce péché dans le bas-monde, aujourd'hui, Je l'efface pour toi. Puis, on pliera son cahier des bonnes actions. Aux autres – ou aux infidèles – on leur dira sous forme de témoignage : - Voici ceux qui ont menti contre leur Seigneur. »

Le châtiment de Dieu

De ces Paroles de Dieu : « Tel est le châtiment de ton Seigneur, quand Il atteint les cités perverses. Son châtiment est douloureux et terrible. » (Coran 11.102)

Selon Abou Moussa, l'Envoyé de Dieu a dit : « Dieu accorde un délai au pervers, mais quand Il veut le punir, Il ne le laisse pas fuir. Puis le Prophète récita le verset suivant : « Tel est le châtiment de ton Seigneur quand Il atteint les cités perverses. »

Dieu affermira les Croyants par une parole immuable

De ces Paroles de Dieu : « Dieu affermit ceux qui croient, par une parole immuable (dans la vie de ce monde et dans la vie future). » (Coran 14.27)

Selon El Bara 'Azib, l'Envoyé de Dieu a dit : « Lorsqu'on interrogera le Musulman dans la tombe, il attestera qu'il n'y a pas d'autre divinité en dehors de Dieu et que Mohammed est l'Envoyé de Dieu. » C'est à cette profession de foi que se rapporte le verset du Coran suivant : « Dieu affermit ceux qui croient par une parole immuable, dans la vie de ce monde et dans la vie future. »

Ceux qui échangent les bienfaits de Dieu contre l'infidélité

*De ces Paroles de Dieu : « N'as-tu pas vu ceux qui échangent les bienfaits de Dieu contre l'infidélité et qui établissent leur peuple dans le demeure de la perdition ? » (Coran 14.28).*Selon 'Ata, Ibn 'Abbas a dit : « Ce passage : « N'as-tu pas vu que ceux qui échangent les bienfaits de Dieu contre l'infidélité… », concerne les idolâtres de la Mecque. »

Ceux qui opèrent des distinctions dans le Coran

De ces Paroles de Dieu : « (Nous avons puni) Ceux qui opèrent des distinctions dans le Coran. » (Coran 15.90-91)

Selon Ibn 'Abbas, le passage suivant : « Ceux qui opèrent des distinctions dans le Coran, s'applique aux gens du Livre (Juifs et Chrétiens) qui ont fragmenté le Coran en différentes sections, faisant foi aux unes et rejetant les autres. »

L'invocation de l'Envoyé de Dieu

De ces Paroles de Dieu : « Il fera vivre certains d'entre vous jusqu'à la décrépitude… » (Coran 16.70)

Selon Anas Ben Malik, l'Envoyé de Dieu prononçait l'invocation suivante : « (Ô mon Dieu) Je me réfugie auprès de Toi contre l'avarice, la paresse, l'âge de la décrépitude ultime, le supplice de la tombe, les troubles de l'Antéchrist et les épreuves de la vie et de la mort. »

Du voyage nocturne

De ces Paroles de Dieu : « Gloire à Celui qui a fait voyager de nuit son serviteur de la Mosquée Sacrée (Ka'ba à la Mecque) à la Mosquée très éloignée (El Aqsa à Jérusalem) dont Nous avons béni l'enceinte et ceci pour lui montrer certains de Nos Signes… » (Coran 17.1)

Selon Djâbir Ben 'Abdallah, le Prophète a dit : « Quand les Qoraïchites me traitèrent d'imposteur, je me plaçai dans l'enceinte du temple (de la Ka'ba) et Dieu me fit voir Jérusalem, si bien que je leur décris tous ses monuments, que j'avais sous mes yeux. »

Des portes du Paradis

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « …J'en jure par Celui qui tient mon âme entre Ses Mains, que l'espace qui sépare les deux battants

des portes du Paradis est égal à celui qui sépare la Mecque de Himyar ou la Mecque de Bosra. »

L'intercession du Prophète

De ces Paroles de Dieu : « Lis le Coran une partie de la nuit. Ce sera une œuvre méritoire. Il se pourrait que le Seigneur te hisse à un rang glorieux. » (Coran 17.79)

Ibn 'Omar a dit : « Le Jour de la Résurrection les gens seront regroupés en cohortes, chaque communauté suivra son Prophète et dira : - Ô un tel, intercède pour notre cause. Il en ira ainsi jusqu'au moment où l'intercession sera dévolue au Prophète. C'est à cet événement que s'applique le verset suivant : « Il se pourrait que le Seigneur te hisse à un rang glorieux. »

Le ton à employer durant la prière

De ces Paroles de Dieu : « Lorsque tu pries, n'élève pas trop la voix ; ne prie pas à voix basse ; cherche un mode intermédiaire et dis : Louange à Dieu ! » (Coran 17.110)

Relativement à ce passage (du Coran) : « Lorsque tu pries, n'élève pas trop la voix, ne prie pas à voix basse… », Ibn 'Abbas a dit : « Cette révélation a eut lieu alors que l'Envoyé de Dieu se dissimulait à la Mecque. En priant avec ses fidèles, il haussait la voix en récitant le Coran. En entendant cela les polythéistes proféraient des insultes à l'égard du Coran, de Celui qui l'avait révélé ainsi que celui qui le transmettait ; c'est pour cette raison que Dieu dit à son Prophète : - Lorsque tu pries, n'élève pas trop la voix (car les polythéistes en entendant cela, profèrent des insultes à l'adresse du Coran). Ne prie pas aussi à voix basse (car les fidèles n'entendraient pas la récitation). Cherche un mode intermédiaire. »'Aïcha a dit : « Ce verset concerne les invocations (dans la prière). »

Les actions vaines de ceux qui ne croient pas aux versets

De ces Paroles de Dieu : « Tels sont ceux qui ne croient pas aux versets de leur Seigneur et à Sa rencontre. Leurs actions sont vaines et elles ne pèseront d'aucun poids le Jour de la Résurrection. » (Coran 18.105)

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Lorsqu'il viendra au Jour de la Résurrection, l'homme gros et immense, ne pèsera pas aux yeux de Dieu, le poids d'une aile de moucheron. Puis le Prophète ajouta : - Récitez ce verset : « Et elles – leurs actions – ne pèseront d'aucun poids le Jour de la Résurrection. » *(Coran 18.105)*

Le jour des lamentations

De ces Paroles de Dieu : « Avertis-les du jour des lamentations, lorsque le décret sera fixé, alors qu'ils sont insouciants et ne croient pas. » (Coran 19.39)

Selon Abou Sa'id El Khodry, l'Envoyé de Dieu a dit : « On apportera la mort sous les traits d'un bélier blanc et noir et un annonciateur s'écriera : - Ô gens du Paradis ! Et ceux-ci allongeront le cou et regarderont : - Reconnaissez-vous ceci ? leur dira-t-il. – Oui, c'est la mort, répondront-ils. – Quand tout le monde la verra on l'égorgera. Puis l'annonciateur s'écriera : - Ô gens de l'enfer ! Et ceux-ci allongeront le cou et regarderont : - Reconnaissez-vous ceci ? leur dira-t-on. – Oui, c'est la mort, répondront-ils. Quand tout le monde la verra, on l'égorgera. – Ô gens du Paradis, clamera l'annonciateur, (désormais) vous devenez immortels, la mort n'existe plus. – Ô gens de l'enfer, (désormais) vous devenez immortels, la mort n'existe plus. Ensuite l'Envoyé de Dieu récita le verset suivant : « Avertis-les du jour des lamentations, lorsque le décret sera fixé, alors qu'ils sont insouciants et ne croient pas. » *(Coran 19.39)*

L'Ange Gabriel ne descend que sur l'ordre du Seigneur

De ces Paroles de Dieu : « Nous ne descendons, que sur l'ordre de Ton Seigneur. Le passé, le futur, le présent lui appartiennent… » (Coran 19.64)

Selon Ibn 'Abbas, le Prophète avait dit à Djibril (Gabriel) : « Qu'est-ce qui te retient de nous rendre visite plus souvent que tu ne le fais ? – Nous ne descendons (du ciel) que sur l'ordre de Ton Seigneur, répondit-il. Le passé, le futur, le présent lui appartiennent. »

Ceux qui adorent Dieu sans conviction

De ces Paroles de Dieu : « Tel parmi les hommes adore Dieu sans conviction. Si un bien lui arrive, sa foi se raffermit, si une tentation l'atteint, il se détourne. Il perd ainsi et la vie de ce monde et la vie future. Voilà une perte certaine. » (Coran 22.11)

Ibn 'Abbas a dit a propos de cette phrase : « Tel parmi les hommes adore Dieu sans conviction… » Quand un homme venait à Médine et que sa femme mettait au monde un garçon et sa jument un poulain, il disait : « Voici une religion merveilleuse. » Cependant si sa femme ne mettait pas au monde d'enfant et que sa jument restait stérile, il s'écriait : « Quelle mauvaise religion ! »

Le Paradis est interdit aux infidèles

De ces Paroles de Dieu : « …Ne m'humilie pas le jour où ils seront ressuscités. » (Coran 26.87)

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Ibrahim (Abraham) rencontrera son père et il dira : - Ô Seigneur, Tu m'avais promis de ne pas m'humilier le jour où ils seront ressuscités. – J'ai interdit le Paradis aux infidèles, » répondra Dieu.

Les Croyants qui suivront le Prophète

De ces Paroles de Dieu : « Avertis tes parents les plus proches. » (Coran 26.214) Et : « Abaisse tes ailes vers les Croyants qui te suivront. » (Coran 26.215)

Ibn ‘Abbas a dit : « Quand le verset suivant fut révélé : « Avertis tes parents les plus proches… », Le Prophète monta à Es Safa et s'écria : - Ô Benou Fihr ! Ô Benou ‘Addy ! C'étaient des clans de Qoraïch. Ils se réunirent et ceux qui n'avaient pu venir déléguèrent un messager dans le but de s'informer. Abou Lahab et Qoraïch y assistèrent eux aussi. Le Prophète leur dit : - Si je vous informais de la présence de cavaliers dans la vallée et qui sont prêts à vous attaquer me croiriez-vous ? – Oui, répondit l'assistance car dans toutes les occasions, tes propos n'ont reflété que la vérité. – Alors, continua-t-il, je vous préviens que vous êtes menacés d'un châtiment terrifiant. – Puisses-tu mourir, aujourd'hui même, s'emporta Abou Lahab. C'est ainsi que furent révélés les versets suivants : « Que périssent les deux mains d'Abou Lahab et que lui-même périsse ! Ses richesses et ses biens ne lui serviront à rien… » *(Coran 111.1-2)*

La religion de Dieu est immuable

De ces Paroles de Dieu : « Il n'y a pas de changement dans la religion de Dieu… » (Coran 30.30)

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Tout enfant à sa naissance est musulman. Ce sont ses père et mère qui l'entraînent à devenir un Juif, un Chrétien ou un mage. Il en est de même pour chaque animal qui engendre un être complet. En avez-vous, vous qui naissent mutilés ? Et Abou Horaïra de poursuivre : - La religion de Dieu est celle dans laquelle Dieu a créé les hommes. Il n'y aura pas de modification à la religion de Dieu, car elle est éternelle, immuable. »

Le Prophète a en charge les Croyants

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Il n’y a pas de Croyants, dont plus que quiconque, je ne sois chargé dans ce monde et dans l’autre. Récitez si vous le désirez ce verset : « Les droits dévolus au Prophète sur les Croyants sont encore plus étendus que ceux dont ils peuvent se prévaloir entre eux. » (Coran 33.6). - Tout Croyant qui laisse des biens à sa mort, ces biens iront à ses acebs quels qu’ils soient (héritiers). S’il laisse des dettes ou des orphelins sans ressources, ceux-ci doivent s’adresser à moi et je les prendrais en charge. »

Le respect à l’égard des parents de lait

‘Aïcha a dit : « …Respectez à l’égard des parents par le lait, les mêmes prohibitions que vis-à-vis de vos parents de lignée généalogique. »

Dieu et ses Anges répandent leurs bénédictions sur le Prophète

De ces Paroles de Dieu : « Dieu et Ses Anges répandent leurs bénédictions sur le Prophète. – Ô Croyants, bénissez-le et appelez sur lui le salut. » (Coran 33.56)

Ibn ‘Abbas interprète le mot «youssalouna» dans le sens de répandre des bénédictions.

Dieu est Celui qui pardonne

De ces Paroles de Dieu : « Ô vous qui m’adorez, vous qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la Miséricorde de Dieu. Dieu pardonne tous les péchés. Il est Celui qui pardonne, Il est le Miséricordieux. » (Coran 39.53)

Selon Sa’id Ben Djobaïr, les polythéistes qui avaient commis beaucoup de meurtres et d’adultère vinrent dire à Mohammed : « Ce que tu nous dis est bien, de même ce à quoi tu nous convies, mais il faudrait nous montrer la façon d’expier les péchés que nous avons commis. » C’est ainsi que le verset suivant fut révélé : « Ceux qui n’invoquent pas une autre divinité avec Dieu, ceux qui ne tuent pas leur prochain que Dieu a interdit de tuer, sauf pour une juste raison, ceux qui ne se livrent pas à la débauche… » (Coran 25.68). De même que ce verset : « Ô vous qui m’adorez, vous qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la Miséricorde de Dieu… »

Au Jour de la Résurrection, la terre entière tiendra dans la Main de Dieu

De ces Paroles de Dieu : « Ils n'ont pas estimé Dieu à sa juste valeur. » (Coran 39.67)

'Abdallah Ben Mess'aoud a dit : « Un des rabbins juifs s'adressa à l'Envoyé de Dieu et lui dit : - Ô Mohammed (dans la Thora) on dit que Dieu a posé les cieux sur un doigt, les terres sur un doigt, les arbres sur un doigt, l'eau et l'humidité sur un doigt et toutes les créatures sur un doigt et Il a dit : - Je suis le Roi. » Quand il entendit ces propos, le Prophète se mit à rire à gorge déployée puis il récita le verset suivant : « Ils n'ont pas estimé Dieu à sa juste valeur, le Jour de la Résurrection, la terre entière tiendra dans Sa Main, tandis que de Sa Droite Il pliera les cieux sur eux-mêmes. Gloire à Lui ! Comme Il est plus élevé que tout ce qu'on Lui associe ! » (Coran 39.67)

La manifestation de la Puissance divine

De ces Paroles de Dieu : « Au Jour de la Résurrection, la terre entière tiendra dans Sa Main, tandis que de Sa Droite, Il pliera les cieux sur eux-mêmes… » (Coran 39.67)

Abou Horaïra a dit : « J'ai entendu l'Envoyé de Dieu prononcer ces mots : « Dieu tiendra la terre entière dans Sa Main tandis que de Sa Droite, Il pliera les cieux sur eux-mêmes. » Et il dira : « Je suis le Souverain (Le Glorieux) Où sont maintenant les rois de la terre ? »

De l'anéantissement à la résurrection

De ces Paroles de Dieu : « Une première fois, on soufflera dans la trompette et tous les êtres peuplant les cieux et ceux vivant sur la terre seront foudroyés, sauf ceux que Dieu aura épargnés. On y soufflera une deuxième fois et tous les hommes se dresseront et regarderont… » (Coran 39.68)

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Après le second son de la trompette, je serai le premier à redresser la tête, je verrais alors Moussa (Moïse) agrippé au Trône de Dieu. J'ignore s'il aura adopté cette attitude avant la sonnerie ou après. »

Le temps entre les deux sonneries

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Le temps entre les deux sonneries sera de quarante… - Quarante jours ? demanda-t-on à Abou Horaïra.

Il ne répondit pas. – Quarante ans ? Il ne répondit pas non plus. – Quarante mois ? Il persista à ne pas se prononcer. »

Le nuage porteur de calamités

De ces Paroles de Dieu : « Quand ils virent que c'était un nuage qui se dirigeait vers leurs vallées, ils dirent : - Voici un nuage, il va pleuvoir. – Non ! Voilà ce dont vous vouliez hâter la venue : Un vent qui amène un châtiment douloureux... » (Coran 46.24)

'Aïcha la femme du Prophète a dit : « Je n'ai jamais vu l'Envoyé de Dieu, rire au point de découvrir sa luette. Il se bornait à sourire. Quand il voyait un nuage ou du vent, on l'apercevait à la physionomie de son visage : - Ô Envoyé de Dieu, lui dis-je, les gens qui aperçoivent un nuage se réjouissent car ils espèrent qu'il va pleuvoir, tandis que toi, dès que tu le vois, ta mine s'assombrit. – Ô 'Aïcha, me répondit-il, qui me dit que ce nuage n'amène pas un châtiment ? Un peuple a été châtié par le vent, or ce peuple avait vu un nuage en disant : - Ce nuage va nous apporter de la pluie. »

Le Prophète se tenait longtemps debout en prière

De ces Paroles de Dieu : « …Afin que Dieu te pardonne tes péchés passés et présents et parachève Sa Grâce en toi et te guide dans la voie du salut… » (Coran 48.2)

Selon 'Aïcha, le Prophète se tenait si longtemps debout en prière qu'il avait les jambes fourbues. – Pourquoi restes-tu ainsi, ô Envoyé de Dieu, lui demanda-t-elle, puisque tes péchés passés et présents t'ont été pardonnés par Dieu ? – Comment ne pas être un adorateur qui manifeste sa gratitude ? répondit-il. Lorsqu'il devint plus corpulent, le Prophète pria assis. Habituellement quand il désirait exécuter une reka'a, il se mettait debout, récitait (des versets) du Coran et accomplissait la reka'a. »

La vue de l'homme ne peut atteindre Dieu

Masrouq a dit qu'il questionna 'Aïcha : « Ô mère, lui dit-il, Mohammed a-t-il vu Dieu ? – Mes cheveux se hérissèrent d'effroi, en t'entendant dire cela, répondit-elle. Ne sais-tu pas qu'il y a trois choses qui t'ont été rapportées et qui sont de vrais mensonges ? A menti celui qui t'a dit que Mohammed a vu Dieu, et elle récita ces versets : « La vue ne saurait l'atteindre, alors qu'Il est le Subtil, l'Instruit. » (Coran 6.103). Aucun homme n'a pu entendre la Parole de Dieu si ce n'est par inspiration ou derrière un voile : « Il n'a pas été donné à un

mortel que Dieu lui parle, si ce n’est par inspiration ou derrière un voile, ou bien encore en lui envoyant un Messager. » (Coran 42.51). A menti celui qui a prétendu prédire le lendemain et elle récita ce verset : « Nul homme ne sait ce qu’il fera demain, nul homme ne sait en quelle terre il mourra, Dieu est Celui qui sait, l’Instruit. » (Coran 31.34). A menti celui qui a prétendu que le Prophète a dissimulé quelque chose. Et elle récita ce verset : « Ô Envoyé de Dieu, divulgue ce qui t’a été révélé par ton Seigneur. » (Coran 5.67). Cependant, continua ‘Aïcha, le Prophète a vu l’ange Djibril (Gabriel) clairement, à deux reprises différentes. »

La première sourate comportant une prosternation

De ces Paroles de Dieu : « Prosternez-vous devant Dieu et adorez-Le. » (Coran 53.62)

‘Abdallah Ben Mess’aoud a dit : « La première sourate dans laquelle la prosternation fut prescrite a été la sourate de l’Etoile (sourate 53). L’Envoyé de Dieu se prosterna, imité par ceux qui étaient derrière lui, hormis un homme qui prit une poignée de poussière et se prosterna de cette manière. Par la suite, ajoute ‘Abdallah, j’ai vu ce mécréant qui s’appelait Oumaya Ben Khallaf, quand il a été tué. »

Les deux jardins de l’Eden

Selon Qaïs, l’Envoyé de Dieu a dit : « Dans le Paradis se trouve une tente faite de grosses perles et qui mesure soixante milles de large. Aussi, on ne se verra pas d’un bout à l’autre. Les Musulmans s’y délasseront et auront pour chacun d’eux, deux jardins dont les vases et l’ameublement sont en argent et deux autres jardins dont les vases et l’ameublement sont en or. Dans le jardin de l’Eden, entre les heureux élus et la Vue du Seigneur, il ne sera interposé aucun voile autre que la Majesté et la Munificence de Son Visage. »

De l’arbre du Paradis

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Dans le Paradis, il existe un arbre (tellement étendu) qu’un cavalier mettrait cent ans pour parcourir son ombre. - Récitez si vous le désirez : « Ils jouiront de spacieux ombrages… » (Coran 56.30)

De ceux qui offrent l’hospitalité malgré leur misère

De ces Paroles de Dieu : « Ils les préfèrent à eux-mêmes malgré leur pauvreté… » (Coran 59.9)

Abou Horaïra a dit : « Un homme vint vers l'Envoyé de Dieu et lui dit : - Ô Envoyé de Dieu, je me trouve dans une extrême pauvreté. Le Prophète envoya auprès de ses femmes (chercher de la nourriture) mais on ne trouva pas de victuailles. L'Envoyé de Dieu s'écria alors : - Y a-t-il quelqu'un qui accepte de donner l'hospitalité cette nuit ? – Un homme parmi les Ansar se leva et dit : - Moi j'accepte, ô Envoyé de Dieu. Il conduisit l'homme chez lui et dit à sa femme : - C'est l'hôte de l'Envoyé de Dieu, ne met rien de côté pour lui. – Par Dieu, s'exclama l'épouse, il n'y a que le souper des enfants ! – Alors, répondit le mari, endors les enfants quand ils viendront manger et reviens pour éteindre la lampe. Quant à nous, nous nous passerons du repas. La femme s'en tint à ce qui lui a été demandé. Le lendemain matin, l'homme s'en alla vers l'Envoyé de Dieu qui lui dit : - Dieu a été impressionné – ou selon une autre source : Dieu a ri de tel et de telle –. C'est ainsi que fut révélé le verset suivant : « Ils les préfèrent à eux-mêmes malgré leur pauvreté. »

Les habitants du Paradis et de l'enfer

Harita Ben Ouahb a entendu le Prophète dire : « Est-ce que je ne vous ai pas enseigné que les habitants du Paradis seront tous des humbles et des faibles et que Dieu agrée leurs serments quand ils jurent fidélité ? Est-ce que je ne vous ai pas enseigné que les habitants de l'enfer seront des hommes féroces de forte corpulence et arrogants ? »

Selon Ibn 'Abbas, le Prophète a dit, qu'au moment où la Révélation lui parvenait, il remuait la langue. Sofiane considère qu'il agissait ainsi dans la volonté de la retenir plus aisément. Mais Dieu révéla ce verset : « Ne remue pas ta langue en récitant le Coran, comme si tu voulais hâter la Révélation. » (Coran 75.16)

Celui qui récite et apprend le Coran

Selon 'Aïcha, le Prophète a dit : « Celui qui récite et apprend le Coran avec les anges généreux, de même que celui qui le récite dans le désir de l'apprendre, alors que cela lui est difficile, auront une double récompense. »

De la poursuite de la Révélation

De ces Paroles de Dieu : « Ton Seigneur ne t'a ni abandonné, ni haï… » (Coran 93.3)

Selon Djondob El Badjali, une femme s'adressant au Prophète, lui dit : « Ô Envoyé de Dieu, je ne vois plus ton ami Djibril (Gabriel), son attente dure. » Dieu révéla alors ce verset : « Ton Seigneur ne t'a ni abandonné, ni haï. » (Coran 93.3)

LES MERITES DU CORAN

Le Coran a été révélé avec sept récitations différentes

Selon Ibn ‘Abbas, l’Envoyé de Dieu a dit : « Djibril (Gabriel) me fit une des récitations (du Coran). Je m’appliquai à lui demander davantage et lui, ajoutait chaque fois une nouvelle récitation et il s’arrêta après sept récitations différentes. »

Djibril exposait le Coran au Prophète

Abou Horaïra a dit : « Chaque année il (Djibril-Gabriel) venait présenter une fois le Coran au Prophète. L’année de la mort de celui-ci, il le lui exposa à deux reprises. Chaque année, le Prophète entreprenait une retraite spirituelle de dix jours. L’année de sa mort, sa retraite dura vingt jours. »

Les récitants du Coran sont des compagnons du Prophète

Qatada a dit : « Je demandai à Anas Ben Malik quel récitant du vivant du Prophète, connaissait le Coran par cœur. – Ils étaient quatre Ansar, me répondit-il, il s’agissait de ‘Obay Ben Ka’b, Mo’ad Ben Djabal, Zeïd Ben Tabit et Abou Zeïd. »

Les mérites rattachés à la récitation de la sourate El Baqara

Selon Abou Mess’aoud, le Prophète a dit : « Celui qui récitera les deux derniers versets de la sourate El Baqara (Coran 2) pendant une nuit aura assez récité. »

Le mérite de la récitation du verset du Trône

Abou Horaïra a dit : « L’Envoyé de Dieu avait confié à mes soins la garde de la dîme du Ramadan. Quelqu’un survint alors et prit une poignée de grains. Je le capturai et lui dit : « Je vais te traduire devant l’Envoyé de Dieu. » Abou Horaïra termina le Hadith. L’inconnu lui dit : « Quand tu rejoins ton lit, récite le verset du Trône (Coran 2.255). Dieu sera avec toi et te défendra et aucun démon ne viendra vers toi jusqu’au matin… »

Les mérites rattachés à la récitation de la sourate Al Fath

Selon Aslam, ‘Omar Ben El Khattab a dit : « …J’allai saluer l’Envoyé de Dieu et il me dit : - Cette nuit j’ai reçu une Révélation qui m’est plus

agréable que tout ce qui est éclairé par le soleil. Et il récita le verset suivant : « Oui, Nous t'avons accordé une victoire éclatante… » (Coran 48.1)

Les mérites rattachés à la récitation de la sourate «l'Unité de Dieu»

Selon Abou Sa'id El Khodry, un homme entendant quelqu'un réciter, puis répéter la sourate intitulée «l'Unité de Dieu» (sourate 112) partit le lendemain raconter la chose à l'Envoyé de Dieu. Il lui paraissait que l'homme en question ne récitait que peu le Coran : « Par celui qui tient mon âme entre Ses Mains, lui répondit l'Envoyé de Dieu, cette sourate est égale au tiers du Coran. »

La récitation de la sourate «l'Unité de Dieu» équivaut au tiers du Coran

Selon Abou Sa'id El Khodry, le Prophète dit à ses compagnons : « Quelqu'un parmi vous ne serait-il donc pas en mesure de réciter le tiers du Coran en une nuit ? – Comme cela leur semblait difficile, ils répondirent : - Et comment pourrions-nous faire cela, ô Envoyé de Dieu ? – Dieu est Un, Dieu l'Absolu, répliqua-t-il, voilà le tiers du Coran. »

Les sourates talismaniques

Selon 'Aïcha, chaque nuit au moment de se coucher, le Prophète joignant ses mains, soufflait dedans et récitait dans ses mains les trois sourates (talismaniques) : «L'Unité de Dieu» (sourate 112) «L'Aube» (sourate 113) et «les Hommes» (sourate 114). Puis il passait les mains sur les parties du corps qu'il pouvait atteindre et ceci en commençant par la tête, puis le visage et en finissant par la partie inférieure du corps. Il procédait ainsi à trois reprises.

De la prééminence du Coran sur les autres Verbes

Selon Abou Moussa, le Prophète a dit : « Le Croyant qui récite le Coran est semblable à l'orange dont le goût est succulent et le parfum exquis. Le Croyant qui ne récite pas le Coran, est semblable à la datte au goût succulent mais qui n'exhale pas de senteur. L'hypocrite qui récite le Coran est semblable au myrte dont le parfum est agréable et le goût amer. Quant à l'hypocrite qui ne récite pas le Coran, il est semblable à la coloquinte dont le goût est amer et qui est inodore. »

Le fait de laisser le Coran comme testament

Talha a dit : « J'interrogeai 'Abdallah Ben Abou 'Aouf pour savoir si le Prophète avait laissé un testament. – Non, me répondit-il. – Alors, lui dis-je, si l'on a décidé que les hommes devaient tester, pourquoi le Prophète ne l'a-t-il pas fait ? – Son testament, c'est le Coran, me répliqua-t-il. »

Ceux qui récitent le Coran

De ces Paroles de Dieu : « Ne leur a-t-il pas suffi que Nous fassions descendre sur toi le Livre que l'on récite ? »(Coran 29.51)

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Dieu n'a rien écouté ainsi qu'Il l'a fait, afin d'entendre le Prophète réciter le Coran. »

Le meilleur des hommes est celui qui apprend le Coran et l'enseigne aux autres

Selon 'Othman Ben 'Affan, le Prophète a dit : « Le plus méritant d'entre vous est celui qui apprend le Coran, puis qu'il l'enseigne. »

Le fait de se consacrer au Coran

Selon Ibn 'Omar, l'Envoyé de Dieu a dit : « L'homme qui sait le Coran est pareil à l'homme qui possède des chameaux entravés. Tant qu'il les retient ainsi, il les garde, mais s'il les libère, ils s'échappent. »

Le fait de retenir le Coran

Selon Abou Moussa, le Prophète a dit : « Accordez toute votre attention au Coran. J'en jure par Celui qui tient mon âme entre Ses Mains, qu'il s'échappe plus aisément que le chameau sans entraves. »

La récitation du Coran sur une monture

'Abdallah Ben Moghafal a dit : « J'ai vu, le jour de la prise de la Mecque, l'Envoyé de Dieu réciter la sourate : «La Victoire», alors qu'il était sur sa chamelle. »

Le fait d'oublier le Coran

Selon 'Abdallah, le Prophète a dit : « Qu'aucun de vous ne dise : - J'ai oublié tel et tel verset, mais : on m'a fait oublier. »

Les sept modes de récitation du Coran

Selon ‘Omar Ben El Khattab, l’Envoyé de Dieu a dit : « …Le Coran a été révélé avec sept modes de récitations différentes, récitez-le de la manière qui vous semble la plus commode. »

Le fait de traîner certains mots dans la récitation

Qatada a dit : « Je questionnai Anas Ben Malik pour savoir comment le Prophète récitait le Coran, il me répondit : - Il le récitait d’une façon traînante. »

La rime dans le Coran

‘Abdallah Ben Moghafal a dit : « J’ai vu le Prophète réciter le Coran sur sa chamelle – ou suivant une autre source – sur son chameau. Il récitait la sourate «La Victoire» (Coran 48) d’une voix douce en répétant les rimes. »

Celui qui aime entendre la récitation du Coran

Selon ‘Abdallah Ben Mess’aoud, le Prophète lui dit : « Récite-moi du Coran. – Te réciter ? Lui dis-je, mais il t’a été révélé à toi ! – Oui, reconnut le Prophète, seulement, il me plaît de l’entendre psalmodier par un autre que moi. » (Selon une autre variante) : ‘Abdallah Ben Mess’aoud dit : « Je lui récitai alors la sourate «Les Femmes» (Coran 4). Puis lorsque j’arrivai à ce verset : « Comment feront-ils, lorsque Nous ferons venir un témoin de chaque communauté et que Nous te ferons venir comme témoin contre eux ? » (Coran 4.41) Le Prophète me dit alors : - Assez ! - Je me tournai vers lui et je vis des larmes couler de ses yeux. »

Celui qui simule la récitation du Coran, qui en fait une profession ou le récite par ostentation

Selon Souaïd Ben Ghafala, ‘Ali a rapporté les paroles suivantes du Prophète : « A la fin des siècles, émergeront des jeunes gens faibles d’esprit qui réciteront les plus belles Paroles du Coran et qui traverseront l’Islam à la façon de la flèche qui transperce un gibier. Leur foi ne franchira pas leurs gosiers. Tuez-les partout où vous les rencontrerez car pour leurs justiciers il y aura une récompense le Jour de la Résurrection. »

Récitez le Coran autant que vous le pouvez

Selon Djondob Ben ‘Abdallah, le Prophète a dit : « Récitez le Coran tant que votre mémoire vous le permet. Quand un désaccord se manifeste, arrêtez-vous. »

LE MARIAGE

L'incitation au mariage

De ces Paroles de Dieu : « …Alors épousez celles des femmes qui vous plaisent… » (Coran 4.3)

Selon Homaïd Ben Abou Homaïd, Anas Ben Malik a dit : « Trois personnes arrivèrent dans les maisons des épouses du Prophète pour connaître les pratiques rituelles de celui-ci. Une fois qu'ils furent informés, ils les jugèrent peu contraignantes et dirent : - Il y a cette différence entre nous et le Prophète, c'est que Dieu l'a absout de ses péchés passés et à venir. – Dans ce cas, dit l'un d'eux, je veux désormais faire la prière toutes les nuits. – Moi, dit le second, je jeûnerai éternellement et ne romprai jamais le jeûne. – Et moi, déclare le troisième, je me priverai de femmes et ne me marierai jamais. A ce moment, l'Envoyé de Dieu fit son entrée et leur dit : - Quoi, c'est vous qui tenez tels et tels propos ? Par Dieu, moi qui plus que vous crains et vénère le Seigneur, je jeûne et j'interromps le jeûne, je prie et je dors et je me suis marié avec des femmes. Quiconque dévie du chemin que j'ai tracé, n'est pas des miens. »

Que celui qui le peut se marie

De ces Paroles de Dieu : « Que celui qui est en mesure de fonder un foyer se marie, car cela est plus décent et plus convenable pour la pudeur… »

Que celui qui n'éprouve pas le désir de fonder un ménage jeûne

'Abdallah Ben Mess'aoud a dit : « Pendant que nous étions avec le Prophète, jeunes et sans ressources, l'Envoyé de Dieu nous dit : - Ô jeunes gens, que ceux parmi vous qui ont de quoi fonder un foyer, se marient. Cela est plus décent et plus convenable pour la pudeur. Quant à celui qui ne voit pas la nécessité de fonder un foyer, qu'il jeûne, le jeûne est un apaisant. »

Le vœu de chasteté et la castration sont réprouvés

Sa'd Ben Abou Ouaqas a dit : « L'Envoyé de Dieu rejeta le souhait de 'Othman Ben Mad'oun de faire vœu de chasteté. S'il y avait consenti, nous aurions été pour ainsi dire châtrés. »

On épouse une femme pour sa piété

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « On épouse une femme en fonction de l'un des quatre critères suivants : fortune, noblesse, beauté et piété. Préfère celle qui est pieuse. Que ta richesse se dissipe (autrement). »

Le jugement des gens n'est pas toujours à bon endroit

Sahl a dit : « Un homme vint a passer auprès de l'Envoyé de Dieu, celui-ci interrogea ses compagnons pour s'enquérir de ses qualités : - Il est digne d'obtenir en mariage la main de celle qu'il demandera, lui répondirent-ils, de parvenir à ses fins s'il plaide pour quelqu'un et d'être écouté lorsqu'il parle. Le Prophète resta silencieux et comme un autre homme vint à passer, il interrogea à nouveau ses compagnons pour s'enquérir de l'inconnu. – Il n'est pas digne d'obtenir en mariage la main de celle qu'il demandera, lui répondirent-ils, ni de parvenir à ses fins s'il plaide en faveur de quelqu'un, ni d'être écouté lorsqu'il parle. – Ce malheureux, s'écria le Prophète, vaut mieux qu'une légion d'individus similaires au premier… »

Les interdictions en matière de mariage

De ces Paroles de Dieu : « Vous sont interdites : Vos mères, vos filles, vos sœurs, vos tantes paternelles et maternelles, les filles de vos frères, les filles de vos sœurs, vos mères et sœurs de lait… » (Coran 4.23)

Ibn 'Abbas a dit : « On demanda au Prophète pour quelle raison il ne se mariait pas avec la fille de Hamza, il répondit : « Elle est la fille de mon frère de lait. »

De celui qui affranchit un esclave

'Orwa a dit : « Touaïba était une affranchie de Abou Lahab et avait été la nourrice du Prophète. Lorsqu'Abou Lahab mourut, il apparut en songe à l'un de ses parents dans un état pitoyable. – Qu'as-tu trouvé après ta mort ? lui demanda le parent. – Je n'ai rien trouvé de bon après vous avoir laissés, répondit Abou Lahab, sauf qu'on m'a donné à boire dans ceci (le creux de sa main) pour avoir affranchi Touaïba. »

Le père ou une autre personne ne peuvent marier sans leur consentement la femme vierge ou celle qui a déjà été mariée

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « La femme qui a déjà été mariée ne doit être donnée en mariage qu'avec son consentement. La femme

vierge ne peut être donnée en mariage qu'avec son consentement. – Et comment fera-t-elle pour exprimer son comportement, ô Envoyé de Dieu ? Lui demandèrent les fidèles. - En gardant le silence, répondit le Prophète. »

Il ne faut pas demander la main d'une femme si un fidèle l'a déjà fait. Il y a lieu d'attendre qu'il se marie ou se désiste

Selon Nafi'e, Ibn 'Omar a dit : « Le Prophète a défendu de vendre à quelqu'un lorsque celui-ci est en pourparlers avec une autre personne Il a interdit de demander la main d'une femme déjà sollicitée par un fidèle, à moins que la première demande n'ait été abandonnée ou que le premier demandeur ait autorisé le second à le faire. »

A propos de la suspicion

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Prenez garde aux soupçons car la suspicion est plus mensongère que les paroles. N'espionnez pas, n'écoutez pas les méchancetés, ne créez pas de discorde ; soyez des adorateurs de Dieu vivant dans la fraternité… »

Des conditions illicites en matière de mariage

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Il n'est pas permis qu'une femme réclame la répudiation de sa sœur en vue de s'attribuer son plat. Elle doit se suffire de ce que lui réserve son destin. »

Du parfum pour le marié

Selon Anas Ben Malik, 'Abderrahmane Ben 'Aouf rendit visite à l'Envoyé de Dieu. Comme il s'était parfumé, l'Envoyé de Dieu l'interrogea à ce sujet et 'Abderrahmane l'informa qu'il venait de se marier avec une femme des Ansar : « Combien lui as-tu donné (pour sa dot) ? lui demanda le Prophète. – Le poids d'un noyau en or, répondit le marié. – Fais un repas pour ce mariage, même s'il n'est composé que d'un mouton, reprit le Prophète. »

De celui qui veut célébrer son mariage avant de faire partie d'une expédition

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Au moment d'entreprendre une expédition, un Prophète dit à son peuple : - Tout nouvel époux qui n'a pas célébré son mariage et qui voudrait le faire, ne doit pas se joindre à moi. »

Des femmes qui accompagnent la nouvelle mariée à son époux

Selon ‘Orwa, ‘Aïcha avait conduit une nouvelle mariée à son époux qui était des Ansar. Le Prophète lui dit : « Ô ‘Aïcha, vous n’avez préparé aucun divertissement et les Ansar aiment les divertissements. »

Le devoir d’accepter l’invitation à un repas de noces et à la cérémonie de mariage. De celui qui nourrit les gens sept jours

Le Prophète n’a pas fixé de temps ni un jour, ni deux.

Selon ‘Abdallah Ben ‘Omar, l’Envoyé de Dieu a dit : « Si quelqu’un d’entre vous est invité à un repas de mariage, qu’il accepte l’invitation. »

Selon Abou Moussa, le Prophète a dit : « Libérez le détenu, acceptez les invitations et rendez visite aux malades. »

Quand le repas de noces est inférieur à un mouton

Safia Bint Chaïba a dit : « Pour quelques-unes de ses épouses, le Prophète offrit un repas de noces composé de deux mods d’orge. »

Celui qui refuse une invitation est rebelle à Dieu et à Son Envoyé

Selon El A’radj, Abou Horaïra a dit : « Le plus exécrable des mets est le banquet auquel on invite les riches en délaissant les pauvres. Celui qui refuse une invitation est rebelle à Dieu et à Son Envoyé. »

Celui qui accepte un jarret

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Si l’on m’invite à déguster un jarret, j’accepterai l’invitation… »

Le fait d’accepter une invitation à une noce ou à une autre cérémonie

Selon ‘Abdallah Ben ‘Omar, l’Envoyé de Dieu a dit : « Acceptez l’invitation quand elle vous est adressée. » ‘Abdallah, précise Nafi’e acceptait l’invitation, que ce soit pour une noce ou une autre cérémonie et cela même s’il était en période de jeûne. »

Les femmes et les enfants qui se rendent à la noce

Anas Ben Malik a dit : « En apercevant des femmes et des enfants qui se rendaient à une noce, le Prophète se mit debout promptement et s'écria : - Que Dieu est Grand, vous êtes les personnes parmi les plus chères pour moi. »

Des exhortations à l'adresse des femmes

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Que celui qui croit en Dieu et au Jour Dernier ne porte pas préjudice à son voisin. Exhortez-le à bien traiter les femmes. Elles ont été créées à partir d'une côte et dans une côte c'est la partie supérieure qui est la plus recourbée. Si vous voulez la redresser, elle se rompt et si vous la laissez, elle restera recourbée. Recommandez donc la bonté à l'égard des femmes. »

La femme ne peut permettre à personne d'entrer dans la demeure de son époux, sauf s'il l'y autorise

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Il n'est pas permis qu'une femme dont le mari est présent, jeûne, sauf s'il l'y autorise. Il ne lui est pas permis d'accepter que quelqu'un entre dans la maison de son mari sauf s'il l'y autorise. Les frais de ménage déboursés par l'épouse sans consentement personnel du mari, profiteront à ce dernier jusqu'à concurrence de la moitié de la récompense. »

Selon Ossama, le Prophète a dit : « Je me tenais debout à la porte du Paradis, la majorité de ceux qui pénétraient étaient des pauvres alors que les gens riches étaient immobilisés à l'entrée, à part ceux qui étaient destinés à l'enfer et qui avaient été déjà emmenés. Je me postai à la porte de l'enfer, la majorité de ceux qui y entraient étaient des femmes. »

Des coups qu'il ne faut pas porter à une femme

Selon 'Abdallah Ben Zem'a, le Prophète a dit : « Que personne de vous ne frappe sa femme comme on frappe un esclave alors qu'à la fin de la journée, il aura des relations avec elle. »

Ta femme a des droits sur toi

'Abdallah Ben 'Amr raconte que l'Envoyé de Dieu lui dit un jour : « Ô 'Abdallah, es-tu bien, comme on me l'a rapporté, celui qui jeûne le jour et qui jeûne aussi la nuit ? – C'est vrai, ô Envoyé de Dieu, répondis-je. – Ne te comportes pas ainsi, reprit le Prophète, jeûne et romps le jeûne, lève-toi (pour

faire la prière) et dors, tu as des obligations envers ton corps, tes yeux ont des droits sur toi et ta femme a des droits sur toi. »

De la jalousie

Selon El Moghira, Sa'd Ben 'Obada a dit : « Si je surprenais un homme avec ma femme, je le frapperais avec la pointe de mon sabre. – Vous êtes peut-être étonnés de la jalousie de Sa'd ? Intervint alors le Prophète, mais sachez que moi je suis plus jaloux que lui et Dieu est plus jaloux que moi. »

Selon 'Aïcha, l'Envoyé de Dieu a dit : « Ô communauté de Mohammed, personne n'est plus jaloux que Dieu, lorsqu'Il voit qu'un homme et une femme commettent l'adultère. Ô communauté de Mohammed, si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et pleureriez beaucoup. »

Dieu est Jaloux

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Dieu est Jaloux et sa Jalousie s'exprime lorsque le Croyant commet un péché qui est défendu par Dieu. »

Dieu aime la louange

Selon 'Abdallah Ben Mess'aoud, le Prophète a dit : « Personne n'est autant jaloux que Dieu et c'est la raison pour laquelle il a proscrit la luxure. Personne n'apprécie la louange autant que Dieu. »

La permission demandée par la femme à son mari pour se rendre à la mosquée ou ailleurs

Selon 'Abdallah Ben 'Omar El Khattab, le Prophète a dit : « Quand la femme de l'un d'entre vous demande la permission de se rendre à la mosquée, ne la lui refusez pas. »

L'homme doit s'efforcer d'avoir des enfants

Selon Djâbir Ben 'Abdallah, l'Envoyé de Dieu lui dit : « …Tâche d'avoir des enfants…Tâche d'avoir des enfants… »

L'homme qui veut éviter à sa fille un motif de jalousie afin de préserver sa tranquillité

El Missouar Ben Mokhrama a dit : « J'ai entendu l'Envoyé de Dieu tenir les propos suivants, sur le minbar : « Les Benou Hicham m'ont sollicité

afin de marier une de leurs filles à (mon gendre) ‘Ali Ben Abou Talib. Je n’accepterai pas, je n’accepterai pas, je n’accepterai pas, sauf si Ibn Abou Talib répudie ma fille, dans ce cas, il pourra se marier avec leur fille. Ma fille n’est qu’une partie de moi-même ; elle est affectée quand je suis peiné et elle endure de la souffrance de ce qui me fait souffrir. »

Un homme ne doit jamais rester seul avec une femme, sauf s’il s’agit d’une femme dont la loi interdit le mariage

Selon Ibn ‘Abbas, le Prophète a dit : « Un homme ne doit jamais rester seul avec une femme, sauf s’il s’agit d’une femme dont la loi interdit le mariage. » Un homme se leva alors et dit : « Ô Envoyé de Dieu, ma femme va faire le pèlerinage et moi je suis prévu pour participer à telle et telle expédition. – Ne pars pas en expédition, répondit le Prophète, et va accompagner ta femme au pèlerinage. »

Une femme ne doit pas aller chez une autre femme pour la décrire à son mari

Selon ‘Abdallah Ben Mess’aoud, le Prophète a dit : « La femme ne doit pas aller chez une autre femme pour la décrire après à son mari, de sorte qu’il se la représenterait comme s’il l’avait vue. »

Tant qu’elles ne se seront pas concrétisées les conceptions mentales resteront sans conséquence

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Dieu délaissera toutes les intellections des âmes de ma communauté, tant qu’elles ne seront exécutées ni en actes ni en paroles. »

Qatada a dit : « Quand on répudie quelqu’un mentalement cela n’a aucune conséquence. »

Le mariage avec des polythéistes est interdit

De ces Paroles de Dieu : « N’épousez pas de femmes polythéistes, tant qu’elles n’auront pas acquis la foi. Une esclave Croyante vaut mieux qu’une femme libre et polythéiste, même si celle-ci vous plaît davantage. – Ne mariez pas vos filles à des polythéistes tant qu’ils n’auront pas acquis la foi. Un esclave Croyant vaut mieux qu’un homme libre et polythéiste, même si celui-ci vous plaît. » (Coran 2.221)

Selon Nafi’e, on interrogea Ibn ‘Omar au sujet du mariage (d’un Musulman) avec une Chrétienne ou une Juive, il répondit : « Dieu à interdit les femmes idolâtres aux Croyants et je ne vois rien de plus grave que d’entendre une femme prétendre que Jésus est son Seigneur, alors qu’il n’est qu’un des adorateurs de Dieu. »

Des règles à suivre pour ce qui est de l’absent (du disparu)

Ibn El Mossayab a dit : « Quand un homme est porté disparu pendant qu’il est dans la mêlée au moment du combat, sa femme doit laisser passer une durée d’une année. »

Dieu punira à cause de la langue

Selon Ibn ‘Omar, le Prophète a dit : « Dieu ne punira pas à cause des larmes versées, mais il punira pour ceci ; en disant cela, il désigne d’un geste sa langue. »

L’affection du Prophète pour l’orphelin

Selon Sahl, l’Envoyé de Dieu a dit : « Je serais avec celui qui protège l’orphelin comme ça au Paradis. Et il réunit l’index et le majeur, les séparant très légèrement. »

De l’avare et du prodigue

Selon Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit : « L’avare et le prodigue ressemblent à deux hommes revêtus de cottes de mailles en fer qui descendraient de la poitrine aux clavicules. Le prodigue ne dépense rien sans que sa cotte de mailles ne s’étende et recouvre toute sa peau et efface ses traces. Quant à l’avare, il ne veut rien débourser sans qu’immédiatement chaque maille s’incruste là où elle est et, s’il veut s’en débarrasser, il ne pourra le faire. Ce faisant, il désignait la gorge du doigt. »

Les mois (du calendrier lunaire) ont tantôt trente jours tantôt vingt-neuf jours

Selon Ibn ‘Omar, le Prophète a dit : « Le mois est ainsi, ainsi et ainsi, voulant dire par la trente, puis il continua : - Et ainsi, ainsi et ainsi, pour dire vingt-neuf. Il voulait ainsi signifier que les mois (du calendrier lunaire), comportaient parfois trente, parfois vingt-neuf (jours). »

De la paternité douteuse

Selon Abou Horaïra, un homme vint vers le Prophète et lui dit : « Ô Envoyé de Dieu, ma femme a accouché d'un enfant noir. – Possèdes-tu des chameaux ? interrogea le Prophète. – Oui, répondit l'homme. – Quelle est leur couleur ? poursuivit le Prophète. – Ils sont roux, précisa l'homme. – Y a-t-il parmi eux qui sont gris ? - Oui, confirma l'homme. – Pourquoi sont-ils gris ? demanda le Prophète. – Il se pourrait que ce soit par atavisme, suggéra l'homme. – Alors, fit le Prophète, il y a des chances qu'il en soit de même pour ton fils. » (Atavisme : ressemblance avec des ancêtres même éloignés)

Le prix de l'adultère et du mariage frappé de nullité

Abou Mess'aoud a dit : « Le Prophète a défendu de payer le prix d'un chien, la rétribution du voyant et la rémunération de l'adultère. »

De la femme qui tatoue et celle qui se fait tatouer

Abou Djohaïfa a dit : « Le Prophète a maudit celle qui tatoue et celle qui se fait tatouer, de même que celui qui tire bénéfice de l'usure et celui qui en fait profiter autrui… »

Les dépenses de ménage

De ces Paroles de Dieu : « Ils t'interrogeront sur ce qu'ils doivent dépenser. – Réponds-leur : - Aidez vos parents, vos proches, les orphelins, les pauvres et les voyageurs. Et quelque bien que vous fassiez, Dieu en sera informé. » (Coran 2.215)

De ces Paroles de Dieu : « Ils t'interrogeront au sujet des aumônes. Réponds-leur : - Donnez selon votre mesure. C'est ainsi que Dieu explique Ses Versets. Peut-être méditerez-vous aux choses de ce monde et de la vie future. » (Coran 2.219 – 220)

Selon Abou Mess'aoud, le Prophète a dit : « Tout ce que dépense le Musulman pour sa famille avec en vue la récompense future, sa dépense lui sera comptée comme une aumône. »

Celui qui subvient aux besoins de la veuve et du pauvre

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « L'homme qui subvient (par son travail) aux besoins de la femme veuve et de celui qui est dans le besoin, a

autant de mérite que celui qui combat dans le chemin de Dieu, ou que celui qui est en prière la nuit et qui jeûne le jour. »

Il est préférable de laisser des héritiers riches que pauvres

Sa'd Ben Ouaqas a dit : « Alors que j'étais souffrant à la Mecque, le Prophète me rendit visite. - Je possède des biens, lui dis-je, puis-je les affecter en totalité par testament ? – Non, me répondit-il. – La moitié alors ? Demandai-je. – Non, répliqua-t-il– Et le tiers ? – Le tiers, oui, et c'est encore beaucoup, précisa le Prophète »

« Il est préférable de laisser tes héritiers riches plutôt que dans le dénuement et condamnés à tendre la main aux gens. Ce que tu dépenseras (pour ta famille) sera considéré, comme une aumône, y compris la bouchée que tu présenteras à ta femme. Dieu pourrait te guérir et alors les gens bénéficieront de tes biens, tandis que certains auraient à en souffrir. »

L'obligation de subvenir aux besoins de sa femme et de sa famille

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « L'aumône la plus préférable c'est celle que laisse l'homme riche à ses héritiers. La main la plus élevée (celle qui donne) est préférable à la main la moins élevée (celle qui reçoit). Occupe-toi d'abord de ceux qui sont à ta charge… »

La meilleure aumône est celle qui émane du dos de la richesse

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « La meilleure aumône est celle qui émane du dos de la richesse… (Du surplus) »

Le fait de stocker des réserves alimentaires

Selon Ma'amar, 'Omar a dit : « …Le Prophète vendait les palmiers des Benou Nadir, et stockait des réserves (alimentaires) suffisantes pour nourrir sa famille durant une année. »

De la Gloire, de la Louange et de la Grandeur divines

Selon 'Ali, le Prophète a dit : « …Au moment de vous mettre au lit dites trente trois fois : Gloire à Dieu (Soubhane Allah), trente trois fois : Louange à Dieu (El Hamdou Lilah) et trente-trois fois : Dieu est le plus Grand (Allahou Akbar). »

De l’aide que le mari apporte à sa femme

El Assouad Ben Yazid a dit : « Je demandai à ‘Aïcha comment le Prophète utilisait son temps quand il était à la maison. – Il aidait sa femme, me répondit-elle, puis quand il entendait l’adhan (l’appel à la prière) il s’en allait (à la mosquée). »

Des aliments

De ces Paroles de Dieu : « Ô hommes, nourrissez-vous des aliments licites dont Nous vous avons gratifiés et ne suivez pas les traces de Satan, il est pour vous un ennemi déclaré. » (Coran 2.168)

De ces Paroles de Dieu : « Ô vous qui croyez ! Faites l’aumône des meilleures choses que vous avez acquises et des récoltes que Nous avons fait sortir de terre à votre intention. Ne choisissez pas ce qui est vil pour le donner en aumône. Ne donnez pas ce que vous-mêmes n’accepteriez qu’en détournant les yeux et sachez que Dieu se suffit à Lui-même et qu’Il est digne de louanges. » (Coran 2.267)

De ces Paroles de Dieu : « Ô Prophètes ! Mangez des choses licites et pratiquez le bien car Je suis parfaitement informé de ce que vous faites. » (Coran 23-51)

Nourrir celui qui a faim

Selon Abou moussa El Ach’ari, le Prophète a dit : « Nourrissez celui qui a faim, rendez visite aux malades et délivrez les prisonniers. »

La famille du Prophète ne mangeait pas toujours à sa faim

Selon Abou Hazem, Abou Horaïra a dit : « La famille de Mohammed ne mangea pas convenablement trois jours de suite et cela dura jusqu’à la mort du Prophète. »

Le Prophète donnait à manger à ceux qui avaient faim

Selon Abou Hazem, Abou Horaïra a dit : « J’étais en proie à une fatigue intense quand, je rencontrai ‘Omar Ben El Khattab et le priai de me réciter un verset du Livre de Dieu. Il entra chez lui (et moi à sa suite) et récita ce que je désirais. En sortant de chez lui, je marchai à peine quelque pas que je m’étalai face contre terre, en raison de ma grande lassitude et de la faim qui me tenaillait. Peu après, j’aperçus l’Envoyé de Dieu, il était debout à mon chevet : - Ô Abou Horaïra, me dit-il. - Me voici à ta disposition ô Envoyé de Dieu,

répondis-je, sois heureux. - Il me prit (alors) par la main et m'aida à me mettre debout. Comme il connaissait les raisons de mon état, il m'emmena chez lui. Sur place, il me fit apporter une grande tasse de lait que je bus. – Bois encore, me dit-il. - Je bus une seconde fois. Il insista encore pour que je boive et je bus jusqu'à ce que mon ventre (enfle) et devienne raide comme une flèche. »

« Je rencontrai par la suite 'Omar (Ben El Khattab), ajoute Abou Horaïra et lui fit part de mon aventure : - Ô 'Omar, lui déclarai-je, Dieu a envoyé quelqu'un de plus digne que toi pour s'occuper de ma santé. Je t'avais sollicité pour me réciter un verset, alors que je sais le Coran mieux que toi. – Par Dieu, s'exclama 'Omar, il aurait été préférable de te recevoir comme convive plutôt que de posséder des chameaux roux. »

Il faut invoquer le Nom de Dieu avant de manger avec la main droite

Selon Ouahb Ben Kaïsan, 'Omar Ben Abou Salama a dit : « J'étais encore tout jeune et sous la tutelle de l'Envoyé de Dieu. En voyant que je promenais la main partout dans le plat, l'Envoyé de Dieu me dit : - Ô enfant, invoque le Nom de Dieu et mange ce qui est devant toi. Depuis, je n'ai pas manqué de manger de la sorte. »

'Omar Ben Abou Salama ajoute : « Le Prophète me dit :- Mange avec la main droite. »

Quand l'époux n'effectue pas les dépenses nécessaires (à la famille), sa femme peut sans informer son mari, prélever de quoi subvenir honnêtement à ses besoins et à ceux de son enfant

Selon 'Orwa qui cite 'Aïcha, Hind Bint 'Otba a dit : « Ô Envoyé de Dieu, Abou Sofiane est un homme chiche et il ne subvient pas à mes besoins, ni à ceux de mon enfant. Pourrais-je prélever (le nécessaire) de ses biens sans l'informer ? – Prélève de quoi subvenir honnêtement à tes besoins et à ceux de ton enfant, répondit le Prophète. »

Quand quelqu'un meurt en laissant des dettes

De ces paroles du Prophète : « Si quelqu'un meurt en laissant des dettes ou des parents dans le besoin, c'est à moi qu'il incombe de les prendre en charge. »

Du pain mince et le fait de manger sur une natte

Selon Qatada, Anas a dit : « Le Prophète ne prit jamais ses repas dans une Socorodja (1) ; il n'a jamais mangé de pain mince et ne s'asseyait pas non plus à une table. – Sur quoi et comment mangeait-on ? demanda-t-on à Qatada. – Sur des nattes, répondit celui-ci. »

(1) La socorodja est un grand récipient à fond plat en usage en Perse

Un plat pour une personne suffit à deux

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Un plat (prévu) pour deux (convives) peut en nourrir trois, un plat pour trois peut en nourrir quatre. »

De celui qui invite des pauvres à manger avec lui

Nafi'e a dit : « Ibn 'Omar n'a jamais mangé sans qu'on lui amène un pauvre malheureux pour manger avec lui… »

Le fait de manger tout en étant allongé sur le côté

Selon Abou Djohaïfa, l'Envoyé de Dieu a dit : « Jamais, je n'ai mangé tout en étant allongé sur le côté (1). » (A la mode des romains)

Le Croyant mange avec modération

Selon Abou Horaïra, un homme qui était un gros mangeur se convertit un jour à l'Islam. Depuis sa conversion, il mangeait beaucoup moins. On fit part de la chose au Prophète, qui répondit : « Le Croyant mange dans un seul intestin, l'infidèle mange dans sept intestins. »

De la nourriture du Prophète et de ses compagnons

Abou Horaïra a dit : « Le Prophète distribua un jour des dattes à ses compagnons. Chacun d'eux eut droit à sept dattes ; j'eus le même nombre moi aussi... »

Le Prophète mangeait de la bouillie d'orge

Abou Hazem demanda à Sahl Ben Sa'd : « L'Envoyé de Dieu, lui dit-il, a-t-il jamais mangé du pain fait avec de la farine blutée ? – Non, répondit Sahl, et cela dura depuis le jour où il reçut la Révélation jusqu'au jour de sa mort….Vous mangiez donc de la farine d'orge non blutée ? – On soufflait sur la mouture, répondit-il, le gros du son s'envolait et on confectionnait de la bouillie avec ce qui restait. »

Des mets, viandes et autres aliments

'Abis Ben Rebi'a a dit : « Je questionnai 'Aïcha pour savoir si le Prophète avait défendu de consommer la chair des animaux des sacrifices après trois jours. - Il ne pratiqua cette interdiction, répondit 'Aïcha, que pendant une année où la famine s'installa et où les gens souffraient de la faim. Il désirait que le riche nourrisse le malheureux. Si nous pouvions avoir un pied de mouton, nous l'aurions mangé après quinze jours… »

Comment Anas Ben Malik fut mis à la disposition du Prophète

Selon Anas Ben Malik, l'Envoyé de Dieu dit à Abou Talha : « Trouve-moi auprès de tes esclaves quelqu'un pour me servir. Abou Talha, me prit en croupe et m'amena au Prophète. J'entrai donc ainsi au service de l'Envoyé de Dieu. Toutes les fois qu'il descendait de sa monture je l'entendais dire : - Ô mon Dieu, je me réfugie auprès de Toi, contre les soucis, l'affliction, l'impuissance, l'avarice, la lâcheté, les dettes accablantes et le trop grand zèle des créanciers… »

L'interdiction de manger dans un plat argenté

'Abderrahmane Ben Abou Leïla raconte qu'il était chez Hodaïfa, en présence d'un certain nombre de personnes. Comme Hodaïfa demanda à boire, un mage lui proposa une coupe (en argent). Dès qu'il prit la coupe, Hodaïfa la lui jeta en s'écriant : « Je lui avais interdit plus d'une fois et même plus de deux fois», pour se justifier de son comportement, voulant signifier : « Autrement je ne me serai pas comporté de la sorte. » Moi, j'ai entendu le Prophète dire : « Ne vous habillez pas avec des vêtements de soie ou de brocart ; ne buvez pas dans des coupes d'or ou d'argent ; ne mangez pas dans des plats de ces métaux. Ces objets sont pour les infidèles dans cette vie, tandis que nous, nous les obtiendrons dans la vie future. »

Les mets sucrés et le miel

Selon 'Orwa, 'Aïcha a dit : « L'Envoyé de Dieu aimait les plats sucrés et le miel. »

L'homme le plus charitable

Abou Horaïra a dit : « …L'homme le plus charitable à l'égard des pauvres malheureux était Dja'ffar Ben Abou Talib. Il nous prenait chez lui et nous offrait à manger tout ce qu'il possédait dans sa maison… »

Du concombre

‘Abdallah Ben Dja’ffar a dit : « J’ai vu le Prophète manger des dattes fraîches avec des concombres. »

Quand on prie le tiers de la nuit

Abou ‘Othman a dit : « Je fus durant sept jours l’hôte de Abou Horaïra. Il divisait la nuit en tiers avec sa femme et son serviteur. L’un priait (un tiers) puis allait réveiller l’autre (pour prier)… »

Ce qui est détestable en ce qui concerne l’ail et l’oignon

Selon Djâbir Ben ‘Abdallah, le Prophète a dit : « Que celui qui a mangé de l’ail et de l’oignon ne s’approche pas de nos oratoires. »

Le fait de se rincer la bouche après le repas

Souaïd Ben No’man a dit : « Nous partîmes pour Khaïbar, en compagnie de l’Envoyé de Dieu. Une fois arrivé à Sohba, il voulut se restaurer. On n’avait que du saouiq et nous en mangeâmes. Lorsqu’il voulut se lever pour accomplir la prière, le Prophète se rinça la bouche et nous l’imitâmes. »

De celui qui est invité à un repas

Anas a dit : « Quand tu entres chez un Musulman sincère, mange de sa nourriture et bois de sa boisson. »

De la formule de louange à la fin du repas

Selon Abou Omama, quand on avait fini de manger – ou selon une autre version – au moment de desservir la table, le Prophète prononçait la formule suivante : « Louange à Dieu, qui nous a contentés et nous a abreuvés et dont nous ne pouvons ni renier ni méconnaître Ses bienfaits… »

Lorsque le souper est prêt il n’est pas nécessaire de se presser pour manger

Selon Anas, le Prophète a dit : « Quand le souper est servi et que le moment de la prière est venu, commencez d’abord par souper. »

Quand on donne un nom à l'enfant à sa naissance

Abou Moussa a dit : « Je portai l'enfant qui m'était né au Prophète et il lui donna le nom d'Ibrahim. il lui frotta la gorge à l'aide d'une datte, appela sur lui la bénédiction et me le redonna après. » Ibrahim était l'aîné des fils d'Abou Moussa.

Le fait de frotter la gorge à un enfant

'Aïcha a dit : « On ramena un enfant au Prophète afin qu'il lui frottât la gorge. L'enfant urina sur le Prophète qui fit couler un peu d'eau sur la partie souillée. »

Le sacrifice rituel du premier-né des animaux domestiques

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Pas de fara, pas d'atira. Le fara est une pratique qui consistait à faire aux idoles le sacrifice rituel du premier-né des animaux domestiques. L'atira était un autre sacrifice, qui avait lieu au mois de Radjeb. »

QUATRIEME PARTIE

DES BETES EGORGEES ET DU GIBIER – DES SACRIFICES – DES BOISSONS – DE LA MEDECINE – DES HABITS – DE L'EDUCATION – DES PERMISSIONS –

Des bêtes égorgées et du gibier

De ces Paroles de Dieu : « Il vous est interdit de consommer les bêtes mortes, le sang, la viande de porc, les bêtes égorgées autrement qu'au Nom de Dieu, les bêtes étranglées, assommées, mortes des suites d'une chute ou d'un coup de corne, les bêtes mises en pièces par un carnassier, à moins qu'elles n'aient été saignées à temps, ainsi que les bêtes immolées sur les autels des idolâtres. Il vous est également interdit de consulter le sort au moyen de flèches. C'est là une turpitude. Les infidèles ont désormais perdu tout espoir d'ébranler votre religion. Ne les craignez point, mais craignez-Moi… » (Coran 5.3)

De ces Paroles de Dieu : « Ô vous qui croyez, Dieu va vous éprouver à propos du gibier que vos mains et vos lances vous ont procuré. Dieu connaîtra ainsi celui qui le craint en secret. Un châtiment douloureux est réservé à quiconque par la suite sera transgresseur. » (Coran 5.94)

De ces Paroles de Dieu : « Ô vous qui croyez, respectez vos engagements. Il vous est permis de vous nourrir de la chair de vos troupeaux à l'exception de ce qui vous a été énuméré. » (Coran 5.1)

La chasse à l'épieu

'Ady Ben Hatim interrogea le Prophète au sujet du gibier tué à l'aide d'un épieu : « Quand le gibier est atteint avec la pointe de l'épieu, mange-le, répondit le Prophète. Si le gibier est atteint par le travers de l'épieu et qu'il s'écroule, il est assommé… »

La chasse à l'arc

Abou Ta'laba El Khochani a rapporté ce qui suit : « Je dis : - Ô Prophète de Dieu, je réside dans une contrée d'un des peuples qui ont un Livre révélé, puis-je utiliser leurs vases pour manger ? Cette contrée est riche en gibier et je chasse avec mon arc et un chien non dressé et un chien dressé.

Que faudrait-il manger dans ce que je chasse ? - En ce qui concerne les peuples qui disposent d'un Livre révélé, répondit le Prophète, vois si tu peux disposer d'autres vases que les leurs et dans ce cas tu mangeras dans ces autres récipients. Dans le cas contraire, utilise leurs vases et lave-les avant d'y manger. Pour ce qui est du gibier, celui que tu atteindras avec tes flèches en invoquant le Nom de Dieu, consomme-le. Le gibier qui sera chassé par ton chien dressé, consomme-le aussi, si tu as invoqué auparavant le Nom de Dieu. Quant au gibier capturé par ton chien non dressé, tu ne pourras le consommer que si tu arrives suffisamment à temps pour l'égorger. »

Le fait de jeter des pierres et des boules d'argile

'Abdallah Ben Moghafal narre le cas d'un homme qui lançait des pierres à l'aide de ses doigts : « Ne lance pas de pierres, lui dit 'Abdallah, car l'Envoyé de Dieu l'a interdit – ou selon une autre source – cela le contrariait, car le jet de pierre ne permet ni de capturer un gibier ni d'occasionner du mal à un ennemi. Il ne pourra que casser une dent à quelqu'un ou lui crever un œil… »

De l'homme qui utilise un chien qui n'est ni un chien de chasse, ni un chien de berger

Selon 'Abdallah Ben 'Omar, l'Envoyé de Dieu a dit : « Celui qui utilise un chien, sauf si c'est un chien de chasse ou un chien de berger, voit son capital de bonnes œuvres diminuer de deux qirats, chaque jour. »

Si le chien a dévoré (une partie du gibier)

De ces Paroles de Dieu : « Ils te demandent ce qui leur est permis : Réponds : - Les bonnes choses vous sont permises. Vous pourrez manger après avoir invoqué sur elles le Nom de Dieu, les proies saisies pour vous par les animaux que vous avez dressés, comme des chiens de chasse, d'après ce que Dieu vous a enseigné. Craignez Dieu, Il est prompt à vous demander des comptes. » (Coran 5.4)

Ibn 'Abbas a dit : « Quand le chien dévore une partie d'un gibier, celui-ci devient impur, car le chien l'a chassé pour son propre compte. – En utilisant cette expression : « …les proies saisies par les animaux que vous avez dressés comme des chiens de chasse, d'après ce que Dieu vous a enseigné… » Dieu vous proscrit la consommation de cette chair. Le terme «dressé» veut dire en effet que le chien ne doit pas toucher au gibier. »

Ibn 'Omar désapprouve la consommation d'un gibier dont le chien a mangé une partie.

'Ata a dit : « Si le chien a léché le sang sans rien dévorer, le gibier peut être mangé. »

Le gibier découvert deux ou trois jours après avoir été chassé

Selon 'Ady Ben Hatem, le Prophète a dit : « Lorsque tu envoies ton chien vers un gibier en invoquant le Nom de Dieu, tu pourras consommer le gibier qu'il aura capturé, même s'il a été tué. Mais si le chien a mangé de ce gibier, ne t'en nourris pas, car il a chassé pour son propre compte. Lorsque d'autres chiens pour lesquels le Nom de Dieu n'a pas été invoqué, attrapent le gibier et le tuent ne consomme pas de cet animal, car tu ne sais pas quel est parmi les chiens celui qui a tué l'animal. Si tu atteins avec ta flèche un gibier et que tu ne découvres ce gibier qu'un ou deux jours après, ne portant aucune autre trace que celle de ton trait, tu pourras le consommer. Mais si l'animal tombe à l'eau, abstiens-toi d'y manger. »

De ce qui peut être consommé en matière de pêche

De ces Paroles de Dieu : « Il vous est permis de manger des produits de la mer. » (Coran 5.96)

Ibn 'Abbas a dit : « Mange de ce qui a été pêché, que la pêche ait été effectuée par un Chrétien, un Juif ou un adorateur du feu. »

Choraïh, le compagnon du Prophète a dit : « Tout animal qui vit dans l'eau est considéré comme étant égorgé selon le rite. »

'Ata a dit : « Je considère que les oiseaux doivent être égorgés. »

Ibn Djoraïdj a dit : « Je demandai à 'Ata pour savoir si les produits de la pêche des cours d'eau et des étangs devaient être considérés comme ceux qui proviennent de la mer, il me répondit par l'affirmative et il récita ces Paroles du Coran : « Les deux mers ne sont pas identiques ; l'eau de l'une est potable, douce agréable à boire, l'autre est salée et amère. De l'une et de l'autre vous retirez une chair fraîche que vous mangez… » (Coran 35.12)

Du poisson rejeté sur le rivage

Djâbir a dit : « Nous participions à l'expédition appelée «Les feuilles de Salam» sous la conduite de Abou 'Obaïda. Nous éprouvions une faim dévorante et la mer rejeta un poisson mort sur le rivage. On appelait ce poisson

le ‘anbar et nous n’avions jamais rien vu de pareil. Nous nous restaurâmes durant un demi-mois. Abou ‘Obaïda prit un de ces os sous lequel pouvait passer un homme à cheval. »

De celui qui mange des sauterelles

Ibn Abou Aoufa a dit : « Nous avons participé à sept expéditions avec le Prophète – ou à six seulement selon une autre source – au cours desquelles, nous consommâmes lui et nous des sauterelles. »

L’invocation du Nom de Dieu quand on égorge un animal

De ces Paroles de Dieu : « Ne mangez pas ce sur quoi le Nom de Dieu n’aura pas été invoqué, car ce serait une perversité. »(Coran 6.121)

Celui qui a omis d’invoquer le Nom de Dieu n’est pas un impie.

L’égorgement réalisé par une femme

Selon Ka’b Ben Malik, on interrogea le Prophète sur le cas d’une femme qui avait égorgé un mouton à l’aide d’une pierre et celui-ci autorisa la consommation de la chair de l’animal.

Pour égorger un animal on ne doit se servir ni de dents, ni d’os, ni d’ongles

Selon Rafi’e Ben Khadidj, le Prophète a dit : «Mange», cela s’applique à tout animal dont le sang aura été versé sauf si l’on utilise pour cela la dent ou l’ongle.

Lorsqu’on ignore si l’on a invoqué le Nom de Dieu

Selon ‘Aïcha, des fidèles dirent au Prophète : « Des gens nous amènent de la viande et nous ignorons si le Nom de Dieu a été invoqué sur elle. – Faites l’invocation sur cette viande, répondit le Prophète et consommez-la. – Ces fidèles, précise ‘Aïcha, n’étaient plus, depuis peu des idolâtres. »

Des animaux égorgés par des gens possédant un Livre révélé

De ces Paroles de Dieu : « Aujourd’hui les bonnes choses vous sont permises. La nourriture des gens du Livre vous est permise et votre nourriture leur est permise. » (Coran 5.6)

Zohri a dit : « Il n'y a pas d'inconvénient à consommer la chair des animaux égorgés par des Arabes chrétiens. – Mais si vous entendez l'invocation d'un autre nom que celui de Dieu, n'en consommez pas. Cependant, si vous n'avez rien entendu d'analogue, Dieu consent à ce que vous mangiez (de cette chair) car Il est parfaitement informé de ceux qui ont commis l'iniquité. »'Ali rapporte un récit similaire.

L'animal domestique qui s'échappe est considéré comme un animal sauvage

Ibn 'Abbas a dit : « Lorsque tu ne peux capturer un de tes animaux domestiques, considère-le comme du gibier. »

Il est blâmable de couper les jarrets d'un animal vivant, de l'attacher pour l'utiliser comme cible, ou de le laisser mourir attaché

Sa'id Ben Djobaïr a dit : « J'étais avec Ibn 'Omar, on passa près d'un groupe de jeunes gens qui prenaient pour cible une poule attachée. Quand ils virent Ibn 'Omar, les jeunes gens se dispersèrent : - Qui a fait cela ? s'exclama Ibn 'Omar, le Prophète a maudit celui qui se comporte ainsi. »

Selon 'Amr, Ibn 'Omar vit un des fils de Yahia Ben Sa'id attacher une poule en guise de cible vivante. Il détacha la poule la prit avec lui et emmena l'enfant auprès de son père en lui disant : « Ne laisse pas ton fils tuer cette poule de sang-froid, car j'ai entendu le Prophète interdire de tuer sans raison un quadrupède ou tout autre animal. »

Le Prophète a maudit celui qui mutilerait un animal

Selon Ibn 'Omar, le Prophète a maudit celui qui mutilerait un animal.

Le Prophète a interdit le pillage et la cruauté

Selon 'Abdallah Ben Yazid, le Prophète a interdit le pillage et la cruauté sans raison.

Des poules

Abou Moussa El Ach'ari a dit : « J'ai vu le Prophète consommer des poules. »

De la chair des ânes et des chevaux

Djâbir Ben ‘Abdallah a dit : « Le jour de (l’expédition de) Khaïbar, le Prophète nous proscrivit la chair des ânes et toléra qu’on consomme celle des chevaux. »

De la chair des carnassiers

Selon Ez Zohri, le Prophète a interdit de consommer la chair des animaux carnassiers.

Du musc

Selon Abou Moussa, le Prophète a dit : « L’ami honnête et celui qui est malhonnête ressemblent le premier au porteur de musc, et le second au forgeron. Qu’il soit devant ou derrière toi le porteur de musc exhale son parfum, alors que le forgeron actionnant son soufflet, soit il brûlera tes habits, soit il dégagera une odeur nauséabonde. »

Du lézard (1)

Selon Ibn ‘Omar, le Prophète a dit : « Je ne mange pas le lézard, mais je ne défends pas de le faire. » (1) : Il s’agit du lézard du désert, qui est prisé comme gibier.

Quand une souris tombe dans la graisse

Selon Maïmouna, une souris était tombée dans la graisse et mourut. On interrogea le Prophète à ce sujet et il répondit : « Otez la souris et la graisse tout autour et mangez le reste. »

Du marquage et des signes pratiqués sur des animaux

Selon Salim, Ibn ‘Omar blâmait la pratique qui consistait à effectuer le marquage sur le visage des animaux et prétendait que le Prophète avait interdit de frapper les animaux (au visage).

Le fait de manger (des choses illicites) quand on y est contraint

De ces Paroles de Dieu : « Ô Croyants, mangez des bonnes choses que Nous vous avons accordées et remerciez Dieu, si vraiment vous l’adorez. Il vous a interdit de manger les animaux morts, le sang, la viande de porc et tout animal qui n’aura pas été immolé au Nom de Dieu. Celui qui transgresserait cette défense par nécessité, sans être rebelle ni insoumis, ne commettrait aucun péché. Dieu est Indulgent et Miséricordieux. » (Coran 2.172-174)

De ces Paroles de Dieu : « A celui qui, durant une famine serait contraint de consommer des aliments interdits sans songer à commettre un péché, Dieu est Clément et Indulgent. » (Coran 5.3)

De ces Paroles de Dieu : « Nourrissez-vous des aliments sur lesquels le Nom de Dieu a été prononcé, si vous êtes de ceux qui croient aux signes de Dieu. Pourquoi ne mangeriez-vous pas les aliments sur lesquels le Nom de Dieu a été prononcé, alors qu'Il vous a déjà indiqué ce qui vous était interdit, sauf pour les cas de force majeure ? Beaucoup d'hommes égarent les autres en agissant d'après leur passion et sans être instruits. Ton Seigneur connaît mieux que quiconque ceux qui transgressent les Lois. » (Coran 6.118 – 119)

Le sacrifice de deux béliers à longues cornes par le Prophète

Selon Anas (Ben Malik), l'Envoyé de Dieu se dirigea vers deux béliers blancs à tâches noires, portant de longues cornes et les sacrifia de sa main.

De ce qu'on mange et des provisions qu'on peut garder concernant la chair des victimes du sacrifice

Djâbir Ben 'Abdallah a dit : « Au temps du Prophète, nous procédions à des réserves de viandes issues du sacrifice que nous ramenions à Médine. »

La chair des victimes du sacrifice doit être consommée et distribuée aux pauvres

Selon Salama Ben El Akoua', le Prophète a dit : « Que ceux qui parmi vous ont procédé au sacrifice rituel ne gardent rien de la chair des victimes le matin du quatrième jour. » L'année d'après on interrogea le Prophète pour savoir s'il fallait s'en tenir à cette règle : « Mangez, leur dit-il, donnez aussi à manger et faites des réserves ; l'année a été difficile pour les gens et je voudrais que vous aidiez (les pauvres) cette année. »

Des boissons

De ces Paroles de Dieu : « Ô vous qui croyez ! Les boissons enivrantes, les jeux de hasard, les pierres dressées et les flèches divinatoires sont des abominations et des œuvres de Satan. Evitez-les, peut-être serez-vous du nombre des bienheureux ! » (Coran 5.90)

Le fait d'offrir du vin et du lait au Prophète

Selon Abou Horaïra, au cours de l'ascension nocturne à Ilya, on offrit à l'Envoyé de Dieu deux coupes, l'une remplie de vin, l'autre remplie de lait. Après avoir considéré les deux coupes, il se saisit de celle qui contenait du lait : « Louange à Dieu qui t'a dirigé dans la bonne voie, s'écria alors Djibril (Gabriel), si tu avais choisis le vin, ton peuple aurait été dans l'égarement. »

N'est pas Croyant quelqu'un à l'instant où il commet une iniquité

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « N'est pas Croyant quelqu'un à l'instant où il commet l'adultère ; n'est pas Croyant quelqu'un à l'instant où il boit des liqueurs enivrantes ; n'est pas Croyant quelqu'un à l'instant où il commet un vol. »

L'autorisation donnée par le Prophète relativement à certains récipients qu'il avait interdits

Djâbir a dit : « L'Envoyé de Dieu avait interdit l'usage de certains vases, et les Ansar vinrent lui dire qu'ils ne pouvaient utiliser d'autres : - Dans ce cas, répondit l'Envoyé de Dieu, non (je ne les interdis pas). »

Celui qui estime qu'il ne faut pas mélanger les dattes vertes avec des dattes mûres quand cela doit provoquer l'ivresse

Abou Qatada a dit : « Le Prophète a interdit de mélanger des dattes mûres avec des dattes vertes, de même que des dattes avec du raisin sec. Il faut faire macérer ces produits séparément. »

Le lait comme boisson

De ces Paroles de Dieu : « Vous trouverez un enseignement dans vos troupeaux. Nous vous abreuvons de ce qui dans leurs entrailles, se trouve entre le chyme et le sang ; un lait pur, délicieux à boire. » (Coran 16.66)

Le fait de couvrir les aliments

Djâbir Ben 'Abdallah a dit : « Un homme des Ansar vint ramener au Prophète un vase de lait en provenance de En Naqi'e. – Pourquoi, lui fit

remarquer le Prophète, n’as-tu pas posé dessus un couvercle, ne serait-ce qu’une branche verte ? »

L’aumône admirable

Selon Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit : « Quelle admirable aumône que celle d’une chamelle généreuse laitière ou d’une brebis laitière, qui donne le matin une coupe de lait et le soir aussi une autre coupe de lait. »

En ce qui concerne les liqueurs enivrantes

Ibn Mess’aoud a dit, relativement aux liqueurs enivrantes : « Dieu n’a pas fait d’une chose qui vous est interdite, un remède pour vous. »

Du miel et des sucreries

‘Aïcha a dit : « Le Prophète aimait les sucreries – et selon une autre version, les mets sucrés – et le miel. »

De celui qui boit debout

En Nazal a dit : « Quand il fut arrivé à Bab Er Rahba, ‘Ali se mit à boire tout en restant debout, puis il dit : - Il y a des gens qui désapprouvent que l’un de vous boive alors qu’il est debout. Or sachez que j’ai vu le Prophète agir exactement comme je viens de le faire. »

Le fait de boire à même l’orifice d’une outre, d’un vase (ou d’un autre contenant)

Selon Abou Horaïra, le Prophète a interdit de boire à même l’orifice d’un vase (ou de tout autre contenant) destiné à conserver de l’eau.

Le fait de respirer dans le récipient contenant une boisson

Selon Abou Qatada, l’Envoyé de Dieu a dit : « Quand quelqu’un boit, qu’il ne respire (pas) dans le récipient, lorsqu’il urine qu’il ne s’essuie pas avec la main droite et quand il se frotte, qu’il n’utilise pas la main droite. »

Quand on boit en reprenant le souffle deux ou trois fois

Tomama Ben ‘Abdallah a dit : « En buvant, Anas reprenait le souffle deux ou trois fois et il disait que le Prophète reprenait trois fois le souffle. »

L’utilisation de vases d’argent

Ibn Abou Leïla a dit : « Nous partîmes avec Hodaïfa et celui-ci nous raconta que le Prophète avait dit : - Ne buvez pas dans des coupes d’or ou d’argent. Ne portez pas de vêtements en soie ou en brocart. Ces choses leurs sont destinées en ce monde, alors que vous les porterez dans l’autre vie. »

Au sujet de la mansuétude rattachée à ceux qui sont malades ou qui souffrent

De ces Paroles de Dieu : « Quiconque fait le mal sera rétribué en conséquence. Il ne trouvera en dehors de Dieu, ni protecteur, ni défenseur. » (Coran 4.123)

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Tout ce qui peut toucher le Musulman, comme fatigue, maladie, chagrin, douleur, peine, oppression et jusqu’à la simple piqûre d’épine, verra Dieu lui faire la remise d’une partie de ses mauvaises actions. »

L’homme à qui Dieu veut du bien

Selon Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit : « L’homme à qui Dieu veut du bien arrivera toujours par l’avoir. »

La gravité de la maladie (du Prophète)

‘Aïcha a dit : « Je n’ai vu aucune personne éprouver de souffrances aussi grandes, que l’Envoyé de Dieu quand il était malade. »

Quand une souffrance touche un Musulman

‘Abdallah Ben Mess’aoud a dit : « Je suis parti rendre visite au Prophète durant sa maladie. Comme il avait une fièvre brûlante, je lui dis : - Tu as une fièvre brûlante et j’ajoutai : - Pour cela tu seras récompensé deux fois. – Oui, me répondit le Prophète, aucune souffrance ne touche un Musulman sans que Dieu n’absolve ses mauvaises actions, qui se détachent comme les feuilles d’un arbre. »

De la faveur promise à celui qui est victime d’un évanouissement causé par la flatulence

Selon ‘Ata Ben Abou Rabah, Ibn ‘Abbas lui dit : « Veux-tu voir une des femmes qui est promise au Paradis ? – Oui, lui répondis-je. – C’est cette

femme noire, me précisa-t-il, elle est venue trouver le Prophète en lui disant : J'ai des pertes de connaissance et je dévoile alors mon intimité, invoque Dieu en ma faveur. – Si tu supportes ton mal patiemment, lui répondit le Prophète, tu iras au Paradis et j'invoquerai Dieu pour qu'Il te rende ta santé. – Je supporte mon mal en patience, acquiesça la femme, mais invoque Dieu pour que je ne dévoile pas mon intimité. Le Prophète fit alors l'invocation demandée. »

Du bienfait promis à celui qui perd la vue

Selon Anas Ben Malik, le Prophète a dit : « Dieu S'est exprimé ainsi : - Quand J'éprouve l'un de mes adorateurs en lui faisant disparaître deux choses auxquelles il tient – à savoir ses yeux - et qu'il reste résigné, Je lui donnerai le Paradis en contrepartie. »

La visite à l'idolâtre

Selon Anas, un esclave qui était au service du Prophète tomba malade. Or cet esclave appartenait à un Juif et le Prophète, quand il alla s'enquérir de sa santé lui dit : « Embrasse l'Islam. » Et l'esclave se fit Musulman.

Le souhait de mourir exprimé par le malade

Selon Anas Ben Malik, le Prophète a dit : « Qu'aucun d'entre vous ne recherche la mort quand il est malade. S'il n'est pas en mesure de le faire qu'il dise alors : - Ô mon Dieu, garde-moi en vie, si la vie est plus avantageuse pour moi et emporte-moi si la mort est plus convenable pour moi. »

Les actions de l'homme

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Les actions de l'homme ne seront pas suffisantes pour lui assurer le Paradis. - Même à toi, ô Envoyé de Dieu ? lui répondit-on. – Non, même à moi. Pour cela, il faudrait que Dieu m'entoure de Sa Faveur et de Sa Clémence. Faites le bien, soyez raisonnable et que personne d'entre vous ne désire la mort ; s'il est vertueux il pourra voir augmenter sa récompense, s'il a propagé le mal, il pourra espérer bénéficier de la clémence (divine). »

L'invocation du Prophète

'Aïcha a dit : « J'ai entendu le Prophète dire : - Ô mon Dieu, pardonne-moi, Sois clément envers moi et permets-moi de rejoindre le Compagnon. »

Des invocations faites pour les malades

Selon ‘Aïcha, chaque fois que l’Envoyé de Dieu visitait un malade ou qu’on le lui amenait, il prononçait l’invocation suivante : « Ô Seigneur des hommes, écarte le mal et délivre-le (de sa maladie), Tu es le guérisseur et il n’y a pas d’autre guérison en dehors de celle que Tu réalises. Une guérison qui n’amène pas d’autre affection. »

De la médecine

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Dieu n’a pas fait descendre une maladie sans que simultanément, Il n’ait fait descendre son traitement. »

De la nigelle (graine noire ou haba saouda)

Selon Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit : « La graine noire (nigelle ou haba saouda) est un remède à toutes les maladies, sauf pour le sam. (Le sam dit Ibn Chihab c’est la mort). »

Le miel en tant que remède

De ces Paroles de Dieu : « …Du ventre (des abeilles) sort une liqueur de différents aspects, qui constitue une guérison pour les hommes. » (Coran 16.69)

Selon Abou Saïd, un homme vint dire au Prophète : « Mon frère a mal au ventre. – Donne-lui du miel à boire, répondit le Prophète. L’homme revint à nouveau et le Prophète lui dit :- Donne-lui du miel à boire. L’homme revint encore et dit : - J’ai fait ce que tu m’as conseillé. – Dieu a dit la vérité, s’écria alors le Prophète, c’est le ventre de ton frère qui a menti. – Donne-lui du miel à boire. On fit boire du miel au malade et il guérit. »

Des ventouses durant le jeûne, en voyage et en état de sacralisation (ihram)

Ibn ‘Abbas a dit : « Le Prophète se fit poser des ventouses pendant qu’il était en état de jeûne. »

Ibn ‘Abbas a dit : « Le Prophète se fit poser des ventouses alors qu’il était en état de sacralisation (ihram). (Le Prophète souffrait alors de maux de tête). »

Le miel, les incisions et les pointes de feu

Selon Djâbir Ben ‘Abdallah, le Prophète a dit : « S’il y a des traitements qui procurent du bien ce sont les potions de miel, les incisions et les pointes de feu. – Selon une autre variante, le Prophète a dit : - Quant à moi je n’aime pas les pointes de feu. »

La peste

Selon Ossama Ben Zeïd, le Prophète a dit : « Quand vous entendez que la peste frappe dans un pays, ne vous y rendez pas, mais si elle se déclare dans le pays où vous vous trouvez, restez-là où vous êtes. »

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Celui qui meurt de la peste meurt en martyr. »

Le mauvais œil existe

Selon Abou Horaïra, le Prophète à dit que le mauvais œil existe et il a interdit le tatouage.

Les mauvais rêves

Selon Abou Qatada, le Prophète a dit : « …Quand l’un de vous fait un mauvais rêve, puis qu’il s’éveille, s’il souffle trois fois et récite les sourates talismaniques (les trois dernières du Coran) pour se protéger contre le mal, rien ne pourra lui arriver. »

Abou Salama a dit : « Avant, les mauvais rêves m’étaient plus difficiles à soutenir qu’une montagne, cependant depuis que j’ai eu connaissance de ce Hadith, je ne leur accorde plus d’intérêt. »

Le fal (le bon augure)

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Pas de prédictions (ou de prophéties) à tirer des oiseaux (ou des rêves), le fal est plus recommandé. – Que signifie le fal, ô Envoyé de Dieu, lui demanda-t-on. – Le fal, c’est le mot de bon augure (ou de bon présage) que l’un de vous entend. »

Le polythéisme et la magie sont des croyances funestes

Selon Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit : « Prenez garde aux croyances funestes que sont le polythéisme et la magie. »

On ne doit pas faire boire ensemble des chameaux malades et des chameaux sains

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « …Celui qui possède des chameaux malades ne doit pas les faire boire avec celui qui possède des chameaux sains. »

De celui qui met fin à ses jours

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Celui qui se jette du sommet d'une montagne en vue de se donner la mort, ira en enfer. Il sera jeté dans le feu et y restera éternellement. Celui qui absorbera du poison en vue de se donner la mort tiendra ce poison dans la main et l'avalera sans répit dans le feu de l'enfer où il restera éternellement. Celui qui se donnera la mort avec un instrument tranchant, tiendra ce tranchant dans la main et se donnera des coups au ventre dans le feu de l'enfer où il restera pour l'éternité. »

L'interdiction de consommer des fauves carnassiers

Selon Abou Ta'laba El Khochani, le Prophète a interdit de consommer la chair des fauves carnassiers – à dents canines -.

Des vêtements

De ces Paroles de Dieu : « Dis : Qui donc a déclaré illicites les parures que Dieu a produites pour Ses adorateurs et les excellentes nourritures qu'Il vous a accordées ? » (Coran 7.32)

Le Prophète a dit : « Mangez, buvez, portez des habits et faites l'aumône sans gaspillage et sans mesquinerie. »

Ibn 'Abbas a dit : « Mange ce qui te plaît, porte les vêtements qui te conviennent, sans faire preuve cependant de dilapidation ni d'avarice. »

Tout ce qui dépasse les chevilles ira en enfer

Abou Horaïra relate que le Prophète a dit : « Toute partie du vêtement qui dépasse les chevilles ira en enfer. »

(1) : Il s'agit des pans de vêtement que certains laissent traîner par ostentation.

Du casque

Selon Anas, lors de la prise de la Mecque, le Prophète entra dans la ville, coiffé d'un casque.

La khamissa noire

Oum Khalid Bint Khalid a dit : « On remit au Prophète des habits et parmi eux il y avait une petite khamissa noire. – A qui dois-je enfiler cet habit ? demanda le Prophète. Les gens se turent. – Qu'on me ramène Oum Khalid, décida-t-il. On l'amena portée par les gens. Le Prophète prit la khamissa entre ses mains et la lui enfila en disant : - Abîme-là et use-là. Cet habit était orné de motifs verts et jaunes, le Prophète dit : - Ô Oum Khalid, il est senah. » (Le mot senah en Abyssinie veut dire beau.)

Dans quelle mesure on peut user des vêtements de soie ?

Abou 'Othman a dit : « Alors que nous étions en Azerbaïdjan, nous reçûmes une lettre de 'Omar nous apprenant que le Prophète avait proscrit l'usage de la soie (de revêtir des vêtements de soie), exception faite d'une largeur qu'il nous montra en effectuant un signe de deux doigts. A ce moment Zouhaïr leva l'index et le majeur. »

Des vêtements rouges

Selon Abou Is'haq, El Bara a dit : « Le Prophète avait une taille moyenne ; je l'ai vu portant une tunique rouge, telle que je n'en ai jamais vu de plus belle. »

La tolérance pour les vêtements de soie

Anas a dit : « A titre dérogatoire, le Prophète a permis à Zoubaïr et à 'Abderrahmane de se vêtir d'habits en soie en raison des démangeaisons qui les importunaient. »

La soie pour les femmes

'Ali Ben Abou Talib a dit : « Le Prophète me donna une tunique rayée de soie. Je mis ce costume et sortis, mais j'aperçus de l'irritation sur le visage du Prophète. Je découpai alors mon vêtement en morceaux et le répartis entre mes femmes. »

Anas Ben Malik a rapporté qu'il avait vu Oum Keltoum, la fille de l'Envoyé de Dieu, vêtue d'un manteau de soie à rayures.

Des bagues en or

Selon Abou Horaïra, le Prophète a interdit de porter des bagues en or.

Des bagues en argent

Selon ‘Abdallah, l’Envoyé de Dieu avait porté une bague en or dont le chaton était en contact avec la paume de la main. Mais les fidèles l’imitèrent, il jeta la bague en or et s’en fit confectionner une en argent.

Quand le Prophète cessa de porter sa bague en argent

Selon Anas Ben Malik…, quand le Prophète cessa de porter sa bague d’argent les fidèles en firent de même.

La gravure de la bague

Ibn ‘Omar a dit : « L’Envoyé de Dieu portait au doigt une bague en argent. Cette bague échut ensuite à Abou Bakr, puis à ‘Omar et enfin à ‘Othman, jusqu’au jour où elle tomba dans le puits de Aris. Cette bague portait l’inscription suivante : Mohammed, l’Envoyé de Dieu. »

De la bague pour sceller un écrit

Anas Ben Malik a dit : « Quand le Prophète décida d’adresser un écrit aux Grecs, on lui fit remarquer que ces gens n’accordaient aucune considération à la missive, si elle ne portait pas un sceau. C’est ainsi qu’il utilisa une bague en argent portant l’inscription suivante : « Mohammed, l’Envoyé de Dieu. »

On ne doit pas graver la même inscription que celle qui figure sur la bague du Prophète

Selon Anas Ben Malik, l’Envoyé de Dieu possédait une bague en argent avec l’inscription suivante : «Mohammed, l’Envoyé de Dieu». Je me fis confectionner une bague en argent, dit Anas, en faisant graver cette inscription : «Mohammed, l’Envoyé de Dieu», le Prophète dit alors : « Que personne n’inscrive ce qui figure sur ma bague. »

Des hommes efféminés et des femmes masculinisées

Ibn ‘Abbas a dit : « Le Prophète a maudit les hommes efféminés et les femmes masculinisées et a dit : « Expulsez-les de vos demeures. » Le Prophète a ainsi chassé un tel et ‘Omar un tel. »

Faut-il se tailler la moustache ?

Selon Ibn ‘Omar, le Prophète a dit : « Il est dans la coutume de se tailler la moustache. »

Le fait de laisser pousser la barbe

Selon Ibn ‘Omar, le Prophète a dit : « Faites le contraire de ce que font les idolâtres ; laissez pousser votre barbe et taillez vos moustaches. »

Quand il faisait le pèlerinage ou la visite aux lieux saints (‘Omra) Ibn ‘Omar empoignait sa barbe et coupait ce qui dépassait.

Le fait de se teindre les cheveux

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Les Juifs et les Chrétiens ne se teignent pas, faites l’inverse. »

Des cheveux du Prophète

Anas rapporte que les cheveux du Prophète lui descendaient jusqu’aux épaules.

El Bara a dit : « Je n’ai jamais vu quelqu’un d’aussi beau que le Prophète lorsqu’il revêtait sa tunique rouge. Selon El Bokhari, un de ses amis, citant Malik, lui avait affirmé que les cheveux du Prophète descendaient presque jusqu’aux épaules. Abou Ishaq a dit : « J’ai entendu El Bara relater ce Hadith, et chaque fois qu’il le citait, il en riait. »

Qatada a dit : « Je questionnai Anas Ben Malik sur la chevelure de l’Envoyé de Dieu. Il me répondit que ses cheveux n’étaient ni crépus ni lisses et qu’ils descendaient jusqu’à la moitié des oreilles et des épaules. »

Le visage du Prophète

Abou Horaïra a dit : « Le Prophète avait de grands pieds et un visage si parfait que jamais je n’en ai vu de semblable. »

Anas a dit : « Les pieds et les mains du Prophète étaient grands. Ni avant, ni depuis, je n’en avais jamais vus de semblables, et la paume de sa main était large. »

Des parfums

Selon Anas, le Prophète ne refusait jamais un parfum.

De la femme qui parfume son mari de ses mains

‘Aïcha a dit : « Je parfumais moi-même de mes mains le Prophète quand il était en état de sacralisation. Je le faisais également à Mina avant le début de la procession. »

De l’utilisation des parfums pour les cheveux et la barbe

‘Aïcha a dit : « Je parfumais l’Envoyé de Dieu à l’aide des meilleurs parfums que je pouvais trouver, jusqu’à apercevoir l’éclat de ces parfums sur sa tête et sa barbe. »

Des femmes qui portent des perruques et se tatouent

Ibn ‘Omar a dit : « Le Prophète a maudit la femme qui pose de faux cheveux et celle qui en porte, celle qui se tatoue et celle qui se fait tatouer. »

La destruction des croix

Selon ‘Aïcha, le Prophète ne gardait aucune chose dans sa maison comportant des croix sans l’éliminer.

De la répugnance à prier dans un milieu où se trouvent des images

Anas a dit : « ‘Aïcha possédait une étoffe portant des images dont elle avait recouvert un coin de la chambre. Le Prophète lui dit : - Ôte cela, car les images n’arrêteront pas de m’occuper l’esprit dans ma prière. »

De la personne avec qui on doit avoir les meilleures relations

Abou Horaïra a dit : « Un homme s’adressa à l’Envoyé de Dieu et lui dit : - Ô Envoyé de Dieu, quelle est la personne avec qui je dois avoir les meilleures relations ? – Ta mère, répondit le Prophète. – Et après ? Insista l’homme. – Ta mère, reprit le Prophète. Et encore ? – Ton père, conclut le Prophète. »

On ne doit participer à la guerre sainte qu’avec l’accord de ses père et mère

Selon ‘Abdallah Ben ‘Amr, un homme dit au Prophète : « Ô Envoyé de Dieu, dois-je participer à la guerre sainte ?– As-tu ton père et ta mère ? demanda le Prophète. – Oui, répondit l’homme. – Alors, prends soin de tes parents. »

L’homme ne doit jamais faire injure à son père et à sa mère

Selon ‘Abdallah Ben ‘Amr, l’Envoyé de Dieu a dit : « Un des plus graves péchés de l’homme, c’est celui qui consiste à maudire son père et sa mère. – Comment, ô Envoyé de Dieu, lui dit-on, un homme peut-il maudire son père et sa mère ? – C’est lorsqu’il profère des injures contre son père et des injures contre sa mère. »

La désobéissance aux parents est un des plus graves péchés

De ces Paroles de Dieu : « Nous avons recommandé à l’homme d’être bon envers son père et sa mère. » (Coran 29.8)

Selon El Moghira, le Prophète a dit : « Dieu vous a interdit de désobéir aux mères, de refuser le remboursement des dettes, de quémander fréquemment et d’enterrer les filles vivantes. Il réprouve les commérages, les questions inconvenantes et la dilapidation. »

Les plus graves de tous les péchés

Selon Abou Bekra, l’Envoyé de Dieu a dit : « Voulez-vous que je vous enseigne quels sont les plus graves de tous les péchés ? – Oui, ô Envoyé de Dieu, lui répondîmes-nous. – C’est lorsqu’on associe des divinités à Dieu et qu’on désobéit à son père et à sa mère. » Le Prophète était appuyé sur son bâton, il s’assit alors et continua : « Parmi les plus graves péchés, se trouvent aussi les propos mensongers et le faux témoignage, et il ajouta, - les propos mensongers et les faux témoignages. Il n’arrêta pas de ressasser ces paroles au point que je pensai (en moi-même). - Il ne se taira donc pas ! »

De la parenté avec un père idolâtre

Asma, la fille d’Abou Bakr a dit : « Au temps du Prophète ma mère vint pour me voir (alors qu’elle pratiquait l’idolâtrie). J’interrogeai le Prophète pour savoir si je pouvais l’accueillir et il me répondit par l’affirmative. »

« C’est à la suite de cela, précise Ibn ‘Oyayna, que Dieu le Très Haut révéla le verset suivant : « Dieu ne vous interdit pas de voir ceux qui ne vous ont pas combattus à cause de votre foi et qui ne vous ont pas expulsés de vos maisons. Dieu aime ceux qui sont équitables. » (Coran 60.8)

Les excellentes relations de parenté

Abou Sofiane, rapporte qu'Héraclius le fit venir et l'interrogea : « Que vous prescrit-il ? Il faisait allusion au Prophète. – Il nous prescrit, répondit Abou Sofiane, la prière, l'aumône, la chasteté et l'excellence des relations parentales. »

Le péché de celui qui faillit aux devoirs de parenté

Selon Djobaïr Ben Mot'im, le Prophète a dit : « Celui qui faillira à ses devoirs de parenté n'entrera jamais au Paradis. »

Celui dont le bonheur est augmenté en raison (du respect) des liens de parenté

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Que celui qui désire vivre dans le bonheur et voir l'heure de sa mort retardée, remplisse ses devoirs envers ses parents. »

Dieu sera bon pour celui qui sera bon envers ses parents

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « La parenté (les liens de sang) découle de la même racine que (le mot) Clément. Dieu a dit : - Celui qui sera bon envers ses parents, Je serai bon pour lui. – Celui qui reniera ses parents, Je le renierai. »

Celui qui se conduit correctement envers ses parents ne le fait pas par réciprocité

Sofiane, relate que le Prophète a dit : « Celui qui se conduit bien envers ses parents ne le fait pas par réciprocité… »

De celui qui faisait le bien quand il pratiquait l'idolâtrie et qui se convertit ensuite à l'Islam

'Orwa Ben Zoubaïr relate que Hakim Ben Hizam a dit : « Ô Envoyé de Dieu, que penses-tu de certaines pratiques que j'observais au temps de l'ignorance (Djahiliya) telles que les relations parentales, l'affranchissement des esclaves et l'aumône. Serai-je récompensé pour cela ? – Quand tu t'es converti à l'Islam, répondit le Prophète, tu as conservé tout le bien que tu avais fait auparavant. »

De la tendresse témoignée à l'enfant

Selon Ibn 'Omar, le Prophète en parlant de ses petits-fils (Hassan et Hosseïn) a dit qu'ils étaient ses deux plantes parfumées dans le monde.

De la bonté à l’égard des filles

‘Aïcha l’épouse du Prophète a dit : « Une femme qui avait ses deux filles avec elle vint solliciter l’aumône. Je n’avais qu’une datte chez moi et je la lui remis. Elle donna alors une moitié à chacune de ses filles, puis s’en alla. Comme le Prophète arriva à ce moment, je lui rapportai ce qui s’était passé. – Celui qui a subi une épreuve par l’entremise de ces filles, me répondit-il, et qui fait preuve de bonté à leur égard, celles-ci lui serviront de rempart contre le feu de l’enfer. » (1) : Avant l’Islam, la venue d’une fille était mal vue et était interprétée comme un signe de mauvais augure. Les filles étaient souvent enterrées vivantes à leur naissance.

On ne sera pas miséricordieux envers celui qui ne manifeste pas de bonté

Abou Horaïra a dit : « Comme l’Envoyé de Dieu avait embrassé (son petit-fils) Hassan alors que El ‘Aqra Ben Habis était à ses côtés, celui-ci dit au Prophète : - J’ai dix enfants et je n’ai jamais embrassé aucun d’entre eux. Le Prophète le fixa alors des yeux et lui dit : - On ne sera pas miséricordieux envers celui qui ne manifeste pas de bonté (vis-à-vis de ses parents). »

De celui qui embrasse ses enfants

‘Aïcha a dit : « Un bédouin vint vers le Prophète et celui-ci lui dit : - Embrassez-vous vos enfants ? – Non, nous ne les embrassons pas, fit le bédouin. – Comment pourrais-je alors ramener en toi les sentiments de bonté que Dieu a ôtés de ton cœur ? répondit le Prophète. »

Dieu récompensera la bonté au centuple

Selon Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit : « Dieu récompensera la bonté au centuple. Il a retenu près de Lui quatre-vingt-dix-neuf parties et n’en a envoyé qu’une partie sur terre. C’est grâce à ce centième que toutes les créatures manifestent un sentiment de bonté, au point que le cheval détournera son sabot de l’enfant de cette femme par peur de le blesser. »

Celui qui tue son enfant de peur qu’il ne diminue sa part de nourriture

‘Abdallah a dit : « J’interrogeai l’Envoyé de Dieu sur le plus grave péché, il me répondit : - Le plus grave péché c’est lorsque tu invoques une autre divinité avec Dieu qui t’a créé. – Et aussi, quel est le plus grave péché ? –

C’est lorsque tu tues ton enfant de peur qu’il ne diminue ta part de nourriture (qu’il ne mange avec toi). – Et encore ? – C’est lorsque tu forniques avec la femme de ton voisin. » Dieu a corroboré ces propos du Prophète par le verset suivant : « Ceux qui n’invoquent pas une autre divinité avec Dieu… » (Coran 25.68)

De celui qui prend un enfant contre son sein

‘Aïcha raconte que le Prophète prit un jour un enfant contre son sein pour lui donner une datte à mâchouiller. L’enfant urina et le Prophète réclama de l’eau pour laver l’endroit mouillé.

De celui qui prend un enfant sur ses genoux

Ossama Ben Zeïd a dit : « L’Envoyé de Dieu me faisait asseoir sur l’un de ses genoux et plaçait El Hassan sur l’autre. Ensuite, il nous serrait contre lui en s’exclamant : - Ô mon Dieu, aime-les comme je les aime. »

La noblesse des sentiments fait partie de la foi

‘Aïcha a dit : « Je n’ai jamais été aussi jalouse d’une femme comme je l’ai été de Khadidja (la première épouse du Prophète), bien qu’elle mourut trois ans avant que je ne me marie. Et cela en raison du fait que j’entendais le Prophète en parler tout le temps et à cause de ce que le Seigneur lui avait prescrit d’annoncer qu’elle hériterait au Paradis d’une demeure façonnée avec des tubes emperlés. Et, quand l’Envoyé de Dieu égorgeait un mouton, il offrait un quartier aux siens. »

Celui qui secourt les pauvres

Selon Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit : « Celui qui secourt la veuve et le pauvre indigent aura une récompense aussi grande que celui qui fait la guerre au service de Dieu. »

De la bonté des hommes

Abou Solaïman Malik a dit : « Je partis chez le Prophète en compagnie de jeunes gens d’un âge approximativement égal au mien et nous demeurâmes vingt nuits en sa compagnie. Le Prophète crut que nous voulions rejoindre nos familles et nous interrogea sur les parents que nous avions quittés. Nous satisfîmes à son désir et comme il était plein de bonté et compatissant, il nous dit : - Repartez auprès de vos parents, apprenez-leur l’Islam, prescrivez-leur de faire ce qui vous a été ordonné et faites la prière de la même façon que vous

me l’avez vu faire. Quand l’heure de la prière arrivera, que quelqu’un parmi vous fasse entendre l’adhan (l’appel à la prière), puis qu’ensuite le plus âgé d’entre vous préside l’office. »

Du chien assoiffé

Selon Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit : « Pendant qu’il marchait sur la route, un homme éprouva une soif intense. Découvrant un puits, il y descendit et étancha sa soif. En remontant, il vit un chien qui haletait et qui mordait la terre tant il était assoiffé. « Ce chien, pensa l’homme, endure une soif identique à celle que j’éprouvais à l’instant. » Il redescendit alors dans le puits, remplit sa bottine, et la saisissant entre ses lèvres (il remonta) et donna à boire au chien. Dieu lui fut reconnaissant et lui fit rémission de ses péchés. « Ô Envoyé de Dieu, lui dirent les fidèles, y-a-t-il donc une récompense même en ce qui concerne les animaux ? – Oui, répondit le Prophète, il y aura une récompense pour (le bien fait à) tout être vivant. »

De la Miséricorde divine

Abou Horaïra a dit : « L’Envoyé de Dieu se mit debout pour accomplir la prière et nous l’entamâmes simultanément avec lui. A ce moment un bédouin qui était en train de prier s’écria : - Ô mon Dieu, Sois Clément envers moi et envers Mohammed et ne sois Clément envers personne d’autre. » Lorsque le Prophète eut achevé de prier, il s’adressa au bédouin et lui dit : « Tu diminues une chose qui est vaste, en voulant parler de la Miséricorde de Dieu. »

Les Musulmans forment un corps

Selon No’man Ben Bachir, l’Envoyé de Dieu a dit : « Vous verrez les Musulmans à travers leur bonté, leur affection et leur attachement réciproque, constituer comme un corps, quand l’un des membres souffre, il transmet sa fièvre et son insomnie à tout son corps. »

Quand un Musulman plante quelque végétation

Anas Ben Malik relate que le Prophète a dit : « Lorsqu’un Musulman plante quelque végétation et qu’un être humain ou un animal mange de ce que produit cette plantation, cela est considéré comme une bonne action à son actif. »

Djarir Ben ‘Abdallah relate que le Prophète a dit : « On ne doit pas être clément avec celui qui ne l’est pas. »

De la considération à accorder aux voisins

De ces Paroles de Dieu : « Adorez Dieu ! Ne Lui associez rien ! Vous devez user de bonté envers vos parents, vos proches, les orphelins, les pauvres, vos voisins immédiats ou non, vos intimes, les voyageurs et vos esclaves. Dieu n'aime pas les présomptueux et ceux qui sont pleins de gloriole. » (Coran 4.36)

Selon 'Aïcha, le Prophète a dit : « Djibril (l'ange Gabriel) ne cessait de m'exhorter à avoir de la considération pour le voisin au point que je pensai qu'il désirait qu'on le prenne pour héritier. »

Ne croit pas celui dont le voisin peut craindre la méchanceté

Selon Abou Choraïh, le Prophète a dit : « Par Dieu, il ne croit pas ! Par Dieu, il ne croit pas ! Par Dieu, il ne croit pas ! – Qui donc ne croit pas, ô Envoyé de Dieu ? lui demanda-t-on. – C'est l'homme dont le voisin peut craindre la méchanceté, répondit le Prophète. »

Qu'une femme ne méprise pas sa voisine

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Ô femmes musulmanes, ne méprisez jamais ce que vous offre votre voisine, quand bien même ce ne serait qu'un pied de mouton. »

Celui qui croit en Dieu et au Jour Dernier ne doit faire aucun mal à ses voisins

Abou Choraïh a entendu le Prophète dire : « …Que celui qui croit en Dieu et au Jour Dernier, traite son voisin avec considération. Que celui qui croit en Dieu et au Jour Dernier traite son voisin avec considération et lui accorde sa djaïza. – Et que veut dire cette djaïza, ô Envoyé de Dieu ? lui demanda-t-on. - C'est un jour et une nuit (où l'hôte doit être traité avec tous les égards) alors que l'hospitalité est de trois jours. Tout ce qui vient après (la durée de l'hospitalité) est compté comme une aumône. Que celui qui croit en Dieu et au Jour Dernier ne dise que du bien ou qu'il garde le silence. »

Chaque bonne action est une aumône

Selon Djâbir Ben 'Abdallah, le Prophète a dit : « Chaque bonne action est une aumône. »

L’aumône peut être faite de différentes façons

Selon Abou Moussa, le Prophète a dit : « Tout Musulman est tenu par l’aumône. – Et s’il n’a rien ? lui fit-on remarquer. – Alors qu’il travaille de ses mains pour pourvoir à ses besoins et faire l’aumône. – Et s’il ne peut le faire ou qu’il reste inactif ? lui objecta-t-on. – Dans ce cas, qu’il vienne en aide (en paroles ou en actes) au pauvre miséreux. – Et s’il ne le fait pas ? – Alors qu’il prescrive de faire le bien. – Et s’il n’en fait rien ? – Qu’il ne fasse pas le mal, et cela vaudra aussi une aumône pour lui. »

Les bonnes paroles

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Une bonne parole constitue une aumône. »

Le fait de se préserver de l’enfer

‘Ady Ben Hatem a dit : « Le Prophète évoqua l’enfer et détourna son visage en implorant Dieu de le préserver ; puis il évoqua encore l’enfer et détourna son visage en implorant Dieu de le préserver… Le Prophète prononça deux ou trois fois la phrase, puis il ajouta : - Préservez-vous de l’enfer ne serait-ce qu’au moyen (de l’aumône) de la moitié d’une datte ou d’une bonne parole. »

De la sérénité en toute circonstance

Selon ‘Orwa Ben Zoubaïr, ‘Aïcha la femme du Prophète a dit : « Un groupe de Juifs ayant pénétré chez l’Envoyé de Dieu, lui dirent (en guise de salut) : « la mort soit sur vous » (saâm en hébreu) au lieu de (salam, la paix, en arabe). ‘Aïcha qui s’était aperçue du sens des paroles, répondit : - Et sur vous la mort et la malédiction ! Le Prophète lui dit alors : - Doucement, ô ‘Aïcha, Dieu aime que l’on soit serein en toute circonstance. – Ô Envoyé de Dieu, répliqua ‘Aïcha, n’as-tu pas entendu ce qu’ils ont dit ?– Moi, je leur ai seulement répondu : Et sur vous ! rétorqua l’Envoyé de Dieu. »

L’intercession auprès du Prophète

De ces Paroles de Dieu : « Celui qui intercédera dans une bonne intention participera à son résultat. Celui qui intercédera dans une mauvaise intention en partagera les conséquences. Dieu observe tout. » (Coran 4.85)

Selon Abou Moussa, quand quelqu'un venait solliciter quelque chose, le Prophète lui disait : « Intercédez vous recevez une récompense et Dieu, par l'intermédiaire de Son Envoyé, réalisera ce qu'Il lui plaira. »

Le Prophète n'était pas grossier

Masrouf a dit : « Nous allâmes chez 'Abdallah Ben 'Amr, quand il vint a Koufa avec Mo'awiya. Parlant de l'Envoyé de Dieu, il affirma qu'il n'était pas grossier dans sa nature ni dans ses propos et ajouta : - L'Envoyé de Dieu a dit : - Les meilleurs parmi vous sont ceux dont les sentiments sont les plus nobles. »

Le Prophète ne tenait pas de propos injurieux

Anas Ben Malik a dit que le Prophète n'utilisait d'habitude ni l'injure, ni les propos grossiers, ni les malédictions. Quand il voulait faire un reproche à quelqu'un d'entre nous, il disait : « Qu'a-t-il ? Que la poussière soit sur son front ! »

L'homme le plus misérable

Selon 'Aïcha, le Prophète a dit : « …L'homme qui sera dans la position la plus misérable aux yeux de Dieu, le Jour de la Résurrection, est celui dont les gens s'écartent par peur de sa méchanceté. »

Le Prophète était le meilleur, le plus généreux et le plus vaillant des hommes

Anas a dit : « Le Prophète était le meilleur, le plus généreux et le plus vaillant des hommes. Une nuit, la peur avait gagné les habitants de Médine, ceux-ci se transportèrent vers l'endroit d'où provenaient les bruits. Après les avoir devancés, le Prophète revint vers eux et leur dit : - N'ayez crainte ! N'ayez crainte ! Il était monté sans selle sur le cheval d'Abou Talha et portait un sabre à son cou. »

De la disponibilité du Prophète

Djabir a dit : « Quand on le sollicitait pour quelque chose, jamais le Prophète ne répondait une seule fois par la négative. »

Selon Tabit, Anas a dit : « J'ai été durant dix années au service du Prophète. Durant tout ce temps, je ne l'ai jamais entendu dire : «Ouf !» (Sous forme de blâme ou de remontrance) ni : « pourquoi as-tu fait ceci ?» ou « n'as-tu pas fait cela ? »

L’amour de Dieu

Selon Anas Ben Malik, le Prophète a dit : « Personne n’appréciera le bonheur de la foi, tant qu’il n’aimera son prochain que dans le but d’être agréable à Dieu, et tant qu’il ne désirera être jeté au feu plutôt que de retourner à l’infidélité, quand il en a été délivré par Dieu. Enfin tant qu’il n’aimera pas Dieu et Son Envoyé plus que n’importe quelle autre personne. »

Les Croyants ne doivent pas se mépriser les uns les autres

De ces Paroles de Dieu : « Ô vous qui croyez, ne vous méprisez pas les uns les autres. Ceux que l’on raille valent peut-être mieux que leurs détracteurs. Que les femmes ne se méprisent pas non plus entre elles. Peut-être que les femmes que l’on raille valent mieux que leurs railleuses. Ne vous calomniez pas les uns les autres. Ne vous donnez pas de sobriquets injurieux. Combien s’allie mal la méchanceté avec la foi ! Celui qui est inaccessible au remords est vraiment injuste. » (Coran 49.11)

L’interdiction de prononcer des injures et des malédictions

‘Abdallah a entendu l’Envoyé de Dieu dire : « Injurier un Musulman constitue une ignominie, le combattre c’est de l’infidélité. »

Des accusations injustifiées

Selon Abou Dar, le Prophète a dit : « Quand un homme traite un autre d’ignominie ou d’infidélité, ces accusations ne pourront que se retourner contre leur auteur si elles sont injustifiées. »

De celui qui jure autrement que par l’Islam

Selon Tabit Ben Dahak… l’Envoyé de Dieu a dit : « Celui qui jure par une autre religion que l’Islam, son serment sera tel quel. L’homme ne doit pas promettre d’offrir quelque chose qu’il ne détient pas. Celui qui se suicide en raison d’une chose de ce monde, sera puni le Jour de la Résurrection ; le fait de maudire un Croyant équivaut à le tuer. Il en est de même quand on l’accuse d’infidélité. »

De la médisance et de la calomnie

De ces Paroles de Dieu : « N’obéis pas à celui qui profère des serments et qui est vil ; au diffamateur qui répand la calomnie ; à celui qui interdit le

bien ; au transgresseur, au pécheur ; à celui qui est arrogant et grossier. » (Coran 68.8 à 13)

De ces Paroles de Dieu : « Malheur à tout calomniateur médisant qui amasse des richesses et se complaît à les compter… »(Coran 104.1-2)

Selon Hemam… Hodaïfa a dit : « J'ai entendu le Prophète dire qu'aucun homme (calomniateur) médisant n'entrera au Paradis. »

Des paroles mensongères

De ces Paroles de Dieu : « …Abstenez-vous des paroles mensongères comme de vrais Croyants en Dieu… » (Coran 22.30-31)

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Dieu n'éprouve pas le besoin que quelqu'un se passe de manger et de boire (de jeûner), si celui-ci ne renonce pas aux propos mensongers, agit en fonction de ceux-ci et reste ignare. »

Ce qui est condamnable dans les éloges exagérés

Abou Bekra raconte que quelqu'un fit un vif éloge à l'égard d'un homme en présence du Prophète et celui-ci de s'exclamer : « Malheureux, tu vas briser le cou de ton compagnon ! »

Le Prophète citait fréquemment ces propos : « Si l'un de vous veut faire l'éloge de quelqu'un qu'il dise : « Je pense de lui ceci et cela, » quand la chose lui paraît vraisemblable. Car Dieu exigera des comptes et personne ne peut-être apte (à témoigner et dont le témoignage fera foi) auprès de Dieu. »

Du fait de s'abstenir de faire du mal

De ces Paroles de Dieu : « Dieu ordonne l'équité, la bienfaisance et vous commande de venir en aide à vos parents. Il interdit la turpitude, l'iniquité et l'injustice. Il vous exhorte, peut-être réfléchirez-vous. » (Coran 16.90)

De ces Paroles de Dieu : « Ô hommes, l'injustice que vous commettez retombera sur vous. La vie de ce monde est éphémère. C'est à Nous que vous ferez retour et Nous vous rappellerons tout ce que vous avez fait. » (Coran 10.23)

Ce qui est proscrit en matière d'envie et de haine

De ces Paroles de Dieu : « Dis, je cherche refuge auprès du Seigneur… contre le mal de l'envieux, lorsqu'il envie… » (Coran 113.1 à 5)

Selon Anas Ben Malik, l'Envoyé de Dieu a dit : « Ne vous fâchez pas, ne soyez pas envieux, n'éprouvez pas de haine. Comportez-vous comme des serviteurs de Dieu, en frères. Il est interdit à un Musulman d'être brouillé avec son frère plus de trois jours. »

Il faut éviter le soupçon répété

De ces Paroles de Dieu : « Ô Croyants, évitez le soupçon répété ; certains soupçons sont des péchés. N'espionnez pas, ne dites pas de mal les uns des autres. » (Coran 49.12)

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Méfiez-vous des soupçons, car le soupçon est plus trompeur que la réalité. Ne soyez pas inconvenant, n'espionnez pas, ne soyez pas envieux, ni haineux et ne vous brouillez pas. Comportez-vous comme des serviteurs de Dieu, en frères. »

Quand il peut être permis de soupçonner

Selon 'Aïcha, le Prophète a dit : « Je ne crois pas qu'un tel ou un tel savent quelque chose de notre religion. » Ces deux hommes étaient des hypocrites, précise El Leït.

La pudeur du Croyant envers soi-même

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Tous les Musulmans obtiendront la rémission de leurs péchés à l'exception de ceux qui exhibent de ses méfaits. Faire exhibition de ces méfaits consiste après avoir commis une faute durant la nuit, de lancer le lendemain, alors que Dieu n'a rien dévoilé : « Ô un tel, j'ai fait ceci et cela, » tandis que Dieu avait voilé son action toute la nuit, le voilà qui le matin vient exhiber le secret de Dieu à son encontre. »

De l'orgueil

Harita Ben Ouahb rapporte que le Prophète a dit : « Est-ce que je ne vous ai pas informé que les gens du Paradis seraient les gens de faible condition, les plus humbles, ceux qui quand ils invoquent Dieu seraient exaucés ? Est-ce que je ne vous ai pas informé que les gens de l'enfer seront des gens vaniteux, fiers et orgueilleux ? »

De la modestie et de la simplicité du Prophète

Anas Ben Malik a dit : « Une femme esclave, parmi les esclaves de Médine, venait chercher l'Envoyé de Dieu, elle le prenait par la main et la conduisait là où elle désirait. »

Le fait de fuir (les Croyants)

L'Envoyé de Dieu a dit : « L'homme ne doit pas fuir son frère plus de trois jours. » (1) *Ne doit pas rester brouillé avec un autre Croyant plus de trois jours.*

Selon Abou Ayoub El Ansari, l'Envoyé de Dieu a dit : « Il est inadmissible qu'un homme puisse fuir son frère plus de trois jours. Que chacun aille à la rencontre de l'autre et le meilleur des deux est celui qui le premier aura salué. »

Le Pacte de fraternité et d'alliance

Abou Djohaïfa a dit : « Le Prophète établit un lien de fraternité entre Salman et Abou Derda. »

'Abderrahmane Ben 'Aouf a dit : « Une fois arrivés à Médine, le Prophète établit un lien de fraternité entre Sa'd Ben Rabi'a et moi. »

'Acim relate qu'il dit à Anas Ben Malik : « As-tu entendu dire que le Prophète avait déclaré : - Pas d'alliance dans l'Islam ?- Le Prophète, répondit-il, a établi dans ma maison, une alliance entre les Qoraïchites et les Ansar. » (2) Il s'agissait d'interdire l'alliance des Musulmans avec les infidèles.

Le sourire et le rire

Anas Ben Malik a dit : « Je marchais en compagnie de l'Envoyé de Dieu, qui était revêtu d'un manteau de Nedjran, avec une épaisse bordure. Un bédouin vint alors et le tira vigoureusement par le manteau. Je constatai, continue Anas, que l'épaule du Prophète avait été éraflée par la bordure du manteau en raison de la violence du geste. Alors le bédouin dit : - Ô Mohammed, ordonne que l'on me donne de ce que tu détiens des biens de Dieu. Le Prophète se retourna et rit, puis il ordonna qu'on lui donne (quelque chose). »

Le Prophète avait un visage souriant

Djarir a dit : « Le Prophète n'a jamais refusé de me recevoir depuis que j'ai embrassé l'Islam. Et jamais il ne s'est montré à moi qu'avec un visage souriant. Quand je me plaignis auprès de lui que je ne me tenais pas solidement à cheval, il me donna une bourrade de la main sur la poitrine et dit : - Ô mon Dieu, consolide-le et fais qu'il mène les gens dans la bonne voie, et qu'il y reste lui-aussi. »

'Aïcha a dit : « Jamais je n'ai vu le Prophète rire aux éclats jusqu'à dévoiler sa luette. Il se bornait à sourire. »

Les mensonges sont proscrits

De ces Paroles de Dieu : « Ô vous qui croyez, craignez Dieu et soyez avec ceux qui sont sincères. » (Coran 9.119)

Selon 'Abdallah, le Prophète a dit : « La vérité mène à la piété filiale et la piété filiale mène au Paradis. Que l'homme soit véridique afin de mériter le nom de véridique. Le mensonge mène à l'immoralité et l'immoralité mène à l'enfer. Certains hommes profèrent tellement de mensonges, qu'ils sont enregistrés sous le vocable de «menteurs» auprès de Dieu. »

De la tradition et du comportement

'Abdallah a dit : « La plus noble des traditions, c'est le Livre de Dieu, le meilleur comportement est celui du Prophète. »

Il n'est pas recommandé de réprimander les gens publiquement

'Aïcha a dit : « Le Prophète avait exécuté quelque chose qui démontrait qu'on pouvait s'y adonner sans crainte, mais les fidèles évitèrent de l'imiter. Quand il apprit ce comportement, le Prophète monta en chaire, loua Dieu et dit : - Pourquoi les fidèles s'abstiennent-ils de quelque chose que je pratique moi-même ? Par Dieu, aucun de vous ne sait mieux que moi ce que Dieu autorise et personne ne craint le Seigneur plus que moi. »

De la patience pour affronter les offenses

'Abdallah a dit : « Le Prophète effectua le partage du butin ainsi qu'il l'avait fait auparavant. Mais un homme des Ansar (auquel le partage avait déplu) s'écria : - Par Dieu, voici un partage qui n'a pas été réalisé en vue de la

Face de Dieu. – Pour ce qui me concerne, lui dis-je (c'est 'Abdallah qui parle) je vais rapporter cela au Prophète. Je m'en allai sans perdre de temps auprès du Prophète, lequel était entouré de ses compagnons et lui fis part confidentiellement de l'événement. Ces paroles affectèrent le Prophète, au point que cela se ressentit à travers son visage, puis il entra dans une grande colère, qui m'aurait certainement dissuadé de lui rapporter la chose. Puis, après un moment, le Prophète dit :- Moïse a subi des offenses bien plus grandes et pourtant il a eut la patience de les supporter. »

Celui qui traite sans raison son frère d'infidèle, mérite le qualificatif qu'il a utilisé

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Quand un homme dit à son prochain : « Ô infidèle ! » l'un des deux protagonistes mérite certainement ce qualificatif. »

On ne doit pas déclarer que quelqu'un est infidèle quand on ignore ses croyances

'Omar s'adressant à un prédicateur l'accusa d'être un hypocrite. Le Prophète lui dit : « Qu'en sais-tu ? Peut-être que Dieu portera Son Regard vers les gens de Badr, leur dise : - Je vous pardonne. »

Celui qui trouve que la prière est allongée plus que de raison

Selon Djabir Ben 'Abdallah, Mo'ad Ben Djabal accomplissait la prière avec le Prophète, puis se rendant auprès des siens, il présidait leur office. Il commença la sourate «El Baqara» (la plus longue du Coran) et comme le temps passait, un homme effectua une prière légère. Quand il eut connaissance de cela, Mo'ad traita l'homme d'hypocrite. Mis au courant, l'intéressé se rendit auprès du Prophète et lui dit :

« Ô Envoyé de Dieu, nous sommes des hommes qui travaillons de nos mains et arrosons nos champs avec nos chameaux, or Mo'ad qui a dirigé hier la prière a commencé la récitation de la sourate «El Baqara», alors j'ai fait une prière légère et il m'accuse d'être un hypocrite. - Ô Mo'ad, lança alors le Prophète, par trois fois, veux-tu causer des problèmes ? Récite désormais (la sourate) «Par le Soleil et sa clarté» (Coran 91) ou encore «Glorifie le Nom de ton Seigneur le Très Haut» (Coran 87) ou des sourates similaires (les sourates courtes du Coran). »

Il faut prendre garde à la colère

De ces Paroles de Dieu : « Pour ceux qui évitent les crimes infamants et les turpitudes et ne commettent que des fautes vénielles, Dieu sera d'une indulgence infinie. » (Coran 53.32)

De ces Paroles de Dieu : « Hâtez-vous vers le pardon de Dieu et la possession du Paradis vaste comme les cieux et la terre et destiné à ceux qui craignent Dieu ; à ceux qui font l'aumône dans l'aisance et dans la gêne ; à ceux qui maîtrisent leur colère, à ceux qui pardonnent aux hommes. Dieu aime ceux qui font le bien. » (Coran 3.133-134)

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « L'homme vigoureux n'est pas celui qui utilise la force (la violence), mais c'est celui qui domine ses instincts quand il est en colère. »

La recommandation du Prophète concernant la colère

Selon Abou Horaïra, un homme demanda au Prophète de lui donner une recommandation (dont il tirerait profit). « Ne te mets pas en colère, » répondit le Prophète. Et il répéta plusieurs fois : « Ne te mets pas en colère. »

De la pudeur

Selon 'Imran Ben Hossaïn, le Prophète a dit : « La pudeur ne peut conduire qu'au bien. »

Si la honte n'a pas de prise sur vous, faites ce que vous voulez

Selon Abou Mess'aoud le Prophète a dit : « Parmi les premières paroles que les hommes ont entendues des anciens Prophètes se trouvent celles-ci : - Si la honte n'a pas de prise sur vous, faites ce que vous voulez. »

De ces paroles du Prophète : « Facilitez, ne rendez pas les choses difficiles. »

Le Prophète aimait alléger et faciliter les choses aux fidèles.

Abou Moussa a dit : « Quand l'Envoyé de Dieu nous délégua, Mo'ad Ben Djabal et moi, il nous dit : - Facilitez les choses, ne créez pas de problèmes, annoncez les récompenses et non les châtiments… »

‘Aïcha a dit : « On ne donna jamais à l’Envoyé de Dieu de choisir entre deux choses, sans qu’il opte pour la voie la plus facile tant qu’il n’y avait aucun péché à cela. Dans le cas contraire, personne ne s’en éloignait autant que lui. L’Envoyé de Dieu ne tira jamais vengeance d’un fait lorsqu’il s’agissait d’une affaire personnelle mais si elle portait offense à la Majesté de Dieu, alors c’est au Nom de Dieu qu’il exerçait le châtiment. »

Selon Abou Horaïra, un bédouin s’est mis à uriner dans la mosquée. Comme tous les fidèles s’élançaient vers lui pour le corriger, l’Envoyé de Dieu leur dit : « Laissez-le finir et alors versez un bidon d’eau sur son urine. Vous avez reçu la révélation pour faciliter les choses et non pour les rendre difficiles. »

Le Croyant ne doit pas se faire piquer deux fois par un animal sortant d’un même terrier

Mo'awiya a dit : « Il n’y a d’homme sage que par l’expérience. »

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Le Croyant ne doit pas se faire piquer deux fois par un animal sortant d’un même terrier. »

On doit faire honneur aux hôtes et les servir personnellement

De ces Paroles de Dieu : « L’histoire des hôtes (vénérables) d’Abraham, n’est-elle pas parvenue jusqu’à toi ? Lorsqu’ils entrèrent chez lui, ils lui dirent : - Paix. Il leur rendit le salut en disant : - Paix, ô gens inconnus ! Il alla trouver les siens et revint avec un veau gras… » (Coran 51.24 à 26)

Selon Abou Choraïh El Ka’bi, l’Envoyé de Dieu a dit : « Celui qui croit en Dieu et au Jour Dernier doit faire honneur à son hôte un jour et une nuit. L’hospitalité est de trois jours. Lorsqu’on dépasse ce délai, cela devient une aumône. L’hôte ne doit pas s’éterniser chez quelqu’un jusqu’à devenir embarrassant. »

Le fait de traiter son hôte avec considération

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Que celui qui croit en Dieu et au Jour Dernier traite son hôte avec considération. Que celui qui croit en Dieu et au Jour Dernier se comporte convenablement avec ses parents. Que celui qui croit en Dieu et au Jour Dernier ne dise que du bien ou qu’il se taise. »

De ces paroles que prononce l’hôte à celui qui lui offre le repas **:** « Par Dieu, je ne mangerai pas, si tu ne manges pas d’abord toi-même. » *Propos rapportés par Abou Djohaïfa, d’après une tradition du Prophète*

De la considération à l’égard de l’homme âgé.

Il faut adresser d’abord la parole à la personne la plus âgée et s’enquérir de ses nouvelles en premier.

Au sujet de l’expression «Malheureux !»

Selon Ibn ‘Omar, le Prophète a dit : « Malheureux ! …Ne retombez pas dans l’idolâtrie quand je ne serai plus parmi vous et ne vous tuez pas les uns les autres. »

De celui qui aime Dieu

De ces Paroles de Dieu : « Dis : - Suivez-moi, si vous aimez Dieu. Dieu vous aimera et vous pardonnera vos péchés. »(Coran 3.31)

Selon ‘Abdallah Ben Mess’aoud, un homme vint vers l’Envoyé de Dieu et lui dit : « Ô Envoyé de Dieu, que dis-tu d’un homme qui aime les gens et qui ne va pas avec eux ? – L’homme doit partir avec ceux qu’il aime, répondit l’Envoyé de Dieu. »

Le fait de dire à quelqu’un «Bienvenue !»

‘Aïcha a dit qu’en s’adressant à Fatima (sa fille) le Prophète lui dit : «Sois bienvenue ma fille !»

Le qualificatif qui touche le père de quelqu’un

Selon Ibn ‘Omar, l’Envoyé de Dieu a dit : « Le Jour de la Résurrection, on hissera une bannière à l’intention du traître, qui portera ces mots : Ceci est la trahison d’un tel fils d’un tel. »

On ne doit pas dire : « Mon âme est mauvaise »

Selon ‘Aïcha le Prophète a dit : « Que personne d’entre vous ne dise : « mon âme est mauvaise », mais qu’il dise : « mon âme a de mauvaises passions »

Il ne faut pas insulter le sort

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Dieu a dit :- Les fils d'Adam insultent le sort, or le sort c'est Moi ; Je tiens sous Ma Puissance la nuit et le jour. »

De ces paroles du Prophète : « Il n'y a de généreux que le cœur du Croyant »

Le Prophète a dit : « Le véritable perdant est celui qui aura tout perdu le Jour de la Résurrection. Et aussi, il n'y a de vrai Seigneur que Dieu. »

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Ils disent «généreux» or il n'y a de généreux que le cœur du Croyant. »

Du surnom donné à un enfant

Anas a dit : « Le Prophète était doté d'une excellente nature. J'avais un frère du nom d'Abou 'Omaïr. Chaque fois que le Prophète nous rendait visite, il jouait avec mon frère qui n'avait pas encore été sevré. Il lui disait : - Ô Abou 'Omaïr, qu'a fait le petit oiseau ? Puis il s'amusait avec lui. – Quant à l'occasion, l'heure de la prière survenait, le Prophète ordonnait de balayer et d'asperger la natte sur laquelle il était assis, puis il se mettait debout pour effectuer la prière et nous l'accomplissions derrière lui. »

Le nom que Dieu déteste plus que tout

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Le nom que Dieu détestera le plus au Jour de la Résurrection, sera celui de l'homme qui se qualifiera de roi des rois. »

Des voyants

Selon 'Orwa, 'Aïcha a dit : « Des gens interrogèrent l'Envoyé de Dieu au sujet des voyants, il leur répondit : - Ils ne sont rien. – Ô Envoyé de Dieu, répondirent ses interlocuteurs, ils prédisent pourtant parfois des choses véridiques. – Ces paroles vraies sont subtilisées par un génie qui vient les confier aux oreilles de son maître comme le font les poules (qui caquettent). Mais il mélange cela à plus de cent mensonges. »

Le fait de porter son regard vers le ciel

Ibn ‘Abbas a dit : « La nuit, j’allai dormir dans la chambre de Maïmouna alors que le Prophète était chez elle. Au dernier tiers de la nuit – ou à un autre moment de la nuit - le Prophète s’assit et portant son regard vers le ciel, il récita les paroles suivantes du Coran : « Dans la création des cieux et de la terre, dans la succession des nuits et des jours, il y a vraiment des signes pour ceux qui sont doués d’intelligence. » (Coran 3.190)

L’homme qui donne des coups au sol avec un objet à la main

‘Ali a dit : « Alors que nous étions à un enterrement avec le Prophète, celui-ci donna des coups au sol avec une baguette et dit : - Il n’y a personne d’entre vous dont l’emplacement au Paradis ou en enfer n’est déjà réservé. - Nous ne pouvons pas trouver un appui ? Lui demandâmes-nous. – Agissez, répondit-il, on allégera la tâche de chacun d’entre-vous. » (Puis il récita ces versets) : « A celui qui fait l’aumône et qui craint Dieu, à celui qui déclare véridique la très belle récompense, Nous faciliterons l’accès au bonheur. A l’avare qui cherche à s’enrichir, à celui qui traite de mensonge la très belle récompense, Nous faciliterons l’accès au malheur. » (Coran 92.5 à 10)

Le fait de louer Dieu pour quelqu’un qui éternue

Selon Anas Ben Malik deux hommes avaient éternué alors qu’ils étaient avec le Prophète, celui-ci fit des souhaits à l’un et non à l’autre : « Pour quelle raison as-tu agi ainsi ? lui demanda-t-on. – C’est que le premier (à qui j’ai fait des souhaits) avait loué Dieu, tandis que l’autre n’a rien dit. »

Quelle formule emploie-t-on pour quelqu’un qui éternue ?

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Lorsque quelqu’un éternue qu’il prononce la formule suivante : « Louange à Dieu. » Son frère ou son compagnon doit lui exprimer ce souhait : « Dieu te soit Clément. » L’homme qui a éternué doit répondre : « Que Dieu vous guide et embellisse votre situation. »

Il faut demander l’autorisation pour entrer chez quelqu’un

De ces Paroles de Dieu : « Ô vous qui croyez, n’entrez pas dans des maisons qui ne sont pas vos maisons sans demander la permission et sans saluer ses habitants. Cela est préférable pour vous ; peut-être vous en souviendrez-vous ? Si vous n’y trouvez personne, n’entrez pas sans

autorisation. Si on vous prie de vous retirer, retirez-vous. Cela est préférable pour vous, car Dieu sait tout ce que vous faites. Il ne vous est pas interdit de pénétrer dans une maison inhabitée. Vous pourrez en jouir. Dieu sait ce que vous divulguez et ce que vous cachez. » (Coran 24.27 à 29)

Selon Abou Sa'id El Khodry, le Prophète a dit : « Prenez garde de vous assembler sur les voies publiques pour tenir des réunions. – Ô Envoyé de Dieu, répondirent les fidèles, et comment nous réunirons-nous pour discuter de nos affaires ? – Si vous ne pouvez vous passer de ces assemblées, reprit le Prophète, alors laissez ses exigences à la voie publique. – Et quelles sont ses exigences, ô Envoyé de Dieu ? Interrogèrent les fidèles. – Vous devez observer la retenue pour ne pas occasionner de mal à autrui, rendre le salut, ordonner le bien et interdire le mal, répondit le Prophète. »

Le salut du petit nombre au grand nombre

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Le plus jeune doit saluer le plus âgé, le passant, celui qui est assis, et le petit nombre, le plus grand nombre. »
Une autre citation ajoute : « Le cavalier doit saluer le piéton… »

Le salut fait aux enfants

Selon Tabit El Bonani, lorsqu'Anas Ben Malik passa près d'un groupe d'enfants, il les salua, déclarant que le Prophète se comportait ainsi.

De la fornication verbale

Ibn 'Abbas…rapporte que selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Dieu a préétabli pour les fils d'Adam, les comportements qui consacreraient l'état de fornication. Celui de la vue ou fornication par l'œil, celui des paroles ou fornication par la langue, car l'esprit éprouve des désirs et des envies, que les organes sexuels les satisfassent ou pas. »

Celui qui ne salue pas l'homme ayant commis une faute grave

'Abdallah Ben 'Amr a dit : « Il ne faut pas saluer ceux qui boivent des boissons fermentées. »

'Abdallah Ben Ka'b a dit : « J'ai entendu Ka'b Ben Malik rapporter qu'après la désertion de Tabouk, l'Envoyé de Dieu interdit de parler aux

fautifs. – Je partis alors pour le saluer, m’inquiétant de savoir s’il remuait les lèvres pour répondre à mon salut. Cinquante jours plus tard, après la prière de l’aurore, le Prophète nous apprit que Dieu nous avait pardonné. »

Le salut des gens du Livre (Juifs et Chrétiens)

Selon Anas Ben Malik, le Prophète a dit : « Quand les gens du Livre vous adressent le salut, répondez-leur : - Et sur vous aussi. »

La poignée de main

Ibn Mess’aoud rapporte que le Prophète lui avait enseigné la profession de foi (chahada) alors qu’il avait la main dans la sienne.

Qatada demanda à Anas, si la poignée de main était courante parmi les compagnons, il répondit par l’affirmative.

‘Abdallah Ben Hicham a dit : « Nous étions avec le Prophète, quand il tenait ‘Omar Ben El Khattab par la main. »

Un homme ne doit pas prendre la place de quelqu’un dans une assistance

Selon Ibn ‘Omar, le Prophète a dit : « Un homme ne doit pas obliger quelqu’un à se lever dans une assistance pour prendre sa place. »

Quand on vous dit : « Faites place ! » dans les assemblées

De ces Paroles de Dieu : « Ô Croyants, lorsqu’on vous dit : - Faites place aux autres dans les assemblées, exécutez-vous et Dieu vous ménagera une place. Quand on vous dit : - Levez-vous, faites-le. » (Coran 58.11)

Ibn ‘Omar rapporte que le Prophète a interdit de faire lever quelqu’un dans une assemblée pour installer une autre personne à la place. Il convient de s’écarter et de laisser la place. Ibn ‘Omar considérait comme blâmable le fait qu’une personne se lève dans une assemblée pour lui offrir sa place.

La sieste après la prière du vendredi

Sahl Ben Sa’d a dit : « Nous faisions la sieste et nous mangions après la prière du vendredi. »

Le fait de garder un secret

Anas Ben Malik a dit : « Le Prophète me confia un secret et je n'ai jamais parlé de ce secret à personne après lui. Quand Oum Solaïm me questionna à ce sujet, je refusai de lui révéler quoi que ce soit. » Il n'est pas permis que deux personnes s'entretiennent entre elles en présence d'une autre personne, à moins que celle-ci ne participe à la discussion

De ces Paroles de Dieu : « Ô Croyants, chassez de vos conversations le mal, la haine et la désobéissance au Prophète. Prenez plutôt pour objet de vos entretiens la vertu et la piété. Craignez Dieu devant qui vous serez rassemblés. C'est Satan qui inspire vos entretiens pour vous susciter des ennuis. Mais il ne saurait vous nuire sans l'autorisation de Dieu. Que les Croyants se confient donc à Dieu. » (Coran 58.9 – 10)

De ces Paroles de Dieu : « Ô Croyants, quand vous désirez une audience du Prophète, faites une aumône. Vous n'en serez que meilleurs et plus purs ! Si vous n'en avez pas les moyens, sachez que Dieu est plein d'indulgence et de bonté. Appréhendez-vous de faire quelque aumône avant de vous entretenir avec le Prophète ? Si vous vous en dispensez, que Dieu vous pardonne, observez du moins la prière et payez la dîme. Obéissez à Dieu et à Son Prophète. Dieu connaît toutes vos actions. » (Coran 58.12 – 13)

Lorsqu'on est plus de trois, on peut parler de choses confidentielles

Selon 'Abdallah Ben 'Omar, le Prophète a dit : « Si vous êtes trois, que deux d'entre vous ne s'entretiennent pas en secret en écartant le troisième. Attendez qu'il y ait d'autres personnes, afin de ne pas le froisser. »

Le feu ne doit pas rester allumé dans une maison quand on dort

Selon 'Abdallah Ben 'Omar, le Prophète a dit : « Ne gardez pas le feu allumé dans vos maisons lorsque vous dormez. »

Abou Moussa a dit : « Une maison ayant pris feu avec ses occupants à Médine, on vint discuter de cet événement avec le Prophète. – Le feu, leur dit-il, est votre plus grand ennemi, éteignez-le, avant de dormir »

De la construction des maisons en hauteur

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit qu'une des annonces de la fin du monde, sera l'édification de maisons en hauteur, par les pasteurs. »

LES INVOCATIONS – LES FAVEURS DE LA VIE – LE DESTIN - LES SERMENTS –

Des invocations

De ces Paroles de Dieu : « Votre Seigneur a dit : Invoquez-Moi et Je vous exaucerai. Ceux qui refusent de M'adorer par orgueil entreront humiliés en enfer. » (Coran 40.60)

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Tout Prophète a eu une invocation satisfaite…Quant à moi, je réserve mon invocation afin de l'utiliser pour intercéder en faveur de ma communauté, le Jour de la Résurrection. »

La meilleure façon de se repentir auprès de Dieu

De ces Paroles de Dieu : « Implorez le Pardon de Dieu, Il est Celui qui ne cesse de pardonner ; Il vous enverra du ciel une pluie abondante. Il accroîtra vos richesses et vos enfants ; Il mettra à votre disposition des jardins et des ruisseaux. » (Coran 71.10 à 12)

De ces Paroles de Dieu : « Ceux qui après avoir accompli quelque turpitude ou une iniquité, invoquent Dieu et Lui demandent pardon de leurs péchés. – Et qui donc pardonne les péchés, si ce n'est Dieu ? - et ne s'entêtent pas dans leurs agissements alors qu'ils savent… voilà ceux qui obtiendront leur récompense ; un Pardon de leur Seigneur ; des jardins où coulent des ruisseaux, ils y demeureront immortels. Quelle est belle la récompense de ceux qui font le bien ! » (Coran 3.135-136)

Selon Chedad Ben Aous, le Prophète a dit : « La meilleure façon de demander le pardon (de Dieu) pour ses péchés consiste à dire : « Ô mon Dieu, Tu es mon Seigneur. Toi en dehors de qui, il n'y a pas d'autre divinité, c'est Toi qui m'a créé et moi je suis ton adorateur, je suis soumis à Tes engagements et à Tes promesses. Je me réfugie auprès de Toi, autant que je le peux contre le mal que j'ai accompli. Je suis reconnaissant des faveurs dont Tu m'as comblées et je confesse ma faute. Pardonne-moi, car personne en dehors de Toi n'absout les péchés. » Celui qui prononcera ces paroles en toute bonne foi au cours de la journée et qui mourra avant la nuit, sera un des hôtes du Paradis. Celui qui prononcera ces paroles en toute bonne foi au cours de la nuit et qui mourra avant le lever du jour, sera un des hôtes du Paradis. »

La demande de pardon du Prophète

Abou Horaïra rapporte que, le Prophète a dit : « Par Dieu, je sollicite le pardon de Dieu et reviens vers Lui plus de soixante-dix fois par jour. »

La Repentance

Qatada a dit : « Repentez-vous à Dieu sincèrement et sans réserve. »

Selon ‘Abdallah Ben Mess’aoud, le Prophète a dit : « Le Croyant considère ses péchés, comme quelqu’un qui est assis sous une montagne et qui craint que celle-ci ne s’affaisse sur lui ; l’incrédule voit ses péchés comme des mouches qui volent près de son nez. »

Selon Anas, l’Envoyé de Dieu a dit : « Dieu est plus satisfait du repentir d’un de ses serviteurs que l’un de vous lorsqu’il retrouve son chameau après l’avoir égaré dans une contrée déserte. »

Que doit-on dire avant de dormir ?

Selon El Bara Ben ‘Azib, le Prophète conseilla à un homme ce qui suit : « Quand tu t’apprêtes à dormir dis : « Ô mon Dieu, je te confie mon âme ; je remets toutes mes affaires dans Tes Mains ; je tourne mon visage vers Toi. C’est sur Toi que je me repose en raison de mon désir de venir vers Toi et de ma crainte vis-à-vis de Toi, car on ne saurait trouver d’abri ni de refuge contre Toi, si ce n’est en Toi-même. Je crois au Livre que Tu as révélé et au Prophète que Tu as envoyé. » Alors si tu dois mourir, tu seras dans de bonnes dispositions. »

Comment demander une requête à Dieu ?

Selon Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit : « Que personne de vous ne dise : - Ô mon Dieu, pardonne-moi, si Tu veux, ô mon Dieu, sois Clément envers moi si Tu veux. Qu’il exprime sa requête et Dieu ne saurait se formaliser. »

L’invocation du fidèle sera exaucée s’il n’insiste pas

Selon Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit : « L’invocation de l’un d’entre vous ne sera exaucée que dans la mesure où il ne la prononce pas avec trop d’insistance. Qu’il dise, j’ai fait une invocation, je n’ai pas été exaucé. »

De ces paroles du Prophète :
« Que celui que j'ai offensé trouve auprès de Dieu, purification et miséricorde »

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Ô mon Dieu, fais que quel que soit le Croyant que j'ai injurié, cela le conduira près de Toi, le Jour de la Résurrection. »

Du refuge auprès de Dieu pour la sauvegarde du Croyant

Selon 'Aïcha, le Prophète disait : « Ô mon Dieu, je me réfugie auprès de Toi contre la paresse, la sénescence, les tentations de pécher, l'excès de dettes, le trouble de la tombe, les supplices de la tombe, le trouble de l'enfer et les supplices de l'enfer, le trouble affligeant de la richesse et celui de la pauvreté. Je me réfugie auprès de Toi contre le trouble du messie de l'Antéchrist. Ô mon Dieu, lave-moi de mes péchés avec l'eau de la neige et de la glace ; purifie mon cœur de ses péchés comme Tu effaces les taches sur un vêtement blanc. Dresse entre mes péchés et moi l'espace qui sépare l'Orient de l'Occident. »

Du refuge auprès de Dieu contre la lâcheté et l'inertie

Selon Anas, le Prophète disait : « Ô mon Dieu, je me réfugie auprès de Toi, contre les tourments, l'affliction, l'impuissance, l'inertie, la lâcheté, l'avarice, l'endettement insupportable et les violences des hommes. »

De ces paroles du Prophète :
« Donne-nous une récompense en ce monde. »

Anas a dit : « L'invocation du Prophète la plus courante était la suivante : - Ô mon Dieu, donne nous une récompense en ce monde, une récompense dans l'au-delà et préserve-nous du supplice de l'enfer. »

L'invocation contre les polythéistes

Anas a dit : « Le Prophète avait envoyé un groupe formé de récitants du Coran et tous périrent. Jamais je ne vis le Prophète éprouver une peine aussi douloureuse que celle qu'il ressentit à la suite de ce malheur. Il se recueillit pendant un mois à la prière de l'aurore et prononça ces paroles : - Les 'Ossaya se sont rebellés contre Dieu et son Envoyé. »

Le mérite du «tahlil»
(Il n'y a pas d'autre divinité que Dieu)

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Celui qui prononcera cent fois durant la journée la formule suivante : « Il n'y a pas d'autre dieu en dehors de Dieu Unique qui n'a pas d'associé au Royaume, à Lui la louange, Il est puissant sur toute chose », aura un mérite équivalent à celui qui aura affranchi dix esclaves. On comptera à son actif cent bonnes actions et on décomptera de son passif cent mauvaises actions. Durant toute la journée et jusqu'au soir, il sera à l'abri des mauvais génies. Personne ne pourra accomplir une œuvre plus méritoire que celle-là, sauf celui qui répétera cette formule, un nombre de fois plus considérable. »

Le mérite du tesbih (Gloire à Dieu)

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Celui qui prononcera la formule suivante : «Gloire à Dieu» et «qu'Il soit loué», cent fois par jour, verra tous ses péchés absous. Et cela même si ses péchés étaient semblables à l'écume de mer. »

Des formules légères pour la langue et pesantes dans la balance

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Il existe deux formules qui sont légères pour la langue et pesantes dans la balance (de la rétribution) et qui sont aimées du Clément, Gloire à Dieu et Tout-Puissant, ce sont : «Gloire à Dieu» et «Qu'Il soit loué.»

Le mérite de la mention de Dieu

Selon Abou Moussa, le Prophète a dit : « Il y a la même différence entre quelqu'un qui mentionne le Seigneur et celui qui ne le mentionne pas qu'il y a entre un vivant et un mort. »

Dieu possède cent Noms moins un

Abou Horaïra a dit : « Dieu possède quatre-vingt-dix-neuf Noms, cent moins un. Personne n'apprendra par cœur ces Noms sans entrer au Paradis. Dieu est Unique, (Il est Un) et Il aime le nombre impair. »

De la santé, des loisirs. Il n'y a de vraie vie que la vie de l'au-delà

Selon Ibn 'Abbas, le Prophète a dit : « Beaucoup de gens sont trompés par ces deux bienfaits : la santé et les loisirs. »

La vie de ce monde comparée à la vie de l’au-delà

De ces Paroles de Dieu : « Sachez que la vie de ce monde n’est que jeu et frivolité, apparat et futiles rivalités, course aux richesses et à une nombreuse descendance. Elle est comme ces prairies que pénètre une eau abondante. Leur fertilité charme un instant les incrédules. Puis elles jaunissent et se dessèchent. Cette vie aboutit dans l’autre monde, soit à un supplice, soit au Pardon et à la Grâce de Dieu. Elle n’est qu’une jouissance éphémère et trompeuse. » (Coran 57.20)

Selon Sahl, le Prophète a dit : « L’endroit d’une mare d’eau dans le Paradis est préférable au monde avec tout ce qu’il renferme. S’en aller le matin ou le soir dans la voie de Dieu est préférable au monde avec tout ce qu’il renferme. »

De ces paroles du Prophète : « Comporte-toi dans ce monde comme si tu étais un étranger ou un passant »

‘Abdallah Ben ‘Omar a dit : « L’Envoyé de Dieu posa sa main sur mon épaule et dit : - Comporte-toi dans ce monde comme si tu étais un étranger ou un passant. »

Ibn ‘Omar a dit : « Si tu es au soir, ne t’attends pas à voir le matin ; lorsque tu es dans la matinée, n’espère pas voir le soir, et réserve de ta santé pour ta maladie et de ta vie pour ta mort. »

De l’espoir et de sa longévité

De ces Paroles de Dieu : « …Celui qui sera préservé du feu et introduit dans le Paradis, aura trouvé le bonheur. La vie de ce monde n’est que jouissance éphémère et trompeuse… » (Coran 3.185)

De ces Paroles de Dieu : « …Laisse-les se repaître et jouir un temps. L’espoir les distrait, mais bientôt ils sauront (la vérité)… » (Coran 15.3)

‘Ali a dit : « Le monde va en s’éloignant, l’au-delà vient en avançant. Chacun a des enfants, soyez les enfants de l’autre monde et non de ce monde-ci. Maintenant on agit sans faire les comptes, demain on fera les comptes alors qu’on ne pourra plus agir. »

Quand quelqu'un atteint l'âge de soixante ans, il aura été assez averti de la mort

De ces Paroles de Dieu : « Ne vous avons-Nous pas accordé une longue vie, pour que celui qui voulait réfléchir, le fasse ? Un apôtre est venu vous avertir. Goûtez donc le châtiment, il n'y a pas de secours pour les injustes… » (Coran 35.37)

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Dieu prévient l'homme qu'Il a retardé le terme de sa vie, quand Il lui fait atteindre l'âge de soixante ans. »

Les choses qui augmentent avec l'âge

Selon Anas Ben Malik, l'Envoyé de Dieu a dit : « Plus le fils d'Adam devient âgé et plus deux choses augmentent avec lui ; l'amour des richesses et l'espoir de vivre encore plus longtemps. »

L'œuvre à travers laquelle on recherche la Face de Dieu

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Dieu dira :
- Tout Croyant adorateur, auquel J'aurai fait enlever un des êtres qui lui étaient les plus chers en ce monde, et qui reste résigné (devant Ma volonté) ne trouvera en Moi d'autre rétribution que le Paradis. »

Les prédictions de Dieu s'accompliront

De ces Paroles de Dieu : « Ô hommes, les prédictions de Dieu s'accompliront. Ne vous laissez pas séduire par les plaisirs de la vie. Ne vous laissez pas détourner de Dieu par Satan. Il est votre ennemi ; traitez-le comme tel. S'il se fait des disciples c'est pour les livrer ensuite en enfer. » (Coran 35.5-6)

Quand disparaîtront les hommes de piété

Selon Mirdas El Aslami, le Prophète a dit : « Les hommes de piété disparaîtront les premiers ; il ne restera ensuite que des déchets comme le son de l'orge ou les pelures de dattes auxquels Dieu N'accordera aucun intérêt. »

Ce qu'il faut craindre en matière de tentation de richesse

De ces Paroles de Dieu : « Sachez que vos richesses et vos enfants constituent pour vous une tentation, mais une récompense sans limite se trouve auprès de Dieu. » (Coran 8.28)

Selon ‘Abbas Ben Sahl, qui cite Ibn Zoubaïr, le Prophète a dit : « Quand bien même on lui donnerait une vallée pleine d’or, le fils d’Adam en désirerait une seconde, si on lui offrait une seconde, il souhaiterait une troisième. Seule la terre (de la tombe) pourra combler le ventre du fils d’Adam. Il existe pourtant d’autres (Croyants) qui se tournent vers Dieu. »

De ces paroles du Prophète : « Le bien est une chose verte et excellente. »

De ces Paroles de Dieu : « Les hommes sont attirés par tout ce qui a de l’attrait, les femmes, les enfants, les amoncellements d’or et d’argent, les chevaux de race, le bétail, les champs de culture ; tout cela n’est qu’une jouissance éphémère. Le plus beau séjour est auprès de Dieu. » (Coran 3.14)

‘Omar a dit : « Ô mon Dieu, nous ne pouvons qu’être satisfaits de ce que Tu as créé de beau pour nous. »

Celui qui prend avec modestie et celui qui prend par orgueil

Hakim Ben Hizam a dit : « Je sollicitai le Prophète et il me donna. Je le sollicitai encore et il me donna. Je le sollicitai une troisième fois et il me donna en disant : - Cet argent – ou selon une variante – Ô Hakim, cet argent est une chose verte et bonne. Pour celui qui le prend avec modestie, il lui sera bénéfique. Pour celui qui le prendra par orgueil, il ne lui sera pas bénéfique et il ressemblera à celui qui mange sans jamais assouvir sa faim. La main qui donne est préférable à celle qui reçoit. »

Les biens que l’on donne sont ceux qui profitent le plus (au donateur)

Selon ‘Abdallah Ben Mess’aoud, le Prophète a dit : « Quel est parmi vous celui qui préfère les biens de son héritier à ses biens propres ? – Ô Envoyé de Dieu, lui répondit-on, chacun de nous aime sa propre fortune. - Sa fortune propre, reprit le Prophète, est celle que l’homme dépense, celle qu’il garde appartient à ses héritiers. »

Les plus riches (en ce monde) seront les moins rétribués (dans l’au-delà)

De ces Paroles de Dieu : « Ceux qui se confinent dans les plaisirs et le luxe de ce monde, Nous rétribuerons exactement leurs œuvres de ce monde et

ils ne subiront aucune injustice. Mais dans l'autre monde, ils n'auront que l'enfer pour partage. Ils perdront le fruit de leurs œuvres en ce monde car tout ce qu'ils auront fait sera vain. » (Coran 11.15-16)

La richesse c'est la richesse de l'âme

De ces Paroles de Dieu : « …S'imaginent-ils qu'en leur accordant des biens et des enfants, Nous leur garantissons le bonheur ? Au contraire, ils n'en ont pas conscience ; ceux que la crainte de leur Seigneur rend humbles ; ceux qui croient aux Révélations de leur Seigneur ; ceux qui ne Lui reconnaissent aucun associé ; ceux qui font l'aumône, le cœur tremblant à l'idée qu'ils retourneront à leur Seigneur ; ceux-là rivalisent d'ardeur à faire le bien et réussissent dans leur action. Nous n'imposerons à chaque âme que ce qu'elle peut supporter. Nous tenons le Livre des actions de chacune d'elles. Aucune ne sera lésée. Leurs esprits sont préoccupés de toute autre chose. Leurs actes ne tiennent aucun compte de Nos prescriptions. » (Coran 23.55 à 63)

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « La richesse ne réside pas dans la profusion de biens, mais la (vraie) richesse c'est la richesse de l'âme. »

La nourriture du Prophète et de ses compagnons

Anas a dit : « Jusqu'au Jour où il mourut, le Prophète ne s'est jamais attablé, ni mangé une seule fois de pain blanc. »

Selon 'Orwa, 'Aïcha a dit : « La famille de Mohammed n'a pas mangé deux fois dans un même jour sans que l'un des deux repas ne soit composé que de dattes. »

Selon Hicham, 'Aïcha a dit : « La couche de l'Envoyé de Dieu était constituée de cuir, rembourré à l'aide de fibres de palmier. »

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Ô mon Dieu, donne quelque nourriture à la famille de Mohammed. »

La persistance dans l'action

Selon Abou Salama, 'Aïcha a dit : « Comme on interrogeait le Prophète sur l'acte le plus agréable auprès de Dieu, il répondit :- C'est celui qui dure le plus, même s'il est bref. Ne vous prescrivez que ce que vous êtes en mesure de faire. »

Le fait de se résigner devant les prohibitions divines

De ces Paroles de Dieu : « …Ceux qui sont résignés recevront une magnifique récompense… » (Coran 39.10)

Omar a dit : « C'est dans la résignation que nous avons puisé le meilleur de notre existence. »

Selon Abou Sa'id, des hommes parmi les Ansar sollicitèrent l'Envoyé de Dieu. Personne ne demanda quelque chose sans que le Prophète n'en fasse don, si bien qu'il ne lui restait plus rien. Quand il eut tout donné de sa main, il dit : - Tout ce que je recevrai comme biens, je ne vous le refuserai pas en le mettant de côté, car celui qui demande à être réservé, Dieu le rendra réservé, celui qui demande à être résigné, Dieu lui donnera la résignation celui qui demande à être riche, Dieu, l'enrichira. Vous ne bénéficierez jamais d'un bienfait meilleur et plus vaste que la résignation. »

De ce qui est blâmable en matière de bavardage

Selon Ouarad… El Moghira a dit : « J'ai entendu le Prophète sur le point d'achever sa prière dire : « Il n'y a pas d'autre divinité que Dieu l'Unique. Il n'a pas d'associé. A Lui le Royaume, à Lui la Louange, Il est puissant en toute chose. » Et cela à trois reprises. Il a aussi proscrit les bavardages futiles, les requêtes excessives, la dilapidation des biens, le refus de donner, les demandes illégales, la désobéissance maternelle et l'enterrement des filles vivantes. »

Le fait de contenir sa langue

De ces Paroles de Dieu : « …L'homme ne profère aucune parole sans avoir près de lui un observateur prêt à l'inscrire… » (Coran 50.18)

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Que celui qui croit en Dieu et au Jour Dernier, ne dise que du bien ou qu'il garde le silence. Que celui qui croit en Dieu et au Jour Dernier ne fasse pas de tort à son voisin. Que celui qui croit en Dieu et au Jour Dernier fasse honneur à son hôte. »

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « L'homme qui dit des propos agréables à Dieu, même sans y accorder d'importance, Dieu lui fera gravir quelques degrés (au Paradis). L'homme qui dit des propos honnis par Dieu, même sans y accorder d'importance sera jeté en enfer. »

Des larmes provoquées par la peur de Dieu

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Il y a sept catégories d'hommes que Dieu protégera de Son ombre (au Jour du Jugement Dernier) : « L'homme qui en mentionnant Dieu, aura les yeux débordant de larmes… »

Le fait de ne pas verser dans la rébellion

Selon Abou Moussa, l'Envoyé de Dieu a dit : « Ma situation par rapport à Celui qui m'a envoyé est la même que celle d'un homme qui va à la rencontre d'un groupe de personnes et leur dit : Je viens de voir l'armée de mes yeux et je suis venu vous avertir. Voyez comment j'ai été dépouillé. Fuyez ! Fuyez ! Certains ont entendu. Ils se sont retirés la nuit sans hâte. Les autres n'ont pas voulu prêter foi et le lendemain, ils ont été découverts par l'armée et anéantis. »

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Ma situation par rapport aux gens est la même que celle d'un homme qui a allumé un feu. Dès que la lueur de sa flamme a illuminé les alentours, des bestioles ont été attirées par le feu et se jettent dans la fournaise. L'homme veut les repousser mais, en dépit de ses efforts, les bestioles se précipitent dans la flamme. Moi je veux préserver les hommes du feu et eux s'élancent à l'intérieur. »

De ces paroles du Prophète : « Si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et pleureriez beaucoup. »

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Si vous saviez ce que je sais, vous ne ririez que peu et pleureriez beaucoup. »

Le Paradis est plus proche de certains d'entre vous que le lacet de sa chaussure, l'enfer aussi

Selon 'Abdallah Ben Mess'aoud, le Prophète a dit : « Le Paradis est plus proche de certains d'entre vous que le lacet de sa chaussure, l'enfer également. »

Qu'on voie celui qui est dans une position inférieure et non qui est dans une position supérieure

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Quand l'un de vous voit quelqu'un de plus avantagé que lui par la richesse ou la beauté, il doit porter son regard vers celui qui est dans une situation plus défavorisée que lui. »

Des actes qu’il faut éviter

Selon Ghaïlan, Anas a dit : « Vous accomplissez des actes qui paraissent à vos yeux plus fins qu’un cheveu, alors qu’au temps du Prophète nous les regardions comme des péchés capitaux. »

La solitude isole des mauvaises relations

Abou Sa’id El Khodry a dit : « Un bédouin s’adressa au Prophète et lui dit : - Ô Envoyé de Dieu, quel est le plus méritant des hommes ? – C’est celui qui lutte dans la voie de Dieu et qui y consacre sa vie et sa fortune, ainsi que l’homme qui, dans la solitude d’un défilé prie Dieu et évite de faire du mal au gens, répondit le Prophète. »

Quand la loyauté disparaîtra

Selon Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu a dit : « Quand la loyauté disparaîtra, attends-toi à la Dernière Heure. – Et de quelle façon disparaîtra la loyauté, ô Envoyé de Dieu ? demanda son interlocuteur. – Quand la responsabilité sera confiée à ceux qui en sont indignes, alors attends-toi à la Dernière Heure, répondit le Prophète. »

Selon ‘Abdallah Ben ‘Omar, l’Envoyé de Dieu a dit : « Les hommes sont pareils à des chameaux. Sur cent (chameaux) c’est tout juste si on découvre un animal de selle. »

L’humilité

Selon Anas, l’Envoyé de Dieu possédait une chamelle nommée El ‘Adba, qui n’avait pas encore été battue à la course. Un jour, un bédouin monté sur une jeune chamelle réussit à la distancer. Les Musulmans furent consternés et dirent : « El ‘Adba a été battue à la course. » L’Envoyé de Dieu intervint alors et dit : - C’est le droit de Dieu de ne rien élever en ce monde sans le rabaisser par la suite. »

Celui qui à travers ses actions se rapprochera de Dieu

Selon Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu s’est exprimé ainsi : « Dieu a dit : - Celui qui sera l’ennemi de mes élus, Je lui imposerai la guerre. Toutes les actions par lesquelles mon adorateur se rapprochera de Moi me seront plus agréables que l’accomplissement des obligations que Je lui ai imposées. Mon adorateur ne cessera de venir vers Moi à travers les prières surérogatoires, de façon que Je l’aimerai et quand Je l’aimerai…Je satisferai sa requête ; s’il se réfugie auprès de Moi, Je le protégerai. Je ne repousse jamais un terme comme

Je recule pour le Croyant la mort qui lui serait cruelle, car Il me déplaît de lui causer du mal. »

Celui qui aime rencontrer Dieu, Dieu aime le rencontrer

Selon ‘Obada Ben Samit, le Prophète a dit : « Celui qui aime rencontrer Dieu, Dieu aime le rencontrer. Celui qui déteste rencontrer Dieu, Dieu déteste le rencontrer. »

Le Croyant et le mécréant face à la mort

‘Aïcha – ou une autre épouse du Prophète – dit un jour : « Nous abhorrons la mort », le Prophète répondit : - Cela n’est pas vrai, car le Croyant au moment où vient la mort et quand on lui énonce les faveurs et les grâces divines, n’aime rien autant que ce qui l’attend, alors il aspire rencontrer Dieu et Dieu veut le rencontrer. Quant au mécréant, lorsque vient la mort, quand on lui a signalé le châtiment divin et ses affres, il n’abhorre rien de plus que ce qui l’attend ; il déteste alors rencontrer Dieu et Dieu déteste le rencontrer. »

Les dernières paroles du Prophète furent : « Ô mon Dieu avec le compagnon le plus élevé »

Selon ‘Aïcha la femme du Prophète, l’Envoyé de Dieu avait dit alors qu’il était encore en bonne santé, qu’aucun Prophète n’avait rendu son âme à Dieu avant qu’il n’ait vu l’emplacement qui lui est attribué au Paradis, puis on lui proposait de choisir (entre la vie et la mort). « Alors qu’il s’apprêtait à mourir et que sa tête était appuyée contre ma cuisse, il s’évanouit durant un moment. Quand il reprit ses esprits, il regarda fixement le plafond et dit : « Ô mon Dieu ! Le compagnon le plus élevé. » Je compris alors qu’il ne nous avait pas préférés et le sens du récit qu’il nous avait fait auparavant. Les dernières paroles du Prophète furent : « Ô mon Dieu ! (avec) le compagnon le plus élevé. »

Les tourments de la mort

Selon Abou Qatada, un cortège funèbre vint à passer près de l’Envoyé de Dieu et celui-ci dit : « Il est débarrassé et on en est débarrassé. – Que veulent dire ces mots, Ô Envoyé de Dieu ? lui demanda-t-on. – L’adorateur Croyant, répondit le Prophète, est débarrassé des souffrances de ce monde, puisqu’il est en route vers la Miséricorde de Dieu Tout-Puissant, alors que pour l’adorateur mécréant en sont débarrassés, tous les hommes, les pays, les plantes et les animaux. »

Trois choses suivent le mort

Selon Anas Ben Malik, l'Envoyé de Dieu a dit : « Trois choses suivent le mort, deux d'entre elles retournent après lui, une seule reste en sa compagnie. Ce qui suit la mort, c'est sa famille, sa richesse et ses œuvres. Ce qui retourne, c'est sa famille et sa richesse. Ce qui reste en sa compagnie ce sont ses œuvres. »

Celui qui meurt voit son emplacement en enfer ou au Paradis

Selon Ibn 'Omar, l'Envoyé de Dieu a dit : « Quand quelqu'un parmi vous décède, on lui désigne matin et soir l'emplacement qui sera le sien soit en enfer, soit au Paradis, en lui répétant jusqu'au Jour de la Résurrection : - Voici ton emplacement. »

N'insultez pas les morts

Selon 'Aïcha, le Prophète a dit : « N'insultez pas les morts, car ils sont arrivés à l'emplacement où devaient les conduire leurs œuvres. »

Quand les gens ressusciteront

Selon Sahl Ben Sa'd, le Prophète a dit : « Au Jour de la Résurrection, les gens ressusciteront sur une terre blanc rougeâtre, pareille au pain de son… »

Le Jour du Rassemblement

Ibn Abbas a dit : « Le Prophète se mit debout, nous fit un sermon et déclara : - Vous serez réunis les pieds nus et vous serez sans vêtements, ainsi que le précise le Coran : « De même que Nous avons procédé à la première création, Nous la recommencerons… » (Coran 21.104). Le premier à être habillé le Jour de la Résurrection sera Abraham. Puis on fera venir des hommes de ma communauté et on les conduira vers la gauche. – Seigneur, ce sont mes compagnons ! M'écrierai-je. – Tu ignores ce qu'ils ont fait après toi, répondra le Seigneur. – Je dirai alors comme l'Adorateur vertueux (Jésus-Christ) : J'ai été témoin aussi longtemps que je suis resté parmi eux et quand Tu m'as rappelé à Toi, c'est Toi qui les observais car Tu es Témoin de toute chose. Si Tu les châties, ils sont Tes serviteurs, si Tu leur pardonnes, Tu es le Puissant, le Juste. » (Coran 5.117-118). Puis Dieu ajoutera : « Ils n'ont cessé de revenir en arrière. »

Le Jour de la Résurrection, la communauté de Mohammed sera comme un poil blanc sur le pelage d'un taureau noir

Selon Abou Horaïra le Prophète a dit : « Le premier homme qui sera appelé le Jour de la Résurrection sera Adam. A ses descendants qui se regarderont on annoncera : - Voici votre père Adam. Celui-ci s'adressera à Dieu et dira : - A Tes ordres et à Ta disposition, Seigneur. – Prends de ta descendance ceux qui sont destinés à l'enfer, ordonnera Dieu. – Seigneur, répondra Adam, combien dois-je prendre ? – Quatre-vingt-dix-neuf sur cent, précisera le Seigneur. – Ô Envoyé de Dieu, s'exclameront alors les fidèles et combien resterons-nous ? – Ma communauté, répondra le Prophète, sera par rapport aux autres communautés, comme un poil blanc sur le pelage d'un taureau noir. »

De ces Paroles de Dieu Tout-Puissant : « …Le tremblement de (la Dernière) l'Heure sera quelque chose de terrible. » (Coran 22.1)

Selon Abou Saïd, l'Envoyé de Dieu a dit : « Dieu dira : - Ô Adam ! – A Tes ordres et à Ta disposition, le Bien est entre Tes Mains, répondra Adam. – Sors ceux qui doivent aller en enfer, dira Dieu. – Et combien iront-ils dans le feu ? interrogera Adam.– De chaque mille, extrais neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf, lui sera-t-il précisé. C'est alors que « les cheveux des enfants blanchiront, que la femme enceinte avortera et que les hommes paraîtront ivres alors qu'ils ne le sont pas, mais le châtiment de Dieu est Terrible. » (Coran 22.2). Les fidèles furent troublés de cela et dirent : - Ô Envoyé de Dieu, qui d'entre-nous sera préservé ?– Soyez heureux, répondra le Prophète, alors que parmi (les gens) de Gog et Magog, il y en aura mille, de votre communauté, il n'y en aura qu'un seul. Puis il ajouta : - Je jure par Celui qui tient mon âme entre Ses Mains, j'espère que vous constituerez, le tiers des élus du Paradis. – Comme nous louâmes Dieu et prononçâmes le tekbir, il continua : - Je jure par Celui qui tient mon âme entre Ses Mains, j'espère que vous constituerez la moitié des élus du Paradis. – Vous êtes parmi des autres communautés comme un poil blanc sur le pelage d'un taureau noir… »

La compensation au Jour de la Résurrection

Selon 'Abdallah Ben Mess'aoud, le Prophète a dit : « Le premier point qui sera réglé entre les hommes concerne le prix du sang. »

Les Musulmans doivent régler leurs comptes avant que la mort ne les surprenne

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Celui qui s'est rendu coupable d'une injustice vis-à-vis de son frère doit s'acquitter envers lui dans ce monde sinon il n'y aura ni dinar ni dirham au Jour de la Résurrection. Qu'il règle ses comptes avant qu'on ne lui enlève de son actif une bonne action pour son frère, et s'il n'en possède pas, qu'on retire de mauvaises actions de son frère pour les porter à son passif. »

Les Croyants devront se purifier de leurs mauvaises actions avant d'entrer au Paradis

Selon Abou Sa'id El Khodry, l'Envoyé de Dieu a dit : « Les Croyants seront délivrés du feu. Ils seront arrêtés sur un pont jeté entre le Paradis et l'enfer. Là, ils solderont les mauvaises actions accomplies sur terre en compensant leurs méfaits réciproquement. Une fois les comptes apurés et qu'ils se seront purifiés, on les autorisera à entrer au Paradis. J'en jure par Celui qui tient l'âme de Mohammed dans Sa Main, que chaque Croyant découvrira dans le Paradis plus aisément son emplacement qu'il ne trouve la route de sa maison en ce monde. »

Celui dont on décortiquera les comptes sera puni

Selon Anas Ben Malik, le Prophète a dit : « On amènera l'infidèle le Jour de la Résurrection et on lui demandera : - Si tu disposais de la terre pleine d'or, donnerais-tu toute cette richesse pour te racheter ? – Oui, acquiescera l'infidèle. – Pourtant, lui répondra-t-on, on t'a sollicité pour quelque chose de plus facile que cela. »

Selon 'Ady Ben Hatem, le Prophète a dit : « Epargnez-vous l'enfer », ce disant, il s'écarta et détourna la tête ; il prononça à nouveau ces paroles et fit les mêmes gestes trois fois durant, si bien que nous crûmes qu'il avait une vision de l'enfer. Puis il ajouta : Epargnez-vous l'enfer, ne serait-ce qu'avec la moitié d'une datte et si vous ne possédez rien à l'aide d'une bonne parole. » (1)

Soixante-dix mille (ou sept cent mille) personnes entreront au Paradis sans qu'on ne leur exige des comptes

Selon Sahl Ben Sa'd, le Prophète a dit : « Il entrera au Paradis soixante-dix mille - ou selon une autre source, sept cent mille - personnes de ma communauté, qui se tiendront toutes par la main de façon que le premier et le

dernier entreront simultanément, le visage brillant comme la lune quand elle est dans son plein éclat. »

Description de l'enfer et du Paradis

Selon Abou Sa'id El Khodry, l'Envoyé de Dieu a dit : « Dieu dira aux heureux élus du Paradis : - Ô gens du Paradis ! – A Tes ordres et à Ta disposition Seigneur, répondront-ils. – Etes-vous satisfaits ? – Et comment ne le serions-nous pas alors que Tu nous as accordé ce que Tu n'as accordé à aucune autre de tes créatures ? – Je vous donnerai mieux que cela, dira Dieu. – Et qu'y a-t-il de mieux que cela, ô Seigneur ? interrogeront les bienheureux. – Je vous accorderai Ma satisfaction, et ne serai plus jamais courroucé contre vous. »

Les pavillons du Paradis

Selon Sahl, le Prophète a dit : « Les heureux élus verront au Paradis les pavillons de la même façon que vous voyez les étoiles dans le ciel. »

Le damné le moins châtié de l'enfer

Selon En No'man, le Prophète a dit : « Au Jour de la Résurrection, le damné le moins puni sera l'homme auquel on placera un charbon ardent sous la plante des pieds, au point que sa cervelle entrera en ébullition. »

Ce qui est dit au sujet des «gens de l'enfer»

Selon 'Imran Ben Hossaïn, le Prophète a dit : « Un certain nombre de personnes sortiront de l'enfer et entreront au Paradis grâce à l'intercession de Mohammed, ils seront surnommés les gens de l'enfer. »

Du séjour au Paradis et de la reconnaissance envers Dieu

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Aucun homme n'entrera au Paradis, sans voir l'emplacement qu'il aurait occupé en enfer s'il avait choisi la mauvaise voie, et ainsi sa gratitude envers le Seigneur, en sera accrue. Aucun homme n'entrera en enfer sans voir l'emplacement qu'il aurait occupé au Paradis, s'il avait adopté une bonne conduite, et ce sera pour lui du remords. »

Le plus insignifiant des habitants du Paradis

Selon 'Abdallah Ben Mess'aoud, le Prophète a dit : « Je sais quel est le dernier homme à sortir de l'enfer et le dernier de ceux qui entrent au Paradis. L'homme quittera l'enfer en se traînant et Dieu lui dira : - Va et entre au Paradis. L'homme s'en ira au Paradis en pensant qu'il est saturé. Il reviendra et

dira à Dieu : - Ô Seigneur, je l'ai trouvé saturé. – Va et entre au Paradis, lui dira Dieu à nouveau. L'homme partira encore, et en pensant qu'il est saturé, il reviendra et dira à Dieu : - Ô Seigneur, je l'ai trouvé saturé. Dieu lui dira une nouvelle fois : - Va et entre au Paradis il y aura pour toi une superficie égale au monde et dix fois autant…Tu te ris de moi, répondra l'homme, Toi qui es le Souverain ? – J'ai vu l'Envoyé de Dieu, rire a gorge déployée, ajouta 'Abdallah et l'homme en question était le plus insignifiant des habitants du Paradis. »

Le destin. Ce qui est prédestiné par Dieu s'accomplira

Selon Abou 'Othman, Ossama a dit : « J'étais avec le Prophète en compagnie de Sa'd, Obay Ben Ka'b et Mo'ad, quand un messager vint lui annoncer que l'enfant d'une de ses filles était à l'agonie. Le Prophète adressa alors à sa fille le message suivant : - A Dieu appartient ce qu'Il veut prendre comme ce qu'Il veut donner. Chacun à son terme fixé (à l'avance). Résigne-toi, Dieu t'en tiendra compte. »

L'œuvre sera jugée en fonction des derniers actes

Selon Sahl, le Prophète a dit : « …L'homme qui se comporte comme quelqu'un qui est promis à l'enfer peut aller au Paradis, et celui qui œuvre comme s'il devait hériter du Paradis, peut être promis à l'enfer. L'œuvre de chacun sera rétribuée en fonction de ses dernières actions. »

Les vœux n'apporteront rien pour l'homme

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Les vœux n'apporteront jamais quelque chose pour le fils d'Adam, en dehors de ce que le destin lui réserve… »

N'est préservé que celui auquel Dieu assure la protection

Selon Abou Saïd El Khodry, le Prophète a dit : « Il n'y a pas de vicaire institué (par Dieu sur terre) qui ne soit doté de deux sentiments (contradictoires), le premier qui lui ordonne le bien et l'incite à l'accomplir, le second qui lui ordonne le mal et l'incite à l'accomplir. Seul est préservé celui auquel Dieu assure la protection. »

La part d'adultère

De ces Paroles de Dieu : « Noé dit : - Ô Seigneur ! Ne laisse sur terre aucun habitant qui soit au nombre des incrédules. Si Tu les épargnais, ils égareraient Tes serviteurs et ils n'enfanteraient que des impies, des incrédules. » (Coran 71.26-27)

Des serments

De ces Paroles de Dieu : « Dieu ne vous punira pas pour des serments faits par méprise, mais Il vous punira pour des serments prononcés de façon délibérée. L'expiation consistera alors à nourrir dix pauvres, de ce dont vous nourrissez normalement votre famille ou de les vêtir ou d'affranchir un esclave. Celui qui ne possède pas les ressources à cet effet jeûnera trois jours. Telle est l'expiation pour vos serments lorsque vous aurez juré. Observez donc vos serments. C'est ainsi que Dieu vous explique Ses signes. Peut-être serez-vous reconnaissants. » (Coran 5.89)

Selon 'Abderrahmane Ben Samora, le Prophète a dit : « Ô 'Abderrahmane Ben Samora, ne sollicite pas le pouvoir, car si tu le réclames et qu'on te le confie, tu en seras l'esclave, alors que si tu ne le sollicites pas et qu'on te le confie, tu en seras le maître. Si tu t'engages sous serment et que tu constates qu'il est préférable d'agir autrement, expie ton serment et agis selon ta préférence. »

Il faut se délier par l'expiation d'un serment néfaste

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Celui qui s'obstine à respecter un serment qui est néfaste à sa famille, commet un péché plus important que s'il se délie par l'expiation. »

Ne jurez pas par vos pères

Selon 'Abdallah Ben 'Omar, l'Envoyé de Dieu aperçut 'Omar Ben El Khattab qui en tête d'une caravane, jurait par son père : « Dieu ne vous a-t-Il pas interdit de jurer par vos pères ? lui dit le Prophète. Que celui qui veuille jurer, jure par Dieu ou se taise. »

On ne doit pas jurer sans raison

De ces Paroles de Dieu : « Ils jurent par Dieu en leurs serments les plus solennels, que si un avertissement leur parvenait, ils seraient mieux dirigés qu'aucune autre communauté. » (Coran 35.42)

Selon Ibn 'Abbas, Abou Bakr a dit : « Ô Envoyé de Dieu, par Dieu, tu me parles de mes méprises dans l'interprétation du songe. – Ne jure pas, lui répondit le Prophète. »

Le vœu de soumission

De ces Paroles de Dieu : « Quelle que soit l'aumône que vous ferez, quel que soit le vœu par lequel vous vous engagez, Dieu les connaîtra. Les injustes ne trouveront aucun défenseur. » (Coran 2.270)

Selon 'Aïcha, le Prophète a dit : « Celui qui a fait le vœu d'être soumis à Dieu, doit être soumis ; celui qui a fait le vœu de désobéir ne doit pas désobéir. »

Du faux serment

De ces Paroles de Dieu : « Ne vous servez pas de vos serments pour vous tromper les uns les autres, sinon vos pas glisseraient après avoir été fermes et vous subirez un châtiment pour vous être écartés de la voie de Dieu. Et ce châtiment sera implacable. » (Coran 16.94)

Le Pacte de Dieu

De ces Paroles de Dieu : « Ceux qui vendent à vil prix le Pacte de Dieu et leurs serments : Voilà ceux qui n'auront aucune part dans la vie future. Dieu ne leur parlera pas. Il ne portera pas Son regard sur eux le Jour de Résurrection ; Il ne les purifiera pas et un châtiment douloureux les attend. » (Coran 3.77)

De ces Paroles de Dieu : « Ne troquez pas à vil prix l'Alliance de Dieu. Ce qui se trouve auprès de Dieu est meilleur pour vous, si vous saviez ! » (Coran 16.95)

De ces Paroles de Dieu : « Soyez fidèles au Pacte fait au Nom de Dieu quand vous l'avez conclu. Ne violez pas les serments après les avoir solennellement prêtés et avoir pris Dieu comme garant contre vous. Dieu sait parfaitement ce que vous faites. » (Coran 16.91)

Les quatre formules les plus insignes

Le Prophète a dit : « Les quatre formules les plus insignes sont celles-ci : - Soubhane Allah (Gloire à Dieu), El Hamdou Lillah (Dieu soit loué), La Ilaha illa Allah (Il n'y a de Dieu que Dieu) et Allahou Akbar (Dieu est le plus grand). »

Du vœu au sujet d’une chose inconvenante

Selon Anas, quand le Prophète vit un homme (âgé et souffrant) qui marchait au milieu de ses enfants, il dit : « Dieu n’éprouve aucun besoin que cet homme s’impose un tel tourment. »

Ibn ‘Abbas a dit : « Alors que le Prophète effectuait sa prière, un homme demeura debout. Le Prophète s’enquit pour savoir qui était cet homme et on lui répondit : - C’est Abou Israël, il a fait le vœu de se tenir debout de ne pas s’asseoir, de ne pas se mettre à l’ombre, de garder le silence et de jeûner. Ordonnez-lui, s’écria le Prophète, de parler, de rechercher l’ombre, de s’asseoir et d’interrompre son jeûne. »

- DES HERITAGES – LE DROIT CRIMINEL – LE PRIX DU SANG – DES RENEGATS ET DES REBELLES -

Les successions

De ces Paroles de Dieu : « Dieu vous commande quand il s'agit de vos enfants, d'attribuer au garçon la part de deux filles. S'il n'y a que des filles et qu'elles soient plus de deux elles auront les deux tiers de ce que laisse le défunt. S'il n'y en a qu'une elle prendra la moitié. Les père et mère du défunt prendront chacun le sixième de ce qu'il laisse, s'il a un fils. S'il n'a pas de fils et que ses père et mère soient seuls héritiers, la mère aura un tiers. S'il laisse des frères et des sœurs, la mère aura un sixième. Et cela après que les legs et les dettes du défunt auront été acquittés. Vous n'êtes pas juges du degré d'affection et d'utilité de vos ascendants et de vos descendants. Telle est l'obligation imposée par Dieu. Il est Savant et Sage. » (Coran 4.11)

L'apprentissage des règles en matière de succession

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a Dieu : « Prenez garde de ne pas émettre de suppositions ; car les suppositions sont les plus mensongères des traditions…Ne vous espionnez pas, ne vous haïssez pas, ne vous fuyez pas les uns les autres, soyez frères, adorateurs de Dieu. »

De ces paroles du Prophète : « On n'héritera pas de nous. Notre succession constituera une aumône. »

Selon 'Aïcha, le Prophète a dit : « On n'héritera pas de nous (la famille du Prophète). Notre succession constituera une aumône. »

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Mes héritiers n'auront pas un dinar à se partager, s'il en reste dans ma succession. Après constitution de réserves pour l'entretien de mes femmes et le salaire de mon commis, le solde sera distribué en aumône. »

Le Musulman n'hérite pas de l'infidèle et l'infidèle du Musulman

Selon 'Ossama Ben Zeïd, l'Envoyé de Dieu a dit : « Le Musulman n'hérite pas de l'infidèle et l'infidèle du Musulman »

On ne doit pas maudire l'homme ivre qui n'est pas exclu de la religion

Abou Horaïra a dit : « On conduisit un homme pris d'ivresse au Prophète et celui-ci enjoignit de le frapper. Certains parmi nous lui donnèrent des coups avec leurs mains, d'autres utilisèrent leurs chaussures et certains leurs manteaux. Lorsque l'ivrogne s'en alla, un des assistants dit : - Que Dieu l'avilisse– ou que Dieu le maudisse, selon un autre Hadith de 'Omar Ben El Khattab –. Alors le Prophète s'écria : - N'aidez pas Satan contre votre frère. »

Le mérite de celui qui s'interdit les turpitudes

Selon Sahl Ben Sa'd, le Prophète a dit : « Celui qui m'assure qu'il n'abusera pas de ce qu'il a entre les jambes, ni de ce qu'il a entre sa barbe (la langue), je lui assure le Paradis. »

Le prix du sang

Selon Ibn 'Omar, l'Envoyé de Dieu a dit : « Le Croyant ne manquera pas d'être en plein accord avec la religion, tant qu'il ne fera pas couler injustement le sang que Dieu a interdit de faire couler. »

Du sang injustement versé

'Abdallah Ben 'Omar a dit : « Parmi les situations dangereuses dans lesquelles s'enlisera l'homme, se trouve le sang injustement versé, de celui qu'il est proscrit de tuer. »

Le premier Jugement concernera le sang versé

Selon 'Abdallah Ben Mess'aoud, le Prophète a dit : « (Au Jour de la Résurrection), le premier Jugement qui sera rendu entre les gens concernera le sang versé. »

Celui qui sauvera la vie d'un homme

De ces Paroles de Dieu : «… Quiconque sauvera la vie d'un homme sera considéré comme ayant sauvé la vie de l'humanité entière… » (Coran 5.32)

'Obada Ben Samit a dit : « Je fus parmi l'un des délégués qui prêtèrent serment de fidélité à l'Envoyé de Dieu. Nous prîmes l'engagement de n'associer personne à Dieu, de ne pas commettre d'adultère, de ne pas voler, de ne pas assassiner les gens que Dieu a interdit de tuer, de ne pas nous livrer

au pillage ni d’être rebelles. En contrepartie de nos engagements nous devions hériter du Paradis. Dans le cas contraire, il appartiendrait à Dieu de nous juger. »

De celui qui sans avoir droit réclame le sang de quelqu’un

Selon Ibn ‘Abbas, le Prophète a dit : « Les trois personnes les plus honnies de Dieu sont : La personne qui manque à ses obligations sur le territoire sacré, celle qui se trouve en Islam et recherche les pratiques du paganisme, enfin celle qui sans avoir le droit, réclame le sang de quelqu’un pour le verser. »

De celui qui tue volontairement un Croyant

De ces Paroles de Dieu : « Celui qui tue volontairement un Croyant aura l’enfer pour séjour éternel. Il encourt la colère de Dieu, Sa malédiction et un châtiment terrible. » (Coran 4.93)

De celui qui mord quelqu’un et se brise les dents

Safouan Ben Ya’la rapporte de son père ce qui suit : « Je faisais partie d’une expédition au cours de laquelle un homme mordit un autre et eut une dent arrachée. (Pris pour juge) le Prophète ne poursuivit pas l’intéressé. »

Dent pour dent

Selon Anas, la fille de Nadr gifla une esclave qui eut une dent brisée. Lorsque le Prophète fut consulté à ce sujet, il prononça la loi du talion.

Quand on jette des regards indiscrets dans la maison de quelqu’un

Selon Abou Horaïra, Abou El Qacem a dit : « Si quelqu’un regarde chez toi et ce, sans demander d’autorisation et que tu lui lances une pierre qui lui crève un œil aucun reproche ne te sera fait pour cela. »

Pas de responsabilité pour un accident provoqué par un animal

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « On n’exige pas le prix du sang, pour un accident provoqué par un animal, un puits ou une mine (carrière). Pour les trésors enfouis, la dîme est d’un cinquième. »

Celui qui sans aucun droit, tue un tributaire

Selon ‘Abdallah Ben ‘Amr, le Prophète a dit : « Celui qui tue un homme avec lequel il aura pactisé, ne sentira pas le parfum du Paradis, bien que ce parfum s’exhale jusqu’à quarante années de marche. »

Du choix entre les Prophètes

Selon Abou Saïd, le Prophète a dit : « N’ayez pas de préférence entre les Prophètes. »

La rétribution des actions au temps de l’idolâtrie

Selon Ibn Mess’aoud, un homme a dit : « Ô Envoyé de Dieu, serons-nous châtiés pour nos actions du temps de l’idolâtrie ? – Lorsque, répondit le Prophète, quelqu’un aura fait le bien après sa conversion à l’Islam il ne sera pas puni pour ses actions du temps de l’idolâtrie. Mais celui qui commettra de mauvaises actions, après sa conversion à l’Islam, sera puni pour ses actions antérieures et postérieures à sa conversion. »

En ce qui concerne l’apostasie

De ces Paroles de Dieu : « Comment Dieu dirigerait-Il ceux qui sont devenus incrédules après avoir été Croyants ? Après avoir reconnu l’authenticité du Prophète et qui ont reçu tant de preuves de sa mission ? Dieu ne dirige pas les pervers. Ceux-là, leur récompense sera la malédiction de Dieu, des anges et de tous les hommes. C’est pour l’éternité qu’ils seront maudits et leur châtiment n’aura ni adoucissement, ni répit. Echapperont à ce sort ceux qui se rachèteront par leur repentir et de bonnes œuvres, car Dieu est Miséricordieux et Clément. Ceux qui perdront la foi, après l’avoir eue, et se complairont dans l’impiété, leur repentir ne sera pas accepté et leur égarement n’aura pas de fin. Ceux qui vivent et meurent en infidèles, tout l’or de la terre ne suffirait pas à les racheter. Un châtiment douloureux leur est réservé et ils ne pourront compter sur aucune aide. » (Coran 3.86 à 91)

De ces Paroles de Dieu : « Ô Croyants, si vous obéissez certains adeptes du Livre, ils vous rendront incrédules après que vous aurez eu la foi. Et comment pourriez-vous perdre la foi alors que vous entendez la lecture du Livre et que l’Envoyé de Dieu est parmi vous ? Celui qui se réfugie en Dieu, celui-là est dans la voie droite. » (Coran 3.100-101)

De ces Paroles de Dieu : « Ceux qui ont cru, puis sont devenus mécréants, puis ont cru de nouveau avant de redevenir mécréants et n'ont fait que croître dans leur incrédulité, Dieu ne leur pardonnera pas et ne les dirigera pas dans la bonne voie. »(Coran 4.137)

De ces Paroles de Dieu : « Ô Croyants, si vous apostasiez, Dieu fera surgir d'autres hommes qu'Il aimera et qui l'aimeront. Bons envers les Croyants, durs envers les infidèles, ils combattront au service de Dieu, indifférents à l'opinion de quiconque. Ce sera là une Grâce de Dieu qui accorde Ses Faveurs à qui Il veut. Dieu est présent partout et Il sait. » (Coran 4.54)

De ces Paroles de Dieu : « Celui qui tombe dans l'erreur après avoir cru et retrouve avec joie l'infidélité, encourra la colère et la répression de Dieu à moins que son apostasie ne lui ait été imposée et qu'il ne soit demeuré fidèle dans son for intérieur. Ils seront châtiés pour avoir préféré la vie de ce monde à l'autre. Dieu abandonne les infidèles. Dieu a posé Son sceau sur leurs cœurs, leurs ouïes et leurs vues. Il les prive ainsi de conscience. Ils seront réprouvés dans l'autre monde. La sollicitude de ton Dieu est acquise à ceux qui se sont exclus et ont été persécutés et malgré tout, ont combattu et souffert pour Lui. Une telle constance a appelé Sa Bénédiction et Sa Miséricorde. » (Coran 16.106 à 110)

De ces Paroles se Dieu : « …Les infidèles ne cesseront de vous combattre tant qu'ils ne vous auront pas contraint à renier votre religion. Mais ceux d'entre vous qui renieront leur religion et mourront en état d'infidélité perdront le fruit de leurs œuvres dans ce monde et dans l'autre et ils seront voués au feu éternel. » (Coran 2.217)

Les signes avant-coureurs de l'Heure

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « La Dernière Heure n'arrivera pas avant que deux hommes ne s'entre-tuent pour une même chose. »

LES RUSES – L'INTERPRETATION DES REVES – LES JUGEMENTS – LE LIVRE DE DIEU ET LA TRADITION – L'UNITE DE DIEU -

De la prière

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Dieu n'agrée pas la prière de quelqu'un quand une impureté survient et ce, tant que l'intéressé ne procédera pas à des ablutions. »

De la zakat

Il ne faut pas dissocier les parts des associés, ni assembler les parts séparées dans le but de frauder la dîme.

Anas rapporte que Abou Bakr lui rédigea les prescriptions de l'Envoyé de Dieu concernant la dîme selon lesquelles, il ne faut pas assembler les parts séparées, ni dissocier les parts des associés dans le but de frauder la dîme.

Des fraudes proscrites dans les ventes

Selon 'Abdallah Ben 'Omar, un homme s'est plaint au Prophète d'avoir été victime de fraudes au cours des ventes. « Lorsque tu établis un contrat, répondit le Prophète, dis : Pas de tromperies. »

Du mariage temporaire

El Hassan et 'Abdallah, fils de Mohammed Ben 'Ali rapportent de leur père ce qui suit : « Comme on déclarait à 'Ali que Ibn 'Abbas ne voyait pas d'objection dans le mariage temporaire, il rétorqua : - L'Envoyé de Dieu a interdit le mariage temporaire le jour de Khaïbar, de même que la consommation de la viande des ânes domestiques. »

Du consentement de la fille dans le mariage

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « N'épousez pas une femme non vierge sans son approbation, ni une fille vierge sans son accord. – Et en quoi réside cet accord ? lui demanda-t-on. – C'est lorsqu'elle reste silencieuse, répondit-il. »

Le rêve des gens pieux

De ces Paroles de Dieu : « Dieu a réalisé le songe envoyé à Son Prophète : - Vous entrerez sans crainte dans la Mosquée sacrée, par la volonté

de Dieu, la tête rasée ou les cheveux courts et sans peur. Dieu sait ce que vous ignorez. De plus, Il vous a réservé une proche victoire. » (Coran 48.27)

Celui qui voit le Prophète en rêve

Selon Anas, l'Envoyé de Dieu a dit : « Celui qui me voit en rêve, me voit réellement, car le diable ne prend jamais ma forme. Le rêve du Croyant constitue la quarante-sixième partie du don de Prophétie. »

De la source d'eau vue en rêve

Oum El 'Ala qui fut l'une des femmes à prêter serment de fidélité à l'Envoyé de Dieu a dit : « …'Othman Ben Mad'oun, tomba malade et nous lui prodiguâmes des soins, mais il décéda et nous l'enterrâmes dans ses vêtements. Comme je disais : « Que la Miséricorde de Dieu soit sur toi, ô Abou Saïb, je témoigne que Dieu t'a honoré, » le Prophète surgit à ce moment et me dit : - Comment sais-tu (que Dieu l'a honoré) ? – Par Dieu, je n'en sais rien, répondis-je, « … J'espère pour lui que Dieu lui sera favorable, ajouta le Prophète, mais par Dieu, j'ignore, moi l'Envoyé de Dieu, ce qu'on fera de moi, ni ce qu'on fera de vous. »

Des troubles

De ces paroles du Prophète : « Après moi vous verrez des choses que vous condamnerez. »

Selon 'Abdallah Ben Mess'aoud, l'Envoyé de Dieu a dit : « Vous verrez après moi des choses et des actions que vous condamnerez. – Et que nous recommandes-tu de faire, ô Envoyé de Dieu ? – Acquittez-vous vis-à-vis d'eux de ce qui leur est dû et demandez à Dieu de vous donner vos droits. »

Les pires des hommes

Selon 'Abdallah, le Prophète a dit : « Les pires des hommes seront ceux qui vivront quand viendra la Dernière Heure. »

Chaque période sera suivie d'une période encore plus mauvaise

Zoubaïr Ben 'Ady a dit : « Nous partîmes vers Anas Ben Malik pour nous plaindre des exactions commises par El Hadjadj :- Patientez, nous dit-il, il n'y aura aucune période qui ne sera suivie d'une période encore plus mauvaise, jusqu'à ce que vous rencontriez votre Seigneur. J'ai entendu ces paroles de la bouche du Prophète. »

De ces paroles du Prophète : « Celui qui dirige les armes contre nous n'est pas des nôtres. »

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Que personne de vous ne fasse le geste de diriger son arme contre son frère, car il ignore si Satan ne détache pas l'arme de ses mains et alors il serait précipité vers un des gouffres de l'enfer. »

De ces paroles du Prophète : « Quand je ne serais plus là, ne retombez pas dans l'idolâtrie et ne vous tuez pas entre vous. »

Selon Ibn 'Omar, le Prophète a dit : « Quand je ne serais plus là ne retombez pas dans l'idolâtrie et ne vous tuez pas entre vous. »

En cas de troubles, celui qui sera assis est préférable à celui qui se lève

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Des troubles apparaîtront, celui qui sera assis est préférable à celui qui se lèvera, celui qui se lèvera est préférable à celui qui marchera, celui qui marchera est préférable à celui qui exacerbera les autres. Celui qui se montre périra. Que celui qui trouve un refuge ou un abri s'y cache. »

De la sédition

Selon Abou Waïl, Ossama a dit : « …J'ai entendu rapporter que l'Envoyé de Dieu a dit : - On amènera un homme et on le précipitera dans le feu de l'enfer et il sera écrasé comme dans un moulin qu'un âne fait tourner. Les damnés s'agiteront autour de lui et lui diront : - Ô un tel, étais-tu de ceux qui prescrivaient le bien et interdisaient le mal ? – Oui, répondra-t-il, j'étais de ceux qui prescrivaient le bien sans le faire moi-même et de ceux qui interdisaient le mal alors que je m'y adonnais personnellement. »

Du pouvoir confié à une femme

Abou Bekra a dit : « …Quand le Prophète apprit que les Perses avaient intronisé la fille de l'empereur Chosroes : - il s'écria : - Jamais un peuple ne progressera s'il confie le pouvoir à une femme. »

Quand Dieu châtie une communauté

Selon Ibn 'Omar, l'Envoyé de Dieu a dit : « Quand Dieu châtie un peuple, ce châtiment touche tous les membres de ce peuple, mais au Jour de la Résurrection, chacun sera jugé en fonction de ses œuvres. »

De l'hypocrisie

Hodaïfa Ben El Yeman a dit : « De nos jours, les hypocrites sont plus néfastes que du temps du Prophète. Avant ils cachaient leurs sentiments, aujourd'hui ils les affichent publiquement. »

Hodaïfa a dit : « L'hypocrisie existait du temps du Prophète mais aujourd'hui l'infidélité a remplacé la foi. »

La Dernière Heure ne surviendra pas sans qu'on envie ceux qui sont dans la tombe

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « La Dernière Heure ne surviendra pas sans qu'un homme passant devant la tombe de quelqu'un ne dise : - Plaise à Dieu que j'occupe sa place. »

Le surgissement du feu

Anas rapporte que le Prophète a dit : « Le signe avant-coureur de la Dernière Heure sera le surgissement du feu qui embrasera les hommes de l'orient à l'occident. »

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « La Dernière Heure ne surviendra pas avant que ne surgisse le feu du pays de Hidjaz. L'éclat de ce feu illuminera les cous des chameaux jusqu'à Bosra. »

Des jugements

De ces Paroles de Dieu : « Ô vous qui croyez ! Obéissez à Dieu ! Obéissez au Prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité. » (Coran 4.59)

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Celui qui m'obéira, obéira à Dieu. Celui qui me sera rebelle, sera rebelle à Dieu. Celui qui obéira à mon représentant, m'obéira, celui qui lui sera rebelle, me sera rebelle. »

L'obéissance à l'imam lorsqu'il ne s'agit pas de se rebeller contre Dieu

Selon 'Abdallah Ben 'Omar, le Prophète a dit : « La subordination et l'obéissance doivent être observées par tout Musulman, que ce soit envers quelque chose qu'il approuve ou qu'il condamne et cela, pour autant qu'on n'exige pas de lui de se rebeller contre Dieu car alors, il n'y aura ni soumission, ni obéissance. »

L’obéissance n’est exigée que lorsqu’il s’agit de faire du bien

‘Ali a dit : « Le Prophète avait délégué un petit détachement, dont le commandement fut confié à un homme des Ansar, avec instruction d’obéir à ses ordres. Un jour qu’il était en colère contre eux, il leur dit : - Le Prophète ne vous a-t-il pas prescrit de m’obéir ? – Oui, répondirent-ils. – Alors, je vous ordonne de constituer un amas de bois d’y mettre le feu et d’entrer dans les flammes. Les hommes firent ce qu’il leur demanda mais, au moment de pénétrer dans les flammes, ils se regardèrent entre eux, puis l’un d’eux dit : - Nous avons suivi le Prophète pour nous soustraire au feu, l’avons-nous fait pour y entrer maintenant ? Alors qu’ils discutaient le feu s’éteignit et la colère de l’Ansar retomba. On fit part de ce récit au Prophète, qui dit : - S’ils avaient pénétré (dans le feu) ils n’y seraient jamais ressortis. L’obéissance n’est exigée que quand il s’agit de faire du bien. »

Ce qu’il y a de blâmable dans la recherche effrénée de l’autorité

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Vous ambitionnez l’autorité d’une manière effrénée et vous vous en repentirez le Jour de la Résurrection. Bienheureuse est celle qui allaite, malheureuse est celle qui sèvre. »

Abou Moussa a dit : « Je pénétrai chez le Prophète en compagnie de deux hommes de mon clan. L’un d’eux dit : « Ô Envoyé de Dieu, accorde-nous le pouvoir. » Comme l’autre homme disait la même chose, le Prophète leur répondit : - Je ne confierai jamais le pouvoir à celui qui le demande, ni à celui qui en est assoiffé. »

Celui à qui on donne le pouvoir et qui ne prodigue pas de bons conseils

Selon Ma’qil, le Prophète a dit : « Celui à qui Dieu donne le pouvoir et qui ne prodigue pas de bons conseils, ne sentira jamais le parfum du Paradis. »

Du détenteur de l’autorité qui prescrit des recommandations injustes

Selon Ma’qil Ben Yessar, l’Envoyé de Dieu a dit : « Tout chef détenteur de l’autorité sur les Musulmans qui mourra après avoir prescrit des recommandations injustes, se verra refuser le Paradis par Dieu. »

Celui qui sera dur (envers les autres) Dieu sera dur envers lui

Selon Djondob, l'Envoyé de Dieu a dit : « …Celui qui dénigre son prochain, Dieu le couvrira de honte au jour de la Résurrection. Celui qui sera dur envers les autres, trouvera Dieu dur envers lui, le Jour de la Résurrection. » Puis Djondob ajouta : « La première chose qui exhalera une odeur nauséabonde chez l'homme, sera son ventre. Que celui qui est en mesure de le faire, ne se nourrisse que d'aliments licites. Que celui qui est en mesure de le faire, n'ait pas entre lui et le Paradis, le creux de sa main empli de sang qu'il aurait fait couler. »

Le juge peut-il prononcer une sentence ou donner une consultation alors qu'il est sous l'emprise de la colère ?

Selon 'Abd El Malik, Abou Bekra envoya une missive à son fils qui était dans le Sidjistan, dans laquelle il écrivait : « Ne prononce pas de sentence entre deux personnes quand tu es sous l'effet de la colère, car j'ai entendu le Prophète dire : - Le magistrat ne doit pas rendre un jugement entre deux personnes, lorsqu'il est sous l'emprise de la colère. »

La femme qui prélève des biens de son mari

Selon 'Aïcha, Hind Bint 'Otba, vint voir le Prophète et lui dit : « Ô Envoyé de Dieu…Abou Sofiane (son mari)est un homme d'une grande avarice. Serais-je en faute si je prélevais de son bien pour donner à manger à mes enfants ? – Non, répondit le Prophète, à condition de les nourrir avec modération. »

Quand quelqu'un doit-il exercer les fonctions de juge (cadi) ?

El Hassan a dit : « Dieu a prescrit aux magistrats de ne pas se laisser entraîner par leurs penchants, de refuser l'intervention d'une quelconque personne et de ne pas vendre Ses versets à vil prix. »

Puis il récita ces Paroles de Dieu : « Ô David (Daoud) ! Nous avons fait de toi un lieutenant sur terre : Juge les hommes selon la justice ; ne suis pas ta passion, elle t'égarerait loin du chemin de Dieu. Ceux qui s'égarent loin du chemin de Dieu subiront un terrible châtiment pour avoir oublié le Jour du Jugement. » (Coran 38.26)

'Omar Ben 'Abdelaziz a dit : « Le Cadi (Juge) doit avoir cinq qualités : Si une de ces qualités lui manque, il n'est pas digne d'exercer ses fonctions. Il doit être intelligent, posé, chaste, autoritaire, cultivé et assoiffé de science. »

De l’argent destiné aux aumônes

‘Abdallah Ben ‘Omar rapporte le récit suivant de ‘Omar : « Le Prophète me donna un salaire, bien que je lui dise : - Donne cela à plus indigent que moi. » Un jour il me remit un certain montant et je lui dis : « Donne cela à plus indigent que moi, » il me répondit : - Prends cet argent, fructifie-le et utilise-le pour les aumônes. Tout ce que tu percevras de cet argent sans faire preuve de cupidité, ni de requêtes pressantes, garde-le. Si l’argent ne vient pas à toi, ne cours pas derrière pour ton compte. »

Du témoignage

Selon ‘Ikrima, ‘Omar dit à ‘Abderrahmane Ben ‘Aouf : « Si tu apercevais un homme en train de forniquer ou dérober, et que tu sois prince, ton témoignage vaudra celui de n’importe quel Musulman. - Tu as dis vrai, lui répondit son interlocuteur. »

Satan court comme le sang chez l’homme

Selon ‘Ali Ben Hossaïn, Safia Bint Hoyaï vint auprès du Prophète, puis lorsqu’elle partit, celui-ci la raccompagna. A ce moment, deux hommes des Ansar vinrent à passer et le Prophète les interpella en disant : « C’est Safia. » - Dieu soit loué, répondirent-ils. Puis, le Prophète ajouta : - Satan court comme le sang dans le corps de l’homme. »

Il est blâmable de louer un prince puis d’en prendre congé et de dire ensuite le contraire

Selon Mohammed Ben Zeïd, des gens dirent à Ibn ‘Omar : « Lorsque nous entrions chez nos princes, nous leurs tenions des propos contraires à ceux que nous tenions après les avoir quittés. – C’est de l’hypocrisie, répondit Ibn ‘Omar. »

Il n’est pas admissible de prendre le bien de quelqu’un suite à un jugement qui vous l’attribue pour la raison que le jugement du magistrat ne peut rendre quelque chose licite quand elle est illicite ni transformer l’illicite en licite.

L’homme qui est continuellement en procès

Selon ‘Aïcha, l’Envoyé de Dieu a dit : « L’homme que Dieu déteste le plus est celui qui est continuellement en procès. »

Des conseillers et des confidents

Selon Abou Sa'id El Khodry, le Prophète a dit : « Dieu n'a suscité aucun Prophète ni institué aucun calife sans leur adjoindre deux catégories de confidents. Les uns qui l'exhortent à faire le bien et le poussent à le faire, les autres qui l'exhortent à faire le mal et le poussent à le faire. N'est protégé que celui que Dieu protège. »

Comment prêter serment de fidélité à l'imam ?

'Obada Ben Samit a dit : « Nous nous engageâmes par un serment de fidélité vis-à-vis de l'Envoyé de Dieu en proclamant notre obéissance pour tout ce qui nous serait favorable et pour tout ce qui nous serait défavorable, que nous ne rivalisions pas pour prendre le pouvoir et que nous dirions ce qui est juste, partout ou nous nous trouverions et qu'en ce qui concerne Dieu, nous ne craindrions le reproche de quiconque. »

Le serment d'allégeance prêté par les femmes

'Aïcha a dit : « Le Prophète engageait les femmes à lui prêter serment d'allégeance en leur faisant répéter ce verset du Coran. « Ô Prophète, lorsque les Croyantes viennent à toi en te prêtant serment d'allégeance et en jurant qu'elles n'associeront rien à Dieu, qu'elles ne voleront pas, qu'elles ne se livreront pas à l'adultère, qu'elles ne tueront pas leurs propres enfants, qu'elles ne commettront aucune infamie, ni avec leurs mains, ni avec leurs pieds, qu'elles ne désobéiront pas en ce qui est convenable, reçois alors leur serment d'allégeance. Demande pour elles pardon à Dieu. Dieu est Celui qui pardonne, Il est Miséricordieux. » (Coran 60.12). Et 'Aïcha d'ajouter : - La main de l'Envoyé de Dieu n'a jamais touché celle d'une femme, sauf si cette dernière était la sienne. »

La désignation du calife

'Abdallah Ben 'Omar, raconte qu'il demanda à 'Omar : « Pourquoi ne choisis-tu pas ton dauphin ? Celui-ci répondit : - Si je choisis mon dauphin, quelqu'un de plus méritant que moi, Abou Bakr, a choisi le sien. Si je ne désigne personne, quelqu'un de plus méritant que moi, l'Envoyé de Dieu, ne l'a pas fait. Comme l'auditoire approuvait ces propos, 'Omar ajouta : - J'oscille entre la tentation et la peur. J'aurais voulu fuir ces fonctions et n'avoir ni à retirer les avantages ni à supporter les inconvénients, aussi bien durant ma vie, qu'après ma mort. »

Du souhait blâmable

De ces Paroles de Dieu : « N'enviez pas les bienfaits par lesquels Dieu vous a élevés les uns au-dessus des autres. Une part de ce que les hommes auront acquis par leurs œuvres leur reviendra. Une part de ce que les femmes auront acquis par leurs œuvres, leur reviendra. Demandez à Dieu qu'Il vous accorde Sa Grâce. Dieu connaît toute chose. » (Coran 4.32)

Selon Sa'd Ben 'Obaïd…, l'Envoyé de Dieu a dit : « Ne recherchez jamais la mort ; si vous faites le bien vous pourrez en faire plus, si vous faites le mal, vous vous exposerez à un nouveau blâme. »

Il est blâmable de rechercher la rencontre avec l'ennemi

Tradition du Prophète attribuée à Abou Horaïra.

Salim Abou Nadr…a dit : « Abdallah Ben Abou 'Aoufa avait adressé une missive à mon maître qu'il me donna à lire. Il y avait écrit ces mots : - Ne recherchez pas la rencontre avec l'ennemi et priez Dieu de vous donner la paix. »

De l'usage du siouak

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Si je n'avais peur d'imposer une contrainte à ma communauté, je lui aurais prescris l'utilisation du siouak. »

Le Prophète dépêche Zoubaïr en reconnaissance

Djabir Ben 'Abdallah a dit : « Le Prophète convoqua les gens le jour du Fossé et seul Zoubaïr se proposa. Il les fit venir une deuxième fois et Zoubaïr vint seul. Il les convoqua pour la troisième fois et seul Zoubaïr se présenta. Alors l'Envoyé de Dieu dit : - Chaque Prophète a un apôtre, le mien c'est Zoubaïr. »

Du Livre de Dieu

Selon Anas Ben Malik, 'Omar Ben El Khattab a dit : « …Dieu a préféré appeler à Lui Son Envoyé (qui venait de mourir la veille), plutôt que de le laisser avec vous. Cependant, il vous reste ce Livre avec lequel Dieu a guidé votre Prophète. Prenez-le et dirigez-vous selon ses prescriptions, car c'est à travers ce Livre que Dieu a guidé son Envoyé. »

Les Prophètes ont été envoyés avec des signes évidents

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Nul Prophète n'a été envoyé sans qu'il reçoive auparavant les signes à travers lesquels les hommes lui ont manifesté leur confiance et éprouvé la foi. Moi, j'ai seulement reçu une Révélation que Dieu m'a communiquée et j'escompte avoir une postérité plus importante que la leur le Jour de la Résurrection. »

Le fait d'observer les traditions de l'Envoyé de Dieu

Selon Hodaïfa, cité par Zeïd Ben Ouahab, l'Envoyé de Dieu leur a tenu les propos suivants : « La foi est descendue du ciel dans le cœur des hommes, ensuite le Coran a été révélé ; les hommes en ont fait la lecture et à travers lui, ils ont connu partiellement la sunna. »

Le plus excellent des Hadiths c'est le Livre de Dieu

Selon Morra El Hamdani, 'Abdallah a dit : « Le plus excellent des Hadiths c'est le Livre de Dieu ; la meilleure conduite est celle de Mohammed. Les innovations (en matière de religion) sont la plus exécrable des choses. Les promesses qui vous ont été faites se concrétiseront et vous ne pourrez vous y soustraire. »

Tous les fidèles musulmans entreront au Paradis

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Tous les fidèles de ma communauté entreront au Paradis, en dehors de ceux qui le refusent. – Et qui donc refuserait cela, ô Envoyé de Dieu ? lui demanda-t-on. – Le fidèle qui m'obéira entrera au Paradis, celui qui me désobéira c'est qu'il aura refusé l'entrée au Paradis. »

Les lecteurs du Coran sont les devanciers d'une longue postérité

Selon Hemam, Hodaïfa a dit : « Ô vous les lecteurs du Coran, observez le droit chemin car vous êtes les devanciers d'une longue postérité et si vous bifurquiez à droite ou à gauche, vous égareriez ceux qui vous suivent loin derrière. »

Des interdictions et des prescriptions

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Laissez-moi en paix quand je vous laisse en paix. Vos prédécesseurs ont fait périr leur Prophète par leurs questions et leurs dissensions. Quand je vous interdis quelque chose, tenez-

vous-en à l'écart, quand je vous prescris quelque chose, réalisez-en ce que vous pourrez. »

De ce qui est blâmable en matière de prolifération de questions et du fait de s'occuper de quelque chose qui ne vous concerne pas

De ces Paroles de Dieu : « Ô vous qui croyez, ne posez pas de questions sur des choses, qui vous nuiraient si elles vous étaient dévoilées. » (Coran 5.101)

Selon Sa'd Ben Abou Ouaqas, le Prophète a dit : « Le plus grand méfait que le Musulman puisse commettre c'est quand il pose une question, sur un sujet qui n'est pas prohibé, le fait interdire par son questionnement. »

L'interdiction de prescrire une chose impossible à réaliser

Anas a dit : « Alors que nous étions chez 'Omar (Ben El Khattab), celui-ci dit : - On nous a défendu de prescrire une chose au-dessus de nos moyens. ».

Le fait de se questionner jusqu'à arriver à douter

Selon Anas Ben Malik, l'Envoyé de Dieu a dit : « Les hommes n'arrêteront pas de se poser des questions mutuellement, jusqu'à ce qu'ils arrivent à se demander : - C'est Dieu qui a créé toute chose, mais qui a créé Dieu ? »

Ce qui est blâmable en matière d'approfondissement et de discussion en théologie

De ces Paroles de Dieu : « Ô gens du Livre, ne dépassez pas la mesure dans votre religion ; ne dites sur Dieu que la vérité. »(Coran 4.171)

Selon Yazid Temimi, 'Ali fit le sermon suivant, alors qu'il était en chaire : « …Celui qui innovera (en matière de religion) sera maudit par Dieu, par les anges et par les hommes. Dieu n'acceptera de lui (en matière de repentir) aucun acte obligatoire ou surérogatoire. La protection des Musulmans est totale et concerne les plus faibles d'entre eux. Celui qui rabaisse un Musulman, sera maudit par Dieu, par les anges et par tous les hommes. Dieu n'acceptera de lui (sous forme de repentir) aucun acte obligatoire ou surérogatoire. Celui qui prend le pouvoir d'une nation sans l'aval de ses chefs sera maudit par Dieu, par les anges et par tous les hommes. Dieu n'acceptera de lui (sous forme de repentir) aucun acte obligatoire ou surérogatoire. »

Quand on questionnait le Prophète sur un sujet pour lequel il n'avait pas reçu de Révélation, il répondait : « Je ne sais pas » ou gardait le silence jusqu'à ce que la Révélation lui parvienne. Il n'opposait jamais sa propre opinion ou un raisonnement par analogie.

De ces Paroles de Dieu : « Nous avons fait descendre sur toi, le Livre avec la vérité afin que tu juges entre les hommes d'après ce que Dieu t'a fait savoir. » (Coran 4.105)

Ibn Mess'aoud a dit : « Questionné au sujet de l'âme, le Prophète garda le silence jusqu'au moment où il lui parvint la Révélation. »

Djabir Ben 'Abdallah a dit : « J'étais souffrant et l'Envoyé de Dieu me rendit visite accompagné de Abou Bakr. Ils vinrent à pied et au moment où ils arrivèrent, je m'évanouissais. L'Envoyé de Dieu procéda à des ablutions et versa sur moi l'eau qu'il avait utilisée. Aussitôt je retrouvai mes esprits et je lui demandai : - Ô Envoyé de Dieu, comment dois-je agir au sujet de mes biens, quelle décision dois-je prendre ? Le Prophète garda le silence jusqu'au moment où il reçut la Révélation sur les droits de succession. »

De ces paroles du Prophète : « Un groupe de ma communauté ne cessera de combattre pour le triomphe de la vérité et ce groupe sera composé d'hommes de science. »

De ces paroles du Prophète : « Un groupe de ma communauté ne cessera de combattre pour le triomphe de la vérité et ce groupe sera composé d'hommes de science. »

Selon El Moghira Ben Cho'ba, le Prophète a dit : « Un groupe de ma communauté ne cessera de vaincre et il sera encore victorieux le jour lorsque viendra l'ordre de Dieu. »

Ce qui est dit au sujet des jugements rendus par les cadis (juges) conformément à ce qui a été révélé par Dieu

De ces Paroles de Dieu : « Les pervers sont ceux qui ne jugent pas les hommes d'après ce que Dieu a révélé. » (Coran 5.47)

Le Prophète a été élogieux à l'égard des gens de science quand ils jugent selon la science (révélée par Dieu) et qu'ils l'enseignent à autrui, en faisant abstraction de leur opinion personnelle.

De ces paroles du Prophète : « N'omettez pas de suivre le chemin de vos prédécesseurs. »

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « La Dernière Heure ne surviendra pas sans que ma communauté ne suive les errements de ses prédécesseurs à la trace… »

Selon Abou Sa'id El Khodry, le Prophète a dit : « N'omettez pas de suivre le chemin de vos prédécesseurs à la trace et quand bien même ils pénétreraient dans un trou de lézard, vous devriez en faire autant… »

De ces Paroles de Dieu : « Cette affaire ne te concerne pas… » (Coran 3.128)

Selon Ibn 'Omar, le Prophète effectua la prière de l'aurore et en relevant la tête à la dernière génuflexion, il dit : « Ô mon Dieu, Seigneur à Toi la Louange ! » puis il ajouta : « Ô mon Dieu, maudis un tel et un tel, » c'est alors qu'il lui fut révélé le verset suivant : « Cette affaire ne te concerne pas, soit que Dieu leur pardonne, soit qu'Il les châtie, ils sont injustes. » (Coran 3.128)

Des jugements qui reposent sur des arguments

De ce qui a été rapporté sur certains animaux

Le Prophète avait évoqué les chevaux et autres animaux ; puis il fut questionné sur les ânes et il donna comme arguments ces Paroles de Dieu : « Celui qui aura fait le poids d'un atome de bien le verra, celui qui aura fait le poids d'un atome de mal le verra. »(Coran 99.7-8)

Questionné sur le lézard, le Prophète répondit : « Je n'en mange pas, mais je ne le proscris pas. » Et on mangea du lézard en présence du Prophète. »

Ibn 'Abbas en tira argument pour affirmer que la consommation du lézard n'était pas interdite.

De ces paroles du Prophète : « N'interrogez pas les gens du Livre (Juifs et Chrétiens) à propos d'un sujet religieux. »

Abou Horaïra a dit : « Les gens du Livre lisaient la Torah (le Pentateuque) en hébreu puis le traduisaient en arabe à l'attention des Musulmans. L'Envoyé de Dieu_dit : « Ne croyez pas aux paroles des gens du

Livre et ne les démentez pas non plus, dites seulement : - Nous croyons en Dieu, à ce qui nous a été révélé et à ce qui a été révélé à Abraham, à Ismaël, à Isaâc, à Jacob et aux tribus ; à ce qui a été donné à Moïse et à Jésus ; à ce qui a été donné aux Prophètes de la part de leur Seigneur. Nous n'avons de préférence pour aucun d'entre eux ; nous sommes soumis à Dieu. » *(Coran 2.136)*

Selon 'Obaïd Allah, Ibn 'Abbas a dit : « Vous interrogez les gens du Livre à propos de quelque sujet, tandis que votre Livre a été révélé plus récemment à l'Envoyé de Dieu et que vous le lisez, sans qu'il soit modifié ! On vous a informé que les gens du Livre avaient altéré le Livre de Dieu et qu'ils avaient de leurs mains rédigé ce Livre en affirmant : « Ceci vient de Dieu, » afin d'acheter des choses à vil prix. Ne vous a-t-il pas interdit, de les interroger et de suivre leurs conseils ? Non, par Dieu, alors que nous n'avons jamais vu, l'un d'eux vous interroger sur ce qui vous a été révélé. »

Quand il y a un désaccord

Selon Djondob Ben 'Abdallah, l'Envoyé de Dieu a dit : « Récitez du Coran ce qui est en accord avec votre cœur, mais quand il y a un désaccord, arrêtez la lecture. »

Il faut se consulter avant de prendre une décision

De ces Paroles de Dieu : « Ceux qui délibèrent entre eux au sujet de leurs affaires communes… » (Coran 42.38) et « Conseille-les dans leurs affaires mais quand tu as pris une décision place ta confiance en Dieu. » (Coran 3.159)

Lorsque l'Envoyé de Dieu décidait d'entreprendre quelque chose, personne ne pouvait s'opposer à sa décision auprès de Dieu ou de son Envoyé. Le jour de la bataille d'Ohod, le Prophète demanda l'avis de ses compagnons pour décider s'ils devaient rester dans leurs positions ou se lancer à l'offensive. Ils optèrent pour l'offensive, mais lorsque le Prophète eut revêtu sa cotte de mailles et qu'il s'apprêta à partir, ils le prièrent de rester sur place. Cependant sa décision était prise, il n'écouta pas leur avis en disant : « Il ne convient pas qu'un Prophète qui a endossé sa cotte de mailles, la retire tant que Dieu n'ait pas décidé. »

Le Coran est une référence

Après la disparition du Prophète, les imams se référèrent aux plus honnêtes des hommes de science sur les sujets imprécis en vue de choisir la

solution la plus facile. Mais, quand le Coran était formel sur un sujet, ils se pliaient à cette référence, imitant la règle du Prophète.

L'unité de Dieu

Ce qui est rapporté en matière d'exhortations du Prophète à l'endroit de sa communauté afin de proclamer l'unité de Dieu, qu'Il soit exalté

Mo'ad Ben Djabal rapporte que le Prophète s'est adressé à lui en ses termes : « Ô Mo'ad Ben Djabal, lui dit-il, sais-tu quels sont les droits de Dieu sur l'homme ? - Dieu et Son Envoyé savent cela mieux que quiconque, lui répondis-je. – Les hommes, poursuivit le Prophète, doivent adorer Dieu et ne Lui associer personne. Et quels sont les droits de l'homme à l'encontre de Dieu ? – Dieu et son Envoyé savent cela mieux que quiconque, lui répétai-je. – C'est qu'il ne doit pas les punir, précisa le Prophète. »

Le tiers du Coran

Selon Abou Sa'id El Khodry, un homme entendit quelqu'un réciter ces Paroles du Coran : « Dis : Dieu est Unique. » (Coran 112.1) ; il se rendit le lendemain matin auprès du Prophète pour lui annoncer la chose, estimant que ce n'était pas suffisant. Mais l'Envoyé de Dieu lui répondit : « Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, ces mots valent le tiers du Coran. »

Des Attributs divins

'Amra Bint 'Abderrahmane… rapporte que selon 'Aïcha la femme du Prophète, celui-ci avait placé un homme à la tête d'une troupe et qui, en exécutant la prière à la tête de ses compagnons, finissait toujours par ces Paroles : « Dis, Dieu est Unique » (Coran 112.1). Au retour de l'expédition on informa le Prophète de ce comportement et celui-ci lui fit demander les raisons, et l'homme répondit ainsi : « Ces mots représentent un attribut du Clément, c'est pourquoi j'aime à les réciter. - Informez-le que Dieu l'aime aussi, répondit le Prophète. »

De ces Paroles de Dieu : « Invoquez Dieu ou invoquez le Miséricordieux, quel que soit le Nom sous lequel vous L'invoquez, les plus beaux Noms Lui appartiennent. » (Coran 17.110)

Dieu n’aura pas de compassion, à l’égard de ceux qui ne l’auront pas pour leurs semblables

Selon Djarir Ben ‘Abdallah, Dieu n’aura pas de compassion vis-à-vis de ceux qui ne l’auront l’Envoyé de Dieu a dit : « Dieu n’aura pas de compassion vis-à-vis de ceux qui ne l’auront pas pour leurs semblables. »

Ossama Ben Zeïd a dit : « Nous nous trouvions chez le Prophète quand un messager envoyé par une de ses filles vint le prier de se rendre au chevet de son fils qui était mourant. Le Prophète s’adressa a l’émissaire et lui dit : - Repars auprès de ma fille et informe-la, qu’à Dieu appartient ce qu’Il donne et ce qu’Il reprend, qu’Il a fixé un terme déterminé pour toute chose et invite-la à se soumettre et à espérer en Dieu. Le messager repartit puis revint une nouvelle fois annoncer que la fille du Prophète suppliait son père de la rejoindre. Le Prophète se leva alors et partit chez sa fille en compagnie de Sa’d Ben ‘Obada et de Mo’ad Ben Djabal. Une fois sur place, on lui tendit l’enfant qui exhalait un souffle ressemblant au bruit d’une vieille outre. Alors les yeux du Prophète se répandirent en larmes. Comme Sa’d lui disait : - Ô Envoyé de Dieu, qu’est-ce ceci ? – C’est, répondit le Prophète, la marque de la compassion que Dieu a mis dans le cœur de l’homme et Dieu n’est Miséricordieux qu’envers ses adorateurs compatissants. »

De ces Paroles de Dieu : « Dieu est le Dispensateur de tous les biens ; Il est le Maître Inébranlable et Puissant. » (Coran 51.58)

Selon Abou Moussa El Ach’ari, le Prophète a dit : « Personne ne tolère les mensonges qu’il entend autant que Dieu ; bien qu’on Lui donne des enfants, Il laisse les coupables sans les punir et leur accorde leur nourriture. »

Les connaissances ultimes sont auprès de Dieu

De ces Paroles de Dieu : « Dieu connaît parfaitement les choses cachées mais Il ne dévoile à personne le secret de Son mystère… » (Coran 72.26)

De ces Paroles de Dieu : « La connaissance de l’Heure Dernière Lui appartient ; aucun fruit ne sort de son enveloppe, aucune femelle ne porte et ne met bas sans qu’Il le sache. » (Coran 41.47)

Yahia Ben Ziyad a dit : « La connaissance de toute chose cachée est une science. »

Le Seigneur est inaccessible à la vue

Selon Masrouq, ‘Aïcha a dit : « Celui qui t’a annoncé que Mohammed a vu le Seigneur a proféré un mensonge, puisque le Prophète a dit que les regards ne peuvent atteindre Dieu. Celui qui t’a annoncé que le Prophète connaissait l’avenir a proféré un mensonge, car le Prophète a dit que Dieu seul avait la connaissance du futur. »

De la Grandeur de Dieu

De ces Paroles de Dieu : « Il est le Puissant, le Sage, Gloire à ton Seigneur ! Le Seigneur de la Toute-puissance. Comme Il est très éloigné de tout ce qu’ils imaginent… » (Coran 37.180)

De ces Paroles de Dieu : « C’est Lui qui a créé les cieux et la terre pour le triomphe de la vérité… » (Coran 6.73)

Ibn ‘Abbas a dit : « Le Prophète faisait la nuit l’invocation suivante : « Ô mon Dieu, à Toi la Louange, Tu es le Seigneur de l’univers ; à Toi la Louange ; c’est Toi qui diriges les cieux et la terre et ce qu’ils contiennent, à Toi la louange ; Tu es la lumière des cieux et de la terre ; Ta Parole est la vérité, Tes promesses sont la vérité. Ta Rencontre est une réalité, le Paradis est une réalité, l’enfer est une réalité, la Dernière Heure est une réalité. Ô mon Dieu, c’est à Toi que je me livre et en Toi que je crois ; c’est sur Toi que je compte, c’est vers Toi que je reviens et c’est grâce à Toi que je défends la vérité. Pardonne-moi mes fautes antérieures et à venir, celles que j’ai commises en secret et en public, car tu es mon Dieu et il n’y a aucune autre divinité en dehors de Toi. »

De celui qui jure par la Grandeur de Dieu

Ayoub (Job) a dit : « J’en jure par Ta Grandeur, je ne saurais me dispenser de Ta Grâce. »

Selon Ibn ‘Abbas, le Prophète disait : « Je me réfugie auprès de Ta Grandeur, Toi hormis lequel il n’y a pas d’autre dieu, Toi qui ne meurs pas tandis que les génies et les hommes sont voués à la finitude. »

Dieu entend et voit tout ; Il est l’Audient et le Clairvoyant

Selon ‘Abdallah Ben ‘Amr, Abou Bakr demanda au Prophète de lui apprendre une invocation pour la prière, celui-ci répondit : « Dis : Ô mon

Dieu, je me suis fait tort à moi-même de nombreuses fois et il n'y a que Toi qui absous les péchés. Pardonne-moi mes fautes, soit Clément envers moi, car Tu es l'Indulgent, le Miséricordieux. »

De Celui qui détourne les cœurs

De ces Paroles de Dieu : « (Parce qu'ils n'ont pas cru la première fois, Nous détournerons leurs cœurs et leurs yeux. (Nous les laisserons marcher aveuglément dans leur rébellion). » (Coran 6.110)
'Abdallah Ben 'Omar a dit : « Pour jurer, le Prophète employait l'expression suivante : « J'en jure par Celui qui détourne les cœurs. »

Des questions au sujet des Noms de Dieu et de leur utilisation

Selon 'Aïcha, on disait au Prophète : « Ô Envoyé de Dieu, des gens d'ici qui adoraient il n'y a pas si longtemps encore des idoles, nous amènent de la viande et nous ignorons s'ils ont évoqué le Nom de Dieu en égorgeant l'animal : - Prononcez vous-mêmes, le Nom de Dieu, puis mangez de cette viande, répondit le Prophète. »

L'invocation du Nom de Dieu dans le rituel

Selon Qatada, Anas a dit : « Le Prophète égorgea deux béliers en prononçant la formule : - Au Nom de Dieu et - Dieu est le plus Grand. »

De ces Paroles de Dieu : « Dieu vous met en garde et vous avertit qu'Il faut le craindre. » (Coran 3.28)

De ces Paroles de Dieu : « (Jésus dit) : Gloire à Toi, Toi, Tu sais ce qui est au fond de mon âme et moi j'ignore ce qui est au fond de la Tienne. » (Coran 5.116)

Selon 'Abdallah Ben Mess'aoud, le Prophète a dit : « Personne n'est aussi sensible que Dieu et pour cette raison, il a proscrit les mauvaises actions. Personne n'aime autant la louange que Dieu. »

La Clémence de Dieu

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Quand Il produisit la création, Dieu ordonna d'écrire le Livre de la Destinée. Il écrivit pour Lui-même dans le

Livre qui se trouve auprès du Trône la formule suivante : - Ma Clémence l'emportera sur Ma Colère. »

La création de l'être humain

De ces Paroles de Dieu : « Dieu dit : - Ô Iblis, qui t'a empêché de te prosterner devant, celui que J'ai créé de Mes Mains ? » (Coran 38.75)

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « La Main de Dieu est toujours remplie. Tout ce qu'on dépensera, nuit et jour ne la videra pas de ce qu'elle contient. Avez-vous vu ce que Dieu a dépensé depuis qu'Il a créé les cieux et la terre sans que rien n'ait réduit de ce qu'Il détient ? Il dit encore : - Son Trône était sur l'eau et de Son autre Main, Il tient la balance qui abaisse et qui élève. »

De ces Paroles de Dieu : « Son Trône était sur l'eau. » (Coran 11.9)

De ces Paroles de Dieu : « Il est le Maître du Trône immense. » (Coran 9.129)

Celui qui croit en Dieu et en Son Envoyé devra être introduit par Dieu dans le Paradis

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Celui qui croit en Dieu et en son Envoyé, qui s'acquitte de la prière et observe le jeûne du Ramadan, devra être introduit par Dieu dans le Paradis et cela qu'il ait émigré dans la voie de Dieu ou qu'il demeure sur sa terre natale. – Ô Envoyé de Dieu, lui dirent les fidèles, ne devrions-nous pas annoncer (cette bonne nouvelle) aux gens ? – Il existe entre le ciel et la terre, continua le Prophète, cent degrés, que Dieu a conçu pour ceux qui luttent dans sa voie et la distance d'un degré à l'autre équivaut à celle qui existe entre le ciel et la terre. Lorsque vous sollicitez le Paradis, demandez-Lui le Firdaous. C'est le plus merveilleux emplacement et le plus élevé des Jardins du Paradis. C'est au-dessus du Firdaous qu'est disposé le Trône du Clément et c'est là que naissent les innombrables fleuves du Paradis. »

Dieu est le Maître du Trône Glorieux

Selon Ibn 'Abbas, lorsque le Prophète affrontait quelque problème, il disait : « Il n'y a pas de divinité en dehors de Dieu, le Puissant, le Sage. Il n'y a pas d'autre divinité que Dieu, possesseur du Trône immense. Il n'y a pas

d’autre divinité que Dieu, Seigneur de la Terre et Seigneur du Trône Glorieux. »

La Puissance en totalité appartient à Dieu

De ces Paroles de Dieu : « Il (le châtiment) vient de Dieu, le Maître des degrés, par lesquels les anges et l’esprit montent vers Lui en un jour dont la durée est de cinquante mille ans. »(Coran 70.3-4)

De ces Paroles de Dieu : « Quiconque veut la Puissance, la Puissance en totalité appartient à Dieu. La parole excellente monte vers lui et c’est Lui qui recueille les bonnes actions. » (Coran 35.10)

De ce qui a été rapporté au sujet de la création des cieux, de la terre et des autres créatures

La création est une décision du Seigneur et la conséquence d’un ordre émanant de Lui. C’est par Ses attributs, Ses décisions et Son ordre que la création existe. Il est le Créateur, Celui qui donne forme et qui est incréé. Tout ce qui concerne Ses décisions, Ses ordres, Sa création et Son modèle sera réalisé, créé et formé. »

Quand Dieu veut créer quelque chose, Il dit : « Sois ! Et elle est. »

De ces Paroles de Dieu : « Notre seule Parole, lorsque Nous voulons qu’une chose existe est de dire : - Sois ! Et elle est. » (Coran 16.40)

Selon ‘Omaïr Ben Hani, le Prophète a dit : « Il y aura toujours un groupe de ma communauté qui exécutera les Ordres de Dieu et n’aura à souffrir ni de ceux qui le traiteront d’imposteur, ni de ceux qui lui seront opposés. Il se maintiendra ainsi jusqu’au Jour où arrivera l’Ordre de Dieu. »

Les Paroles de Dieu sont inépuisables

De ces Paroles de Dieu : « Dis : Si la mer se muait en encre pour écrire les Paroles de Dieu, elle serait tarie avant que ne s’épuisent les Paroles du Seigneur, quand même nous y emploierions une autre mer pareille. » (Coran 18.109)

De ces Paroles de Dieu : « Si tous les arbres de la terre étaient transformés en plumes et si la mer et sept autres mers avec elles étaient d'encre, cela ne suffirait pas à épuiser les Paroles de Dieu. » (Coran 31.27)

De ces Paroles de Dieu : « Votre Seigneur est Dieu. Il a créé les cieux et la terre en six jours, puis s'assit en majesté sur le Trône ; Il enveloppe le jour avec la nuit et la nuit avec le jour. Il a créé le soleil, la lune et les étoiles soumis par Son ordre à des lois. La création et l'ordre ne Lui appartiennent-ils pas ? Béni Sois Dieu, le Seigneur de l'univers. » (Coran 7.54)

De la volonté

De ces Paroles de Dieu : *« Invoquez Dieu ou invoquez le Miséricordieux, quel que soit le Nom sous lequel vous L'invoquez, les plus beaux Noms Lui appartiennent. » (*Coran 17.110)

De ces Paroles de Dieu : « Dis : Ô Dieu, Souverain du Royaume, Tu donnes le pouvoir à qui Tu veux et Tu enlèves le pouvoir à qui Tu veux, Tu honores qui Tu veux et Tu abaisses qui Tu veux. Le bonheur est dans Ta main, Tu es Puissant sur toute chose. » (Coran 3.25)

De ces Paroles de Dieu : « Ne dis jamais : Je ferai telle chose demain, sans ajouter : Si Dieu le veut. » (Coran 18.23-24)

De ces Paroles de Dieu : « Tu ne diriges pas celui que tu veux, mais Dieu dirige qui Il veut. Il connaît parfaitement ceux qui sont dirigés. » (Coran 28.56)

De ces Paroles de Dieu : « Dieu vous veut la facilité, Il ne vous veut pas la contrainte. » (Coran 2.185)

Le Croyant est pareil à une tige de céréale

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Le Croyant ressemble à la jeune tige d'une céréale. Que le vent souffle, il la fait pencher et agite ses feuilles. Puis, lorsque le vent s'arrête, la tige reprend sa forme. De même que le Croyant lorsqu'il est atteint par l'infortune. Tandis que l'infidèle est pareil au cèdre, fort et vigoureux, mais que Dieu abat lorsqu'Il le veut. »

Le Croyant jeûne pour Dieu

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Dieu a dit : - Le Croyant jeûne pour Moi et Je rétribuerai celui qui jeûne, car pour Moi, il renonce à son plaisir, à

s’alimenter et à boire. Le jeûne constitue une protection. Le Croyant qui jeûne éprouvera une double réjouissance : lorsqu’il rompra le jeûne et celle qu’il connaîtra le jour de sa rencontre avec le Seigneur. L’haleine du jeûneur est pour Dieu une odeur plus plaisante que la senteur du musc. »

Les bienfaits préparés aux adorateurs intègres

Selon Abou Horaïra, le Prophète s’est exprimé ainsi : « Dieu a dit : - J’ai réservé pour mes adorateurs intègres, des bienfaits qu’aucun œil n’a vus, qu’aucune oreille n’a entendus et ce qu’aucune âme d’un mortel n’a jamais imaginé. »

Dieu est pour Ses adorateurs ce qu’ils imaginent qu’Il doit être

Selon Abou Horaïra, l’Envoyé de Dieu s’est exprimé ainsi : « Dieu a dit : - Je serai pour mes adorateurs ce qu’ils imaginent que Je devrais être pour eux. »

Des Paroles que Dieu le Très-Haut adressera au Jour de la Résurrection aux Prophètes et à autrui

Selon ‘Ady Ben Hakem, l’Envoyé de Dieu a dit : « Personne d’entre vous n’adressa la Parole à Dieu sans qu’aucun interprète ne s’entremette entre-eux. Il regardera à la droite du Seigneur et ne verra que ses actes ; il regardera à gauche et ne verra encore que ses actes. Il regardera devant lui et ne verra que le brasier de l’enfer qui sera face à son visage. Redoutez le feu, ne serait-ce que pour (le poids) d’une demi-datte (en mauvaises actions). »

De ces Paroles de Dieu :
« …Ne donnez point d’associé à Dieu. » (Coran 2.22)

De ces Paroles de Dieu : « Lui donnerez-vous des égaux ? C’est Lui, le Seigneur de l’univers. » (Coran 41.9)

« Oui, il a été révélé à toi et à ceux qui ont vécu avant toi, si vous êtes des idolâtres que vos œuvres seront vaines et vous serez parmi les perdants. Adore plutôt Dieu et sois reconnaissant. » (Coran 39.65-66)

De ces Paroles de Dieu : « Vous ne pouviez vous cacher au point que ni vos oreilles, ni vos yeux, ni votre peau ne puissent témoigner contre vous. Pensez-vous que Dieu ignore une grande partie de vos actions ? » (Coran 41.22)

Selon Abou Ma'mar, 'Abdallah Ben Mess'aoud a dit : « Deux hommes de Taqif et un homme des Qoraïch - ou selon une autre source, un homme de Taqif et deux hommes de Qoraïch - obèses mais d'une intelligence limitée, étaient réunis auprès de la Maison Sacrée. L'un d'eux dit : - Croyez-vous que Dieu entende ce que nous disons ? – Il entend quand nous parlons à voix haute, soutient le second mais Il n'entend pas quand nous parlons tout bas. Le troisième intervient et dit : - S'Il entend notre discussion quand nous parlons de vive voix, Il doit aussi entendre ce que nous disons en secret. » C'est alors que fut révélé ce verset : « Vous ne pouviez vous cacher au point que ni vos oreilles, ni vos yeux, ni votre peau ne puissent témoigner contre vous. Pensez-vous que Dieu ignore une grande partie de vos actions ? » (Coran 41.22).

De la transmission du Coran

De ces Paroles de Dieu : « Ô Prophète, fais connaître ce qui t'a été révélé par ton Seigneur, si tu ne le fais pas, tu ne t'es pas acquitté de ton message. » (Coran 5.67)

Zohri a dit : « Le Message émane de Dieu le Tout-Puissant. L'Envoyé de Dieu est chargé de le diffuser et nous, notre rôle est de le suivre. »

Le fait de se consacrer au Coran constitue un acte

De ces paroles du Prophète : « Un homme a qui Dieu avait donné le Coran, s'y consacrait sans cesse nuit et jour. Une tierce personne dit alors : - Si j'avais eu la même chose que cet homme, j'aurais fait comme lui. Dieu a démontré en cette circonstance que le fait de se consacrer au Coran constituait un acte. »

Les Signes de la Puissance divine

De ces Paroles de Dieu : « C'est un Signe de Sa Puissance que la Création des cieux et de la terre, la diversité de vos langues et de vos couleurs. Il y a là des Signes pour les hommes doués d'intelligence. » (Coran 30.22)

Selon 'Abdallah Ben 'Omar, le Prophète a dit : « On ne doit jalouser (quelqu'un) que dans deux situations. Quand on aperçoit un homme à qui Dieu a donné le Coran et qui le récite à tout moment du jour et de la nuit, et dans le

cas de l'homme qui a reçu de Dieu la richesse et qui la dépense (à faire le bien) à tout moment du jour et de la nuit. »

Il n'est pas des nôtres, celui qui ne récite pas le Coran à haute voix

Selon Abou Horaïra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Il n'est pas des nôtres celui qui ne récite pas le Coran. » Et selon une autre source il aurait ajouté : « Qui ne le récite pas à haute voix. »

La prière est un acte

Le Prophète a dit que la prière est un acte. Puis il a ajouté : « Il n'y a pas de prière lorsqu'on n'a pas récité (la sourate de) la Fatiha. »

L'homme a été créé versatile

De ces Paroles de Dieu : « L'homme a été créé versatile : Déprimé quand malheur l'atteint, orgueilleux dans la prospérité. »(Coran 70.19 à 21)

Selon 'Amr Ben Taghlib, un jour le Prophète perçut une somme d'argent. Il en offrit à certains fidèles, délaissant d'autres. On l'informa que ces derniers étaient mécontents, il leur dit : « Je donne à un homme et je délaisse un autre ; cependant, celui que je délaisse m'est plus cher que celui a qui j'ai donné. Je distribue donc à certains fidèles en raison de leur cupidité et leur envie alors que ma confiance va à d'autres, car Dieu a placé dans leur cœur fortune et bienveillance à l'image de 'Amr Ben Taghlib : - Je ressentis plus de bonheur à entendre cette parole de l'Envoyé de Dieu précisa 'Amr, que de recevoir des ânes ployant sous des richesses. »

Quand le fidèle se rapproche de Dieu

Anas Ben Malik rapporte les propos de Abou Horaïra, selon lesquels, le Prophète a dit : (C'est Dieu qui parle) « Quand le fidèle vient vers Moi d'un empan, Je vais vers lui d'une coudée. Quand il s'approche d'une coudée, Je me rapproche de lui d'une brasse… »

Le maître dans le domaine du Coran

De ces paroles du Prophète : « Celui qui sera maître dans le domaine du Coran sera avec les (anges) écrivains prodigues. »

De ces paroles du Prophète : « Quand vous récitez le Coran, idéalisez-le. »

Selon Abou Salama, Abou Horaïra a dit : « Dieu n'aime rien entendre de mieux qu'un Prophète doté d'une belle voix qui psalmodie le Coran. »

Le Coran est une admonition pour les gens

De ces Paroles de Dieu : « Nous avons facilité la compréhension du Coran, pour servir d'admonition. N'y a-t-il personne qui réfléchisse ? » (Coran 54.22)

Le Prophète a dit : « Toute chose a été rendue aisée pour l'objectif dont elle a été créée. »

Selon Motarif, 'Imran a dit : « Je demandai au Prophète :- Ô Envoyé de Dieu, pour quelles raisons, les gens pieux pratiquent-ils (la religion) ? Le Prophète répondit : - Chaque chose a été rendue aisée pour l'objectif dont elle a été créée. »

Dieu est l'Unique Créateur

De ces Paroles de Dieu : « C'est Dieu qui vous a créés, vous et toutes les choses que vous faites. » (Coran 37.96)

De ces Paroles de Dieu : « Nous avons créé toute chose selon un décret. » (Coran 54.49)

Selon Abou Horaïra, le Prophète s'exprima ainsi : « Dieu a dit : - Qui est plus injuste que celui qui veut créer ainsi que J'ai créé Moi-même ? Qu'il crée donc un atome, un grain de blé ou un grain d'orge ! »

Aucun homme ne sera lésé le Jour de la Résurrection

De ces Paroles de Dieu : « Nous établirons des balances exactes, le Jour de la Résurrection. Nul homme ne sera lésé pour la plus petite des choses, serait-elle égale à un grain de moutarde, Nous l'apporterons. Nous suffirons à faire les comptes. » (Coran 21.47)

On pèsera les actes des enfants d'Adam de même que leurs paroles.

Gloire à Dieu

Selon Abou Horaïra, le Prophète a dit : « Il existe deux mots chers au Clément, légers pour la langue et qui pèseront lourd dans la balance, ce sont «Gloire à Dieu» et «Dieu soit loué»

El Bokhari conclut : « Gloire à Dieu le Tout-Puissant. »

Puisse Allah, le Tout-Puissant, accueillir favorablement ce travail, qui a été réalisé dans l'espoir d'être agréable au Seigneur de l'univers et afin de servir d'enseignement aux hommes qui n'ont pas eu accès à l'original, en langue arabe, infiniment plus prestigieux, qui a été composé, rédigé, et ordonnancé par notre maître, El Bokhari, que Dieu soit Satisfait de lui et dont le but était de préserver les nobles hadiths de notre Prophète Mohammed, que le Salut et la Bénédiction de Dieu, soient sur lui.

L'auteur : Mohammed Yacine KASSAB

SOMMAIRE TOME 2

DEUXIEME PARTIE

L'AFFRANCHISSEMENT - LES DONATIONS - LES TEMOIGNAGES 32

L'ARRANGEMENT - LES TESTAMENTS 42

LES PROPHETES 83

TROISIEME PARTIE

DES EXPEDITIONS 135

L'INTERPRETATION DU CORAN...............................171

LES MERITES DU CORAN 192

LE MARIAGE 196

QUATRIEME PARTIE

Pages